Paul-Marie Grinevald

La *Description de l'Égypte*

Une grande aventure éditoriale (1802-1830)

Institut français d'archéologie orientale

Bibliothèque générale 79 – 2026

ANNEXES

Annexe 1. Arrêtés, décrets et ordonnances 5

I. *Arrêté des Consuls du 17 pluviôse an X [6 février 1802]* 5

II. *Décision relative à l'exécution de l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an 10, qui ordonne la publication d'un ouvrage sur l'Égypte. Arrêté du 28 ventôse an X [19 mars 1802]* 6

III. *Arrêté du ministre de l'Intérieur du 1er floréal an X [21 avril 1802])* 6

IV. *Règlement pour l'admission des mémoires* 7

V. *Décret du 4 décembre 1809. Enregistré le 13 décembre no 2408.* 8

VI. *Arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 février 1810* 10

VII. *Arrêté du ministre de l'Intérieur du 7 mars 1810 sur la 2e et 3e livraison* 11

VIII. *Décret impérial du 17 avril 1812* 12

IX. *Arrêté de la Commission de publication du 1er octobre 1813* 13

X. *Ordonnance royale du 19 septembre 1814 sur la carte (enregistré le 20 septembre 1814 no 362).* 13

XI. *Ordonnance royale du 23 juin 1820 concernant la 2e édition* 14

XII. *Traité entre le ministre de l'Intérieur et Panckoucke, du 23 juin 1820, concernant la 2e édition* 14

XIII. *Arrêté de la Commission du 9 avril 1821 concernant la dernière publication* 16

Annexe 2. Notes, rapports, marchés, lettres 19

XIV. *Rapport présenté aux consuls de la République par le ministre de l'Intérieur [Chaptal]. – Paris, le 17 pluviôse an X [6 février 1802]* 19

XV. *Note relative à l'impression de la collection des travaux sur l'Égypte (duplicata de la lettre de Duboy-Laverne)* 21

XVI. *Rapport aux Consuls de la République, fait par le ministre de la Guerre, le 19 prairial an XI [8 juin 1803]. Procès-verbal de la commission réunie au dépôt général de la guerre, pour fixer le mode de transcription de l'arabe en caractère français* 22

XVII. *Rapport fait au citoyen Chaptal, ministre de l'Intérieur, par les membres de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Rapport fait le 1er floréal an XII [21 avril 1804]* 26

XVIII. *Rapport fait à S. E. le ministre de l'Intérieur, par la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Rapport fait le 17 nivôse an XIII [7 janvier 1805]* 29

XIX. *Rapport du 15 septembre 1806 faisant réponse à la demande du ministre de voir l'ouvrage offert au public par livraison de 10 à 12 feuilles* 30

XX. *Rapport à Sa Majesté l'Empereur et Roi, par Champagny, ministre de l'Intérieur, sur la 1re livraison (non datée, mais certainement de septembre 1806)* 35

XXI. *Note du président [Berthollet] remise à S. Excellence [le ministre de l'Intérieur] relative à l'interprétation donnée à l'arrêté du gouvernement en date du 17 pluviôse an X en faveur des coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte* 39

XXII. *Note des prix d'impression et des papiers d'une feuille par Crapelet et Didot* 40

XXIII. *Rapport du 3 février 1807 sur la dépense de chaque format, adressé au ministre de l'Intérieur* 42

XXIV. *Rapport du 17 février 1807 du directeur de l'Imprimerie impériale à Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur, grand-cordon de la Légion d'honneur* 44

XXV. *Rapport du 20 juillet 1807 des membres de la Commission présentant leurs réflexions sur les différents problèmes que pose l'impression des planches, ainsi que leur choix des imprimeurs en taille-douce* 46

XXVI. *Rapport de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, sur le mode d'impression à suivre pour le texte de l'ouvrage, du 28 février 1807* 48

XXVII. *Réponse du ministre de l'Intérieur, Champagny, à Jean-Joseph Marcel en date du 10 mars 1807* 53

XXVIII. *Réponse du ministre de l'Intérieur à la Commission, datée du 10 mars 1807* 54

XXIX. *Rapport au ministre du 20 mai 1809 sur le résultat de la mise en vente de la première livraison et un mode d'évaluation du prix de cette première livraison* 54

XXX. *Copie du rapport fait par le ministre de l'Intérieur à Sa Majesté l'Empereur et Roi du (13 juin) 12 juillet 1809 (seconde minute)* 58

XXXI. *Rapport au ministre de l'Intérieur du 18 octobre 1809* 63

XXXII. *Rapport au ministre du 26 juillet 1814. Les membres de la Commission exécutive à Son Excellence le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur* 65

XXXIII. *Rapport sur l'Atlas géographique au ministre de l'Intérieur, du 18 février 1815* 67

XXXIV. *Rapport (pour pension) du président de la Commission d'Égypte, Berthollet, au ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, Vaublanc, Paris, le 12 février 1816* 69

XXXV. *Rapport de Jomard au nom de la Commission à S. E. le ministre de l'Intérieur, du 2 novembre 1817 0* 72

XXXVI. *Rapport au ministre de l'Intérieur, du 16 avril 1821* 73

XXXVII. *Mémoire adressé au ministre de l'Intérieur, le 28 février 1828, sur l'ouvrage sur l'Égypte, 1re édition* 75

XXXVIII. *Communication de confiance à monsieur le chevalier Jomard. 1821* 76

XXXIX. *Esquisse d'un épilogue ou résumé pour la 3e partie de l'ouvrage* 78

XL. *Rapport du chef de la 3e division [Augustin-Alexandre Dumont] du ministère au ministre Secrétaire d'État au Département du Commerce et des Travaux publics, du 18 juillet 1832* 81

XLI. *Réflexions sur les moyens de suppléer aux caractères asiatiques, dans la 2e édition de la* Description de l'Égypte 83

XLII. *Lettre du ministre de la Guerre au ministre de l'Intérieur [à propos de l'Atlas géographique], du 28 juillet 1817* 86

XLIII. *Lettre de Jomard [sur le projet de 3e édition par Panckoucke] au ministre de l'Intérieur, Corbière, du 20 mai 1826* 88

Principaux marchés 92
XLIV. *Marché passé avec les graveurs de lettres, du 23 décembre 1806* 92
XLV. *Contrat avec les imprimeurs en taille-douce, du 19 août 1807* 93
XLVI. *Marché du 1er décembre 1807 avec l'imprimeur Richomme (autorisation du ministre de l'Intérieur du 13 juillet 1807)* 94
XLVII. *Marché du 22 janvier 1807 passé pour la fourniture des papiers nécessaires au tirage des planches de l'ouvrage sur l'Égypte* 96
XLVIII. *Marché avec Juste et Millot, du 1er décembre 1807 pour le papier serpente* 97
XLIX. *Projet de convention ente les libraires et la Commission, mai 1809* 97
L. *Marché de gravure et coloriage passé avec les époux Allais, du 6 juin 1812* 98
LI. *Marché avec Jacques-François Chardon, imprimeur en taille-douce, pour l'impression des planches de la deuxième édition par Panckoucke* 99
LII. *Marché (du 8 mars 1808) pour l'impression des oiseaux en couleur et la retouche des épreuves par Langlois et Bouquet* 100

Machine de Conté 101
LIII. *Marché d'acquisition de la machine (août)* 101
LIV. *Machine à graver semblable à celle faite par moi pour le compte de la Commission d'Égypte* 102
LV. *Notes sur l'exposition au Louvre des produits de l'industrie des objets de la Commission d'Égypte sous le no 584. 1827* 104
LVI. *Notice sur la faillite du Sr Verrier, ex-agent comptable de la Commission d'Égypte* 106
LVII. *Réflexions de Baltard sur la gravure au ministre de l'Intérieur* 109
LVIII. *Lettre du papetier François Johannot à la Commission, pour la fourniture du papier, du 22 novembre 1806* 111

Annexe 3. Liste des personnes ayant participé à la *Description de l'Égypte* 113
Commission chargée de l'exécution du grand ouvrage sur l'Égypte 115
Commission chargée de la vente de la *Description de l'Égypte* (25 février 1810) 116
Auteurs-coopérateurs 117

Annexe 4. Liste des graveurs de la *Description de l'Égypte* 123
Graveurs pour les lettres 135

Annexe 5. Liste des donataires 137
Bibliothèques municipales 138
Institutions, Écoles, Universités, Sociétés 147
Auteurs et coopérateurs 150
Coopérateurs correspondants 153
Étrangers, ambassades, consulats 182
Demandes en suspens ou non satisfaites 186

Annexe 1

Arrêtés, décrets et ordonnances

Avis au lecteur : dans les textes rassemblés ici – par ordre chronologique –, nous avons gardé autant que faire se peut l'orthographe d'origine. Les mots et caractères étrangers non reproductibles sont entre parenthèses. Nos ajouts sont entre crochets.

I – Arrêté des Consuls du 17 pluviôse an X [6 février 1802]. (BnF, naf.3577, naf.3584, f° 2, naf.21951, f° 155 ; AN, F[17] 1101 et 1103 ; Correspondance de Napoléon I[er], Paris, Imprimerie impériale, t. 7, n° 5946, p. 480-481.)

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur arrêtent ce qui suit :

Art. 1. Les mémoires, plans, dessins et généralement tous les résultats relatifs aux sciences et arts, obtenus pendant le cours de l'expédition d'Égypte, seront publiés aux frais du Gouvernement.

Art. 2. Les membres de l'Institut d'Égypte et autres, qui ont coopérés à ces recherches, seront réunis par le ministre de l'Intérieur et chargés de la rédaction, direction et publication de ces divers travaux.

Art. 3. Les artistes et auteurs, qui seront chargés de la rédaction, conserveront les appointements dont ils jouissaient en Égypte, pendant tout le temps qui sera jugé nécessaire pour achever leur travail.

Art. 4. L'édition entière sera vendue au profit des auteurs et la répartition du produit en sera faite d'après les bases qui seront adoptées par l'assemblée des artistes et auteurs eux-mêmes.

Art. 5. Il sera nommé par les auteurs, un secrétaire rédacteur pris dans leur sein, tant pour rédiger une introduction historique, nécessaire à l'intelligence de l'ouvrage que pour en disposer les diverses parties dans un ordre convenable.

Art. 6. Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul (Signé : Bonaparte).

Le Ministre Secrétaire d'État (Signé : H. Maret).

Le Ministre de l'Intérieur (Signé : Chaptal).

II – Décision relative à l'exécution de l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an X [6 février 1802], qui ordonne la publication d'un ouvrage sur l'Égypte. Arrêté du 28 ventôse an X [19 mars 1802][1]. (BnF, mfr.11275 f° 260 ; AN, F17 1103.)

Le ministre de l'Intérieur, en exécution de l'arrêté des Consuls du 1er pluviôse an X [21 janvier 1802], arrête ce qui suit :

Art. Ier. Les membres de l'Institut d'Égypte et ceux de la Commission des arts, à qui le présent arrêté sera communiqué, remettront chacun, au ministre de l'Intérieur, un état sommaire et signé, des matériaux, tant mémoires que dessins, qu'ils se proposent de faire entrer dans la composition de l'ouvrage sur l'Égypte, dont la publication a été ordonnée par l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an 10 : Cet état devra indiquer l'époque à laquelle l'auteur présume qu'il sera en état de publier son ouvrage.

Art. II. Les personnes qui, sans avoir été membres de la Commission des arts, sont connues pour avoir fait des observations en Égypte, seront pareillement invitées de communiquer les matériaux qui sont en leur possession.

Art. III. Au moyen des états particuliers qui seront fournis, en exécution des deux précédens articles, il sera formé un état général, distribué par ordre des matières, indiquant le sujet des mémoires ou dessins, le nom des auteurs et l'époque présumée où les ouvrages seront terminés.

Art. IV. Dans les états particuliers et dans l'état général, les matières seront classées sous les quatre chefs suivans ; 1° Géographie, 2° Histoire naturelle, 3° Antiquités, 4° État moderne.

Art. V. Les mémoires et les dessins que leurs auteurs auront négligé de comprendre dans l'état demandé par l'article Ier, ne seront plus admis à faire partie de l'ouvrage.

À Paris, le 28 ventôse, an 10 [19 mars 1802] de la République françaises, une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur (Signé : Chaptal).

III – Arrêté du ministre de l'Intérieur du 1er floréal an X [21 avril 1802]. (BnF, naf.21951, fos 3-4, naf.3577, p. I-III ; AN, F17 1103.)

Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur arrêtent ce qui suit :

Art. 1. Les mémoires destinés à entrer dans la composition de l'ouvrage sur l'Égypte, dont la publication a été arrêtée par l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an X, seront soumis à l'assemblée générale de tous les coopérateurs pour être examinés et discutés sous les rapports de l'intérêt du sujet, de l'exactitude des faits et de la régularité de la rédaction.

Les dessins seront également discutés par la même assemblée sous le rapport de l'exactitude et sous celui de la bonne exécution.

L'assemblée générale décidera au scrutin si les mémoires et dessins doivent faire partie de la collection.

Art. 2. Les mémoires et dessins seront adressés à une Commission qui sera permanente et composée des citoyens Berthollet, Conté, Costaz, Desgenettes, Fourier, Girard, Lancret et Monge.

1. Le même arrêté, imprimé sur 2 pages porte les mentions : « Ministère de l'Intérieur. Bureau des beaux-arts. 4e division » et la date « Du [blanc] Ventôse, an 10 de la République française ». « De l'Imprimerie de la République. Ventôse an XI. » Cet imprimé porte par erreur 1er pluviôse au lieu de 17. BnF, Suppl. ms.fr.11275, f° 260.

Art. 3. Si un dessin ou mémoire était jugé défectueux par la Commission, elle indiquerait à l'auteur les corrections qu'elle jugerait convenables. Dans le cas de refus de la part de l'auteur de se conformer au vœu de la Commission, il en serait référé à l'assemblée générale, et dans le cas ou l'assemblée générale différerait l'opinion avec la Commission le tout serait rapporté au ministre pour être pris par lui une décision.

Art. 4. Tous les détails d'exécution sont sous la surveillance de la Commission.

Art. 5. Un commissaire particulier est chargé de suivre l'exécution matérielle de l'ouvrage ; il recevra les soumissions des artistes et les soumettra à la Commission pour y être statué ; il dirigera tous les détails de l'exécution et transmettra les dessins et mémoires pour être gravés et imprimés.

Art. 6. Nulle dépense ne pourra être décidée sans l'approbation du ministre et l'avis de la Commission.

Art. 7. Le citoyen Conté est nommé commissaire du ministre.

Art. 8. Nul dessin ou mémoire ne pourra être publié sans le visa du Président de la Commission permanente.

Art. 9. La Commission permanente ouvrira un compte à chaque coopérateur des ouvrages qu'il aura fournis ; les ouvrages y seront portés avec désignation du mémoire ou dessin, la date de son admission et le numéro qui y aura été appliqué.

Art. 10. La Commission permanente fera une évaluation de tous les ouvrages soit mémoires, soit dessins, qu'elle aura admis pour être publiés ; elle est autorisée à appeler auprès d'elle toutes les personnes qui pourront lui fournir les lumières nécessaires à son opération.

Art. 11. La répartition du fond provenant de la vente sera faite proportionnellement aux estimations de la Commission.

Art. 12. La Commission permanente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Ministre de l'Intérieur (Signé : CHAPTAL).

IV – Règlement pour l'admission des mémoires. (BnF, naf.21951, f^os^ 163-164.)

Objet de l'examen

Titre I

1° L'examen des écrits portera principalement sur l'exactitude des faits et sur la correction grammaticale.

2° L'examen portera encore 1° sur les digressions évidemment étrangères au sujet, notamment quand l'objet de ces digressions ferait la matière d'un autre mémoire admis dans l'ouvrage ; 2° sur les discussions trop étendues des opinions modernes et des ouvrages des voyageurs.

3° En matière de raisonnement, l'examen ne s'étendra jamais sur la nature ou le choix des preuves, ni sur les conséquences qu'en aura tirées l'auteur, hors le cas d'absurdité manifeste.

Mode d'examen

Titre II

1° L'examen se fera par une commission de trois personnes, l'auteur présent.
2° Le président de la Commission nommera le premier membre ; l'assemblée générale le second, et l'auteur le troisième.
3° L'auteur pourra récuser un des deux premiers membres ; si c'est le second qui est récusé, le président le remplacera ; si c'est le premier, se sera l'assemblée.
4° La lecture et l'examen des mémoires traitant d'un même sujet, ne commencera que lorsque tous seront déposés ; une seule et même commission examinera ces mémoires ; chacun des auteurs lira successivement son travail devant cette commission.

Autres dispositions

Titre III

1° Le dépôt des mémoires sera fait sous le cachet de l'auteur. Pour faciliter le classement des mémoires à examiner, l'enveloppe portera un titre détaillé avec une note du chapitre ou des articles principaux.
2° Les opinions contradictoires énoncées dans deux écrits différents ne seront pas un motif de rejet ; mais pour éviter que les auteurs se réfutent dans l'ouvrage, il est réglé que dès qu'une personne aura été chargée de l'examen d'un mémoire, elle ne pourra dans un écrit subséquent attaquer directement les opinions consignées dans ce même mémoire.
Cette règle est étendue à tous les coopérateurs à l'égard des livraisons successives de l'ouvrage.
3° Les corrections et les changemens conformes aux articles 1, 2 et 3 du titre 1er se feront de concert avec l'auteur. Si la commission concluait au rejet absolu, rejet qui ne pourrait être motivé que sur l'impossibilité de corriger le mémoire, l'auteur pourrait demander l'adjonction de deux nouveaux membres. Ils seraient nommés l'un par le président, l'autre par l'assemblée, et cette seconde commission jugerait définitivement et toujours sur les mêmes bases que la première.
Les assemblées de ces commissions s'appelleront conférences.
4° Il sera donné connaissance à l'assemblée générale des résultats de l'examen, mais ils ne seront pas soumis à la discussion.
5° Quand tous les mémoires auront été reçus, un membre sera chargé d'en prendre connaissance, afin qu'il soit avisé au meilleur mode à suivre pour distribuer les différens écrits dans l'ouvrage.

V – Décret du 4 décembre 1809. Enregistré le 13 décembre no 2408. (AN, F17 1101, F17 1102, AF IV, 3143 ; BnF, fr.11275, fos 244-245 ; naf.3579, p. 56bis-58 ; naf.21951, fos 10-11 et copie fos 12-14 ; naf.21953 et naf.21989.)

Au Palais Impérial des Tuileries, le 4 décembre 1809.

Napoléon Empereur des Français, Roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin

Voulant donner aux savants et artistes qui après avoir parcouru l'Égypte ont travaillé à décrire cette terre classique des sciences et des arts, une marque de notre satisfaction et faire tourner à l'encouragement des arts les dépenses que nous avons faites pour la publication d'un ouvrage qui a principalement leurs progrès pour objet

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit

Art. 1. La Description de l'Égypte sera terminée avant la fin de 1811.

Art. 2. La 1re livraison sera publiée avant la fin 1809, la 2e avant la fin de 1810, la 3e avant la fin de 1811.

Art. 3. Cet ouvrage sera tiré à 1 000 exemplaires dont 800 seront remis à la disposition d'une Commission composée de 4 membres de l'Institut, pris dans chacune de ses classes, d'un administrateur de la Bibliothèque impériale et d'un administrateur de notre Jardin des plantes.

Notre ministre de l'Intérieur déterminera l'organisation de cette Commission.

Nous nous réservons de disposer des 200 exemplaires restants lorsque toutes les épreuves d'une planche auront été tirées, le cuivre sera remis à la Commission.

Art. 4. Après l'entier achèvement de l'ouvrage, chacun des Commissaires, des auteurs et des coopérateurs dont les noms sont inscrits au tableau cy-joint no 1 en recevra un exemplaire complet.

Art. 5. La caisse d'amortissement de l'ouvrage achètera 23 000 F de rentes au 5p% consolidés, ces rentes seront inscrites avec la jouissance la plus prochaine possible pour les sommes et aux noms portés au tableau joint au présent no 2.

Art. 6. Ladite caisse tiendra à la disposition de notre ministre de l'Intérieur une somme de 300 000 F destinée à acheter les cuivres de la chalcographie de Piranesi.

Art. 7. La Commission créé par l'art. 3 fera vendre les 800 exemplaires qui lui auront été remis, elle passera, à cet égard, tels marchés qu'elle jugera convenables sous l'approbation, néanmoins, de notre ministre de l'Intérieur.

Art. 8. Les fonds provenant des ventes qui seront faites en 1810 et 1811, seront employés aux frais de l'achèvement de l'ouvrage sur les ordonnances de notre ministre de l'Intérieur.

Art. 9. Le complément des sommes nécessaires en 1810 et 1811 pour conduire l'ouvrage à sa perfection, sera fourni au moyen de crédits que nous accorderons sur le Trésor public.

Passé le 1er janvier 1812 nous n'accorderons aucun fonds sur le Trésor public, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 10. Le produit net des ventes qui auront lieu à partir de 1812 et après la publication de la dernière livraison, sera employé jusqu'à due concurrence à rembourser en capital et en intérêts à 4p% à la caisse d'amortissement les avances qu'elle aura faites tant pour achat de rentes que pour l'acquisition des cuivres de la chalcographie de Piranesi.

Art. 11. Lorsque la Commission aura achevé le remboursement de l'avance faite par la caisse d'amortissement, elle proposera, chaque année, à notre ministre de l'Intérieur, l'emploi des sommes qu'elle continuera de retirer des ventes. Ces sommes devront nécessairement être consacrée à des acquisitions d'objets relatifs aux sciences et arts et de manière à leur servir d'encouragement ou de récompense.

Art. 12. Chaque année notre ministre de l'Intérieur arrêtera les comptes de la Commission et nous fera un rapport sur ces opérations.

Art. 13. Lorsque les 800 exemplaires remis à la Commission auront été vendue, elle pourra, d'après une délibération soumise à notre ministre de l'Intérieur, faire tirer de nouvelles épreuves des planches et entreprendre une nouvelle édition de l'ouvrage. Le produit, soustraction faite des dépenses du tirage et d'impression, en sera employé comme il est dit à l'art. 11.

Art. 14. Tous les frais de la Commission seront prélevés sur le produit de l'ouvrage.

Art. 15. Nos ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé: Napoléon.

Par l'Empereur

Le Ministre Secrétaire d'État (*Signé*: H.M. Duc de Bassano).

Pour ampliation

Le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire (*Signé*: Montalivet).

VI – Arrêté du ministre de l'Intérieur du 25 février 1810. (AN, F17 1099 et 1107 ; BnF, naf.21951, fos 153v-154, naf.21953, fos 7-9. et naf.21989.)

Ministère de l'Intérieur. 3e Division. Bureau des Sciences et Beaux-arts.
Le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire,
Vu le décret du quatre décembre 1809, arrête

Art. 1er. La Commission chargée de la vente de l'ouvrage sur l'Égypte sera composée de six membres conformément à l'art. 3 du décret du 4 septembre 1809.

Par suite des dispositions du même article, nous nommons membres de cette Commission MM.

Le Comte Berthollet }
Le Comte Regnaud de St Jean d'Angély } Membres de
Daunou } l'Institut
Heurtier }

Dacier, l'un des administrateurs de la Bibliothèque impériale
Desfontaines, l'un des administrateurs du Jardin des plantes.

Art. 2. La Commission se réunira, le plutôt possible, dans une salle du palais des sciences et des arts, pour aviser aux moyens de remplir les fonctions qui lui sont attribuées par les articles 3, 7, 8, 10, 11, 12 et 13 de ce décret.

Art. 3. Dans ses premières séances, elle s'occupera de la nomination d'un Président et d'un secrétaire annuels, pris parmi ses membres et d'un agent comptable, conservateur des planches et exemplaires de l'ouvrage, pris nécessairement hors de la Commission et qui conservera son pacte jusqu'à révocation. Le Président et le secrétaire pourront être réélus.

Ces nominations seront soumises à notre approbation.

Art. 4. La Commission se réunira, au moins, une fois tous les 15 jours. Elle ne pourra délibérer que lorsqu'il aura, au moins, quatre membres présents.

Art. 5. Elle s'occupera sans délai, de fixer le prix de l'ouvrage, de publier une annonce, de choisir les libraires ou tous autres moyens pour l'expédition dans les départements et à l'étranger, et de régler les taux de la remise.

Art. 6. Le Commissaire du ministre de l'Intérieur, actuellement chargé de la dépense de l'ouvrage et de la direction des travaux, donnera à la Commission créée par le présent arrêtée, tous les renseignements dont elle pourra avoir besoin. Il lui fera connaître la classification de l'ouvrage, les différentes sortes d'exemplaires, les cuivres susceptibles d'un second tirage et ceux qui auront besoin d'être retouchés, enfin tous les détails relatifs au mode actuel suivi dans l'exécution, afin que la Commission puisse remplir, de la manière la plus prompte et la moins dispendieuse, les dispositions du décret impérial.

Art. 7. Il sera mis à la disposition de la Commission un local et des magasins destinés à recevoir en dépôt ; 1° les exemplaires qui lui seront remis successivement par le commissaire actuel du ministre, 2° les cuivres des planches, à mesures que le premier tirage sera effectué.

Art. 8. En attendant le choix d'un local, les magasins établis actuellement près la Commission d'Égypte, resteront provisoirement affectés au dépôt des exemplaires.

Art. 9. L'agent comptable, conservateur des magasins, sera chargé d'inscrire les demandes des acquéreurs de l'ouvrage, de classer les exemplaires et de la distribuer, enfin de diriger, sous la surveillance du secrétaire de la Commission, la retouche des cuivres pour une seconde édition.

L'agent comptable sera tenu de présenter à chaque séance de la Commission, un bordereau des recettes et dépenses, et un état de situation du matériel.

Art. 10. Aucun payement ne se fera, aucun marché ne sera conclu par l'agent comptable, s'ils n'ont été ordonnés par la Commission, et approuvés par nous, conformément à l'art. 7 du décret du 4 décembre.

Art. 11. Le traitement du conservateur-agent comptable, et celui des autres employés, jugés nécessaire par la Commission, seront réglés par elle, et soumis à notre approbation.

Art. 12. Chaque trimestre, la Commission nous présentera un état de situation de l'entreprise ; et, chaque année, nous arrêterons les comptes, en exécution de l'article 12 du décret.

Paris, le 25 février 1810.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire (*Signé* : MONTALIVET).

VII – Arrêté du ministre de l'Intérieur du 17 mars 1810 sur la 2e et 3e livraison. (BnF, naf.21951, fos 17-18 ; fr.11275, fos 242-243 : copie datée du 13, corrigée 7. Il existe une copie datée du 13 mars. Naf.21951, fos 19-20.)

Le Ministre de l'Intérieur

Considérant que d'après la teneur du décret impérial du 4 décembre dernier la seconde livraison de l'ouvrage sur l'Égypte doit être publiée dans le courant de 1810, et la troisième dans le courant de 1811 ; qu'il importe de prendre des mesures telles que cette publication en puisse être différée par aucune cause, enfin qu'il est de l'intérêt de l'ouvrage et des coopérateurs que le travail soit conduit le plutôt possible à son terme, arrête sur la proposition de la Commission à lui transmise par le commissaire, les dispositions suivantes :

Art. 1er

Au premier septembre prochain, tous les mémoires et explications des planches destinées à faire partie de la deuxième livraison, devant être remis au secrétariat de la Commission, les mémoires qui ne seraient pas présentés à cette époque seront renvoyés à la livraison suivante, les explications des planches qui alors ne seraient point faites par les auteurs des dessins seront rédigées par les auteurs chargés de la description des lieux.

Art. 2e

Les ouvrages destinés à faire partie de la troisième livraison seront déposés avant le 1er septembre 1811.

Art. 3e

Passé le 1er septembre 1811, il ne sera reçu aucun mémoire qui n'aurait pas encore été présenté, à moins de causes extraordinaires qui nous seront soumises.

Art. 4e

Les auteurs sont invités à déposer dès à présent leurs écrits terminés pour être soumis à l'examen de l'assemblée générale et imprimés de suite s'il y a lieu.

Art. 5e

En attendant le dépôt des mémoires, les auteurs adresseront à la Commission avant le 1er mai prochain 1° les titres de ceux de leurs mémoires annoncées précédemment au ministre et à la Commission et qu'ils sont encore dans l'intention de présenter. 2° un exposé sommaire de la matière dont ils traitent et les principaux résultats de leurs recherches. Ces renseignements nous seront fournis par la Commission dans la quinzaine suivante.

Art 6e

L'examen des mémoires aura lieu au plus tard dans le mois de la présentation à l'assemblée générale ; le rapport sera fait par écrit, signé des Commissaires et lu à la séance suivante. Si le mémoire est adopté, il sera visé de suite et livré à l'impression.

Un double des décisions de la Commission nous sera adressé à la suite de chaque examen pour que mention en soit faite sur les pièces demander par l'article précédent.

Art 7e

Pour accélérer l'impression des mémoires et pour éviter les retards qu'elle a essuyés jusqu'ici, il ne sera envoyé aux auteurs que trois épreuves ou quatre au plus ; les épreuves devront être renvoyées sur le champ.

Art 8e

A l'égard des dessins qui n'ont pas encore été livrés à la gravure et qui sont restés dans les mains des auteurs, ils seront remis au Commissaire du ministère de l'Intérieur d'ici au premier mai prochain et tels qu'ils se trouveront à cette époque pour être achevés dans les bureaux de la Commission.

Art 9e

Tous les deux mois le commissaire nous rendra compte des matériaux qui auront été fournis et nous fera connaître les personnes en retard, afin qu'il soit prix à leur égard les mesures qui seront jugées convenable.

Art 10e

La seconde livraison sera censée terminée lorsque les planches, l'explication et les inscriptions ainsi que les mémoires qui seraient en tirage au 15 décembre 1810 seront réimprimés (*sic*), et elle sera publiée sans attendre les mémoires qui ne seraient pas sous presse à cette époque.

Signé : Montalivet

VIII – Décret impérial du 17 avril 1812. (BnF, naf.21951, fo 38 ; AN, F17 1101.)

Extrait des minutes de la secrétairerie d'État. (Enregistré le 20 avril no 1728.)
Napoléon, Empereur des Français,
Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération
Du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc.
Sur le Rapport de notre ministre de l'Intérieur ;
Nous avons décrété et décrétons ce qui suit

Art. 1er

La deuxième livraison de la *Description de l'Égypte* sera terminée et publiée avant le premier octobre prochain.

Art. 2e

Sur le fonds de 300,000 F, à réaliser par la Caisse d'amortissement, d'après notre décret du 4 décembre 1809, pour l'acquisition des cuivres de la *Caléographie Piranesi*, notre ministre de l'Intérieur prélèvera et mettra à la disposition de la Commission chargée de l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, une somme de cent cinquante mille francs qui sera spécialement employée à completter et publier la 2e livraison de cet ouvrage.

Art. 3e

Nos Ministres de l'Intérieur, des Finances et du Trésor impérial sont chargés de l'exécution du présent décret ;

Signé : Napoléon

Par l'Empereur : le Ministre Secrétaire d'état, signé le C. Daru.

Pour Ampliation : Le Ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire, Montativet.

IX – Arrêté de la Commission de publication du 1er octobre 1813. (BnF, naf.3579, p. 182.)

La Commission considérant 1° les retards que plusieurs coopérateurs, malgré les avis réitérés qui leur ont été transmis en exécution des ordres de S.Ex. le ministre de l'Intérieur ont apporté dans la remise des matériaux qu'ils se sont engagés à fournir ; 2° la nécessité de terminer la rédaction de l'ouvrage dans le cours de 1814 ;

Considérant que tous les matériaux qui sont à fournir n'exigent pas de la part des auteurs le même temps pour être rédigés, et qu'il importe d'alimenter successivement l'Imprimerie impériale, a arrêté

Art. 1. Il sera assigné un terme fatal aux coopérateurs pour la remise des matériaux destinés à entrer dans la *Description de l'Égypte* et non encore présentés : passé ce terme, les mémoires ne seront plus reçus.

Art. 2. Il sera fixé trois époques dont la plus éloignée sera celle du 1er octobre 1814 pour les ouvrages dont la rédaction demande le plus de temps ; les deux autres seront fixées, la première au 1er janvier 1814, et la 2e au 1er avril 1814 conformément à la liste annexée au présent arrêté.

Art. 3. Dans la classe des matériaux demandés pour le 1er janvier 1814, seront comprises les explications des planches. Après ce terme les auteurs des descriptions seront chargés de les rédiger.

Art. 4. Ceux des auteurs qui jouissent d'un traitement et ceux qui ne se seront point conformés aux dispositions précédentes cesseront d'être portés sur l'état des appointements.

Art. 5. Ces diverses mesures seront soumises à l'approbation de S.Ex. le ministre de l'Intérieur.

Paris le 1er octobre 1813

Signé : Berthollet président ; Jomard commissaire ; Costaz ; Jollois ; Devilliers et Delile.

(Envoi au ministre le 4 octobre et approuvé le 15 octobre 1813.)

X – Ordonnance royale du 19 septembre 1814 sur la carte. (BnF, naf.21951, fo 43 ; AN, F17 1101.)

3e Division. Bureau des sciences et Beaux-arts.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit

Art. 1. La grande carte d'Égypte, gravée en 50 feuilles au Dépôt de la Guerre, fera partie de l'ouvrage sur cette contrée aux frais de l'État.

Art. 2. Aucune épreuve n'en sera tirée d'ici à dix ans que pour la Commission d'Égypte et pour être jointe aux exemplaires de l'ouvrage.

Art. 3. Après ces 10 années révolues, des épreuves de la carte d'Égypte pourront être tirées pour le compte du Dépôt de la Guerre qui du reste tiendra à la disposition de la Commission toutes les feuilles qu'exigerait une seconde édition de l'ouvrage.

Art. 4. La Commission d'Égypte s'entendra avec le Dépôt de la Guerre au sujet du tirage des épreuves dont le prix sera payé soit en exemplaires de la Description, soit sur les fonds fournis par le Trésor pour l'exécution de cet ouvrage, soit sur ceux provenant de la vente.

Art. 5. Nos ministres secrétaires d'État de l'Intérieur, de la Guerre et des Finances sont chacun en ce qui le concerne chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 19 septembre l'an de grâce 1814 et de notre règne.

Signé : Louis ; L'abbé de Montesquiou Pour ampliation : le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Par Ordre : Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Chevalier de la Légion d'honneur Guizot.

3e division. Copie. Enregistré le 20 septembre 1814 no 362.

XI – Ordonnance royale du 23 juin 1820 concernant la 2e édition. (BnF, naf.3582, p. 161, naf.21951, naf.21952, naf.21936 ; AN, F21 709.)

Paris, le 23 juin 1820.
Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,
A tous ceux que ces présentes verront, Salut.
Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur,
Notre Conseil d'État entendu,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La Soumission faite par M. C.L.F. Panckoucke pour la réimpression de la *Description de l'Égypte* sera acceptée par notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur et restera ci-annexée.

Art. 2. Sur la moitié qui reviendra au Gouvernement des produits de l'opération, une portion (à déterminer par le ministre de l'Intérieur) sera distribuée aux coopérateurs de la grande édition faite aux frais du Trésor. Le reste sera affecté à l'encouragement général des sciences et des beaux-arts, et particulièrement de la gravure.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 23 Juin de l'an de grâce 1820 et de notre règne le 26e.
Par le roi, Louis
Le Ministre Secrétaire d'État du département de l'Intérieur, Siméon.
Pour ampliation
Le Conseiller d'État, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Baron Capelle.
(Enregistré le 26 juin 1820, no 2434.)

XII – Traité entre le ministre de l'Intérieur et Panckoucke, du 23 juin 1820, concernant la 2e édition. (BnF, naf.21952, fos 231-232, naf.21936, naf.21987, p. 6-8, naf.3582, p. 162-164 ; AN, F21 709.)

Son Ex. le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur ayant concédé à M. C.L.F. Panckoucke le droit de réimprimer la *Description de l'Égypte*, les clauses suivantes ont été arrêtées pour les éditions qui pourront en avoir lieu et d'abord pour une seconde édition qui sera faite sans délai

Art. 1. L'édition sera dédiée à S. M. Louis XVIII.

Art. 2. Un portrait de S. M. sera mis en tête de la première livraison. Il sera gravé aux frais de M. Panckoucke par un artiste que le ministre désignera.

Art. 3. Toutes les planches de la grande édition seront insérées dans la seconde.

Art. 4. Il ne sera retranché du texte que les passages qui représenteraient Bonaparte comme chef du Gouvernement.

Art. 5. L'édition sera en format in-8°.

Art. 6. Le caractère sera neuf en cicéro.

Art. 7. Le papier sans être vélin sera de la qualité de celui qu'on emploie pour les beaux ouvrages de bibliothèque.

Art. 8. L'édition sera tirée au nombre d'exemplaire que M. Panckoucke jugera convenable.

Art. 9. L'ouvrage paraîtra par livraison.

Art. 10. Le prix de chaque livraison sera fixé par M. Panckoucke.

Art. 11. Tous les frais et risque de composition, de tirage, de papier, d'impression, de brochure pour le texte, de papier et de tirage pour les planches, seront à la charge de M. Panckoucke.

Art. 12. De même tous les frais quelconques de loyer, magasins, bureaux, ports de lettres, prospectus, timbres, écritures, seront supportés par M. Panckoucke, moyennant une remise de 15% qui lui sera alloué pour cet article.

Art. 13. M. Panckoucke n'étant en relation qu'avec des maisons de commerce, il lui sera alloué, en outre de la remise du libraire, un 13e exemplaire gratis sur toutes les livraisons placées.

Art. 14. M. Panckoucke mettra à la disposition du Gouvernement la moitié des bénéfices nets.

Art. 15. Outre les frais désignés aux art. 11 et 12, M. Panckoucke aura à sa charge toutes les pertes par vols d'exemplaires, non paiement ou faillites de ceux à qui les ventes auront été faites.

Art. 16. Le commissaire du Gouvernement pour la grande édition surveillera la seconde et sera chargé de recevoir après vérification les comptes de M. Panckoucke. Il jouira sur les fonds de l'entreprise d'un traitement spécial dont le montant sera déterminé par le ministre.

Art. 17. Le commissaire frappera chaque livraison d'un timbre sec.

Art. 18. M. Panckoucke remettra un reçu de chaque timbre.

Art. 19. Le total de ces timbres formera le compte de recette de l'entreprise en défalquant les livraisons restant en magasin. Aucune livraison ne pourra être mise en vente sans être timbrée.

Art. 20. Toutes les dépenses et l'état général de l'édition seront reconnu tous les six mois par le commissaire ; il en sera rendu compte au ministre.

Art. 21. Les fonds provenant de la moitié des bénéfices de l'entreprise seront versés tous les six mois, à dater de la mise au jour de la 1re livraison, dans la caisse qui sera désignée par le ministre.

Art. 22. Dans le cas de succès de cette édition, il en sera fait plus tard une ou plusieurs autres, abrégées ou divisées par parties ; d'après des indications qui seront soumises au ministre et aux mêmes clauses que celles du présent acte. Nul autre que M. Panckoucke ne pourra être admis à réimprimer la *Description de l'Égypte* et à en faire de nouvelle édition.

Art. 23. A chaque livraison deux exemplaires en seront remis à chacun des dix journaux principaux et les timbres qui y seront apposés n'entreront pas dans le compte de la recette, non plus que ceux des 5 exemplaires du Dépôt légal.

Art. 24. Un exemplaire de la grande édition sera remis gratuitement à la disposition de M. Panckoucke pour servir à l'impression de la seconde édition.

Art. 25. Les cuivres, après le tirage de mille exemplaires de la grande édition seront mis successivement à la disposition de M. Panckoucke sur sa demande et quand le tirage de la 2e édition aura été fait, les cuivres rentreront au dépôt du Gouvernement. Dans aucun cas, les gravures ne pourront être vendu séparément du texte ou par planches détachées.

Art. 26. Si ces cuivres avant ou pendant le tirage ont besoin d'être retouchés, l'opération sera faite par les soins du commissaire et M. Panckoucke en fera les avances, sauf à s'en rembourser sur les produits généraux de l'entreprise.

Art. 27. Un exemplaire de la nouvelle édition sur très beau papier vélin satiné sera présenté à sa Majesté.

Art. 28. 5 exemplaires sur papier vélin seront remis à la disposition du ministre.

Art. 29. Ces 6 exemplaires ne seront pas timbrés ; leur confection aura lieu aux frais de M. Panckoucke.

Art. 30. En cas de contestation entre le commissaire du Gouvernement et le sieur Panckoucke, il sera statué par des arbitres respectivement nommés. Si ces arbitres ne peuvent se mettre d'accord, un sur-arbitre sera nommé par le tribunal de commerce de Paris, le jugement arbitral sera définitif et sans appel.

Art. 31. Toute l'opération sera conduite de manière à ce que l'édition soit terminée en six ans, à porter du 1er juillet 1820 et que les ventes étant effectuées, la liquidation générale puisse avoir lieu dans le cours de la 10e année, c'est à dire en 1830.

Paris, le 5 juin 1820

Approuvé l'écriture ci-dessus et d'autre part

Signé : C.L.F. Panckoucke.

Pour être annexé à l'ordonnance royale du 23 juin enregistrée sous le nº 2434.
Le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur (*Signé* : Siméon).
Pour ampliation
Le Conseiller d'État, secrétaire général (*Signé* : Capelle).

XIII – Arrêté de la Commission du 9 avril 1821 concernant la dernière publication. (BnF, naf.3583, p. 7-8 ; AN, F[17] 1104-5, daté du 16 avril.)

La Commission considérant 1° la nécessité de terminer la publication de l'ouvrage sur l'Égypte, dans le cours de la présente année, sauf à renvoyer dans un appendice les parties qui n'auraient pu être finies à temps ; 2° le retard qu'ont mis plusieurs coopérateurs à renvoyer les épreuves qui sont restées dans leurs mains, et qui ont été réclamées vainement par la Commission ; 3° la réponse faite par le naturaliste chargé dans l'ouvrage, de la partie des *animaux invertébrés*, et de la plus grande partie de la zoologie, à la lettre que lui a écrite M. le Président pour l'engager à reprendre ses travaux.

Considérant aussi la position fâcheuse où s'est trouvé ce dernier par suite d'une indisposition grave, qui a retardé ses travaux.

Vu l'état d'avancement de chacune des parties de l'ouvrage, a arrêté ce qui suit

Savoir :

Art. 1[er]. Les travaux actuels de la publication seront exclusivement dirigés quant aux planches, vers l'achèvement des Antiquités, de la géographie et de l'État Moderne.

Art. 2. Les planches d'Histoire Naturelle qui seraient dans les mains des graveurs, seront continuées ; les autres demeureront suspendues jusqu'à l'achèvement des autres parties de l'ouvrage, néanmoins, les planches d'Histoire Naturelle, sur lesquelles est gravée la lettre pourront être comprises dans la prochaine publication, conformément au tableau ci-joint.

Art. 3. Il sera rendu compte à Son Excellence le ministre de l'Intérieur, des motifs qui réduisent la Commission à suspendre provisoirement l'impression des planches de zoologie qui sont actuellement terminées.

Art. 4. Attendu que plusieurs auteurs retiennent depuis longtemps les épreuves de leurs mémoires, il sera écrit à Son Excellence le ministre de l'Intérieur pour le prier de vouloir bien leur faire connaître directement, que dans le cas où l'Imprimerie royale serait forcée à distribuer les caractères pour accélérer la marche de l'ouvrage, les frais de composition demeureront à la charge desdits coopérateurs, ou tout ou en partie, sauf à prélever le montant des frais sur la part qui doit revenir à chacun d'eux, du produit de la 2[e] édition.

Art. 5. La prochaine publication est fixée au mois de décembre prochain, elle sera composée comme il suit.

Savoir : Antiquités volume V 91 planches ; État Moderne 23 planches ; Atlas géographique 52 planches ; Histoire Naturelle 31 planches dont 4 d'oiseaux, 6 minéralogie, et 21 de zoologie ; enfin, planches pour le texte 22. Total : 219 planches.

Art. 6. Attendu que le naturaliste chargé des animaux invertébrés spécialement, s'était engagé à compléter le premier volume des mémoires d'Histoire Naturelle, et que par la retraite de ce coopérateur, le premier volume demeurerait incomplet, tandis que le second est déjà plus considérable, on insérera dans ledit premier volume les mémoires de la zoologie qui seront fournis pour la prochaine publication aussi tôt que l'époque du tirage sera arrivée.

Art. 7. Les planches d'Histoire Naturelle actuellement finies ou qui vont l'être incessamment ne seront envoyées à l'impression qu'après l'achèvement des planches d'Antiquités, État Moderne et Géographies, à cet effet et dans le cas du refus du naturaliste chargé de cette partie, Son Excellence sera priée de désigner un zoologiste pour les inscriptions à mettre sur les planches.

Art. 8. Les 4 planches d'Antiquités et les 6 planches d'Histoire Naturelle non encore commencée, sont définitivement retirées de l'ouvrage. Les 21 autres planches d'Histoire Naturelle qui ont été suspendues pour cause d'imperfection seront déposées au Dépôt qui sera assigné par le Gouvernement.

Art. 9. Son Excellence le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur sera priée de prendre en considération les travaux et les services du coopérateur qui a été chargé de la partie des animaux sans vertèbres et qui se trouve aujourd'hui privé de tout traitement.

Art. 10. Le présent arrêt sera soumis à l'approbation de Son Excellence le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Signé: Berthollet.

Annexe 2

Notes, rapports, marchés, lettres

Notes et rapports

XIV – Rapport présenté aux consuls de la République par le ministre de l'Intérieur [Chaptal]. – Paris, le 17 pluviôse an X [6 février 1802]. (*Le Moniteur universel*, nº 139, 19 pluviôse an 10-8 février 1802, p. 555-556. Dans Google livres.)

Citoyens Consuls,

Pendant la durée de l'expédition d'Égypte, on a observé les antiquités de ce pays, les mœurs, l'industrie, le gouvernement des habitans actuels, et toutes les productions naturelles ;

On a rapporté des collections considérables de minéraux, de plantes, d'insectes, de poissons et d'oiseaux ;

Des plans et dessins d'architecture, des vues perspectives et des copies exactes des bas reliefs qui décorent les édifices anciens ;

Enfin, on a recueilli une assez grande quantité de pierres gravées, de médailles, des manuscrits précieux, et quelques autres objets d'art et d'antiquités.

Il est de l'intérêt des lettres, et l'on peut dire de la gloire nationale, de ne laisser dans l'oubli aucun des résultats d'un voyage si remarquable par son objet et par les circonstances dans lesquelles il a été entrepris.

Quelque distinction que l'on puisse établir parmi ces ouvrages, ils concourent cependant à un but commun, qui est la connaissance complette du pays observé, et il y a une dépendance réciproque entre les faits de l'histoire ancienne d'une contrée, ceux de son histoire moderne, et ceux qui se rapportent à son état naturel et constant.

On propose de rassembler tous ces résultats, et de les publier dans un seul ouvrage, en adoptant la forme qui a été suivie jusqu'ici par les différentes académies de l'Europe.

Cette collection comprendrait :

1° La description des monumens et les mémoires sur les antiquités ;

2° Les mémoires sur l'Égypte moderne ;

3° L'histoire des animaux, des minéraux et des plantes.

On placerait dans la première partie de l'ouvrage les résultats des opérations de nivellement qui ont été faites pour déterminer la situation respective des deux mers.

2° La description des monumens comprendrait :

Les plans des lieux où ils sont situés ;

Des vues des paysages et des monumens, prises sous différents aspects ;

Les plans des édifices, les élévations, les coupes et les dessins exacts de l'architecture et des ornemens, et ceux des obélisques ; les mémoires sur les antiquités et les dessins des sculptures astronomiques ;

Les dessins des bas-reliefs qui offrent le plus d'intérêt, ceux des pierres gravées, médailles, inscriptions, et les copies des manuscrits ;

Les descriptions des sépultures des anciens Égyptiens et, particulièrement, des tombeaux des rois de Thèbes ;

Les résultats des recherches que l'on a faites pour connaître la construction, les dimensions des pyramides et la situation astronomique de ces monumens.

3° On publierait aussi dans ce recueil, et sous le nom de leurs auteurs, les mémoires ou les dessins, et les notes instructives qui se rapportent à l'agriculture, au commerce, aux arts, et en général à l'état civil de l'Égypte.

4° Les ouvrages écrits sur les objets d'histoire naturelle, seraient accompagnés des dessins ou des peintures qui représentent ces objets.

Il a paru aussi qu'on ajouterait à l'intérêt de ce recueil, et qu'on lui conserverait ce principe d'unité si essentiel aux productions des arts, en le faisant précéder d'une introduction dans laquelle on exposerait rapidement les résultats généraux des observations ; on ferait plus particulièrement connaître à qui on les doit et les circonstances dans lesquelles elles ont été recueillies. Les premiers Mémoires de l'académie des sciences de Paris offrent encore en ce genre un modèle remarquable, soit que l'on considère l'élégante clarté du style, ou la bienveillance ingénieuse et l'impartialité de l'historien.

Ce discours serait en quelque sorte l'histoire littéraire du voyage d'Égypte ; il parait convenable de faire dépendre le choix du rédacteur de cette introduction, des suffrages de tous ceux qui doivent concourir essentiellement à la perfection de l'ouvrage.

Il est naturel de s'attendre à quelques difficultés dans l'exécution d'un projet qui a pour but de réunir tant d'ouvrages particuliers. Il y a des rivalités inévitables et des prétentions ou des intérêts qu'on ne pourra pas entièrement concilier ; mais la bienveillance constante et éclairée du gouvernement vaincra ces premiers obstacles. Les savans ou artistes qui ont été chargés d'observer l'Égypte, et ont joui d'un traitement annuel à raison de leurs occupations, ont toujours reconnu le droit qu'à le gouvernement d'exiger la communication ou même la remise de leurs ouvrages ; ils savent qu'en exerçant ce droit, on peut leur procurer des avantages considérables qu'ils n'atteindraient point de conventions particulières. – Le gouvernement peut ordonner la publication de l'ouvrage aux frais du trésor public, et mettre le produit de l'édition entière à la disposition des auteurs et coopérateurs de l'ouvrage.

La publication de ce grand ouvrage offre au gouvernement une occasion vraiment extraordinaire de faire éclater l'intérêt qu'il prend aux beaux-arts.

Quant à la répartition entre les artistes et auteurs des bénéfices résultant de la vente de l'ouvrage, il est nécessaire qu'elle soit inégale et proportionnée, autant que possible, à la durée du travail des auteurs, et surtout au mérite de leurs productions. Il faudrait aussi que les bases fussent bientôt fixées, afin que chacun appréciât d'avance les avantages qu'il peut espérer.

Dans les premiers tems qui ont suivi la conquête de l'Égypte, on a établi au Caire un Institut des sciences et arts, qui a dû se proposer pour objet principal de réunir toutes les observations propres à faire connaître les antiquités, et l'état actuel de ce pays. On pourrait convoquer les membres de l'Institut d'Égypte, et les inviter à se réunir, afin de s'occuper de la rédaction de leurs travaux.

Tous les artistes qui doivent coopérer à l'ouvrage général sont membres de cette assemblée, ou disposés à s'y réunir ; elle pourrait donc être chargée d'en diriger la publication ; et pour prévenir les oppositions ou les lenteurs qui ont presque toujours lieu dans les réunions un peu nombreuses, l'Institut d'Égypte désignerait quelques-uns de ses membres qui s'occuperaient des détails littéraires ou administratifs de cette entreprise.

Aussitôt que le gouvernement aura prononcé le dessein de réunir tous les travaux, il est certain que les artistes s'empresseront d'offrir leur porte-feuille, et qu'ils s'engageront à rapporter leurs ouvrages après le tems jugé nécessaire pour les achever ; et s'il pouvait arriver que quelques-uns d'entr'eux eussent des intentions contraires,

leur propre intérêt les porterait à changer de sentiment, parce qu'ils n'auraient point de succès à espérer en publiant leur travail séparément. De plus, il paraît indispensable de conserver un traitement fixe à tous ceux qui coopéreront essentiellement à l'ouvrage, et qui trouveront ainsi dans ce travail l'objet d'une occupation constante.

On croit pouvoir assurer qu'au moyen des mesures qui viennent d'être proposées, on parviendra à rassembler, sans aucune exception, toutes les observations qui ont été faites en Égypte.

L'intérêt des auteurs, leur intention déjà connue, la satisfaction de remplir un devoir, et l'espérance de se concilier ainsi l'estime publique et la faveur du gouvernement ; enfin le désir de concourir à une entreprise littéraire qui doit laisser de grands souvenirs, tous ces motifs l'emporteront sur les premières difficultés d'une réunion si désirable.

En conséquence, et pour parvenir à rempli l'objet indiqué dans le présent rapport, je propose le projet d'arrêté ci-joint.

Salut et respect. *Signé* : Chaptal.

(Suit le texte de l'arrêté du 17 pluviôse an X transcrit ci-dessus.)

XV – Note relative à l'impression de la collection des travaux sur l'Égypte. (BnF, naf.21951, f° 165, duplicata de la lettre de Duboy-Laverne. AN, F17 1101)

Imprimerie de la République Messidor an 10. [Juin 1802.]

Une des plus importantes et des plus honorables attributions de l'Imprimerie de la République, comme de celle du Louvre qu'elle a remplacée, est l'impression des ouvrages de sciences dont le trésor public fait les frais. Cette attribution a été consacré de nouveaux par l'arrêté des Consuls du 19 frimaire dernier, rendu le Conseil d'État entendu, sur le rapport d'un conseil d'administration nommé par le premier Consul.

La collection des travaux des savants et artistes de l'expédition d'Égypte devant, aux termes de l'arrêté des Consuls du 17 pluviôse an 10, être imprimée aux frais du Gouvernement, ce travail se trouve dévolu de droit à l'Imprimerie de la République. Cependant on assure que quelques-uns des membres de la Commission formée pour en rassembler les matériaux et en diriger l'exécution, demandent que l'impression soit confiée au Cen Didot l'aîné. Si leur opinion prévalait dans la Commission, le directeur de l'Imprimerie de la République croirait de son devoir de représenter au ministre de l'Intérieur 1° que cette imprimerie est pourvue de tous les moyens nécessaires pour répondre aux vues du Gouvernement par la bonne et prompte exécution de l'ouvrage dont il est question ; 2° que parmi ces moyens, il en est qu'elle possède exclusivement, vu la nature de l'ouvrage dont il s'agit. La description des monuments d'Égypte, les recherches sur les langues qui y ont été et sont encore en usage, exigeront nécessairement l'emploi des caractères propres à ces langues. Or ces caractères, ainsi que les ouvriers instruits à les manipuler ne se trouvent que dans l'Imprimerie du Gouvernement : on sait qu'il n'en existe nulle part une collection aussi belle et aussi nombreuse. C'est assurément dans cette intéressante occasion que la France doit développer aux yeux de l'Europe savante les richesses qu'elle possède en caractères exotiques. Le directeur de l'Imprimerie de la République y trouvera en même temps la plus belle récompense à laquelle il puisse aspirer, des soins assidus qu'il a donné à cette partie difficile de la typographie, dont la diplomatie et le commerce doivent retirer un jour le plus grand fruit.

Suivant la constitution actuelle de l'imprimerie, ainsi qu'elle a été réglée définitivement par l'arrêté des Consuls du 19 frimaire an 10, cet établissement ne tire plus aucun secours du Trésor public. Il doit trouver dans l'activité de ses travaux les moyens de fournir à ses dépenses de tout genre. De la résulte la nécessité de maintenir soigneusement ses attributions : autrement il croulerait par sa base. Le ministre de l'Intérieur jugera

sans doute les considérations ci-dessus dignes de toute son attention, lorsqu'il sera pris une détermination définitive sur l'impression de l'ouvrage dont il s'agit, il ne permettra pas qu'il soit porté atteinte, sans nécessité ni utilité, aux attributions de l'imprimerie telles qu'elles ont été réglées par un arrêté émané de la volonté directe du premier Consul et après un mûr examen.

(*Signé*: Duboy-Laverne.)

XVI – Ministère de la guerre. Rapport aux Consuls de la République, fait par le ministre de la Guerre, le 19 prairial an XI [8 juin 1803]. [Alexandre Berthier.]

Procès-verbal de la commission réunie au Dépôt général de la guerre, pour fixer le mode de transcription de l'arabe en caractères français.

Reproduit dans *Le Moniteur universel* du samedi 13 messidor an 11 de la République [2 juillet 1803], p. 1277-1278 et dans *Description de l'Égypte*, É.M., II, 2e partie, p. 107-110, 2e éd., t. 17, p. 631-638.

Première séance

Le 7 nivôse an 11 [28 décembre 1802], en conséquence de la lettre du ministre de la Guerre, adressée à chacun des citoyens ci-après nommés, et sur l'invitation du citoyen Sanson, général de brigade du génie, directeur du dépôt de la guerre ; les citoyens Volney, sénateur ; Monge, sénateur ; Berthollet, sénateur ; Langlès, professeur à l'école spéciale des langues orientales vivantes, tous membres de l'Institut nationale ; Sylvestre de Sacy, aussi professeur de ladite école ; Caussin, professeur de langue arabe au Collège national de France ; Lacroix, professeur de mathématique et membre de l'Institut national ; Baudeuf, négociant au Caire ; Marcel, ci-devant directeur de l'Imprimerie national au Caire ; et Marcel Abeyd, Syrien de naissance, s'étant réunis au dépôt de la guerre, le général, directeur du dépôt, les a invités à se former en commission.

Le citoyen Sylvestre de Sacy a été nommé président, et le citoyen Lacroix secrétaire.

Le directeur du dépôt a donné ensuite à la commission lecture du rapport suivant qu'il a fait au ministre de la Guerre, le 24 frimaire dernier.

D'après votre invitation, le sénateur Volney a bien voulu se rendre au dépôt de la guerre, où se rédige la carte d'Égypte, pour voir cet intéressant travail.

Il a été satisfait, tant de ses progrès que du mérite des matériaux qui lui servent d'élèmens, et de la manière, exacte et précieuse dont il est exécuté.

Il a remarqué avec plaisir la pureté et la netteté avec laquelle l'arabe y était écrit par le citoyen Laporte, membre de la Commission des sciences et des arts d'Égypte ; mais il diffère d'opinion avec ce traducteur, et en général avec l'école française des langues-orientales, sur la manière d'exprimer en caractères européens les sons de la langue arabe, pour lesquels nous n'avons pas de signes analogues.

Sur les vingt-huit lettres de l'alphabet arabe, dix-sept représentent des prononciations absolument les mêmes que dans notre langue ; en conséquence, l'école française et le sénateur Volney les expriment par nos propres lettres, sauf quelques observations.

Il en reste onze qui peignent des prononciations qui nous sont étrangers. L'école française emploie pour les rendre les lettres les plus approchantes, prises dans notre langue, en les doublant, les opposant ou les séparant ; ce qui n'indique qu'imparfaitement aux nationaux la prononciation primitive, et la défigure aux yeux des étrangers.

C'est cet inconvénient que le sénateur Volney cherche à remédier en adoptant pour représenter ces onze lettres, ou peindre leur prononciation, des signes simples, soit de notre alphabet en les modifiant, soit les empruntant d'autres langues de l'Europe, soit en les formant de convention.

Son système, clairement expliqué dans l'ouvrage qu'il a publié en l'an 3, sous le titre de *Simplification des langues orientales*, se présente sous des rapports d'utilité générale, dignes de fixer l'attention du Gouvernement dans un moment où il s'agit de consacrer l'une ou l'autre méthode, par un monument tel que la carte générale d'Égypte.

J'ai cru qu'il importait à la topographie de cette contrée, comme aux progrès des sciences et des arts, d'appeler une discussion savante sur cette diversité d'opinions, et de soumettre ensuite aux consuls l'avis qui doit en résulter. J'ai donc l'honneur de vous proposer d'inviter le sénateur Volney, le professeur de Sacy et quelques autres savans dans les langues orientales ou grammaire générale, à se réunir au dépôt général de la guerre ou ailleurs pour y discuter cette intéressante question, afin que leur discussion, soumise à l'approbation du Gouvernement, règle de la manière la plus avantageuse, la nomenclature française de la carte d'Égypte, comparée aux caractères arabes.

Le directeur a ajouté que le ministre avait reconnu l'importance de cette mesure, approuvé son exécution, et que c'était pour cet objet que la commission se trouvait réunie.

Le cit. Laporte ayant été appelé, a donné connaissance des principes par lesquels il avait cru devoir se diriger dans la transcription sur la carte d'Égypte, des noms arabes en caractères français.

Plusieurs membres de la commission ont ensuite exposé les difficultés qui paraissaient s'opposer à ce que l'on put atteindre le double but de représenter, dans les caractères des langues européennes, l'orthographe et la prononciation des noms arabes ; et par la comparaison faite particulièrement de l'alphabet français avec l'alphabet arabe, il a été reconnu comme principes qui devaient servir de bases aux discussions suivantes,

1°. Que le nombre des élémens qui composent l'alphabet français, est absolument insuffisant pour exprimer toutes les articulations et les sons de la langue arabe.

2°. Que parmi ces élémens, il y en a plusieurs qui expriment des articulations tout-à-fait étrangères à la langue arabe, tels que le J et le G, et que par cette raison le nombre des lettres de l'alphabet français, applicables à l'expression des articulations de la langue arabe, se trouve encore diminué.

3°. Que de ces données, il résulte l'absolue nécessité d'avoir recours à des signes particuliers et de convention, pour exprimer en français les noms propres ou autres noms de la langue arabe, qu'il faut faire passer dans cette écriture.

En conséquence, après avoir discuté les avantages et les inconvéniens des divers systèmes employés ou proposés jusqu'à présent par les orientalistes français, et avoir pris en considération particulière le système exposé par le citoyen Volney, dans l'ouvrage intitulé : Simplification des langues orientales, pour parvenir à ce but, la commission a délibéré sur cette première question.

Pour exprimer les articulations propres à la langue arabe, qui n'ont point de signe correspondant dans les lettres qui composent l'alphabet français, aura-t-on recours à quelques configurations, soit empruntées des autres langues de l'Europe, soit absolument nouvelles ? Ou bien choisira-t-on exclusivement parmi les lettres de l'alphabet français celles qu'il s'agira d'exprimer, sauf à leur faire éprouver quelque modification destinée à caractériser l'usage qui en sera fait ?

La commission, considérant principalement que si d'un côté, il est utile de donner aux personnes qui savent la langue arabe, un moyen sûr de mettre en caractères arabes les mots que l'on aura exprimés en caractères européens, il n'est pas moins essentiel, d'un autre côté, de n'employer dans cette transcription aucun caractère dont la forme soit absolument étrangère à un lecteur français, a décidé unanimement qu'elle adopte la dernière de ces deux propositions.

Il a été posé une seconde question en ces termes :

Pour modifier les lettres de l'alphabet français qui seront employées à exprimer des articulations propres à la langue arabe, dont elles ne seront cependant qu'un signe imparfait, suivra-t-on la méthode, souvent pratiquée, d'employer plusieurs lettres françaises réunies pour exprimer une seule lettre arabe, ou s'astreindra-t-on, autant qu'il sera possible, à n'employer pour correspondre à chaque lettre arabe, qu'une seule lettre française, sauf à la modifier par quelque signe additionnel ?

Il a été décidé qu'on emploierait pour chaque lettre arabe qu'une seule lettre française sauf à modifier la forme des lettres françaises, quand il sera nécessaire, par quelque signe additionnel.

En conséquence de cette décision, il a été observé que la valeur du *chyn* arabe étant absolument identique à celle qui s'exprime en français par les deux lettres *ch* et que des deux lettres *q* et *g*, la première étant toujours suivie d'un *u*, qui ne fait pas la fonction de voyelle, mais paraît faire une partie constitutive du signe de l'articulation, et la seconde exigeant le concours de l'*u*, pour conserver devant l'*e* et l'*i*, une valeur approchante de celle qu'elle a devant l'*a* et l'*o*, il serait peut-être convenable de déroger, quant à ces trois cas, à la détermination générale qui venait d'être prise.

Cet objet ayant été mis en délibération, il a été arrêté que quant au *g* et au *q*, il ne leur sera jamais adjoint d'*i*, comme signe auxiliaire de leur articulation, et que ces deux lettres seront toujours employées comme exprimant, chacune une seule et même articulation, quelle que soit la voyelle dont elles soient suivies, en sorte que le g conservera devant l'*e* et l'*i*, la même valeur qu'il a devant l'*a* ; et le *q*, malgré l'absence de l'*u*, la valeur qui lui est propre. Quant au *ch*, il a été arrêté qu'on conserverait la réunion de ces deux lettres, pour exprimer le *chyn*, ce qui a paru avoir d'autant moins d'inconvénient que le *c*, pourra ne servir à aucun autre usage.

Seconde séance, 4 Janvier 1803

Le 14 nivôse la commission s'étant réunie de nouveau, la discussion a été ouverte sur la correspondance à établir entre chacune des lettres de l'alphabet arabe, et celles des lettres de l'alphabet français qui paraîtront les plus propres à les représenter, et sur les signes qu'il conviendra d'employer pour multiplier et diversifier celles de ces lettres qui devront servir à représenter plusieurs lettres arabes. On a observé que ces signes pouvaient être ou hors de la lettre, ou incorporés dans la forme même de la lettre ; que la première supposition paraissait plus propre à rendre général l'usage du système qui sera déterminé par la commission en le mettant à portée de toutes les imprimeries, et que la seconde semblait offrir l'avantage de présenter, au moyen d'un petit nombre de poinçons qu'il sera nécessaire de faire graver, un coup-d'œil plus agréable.

La discussion sur ces diverses propositions s'étant prolongé sans avoir produit aucun résultat, et la commission ayant pensé qu'au moyen d'un tableau qui offrirait l'emploi du mode d'exécution, il serait plus facile à chacun de ses membres de prendre une détermination en connaissance de cause, elle a chargé les citoyens Volney et Silvestre de Sacy de concerter entr'eux la rédaction de ce tableau, pour être mis sous ses yeux à sa prochaine séance, et le général directeur du dépôt a été prié d'inviter le directeur de l'Imprimerie nationale, pour l'autoriser à faire exécuter à cette imprimerie les tableaux dont le modèle lui serait fourni par les citoyens Volney et Silvestre de Sacy.

Troisième séance, 8 Février 1803

La commission s'étant assemblée de nouveau, le 18 pluviôse, le citoyen Sylvestre de Sacy, président, a rendu compte de la conférence qu'il avait eue avec le sénateur Volney, dont le résultat avait été que l'on proposerait à la commission d'adopter concurremment deux systèmes de représentatifs des articulations arabes qui n'ont point d'équivalent dans l'alphabet français ; que dans l'un des deux systèmes le signe employé pour caractériser ces articulations serait incorporé à la lettre même, et que dans l'autre il en serait séparé ; qu'on observerait cependant de rapprocher autant qu'il serait possible les configurations des deux systèmes, que le premier serait employé dans l'écriture et la gravure et dans l'impression, toutes les fois qu'on voudrait faire les frais de la gravure des poinçons nécessaires, et que le second serait en usage dans la typographie ordinaire, attendu qu'il n'exigerait que très-peu de frais.

Le président a soumis à la commission un projet de transcription de l'arabe en français, conformément à ce second système, projet qu'il avait fait exécuter à l'Imprimerie de la République.

En conséquence, il a proposé de délibérer sur les questions suivantes :

1° *Adoptera-t-on concurremment deux systèmes de transcription de l'arabe en français, ou n'en adoptera-t-on qu'un seul ?*

2° *Dans le cas où la commission n'en adopterait qu'un seul, les signes particuliers à cette transcription seront-ils incorporés dans la lettre, ou en seront-ils séparés ?*

Sur la première question il a été décidé que l'on n'adopterait qu'un système de transcription de l'arabe en français.

La seconde proposition donna lieu à une discussion beaucoup plus longue ; et quand la question a paru suffisamment éclaircie, elle a été mise aux voix : le résultat de la délibération a été que les signes particuliers que l'on adoptera pour caractériser les lettres françaises employées a représenter les articulations particulières à la langue arabe, seront incorporés dans la figure même de la lettre, et qu'on ne s'écartera que le moins possible de cette disposition : la commission a invité le cit. Marcel, l'un de ses membres, actuellement directeur de l'Imprimerie de la République, à lui présenter, de concert avec les citoyens Volney et Silvestre de Sacy un tableau des configurations les plus propres à remplir le but qu'elle se propose, et elle a arrêté qu'elle ne se rassemblerait que quand ce travail serait en état de lui être présenté.

Quatrième séance, 9 Mai

Le 19 floréal, la Commission s'étant assemblée, sur l'invitation du général directeur du dépôt de la guerre, le président a mis sous les yeux plusieurs tableaux des diverses configurations que l'on peut donner aux lettres françaises, qui, au moyen de quelque modification dans leurs formes, doivent servir à représenter plusieurs lettres arabes.

Ces divers tableaux ayant été examinés par tous les membres présens de la commission, il a été unanimement arrêté : 1° que le tableau ayant pour titre, *Alphabet Harmonique*, *pour la transcription de l'arabe*, *du persan et du turc en français*, formé d'après les principes convenus, sera signé du président et du secrétaire, et demeurera joint au procès-verbal de la présente séance ; 2° que le directeur du dépôt est invité à faire graver, par tel artiste qu'il jugera à propos, de concert avec les citoyens Volney, Langlès et Silvestre de Sacy, les configurations comprises audit tableau, sauf cependant les modifications que le graveur croira nécessaires pour le coup-d'œil et l'ensemble des caractères ; 3° que la planche ainsi gravé servira de modèle, tant pour l'exécution de la carte d'Égypte, que pour la gravure des poinçons nécessaires à la topographie.

Signé : Silvestre de Sacy, président. S. T. Lacroix[1], secrétaire.

Pour copie : Le ministre de la Guerre *Signé* : Alex. Berthier.

1. Coquille typographique : de La Croix ou Lacroix a pour prénom Sylvestre François. Professeur à l'École polytechnique et au Collège de France.

XVII – Rapport fait au citoyen Chaptal, ministre de l'Intérieur, par les membres de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Rapport fait le 1er floréal an XII [21 avril 1804]. (*Le Moniteur universel*, nº 244, du jeudi 4 prairial an XII de la République [24 mai 1804], p. 1106-1107.)

Paris, 1er floréal an 12. [21 avril 1804]

Citoyen Ministre.

Nous avons l'honneur de vous présenter une partie des gravures qui doivent entrer dans la composition de l'ouvrage sur l'Égypte ordonné par le Gouvernement, et nous venons en même-tems vous rendre compte des progrès de cet ouvrage et de son degré d'avancement dans les diverses parties dont il se compose.

Les gravures que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux, sont au nombre de cent. Quarante-sept d'entr'elles représentent quelques-uns des anciens monumens égyptiens ; dix-sept autres représentent des monumens modernes ; huit sont relatifs aux arts actuellement en usage en Égypte ; enfin il y en a vingt-huit qui figurent divers objets d'histoire naturelle.

Outre ces gravures qui sont entièrement terminées, cent soixante autres sont commencées ; et, parmi celles-là, soixante environ seront bientôt achevées.

L'ouvrage dont vous nous avez confié la direction, est attendu de la France et de l'Europe entière avec une vive impatience, et parce qu'il doit présenter des objets dignes de la plus grande curiosité, et parce qu'il se lie à des événemens si grands, si glorieux, qu'ils n'ont pas cessé de faire encore le sujet de la plupart des entretiens. Mais parmi tant d'objets divers que renfermera ce recueil, les restes des monumens égyptiens, les plus anciens ouvrages des hommes, excitent sur tout un grand intérêt. Aussi, c'est à cette partie du travail que nous avons donné le plus d'activité ; et pour mettre quelque ordre dans sa production, on a commencé par dessiner et graver les monumens les plus éloignés dans la Haute-Égypte.

L'île de Philae, placée au-dessus de la cataracte, est d'abord figurée dans un plan topographique. L'aspect général de cette île, et une vue particulière des monumens qu'elle renferme, sont présentées dans les deux feuilles suivantes. Quatre planches d'architecture géométrale, trois planches offrant des détails de chapiteaux et de corniches, et les vues perspectives des monumens supposés restaurés, donnent de ces monumens la connaissance la plus complette. Dix planches représentent quelques-uns des bas-reliefs dont tous les murs de ces édifices sont couverts, et deux d'entre elles sont gravées en couleurs, que l'on a fidellement imitées sur les lieux mêmes.

Enfin, en joignant huit gravures, qui ne sont pas encore finies, à celles dont nous venons de faire l'énumération, il y a aura vingt-huit planches consacrées à la description de l'île et des monumens de Philae.

Au-dessous de la cataracte, la ville de Syenne et l'île d'Éléphantine présentent quelques constructions antiques, qui formeront le sujet de six gravures ; deux sont terminées, et les quatre autres vont bientôt l'être.

En continuant de descendre le Nil, et sur sa rive droite, on trouve à Ombos deux temples ; nous vous en montrons dans cinq feuilles le plan général, une vue pittoresque, l'architecture et ses détails, et quelques-uns des bas-reliefs sculptés aux plafonds ou sur les colonnes. Il reste encore deux gravures à joindre à celles-là, pour completter la description de ces deux temples.

On a recueilli dans les grottes qui servent d'entrée aux tombeaux creusés dans les rochers, près des ruines de la ville d'Eleithias, des bas-reliefs coloriés relatifs aux usages domestiques des anciens Égyptiens : deux de ces bas-reliefs sont ici représentés avec leurs couleurs.

Les autres gravures se rapportent aux divers monumens d'Apollinopolis magna, d'Hermontis et de Thèbes. Elles peuvent faire pressentir l'importance et la beauté des édifices qu'elles représentent.

Nous joignons à ces gravures terminées quelques vues de Thèbes qui ne sont encore gravées qu'à l'eau-forte ; mais qui, par la grandeur et la multitude des temples et des palais antiques dont elles offrent l'aspect, sont déjà propres à exciter l'étonnement et la curiosité.

Les dessins des temples, des palais et des tombeaux ne seront pas dans l'ouvrage les seuls relatifs aux antiquités. On a rapporté en France un grand nombre de petites statues, d'idoles et d'amulettes égyptiennes, en pierre ou en bronze, parmi lesquelles on a choisi, pour les faire graver, celles qui intéressent le plus l'archéologie. Huit feuilles renfermant vingt et une de ces idoles sont déjà terminées.

On s'occupe aussi à graver des papyrus trouvés dans les sépultures des anciens Égyptiens sous des enveloppes de momies. L'un des remarquable surtout par sa grandeur ; il a quatre mètres de long.

Le petit nombre des graveurs d'architecture qui sont à Paris, ne nous a permis de faire graver que quelques édifices modernes, afin d'accélérer le travail des monumens anciens. Cependant, nous vous présentons deux portes d'entrée du Caire que l'on croit avoir été érigées par Saladin, deux mosquées, dont l'une très-révérée des Musulmans, a été fondée presque en même tems que le Caire, elle a près de mille ans d'antiquité ; quelques autres édifices moins importans ; et enfin une feuille où sont représentées comme dans un tableau comparatif offrant le passage progressif de l'architecture européenne à celle des Arabes, des maisons de Malte, d'Alexandrie, de Rozette, de Damiette et du Caire.

Ces divers dessins ne font connaître qu'un seul des arts des Égyptiens modernes, l'architecture. Mais ce peuple possède les rudimens de presque tous les autres arts, sans être avancé dans aucun. L'intérieur des ateliers, la simplicité et le petit nombre des instrumens seront représentés ; et déjà huit gravures offrant la fabrication du sel ammoniac, une verrerie, une potterie, etc. son terminées.

Nous n'avons éprouvé relativement à l'histoire naturelle, que les lenteurs qui naissent du travail même du burin. Chaque dessin a pu être livré à la gravure, aussitôt qu'il a été accepté. Aussi parmi les espèces jusqu'alors non décrites, vingt-neuf poissons du Nil et de la Mer-rouge sont gravés, plusieurs quadrupèdes, des chauves-souris, des serpents le sont également.

On n'a pu graver, pour la botanique, que quelques plantes et le palmier doume, qui croit dans la Haute-Égypte. La mission du Gouvernement que le naturaliste, chargé de cette partie de l'ouvrage rempli en Amérique, a fait suspendre un travail qu'il doit surveiller lui-même.

Les autres collections d'Histoire naturelle, par des retards qu'il a été impossible d'éviter et de prévoir, ne sont arrivées à Paris que depuis huit ou dix mois, et le tems qu'il a fallu pour les classer et les dessiner, ne nous a permis que récemment d'en faire commencer la gravure ; mais nous assurés que le travail se fera rapidement.

Quant à la géographie de l'Égypte, elle a été dessinée au dépôt général de la guerre sur l'échelle de la carte de la France dressée par Cassini, et le Premier Consul vient d'accorder les fonds nécessaires pour la faire graver.

Les dessins et les gravures qui doivent entrer dans l'ouvrage sur l'Égypte étant d'une longue exécution, il a fallu s'en occuper d'abord presqu'exclusivement. Depuis, les coopérateurs ont aussi porté leur attention sur le texte qui doit les accompagner, et sur les mémoires qui doivent être publiés. Ils ont ordonné cette partie du travail qu'ils ont répartie entr'eux, selon que chacun était plus propre à en traiter les diverses branches, en s'abandonnant mutuellement toutes leurs observations sur les matières qui ne leur étaient pas attribuées.

L'intérêt actif que vous prenez à l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, les facilités et les secours de tout genre que vous nous avez offerts pour en hâter la publication, nous font un devoir de vous faire connaître les difficultés que nous avons rencontrées, les moyens nouveaux qui ont été employés pour les vaincre, et le zèle de tous les coopérateurs de cet ouvrage pour seconder vos intentions et celles du Gouvernement.

Après l'arrêté des Consuls qui ordonne la composition de l'ouvrage sur l'Égypte, lorsque vous avez eu réglé le mode de nos assemblées, et les formalités nécessaires pour l'adoption des divers matériaux de ce grand travail, nous nous sommes empressés de livrer à la gravure les dessins, à mesure qu'ils étaient acceptés. Mais des graveurs dispersés dans les quartiers les plus éloignés les uns des autres, ne pouvant être dirigés convenablement. Vous nous avez autorisés, vers le milieu de l'année dernière, à former au Louvre un établissement de gravure. C'est depuis ce moment que le travail a pris une marche rapide, et que les graveurs étant continuellement conseilles, ont pu tracer avec précision des objets et des formes qui leur étaient jusqu'alors inconnus.

Une autre difficulté qui devait occasionner de longs retards et une grande dépense, a été aussi entièrement vaincue.

Les sculptures en bas-relief des monumens égyptiens exigeaient que les gravures qui les représenteraient, offrissent des fonds très-unis, sur lesquels les sculptures se détacheraient avec une grande pureté : or un fond formé de lignes droites, parfaitement égales et régulièrement espacées, pouvait seul produire cet effet, et cependant un pareil travail fait à la main, serait devenu si long, qu'il aurait fallu abandonner cette méthode pour en prendre une autre, certainement moins parfaite.

La même difficulté se présentait pour les ciels des paysages et des vues pittoresques, qui, pour bien représenter le ciel de l'Égypte, doivent presque toujours être sans nuages. On ne compte à Paris que trois ou quatre hommes habiles dans ce genre de travail, et encore n'auraient-ils pu réussir dans d'aussi grands ciels que ceux que nous avions à faire graver.

Le citoyen Conté, votre commissaire, aussi sage dispensateur des fonds publics que s'ils étaient les siens propres, et dont le génie seconde toujours le zèle, a heureusement triomphé de tous ces obstacles. Vous connaissez la machine qu'il a inventée, et avec laquelle il grave tout ce qui se compose de lignes droites, en exécutant en quelques heures et avec une rare perfection, ce qui par l'ancien procédé exigerait plusieurs semaines de travail : et vous pouvez voir dans les gravures que nous avons l'honneur de vous présenter, les beaux résultats de cette invention. Rien de plus parfait dans ce genre n'a encore été exécuté.

Aussi, malgré la résistance que l'habitude oppose toujours aux procédés nouveaux, cette machine est-elle déjà employée dans plusieurs entreprises de gravures ; et elle va même être mise en usage pour les planches des étoffes rayées dans quelques manufactures de toiles peintes.

Il nous reste, citoyen ministre, à vous instruire de ce que nous croyons pouvoir faire exécuter dans le courant de cette année.

L'établissement de gravure étant organisé, et tous les moyens d'exécution nous étant bien connus, nous pensons qu'au commencement de l'hiver prochain, la majeure partie des dessins sera gravée à l'eau-forte, tandis que l'on achèvera ceux qui sont aujourd'hui à ce degré d'avancement, et nous pouvons encore ajouter que les soins mis à diriger le talent des artistes, l'habitude qu'ils ont acquise de l'architecture et des formes égyptiennes, assurent que leurs gravures se perfectionneront de plus en plus.

Cette expérience, qu'ils viennent d'acquérir, était nécessaire pour rendre aussi parfaite que possible la gravure des plus belles et des plus importantes antiquités de l'Égypte. La seule ville de Thèbes offre une multitude de ruines à laquelle on a peine encore à ajouter foi en Europe. Des palais et des temples presque intacts, des obélisques aussi polis que s'ils venaient d'être érigés, des statues, des colosses, de longues avenues de sphinx, de vastes tombeaux souterrains ornés de sculptures peintes ; voilà les objets que nous aurons à vous présenter par la suite. Ainsi, cette ancienne capitale de l'Égypte, dont l'histoire touche de si près à la table, et qui semblait tirer sa grande célébrité de l'éloignement où elle était vue, et du voile mystérieux qui la couvrait, cette même Thèbes, aujourd'hui bien connue, et vue pour ainsi dire à découvert, se montrera dans ses seuls débris, digne de son antique réputation, et de l'administration des modernes.

Permettez, citoyen ministre, que nous terminions ce rapport, en vous adressant en notre nom et au nom de tous nos collègues, les coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, l'expression de notre gratitude pour l'intérêt que vous mettez à seconder nos travaux, et pour la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les diverses demandes que nous vous avons adressées, et que nous vous prions de porter au Premier Consul l'assurance de notre zèle et de nos efforts, pour rendre digne de lui être offert, un ouvrage qu'il a conçu le premier, qui doit l'origine à ses victoire, et dont l'exécution attestera la magnificence de son gouvernement.

Signé : Berthollet, président. Lancret, secrétaire.

XVIII – Rapport fait à S. E. le ministre de l'Intérieur, par la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Rapport fait le 17 nivôse an XIII [7 **janvier 1805**]. (BnF, naf.21950, f° 182 ; AN, F17 1103.)

Monseigneur,

Lorsque la Commission des sciences et des arts que le général Bonaparte avait emmenée avec lui en Égypte fut de retour en France, les consuls ordonnèrent par un arrêté du 17 pluviôse an 10, dont nous joignons ici une copie, que tous les résultats relatifs aux sciences et aux arts, qui avaient été obtenus pendant le cours de l'expédition d'Égypte, seraient publiés aux frais du Gouvernement.

Le ministre de l'Intérieur, chargé de l'exécution de cet arrêté, adressa le 29 ventôse, une circulaire à tous les membres de la Commission, pour demander à chacun d'eux un état sommaire des divers matériaux, tant mémoires que dessins, qu'ils proposeraient pour faire partie de l'ouvrage sur l'Égypte. Ces matériaux ont été classés sous les quatre chefs suivants, qui font d'abord connaître le plan de cet ouvrage :

1° Géographie
2° Histoire naturelle
3° Antiquités
4° État Moderne

Le ministre de l'Intérieur prit ensuite un arrêté, en datte du 1er floréal, dont les dispositions principales sont : 1° que les matériaux proposés pour faire partie de l'ouvrage, seront soumis à l'assemblée générale des coopérateurs qui les adoptera ou les rejettera au scrutin. 2° la création d'une Commission permanente composée de messieurs Berthollet, Conté, Costaz, Desgenettes, Fourrier, Girard, Lancret et Monge, chargée de diriger l'exécution du travail, d'examiner d'une manière plus particulière les objets admis par l'assemblée générale et deviser ceux qui doivent être gravés ou imprimés.

Par le même arrêté, monsieur Conté fut nommé commissaire du ministre, chargée de la comptabilité et de suivre l'exécution matérielle de l'ouvrage. Depuis ce temps, Mr Berthollet a toujours rempli les fonctions de président et Mr Lancret celles de secrétaire.

Le 24 floréal an 10, le ministre de l'Intérieur nous annonça que le Gouvernement consacrerait annuellement une somme de soixante mille francs pour être distribuée à titre de traitement entre les divers collaborateurs nécessaire à l'entreprise. Il nous laissa le soin de lui en proposer la répartition et adopta celle qui lui fut soumise. Elle a été faite de telle manière que les personnes dont les travaux exigent un entier emploi de leurs temps, sont aussi celles qui reçoivent une plus grande partie de la somme accordée.

Après ces dispositions préliminaires, qui toutes ont été exécutées, les divers collaborateurs s'empressèrent d'apporter leurs dessins pour être gravés, à mesure qu'ils les avaient achevés, et quoiqu'on ne fût encore qu'au commencement de l'entreprise, les frais de gravure s'élevèrent néanmoins pour les trois derniers mois de l'an 10 à 25,000 francs.

Vers le milieu de l'an 11, le ministre ayant permis l'établissement au Louvre d'un atelier de gravure, les travaux prirent une plus grande activité et il y eût cette année une somme de 46 000 F dépensée.

Enfin pendant l'an 12, la dépense s'est élevée à 84 384 F et cependant il s'en est fallu de beaucoup que le travail ait été aussi actif qu'il aurait pû l'être si les fonds qui y étaient consacrés eussent été plus considérables.

La somme totale des dépenses qui ont été faites pour la gravure jusqu'au commencement de l'an 13 est donc de 155 384 F, et le nombre des gravures actuellement faites ou commencées, est de 240.

Nous avons l'honneur d'en mettre une partie sous les yeux de Votre Excellence, afin qu'elle puisse juger elle-même de l'importance des objets et de la beauté de l'exécution : Et si l'on réfléchit avant tout à la grandeur des circonstances auxquelles cet ouvrage doit son origine, si l'on considère la nature des matières qui y sont traités, la mesure qu'elles éprouvent, avant d'être admises, si l'on ajoute enfin que l'histoire de la guerre

d'Égypte sera tracée de la main même du héros qui a porté la gloire du nom français sur cette terre lointaine, on conviendra que ce recueil est à la fois le plus vaste, le plus exact et le plus intéressant de tous les ouvrages de ce genre qui aient jamais été publiés.

La rédaction des mémoires et du texte qui doit accompagner les planches, a été confiée à quelques-uns des collaborateurs qui en ont fait le sujet de leurs occupations ; mais l'impression n'en a pas encore été commencée, parce qu'elle pourra toujours s'exécuter rapidement, et aussi parce qu'il nous a paru plus convenable d'attendre que tous les écrits fussent réunis, afin de les mieux coordonner entre eux.

Nous avons déjà eu l'honneur d'observer à Votre Excellence que la modicité des fonds destinés à la gravure avait nui à la célérité du travail, et contrarié le zèle ardent de ceux qui y coopèrent. Il résulte de cette lenteur, que les collaborateurs recevant plus longtemps le traitement qui leur est accordé, les dépenses du Gouvernement augmentent sans qu'il en résulte aucun avantage pour l'ouvrage, ni même pour ceux qui jouissent de ces traitements. Des hommes de lettres et des artistes qui se sont joints librement à une expédition comme celle d'Égypte dans la seule vue d'être utiles et d'étudier cette terre vraiment classique, trouveront la plus grande récompense de leurs travaux, dans leur prompte publication et dans l'hommage qu'ils en feront à Sa Majesté l'Empereur.

En secondant, monseigneur, au zèle aussi pur, vous acquererez des droits à la reconnaissance de tous les hommes instruits que cet ouvrage intéresse et les lettres reconnaissantes garderont le souvenir de ce que vous aurez fait pour elles.

XIX – Rapport du 15 septembre 1806 faisant réponse à la demande du ministre de voir l'ouvrage offert au public par livraison de 10 à 12 feuilles. (BnF, naf.3577, p. 18-24, daté du 16 ; AN, F^{17} 1101, original daté du 15.)

La Commission ayant été admise à l'audience particulière de S. E. le ministre de l'Intérieur, le président lui a remis le rapport suivant :

Les membres etc. à S. E. le ministre de l'Intérieur

Monseigneur,

Mr Lancret, votre Commissaire, nous ayant communiqué la lettre par laquelle vous lui transmettez l'ordre donné par sa Majesté de livrer au public, par livraisons de 10 à 12 feuilles les différentes parties de l'ouvrage sur l'Égypte qui sont achevées, et ayant délibéré avec nous afin de pouvoir, aux termes de votre lettre, vous donner un avis sur les divers détails relatifs à cette mesure ; nous avons pensé que tandis que l'on s'occuperait des dispositions préliminaires que vous avez ordonnées, nous pourrions faire à Votre Excellence des représentations, qui n'ayant d'autre but que l'intérêt de l'ouvrage, seraient accueillies favorablement.

Permettez donc, Monseigneur, que nous entrions dans les développemens nécessaires.

L'ouvrage sur l'Égypte, qui doit au nom de Sa Majesté, à l'importance du sujet, à l'immensité des matériaux et à la magnificence de l'exécution, une grandeur telle, que nulle autre entreprise de ce genre ne peut lui être comparée, nous avait toujours paru devoir être mise au jour suivant un mode conforme lui-même à la grandeur de l'ouvrage, c'est-à-dire par une seule publication. Aussi, le travail diriger d'après cette vue a embrassé à la fois toutes les parties et n'en offre aucune de complettement achevée. Cependant depuis quatre ans nos efforts continuels ont tendu à réunir, classer et ordonner toutes les parties de ce grand monument qui semblaient d'abord manquer de liaison entr'elles ; soit parce que les matériaux n'avaient point été recueillis sur un plan commun, soit à cause de la diversité d'âge, de talens et d'études des diverses personnes qui y concourent. Aussi n'est-ce pas une chose peu surprenant que l'accord qui a régné et règne encore parmi tant d'hommes

qui devaient avoir des intérêts différents, et nous devons le dire c'est parce qu'ils ont senti qu'ils travaillaient au plus bel ouvrage de ce siècle qu'ils offriraient à Sa Majesté la plus grande production de ce genre qu'aucun monarque ait jamais ordonnée, et qu'ils se rendraient dignes par-là de mériter un jour sa protection, qu'on les a vu renoncer à leurs intérêts particuliers pour se réunir à l'intérêts commun, et plusieurs même quitter leur carrière pour se consacrer tous entiers à ce grand travail.

Monseigneur, tant de peines, de soins et de dévouement prodigués depuis huit années deviendraient inutiles si l'ouvrage devait être publié par de trop petites parties, et retombait en un instant dans la classe des entreprises que forment chaque jour, soit en France, soit au dehors, de riches particuliers ou quelque fois de simples spéculateurs.

Mais ce ne serait là qu'un des inconvéniens qui seraient la suite de cette mesure. Permettez que nous poursuivions.

Le texte de l'ouvrage est de deux espèces ; l'un est propre aux planches et donne (pour les antiquités par exemple) la description des monumens. L'autre est une collection de mémoires sur des objets particuliers ou sur des questions générales. Ce texte n'est point achevé ; aucune partie n'en est encore déposée, et Votre Excellence va voir que, suivant le plan que nous avions conçu, les choses devaient être ainsi.

Prenons toujours les Antiquités pour exemple. Dix ou douze personnes ont visité les mêmes lieux, dans le même temps ; elles étaient ensemble, et n'ont point cessé depuis ce temps de se voir et de se communiquer leurs idées. Il devra donc résulter de là un grand nombre de redites et de doubles emplois qu'il est indispensable de faire disparaître ; or voici quel était notre projet : six mois avant l'impression nous devions réunir à la fois tous les écrits, en faire lecture et retrancher convenablement dans l'un, ce qui serait mieux placé dans un autre ; en sorte que le lecteur, parvenu au dernier mémoire, eut trouvé toutes les parties rangées dans le meilleur ordre. Qu'arrivera-t-il, maintenant, si l'ouvrage est publié par livraisons ? Que les écrits ne pourront plus avoir aucune liaison, que ce qui devait être placé à la fin, le sera au commencement, et que celui des auteurs qui sera chargé de publier le premier pourra parler de tout au préjudice de ceux qui le suivront. Surtout si cet accord que nous avons vu se conserver vient à être rompu, chacun, ne considérant plus que son objet propre, s'efforcera de le rendre complet, et tiendra secrètes ses propres observations, afin de se donner au plus grand avantage sur ses collègues ; devenus ses rivaux. Il y a plus ; chacun s'appropriera les travaux des autres d'autant plus facilement que par une convention sage et réciproque, les coopérateurs communiquent à ceux d'entr'eux qui doivent s'occuper d'un sujet, les observations qui y sont relatives, afin que ce même sujet ne soit traité qu'une fois et complètement. Et quel moyen pourra-t-il exister d'empêcher cet abus, lorsqu'il sera manifestement impossible de réunir tous les textes ? Proposera-t-on de faire paraître les planches sans les textes jusqu'à ce que tous les écrits ayent pu être faits, réunis et comparés ? Non, sans doute, Votre Excellence a demandé au contraire, que le texte accompagnât toujours les planches, et si nous examinons l'opinion contraire, c'est afin de nous rendre compte à nous même de l'impossibilité de faire paraître seules des gravures qui ne seraient aux yeux du public, que de vaines images, dont il serait bientôt fatigué ; ou qui, offrant des sujets importants de recherches, permettraient à des étrangers, où même à des français, qui n'ont eu ni les peines du voyage, ni les soins de la publication de devancer les coopérateurs, et de leurs ravir par-là, le plus beau fruit de leurs travaux l'honneur de faire connaître des choses nouvelles et d'offrir des résultats qui intéresseront vivement, soit les sciences naturelles, soit les arts, soit les antiquités.

Nous ajouterons à ces réflexions celles-ci qui sont de la même nature.

Suivant le décret du 17 pluviôse an 10, un secrétaire rédacteur, pris parmi les coopérateurs, devait rédiger un discours préliminaire, qui serait à la fois une introduction historique de la mémorable expédition d'Égypte, et la tige commune à laquelle se réuniraient toutes les branches de l'ouvrage. Ce discours ne pouvait donc être rédigé que lorsque les matériaux seraient tous achevés ou suffisamment connus et classés, et M. Fourier chargé de cette rédaction par l'assemblée, attendait ce moment pour s'en occuper. Maintenant ce discours ne pourra plus paraître qu'à la fin ; il deviendra conséquemment inutile et la lacune qu'il laissera dans l'ouvrage, ne pourra jamais être réparée. Enfin, plus l'ouvrage auquel nous travaillons est étendu et l'ordre y devient

nécessaire, si l'on présente auprès les uns des autres des objets disparates et qui n'auront aucune connexion, ils cesseront aussi d'avoir le moindre intérêt, et chacun des souscripteurs sera obligé d'attendre la publication totale de l'ouvrage, pour en ranger les parties dans l'ordre qui sera alors indiqué. Il est même impossible de faire paraître successivement et sans ordre les objets de la même classe, par exemple, ceux de l'antique. Il faut de toutes nécessité que les gravures de même monument soient rapprochées les unes des autres : c'est alors qu'elles s'expliquent réciproquement, que leur intérêt s'en augmente et que l'on peut y appliquer un texte qui achève de les faire connaître et de satisfaire la curiosité. Ce texte ne peut être particulier à chacune des planches. Il est relatif à toutes celles qui représentent les parties d'un même monument. Et c'est là encore une raison puissante pour que tout ce qui a rapport au même lieu, soit mis au jour à la fois. Monseigneur, la méthode contraire va enlever à l'ouvrage tout son intérêt : le public, actuellement patient, sera bientôt mécontent. Après avoir attendu quatre années cette production annoncée si magnifiquement, il ne recevra que quelques feuilles décousues sans explication, et d'autres fois des explications sans figures. Et ce désordre sera bien plus sensible à l'ouvrage, qu'un retard de quelques mois.

Nous allons, Monseigneur, passer à des remarques d'un autre ordre.

Depuis le commencement de la gravure M. Conté et M. Lancret se sont appliqués à empêcher autant qu'ils l'ont pu, que les gravures fussent dispersées afin d'en empêcher la contrefaçon. Ils ne peuvent point assurés d'avoir entièrement empêché cette dispersion, mais ils sont certains du moins d'y avoir apporté de grands obstacles. La publication successive des feuilles de l'ouvrage va favoriser cette contrefaçon, et nul doute qu'elle ne commence dans l'étranger en même tems que la publication partielle : tandis que si l'ouvrage eut paru tout ensemble, quel eut été le particulier assez riche pour oser l'entreprendre ?

Nous sentons, Monseigneur, que le tems qui s'est écoulé depuis que l'ouvrage est commencé, devient long ; mais Votre Excellence n'ignore pas quel tems bien plus long a exigé la publication de collection de cette nature d'une bien moindre étendue que celle-ci. Votre Excellence sait aussi que cet ouvrage aurait pu être achevé si l'on y eut consacré des fonds plus considérables, et personne ne peut le regretter d'avantage que les auteurs. D'ailleurs la méthode des livraisons, en rapprochant le commencement de la publication, n'en accélérera pas la fin. Et si l'intention de Sa Majesté Impériale est de continuer le travail sur les fonds qui résulteront de la vente, il est utile d'examiner l'espèce d'économie et de profit qui pourront en résulter pour le trésor public.

Supposons que l'on publie dans 5 ou six mois les planches qui sont achevées, (car il est impossible de le faire plutôt pour avoir le tems de completter quelque partie que ce soit, de graver la lettre, d'y joindre le texte, enfin d'imprimer et de tirer). Ce qui proviendra de cette première livraison, ne pourra être perçu que dans 9 à 10 mois, et durant ce tems le trésor public devra fournir aux dépenses de la gravure comme précédemment et de plus à celles du tirage et de la publication qui seront assez considérables.

Nous venons, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous exposer les principaux motifs qui avaient déterminé notre opinion, pour une seule et solennelle publication. Mais puisque Sa Majesté a ordonné une publication par parties et que vous avez bien voulu demander un avis sur le mode d'exécution, nous allons avoir l'honneur de vous en proposer plusieurs, en déclarant cependant une dernière fois, que quelque soit celui que Votre Excellence adoptera, l'intérêt et la bonté de l'ouvrage perdront toujours à l'abandon du premier projet.

Second projet

La méthode qui s'éloignerait le moins de la précédente serait de publier l'ouvrage par ses trois grandes divisions, et comme celles qui ont pour objets, l'une l'État Moderne, l'autre l'Histoire Naturelle, sont les moins considérables, qu'elles sont aussi celles dont les parties ont le moins de liaisons entr'elles et dont le texte peut être publié le plus prochainement, nous proposerions que l'on commençât par livrer les deux parties au public, ce qui permettrait d'achever la dernière ou du moins d'en classer toutes les parties pour les faire paraître dans l'ordre convenable.

Vous nous avez fait remarquer, Monseigneur, qu'il fallait craindre que la publication de l'ouvrage fut trop éloignée de l'époque mémorable dont il doit consacrer le souvenir, et que les militaires qui avaient conquis l'Égypte attendaient impatiemment un ouvrage qui leur retracerait les lieux, théâtres de leurs exploits. Mais

c'est surtout l'état actuel de l'Égypte qui peut, sous ce rapport les intéresser. C'est dans cette partie de l'ouvrage qu'ils reconnaîtront les lieux qu'ils ont parcourus, les villes qu'ils ont habité, les mœurs des hommes parmi lesquels ils ont vécu. D'ailleurs offrir au public l'ouvrage de l'Égypte en commençant par l'État Moderne, c'est lui présenter ce pays comme le voyent ceux qui en font le voyage, puisque les premiers objets qui les frappent sont le spectacle des villes d'Alexandrie, du Kaire et de la basse Égypte, et mes mœurs de leurs habitans.

Si donc on suivait le second projet, voici comment l'ouvrage pourrait paraître.

Dans six mois un demi-volume relatif à l'État Moderne de l'Égypte et un demi volume relatif à l'Histoire Naturelle. Le texte qui doit accompagner ces planches paraîtrait en même tems.

Six mois après, un demi-volume relatif à l'État Moderne et un autre demi-volume relatif à l'Histoire Naturelle.

Six mois après ceux-ci, un volume relatif à l'État Moderne et deux volumes d'Histoire Naturelle.

Enfin vers le mois de juin de l'an 1808, les Antiquités commenceraient à paraître : elles se suivraient en deux ou trois livraisons et la publication serait achevée au mois de juillet 1809, c'est-à-dire 6 mois plutôt que l'époque fixée par Sa Majesté.

(*Rajouter* : Les avantages que peuvent offrir les dispositions précédentes sont liés à plusieurs inconvéniens que nous aurions l'honneur de développer à Votre Excellence, si elle le jugeait convenables.)

Troisième projet

Si l'on voulait que les trois grandes divisions de l'ouvrage marchassent de front, l'époque de la première publication serait retardée et elle ne serait mise au jour que dans 10 mois tout au plutôt. Mais aussi cette première livraison serait très considérable et de nature à vivement intéresser toutes les classes de lecteurs. Ici nous sommes obligés d'entrer dans quelques développements.

Les monumens antiques sont distribués dans toute l'étendue de la haute Égypte : les gravures et les écrits qui s'y rapportent sont par-là diviser naturellement et de telle sorte qu'il est impossible d'adopter un autre ordre de classification, que celui que fournit cette séparation des monumens ou des groupes de monumens. Mais aucun de ces groupes n'est actuellement complet, et il n'en est aucun pour lequel il ne manque plusieurs planches, et les plus intéressantes, comme aussi les plus longues à graver. En s'occupant dès cet instant de les faire terminer, il faudra neuf ou dix mois ; or en distribuant convenablement le travail, on pourrait dans le même tems finir tous les monumens pour lesquels il ne manque qu'un petit nombre de planches.

D'après cela, nous ferons paraître dans 10 mois, 1° deux volumes d'Antiquités formant 110 planches et représentant tous les monumens depuis les cataractes jusqu'à Thèbes ; 2° Un demi volume relatif à l'État Moderne ; 3° un demi volume d'Histoire Naturelle. Ces trois volumes formant ensemble 190 planches seraient accompagnés du texte qui leur est propre.

Les autres livraisons se succéderaient de six mois en six mois, à peu près comme on le voit dans le tableau suivant, et la dernière serait publiée au mois de juillet 1809.

Livraisons		Nombre de planches	
	{2 vol. d'Antiquités (de Philae à Thèbes)	110 }	
I. 31 juillet 1807	{1/2 vol. d'Histoire Naturelle	35 }	185
	{1/2 vol. d'État Moderne	40 }	
	{1 vol. d'Antiquités (Thèbes, rive droite)	77 }	
II. 31 janvier 1807	{1 vol. d'Histoire Naturelle	70 }	147
	{1 vol. d'Antiquités (Thèbes, rive gauche)	63 }	
III. 31 juillet 1808	{1/2 vol. d'Histoire Naturelle	35 }	132
	{1/2 vol. d'État Moderne	34 }	
	{1 vol. d'Antiquités (de Thèbes à Memphis)	69 }	
IV. 31 janvier 1808	{1/2 vol. d'Histoire Naturelle	35 }	139

	{1/2 vol. d'État Moderne	35 }		
	{1 vol. d'Antiquités (de Memphis à la mer)	80 }		
V. 31 juillet 1809	{1/2 vol. d'Histoire Naturelle	36 }	139	
	{1/2 vol. d'État Moderne	40 }		
total :	11 vol. d'atlas	total : 759	759 pl.	

Si le projet précédent ne présentait d'autre obstacle que l'intervalle qui va s'écouler d'ici à la première livraison, nous proposerions, comme par le second projet, de mettre au jour dans 6 mois un volume composé de gravures relatives à l'État Moderne et à l'Histoire Naturelle, et quatre mois après, c'est-à-dire le 31 juillet 1807, deux volumes d'Antiquités, car il est de toute impossibilité d'accélérer d'avantage la publication de cette partie.

Nous finissons, Monseigneur, par vous représenter que si l'ouvrage était effectivement publié par cahier de 10 feuilles, le terme de son achèvement serait reculé. L'ouvrage étant composé d'environ 760 planches, et les 76 livraisons ne pouvant se succéder plus rapidement que de six semaines en six semaines, ou tout au moins de mois en mois, la publication durerait plus de six années, à compter de son commencement. Au lieu que par chacun des trois projets que nous avons l'honneur de soumettre à Votre Excellence, l'ouvrage entier serait mis à jour dans trois années à compter d'aujourd'hui.

Quant au travail de préparation que Votre Excellence nous a demandé en même tems que notre avis sur le choix des libraires, sur les conditions à lui imposer sur le prix de vente et sur les autres détails d'exécution, nous ne sommes pas encore en état, Monseigneur, de satisfaire à ces différentes questions qui veulent être examinées avec beaucoup de maturité, et auxquelles sont liés les intérêts de nos collègues. Nous pensons seulement que tel mode que l'on choisisse pour les livraisons, l'on pourrait sous peu, annoncer l'ouvrage au public, et former la liste des souscripteurs dès qu'il serait possible d'établir un prix basé sur celui des collections semblables et sur la dépense de l'exécution.

Nous avons cru devoir nous empresser de vous communiquer d'abord nos réflexions sur le mode à suivre pour publier un ouvrage composé d'un atlas de 11 volumes grand in-folio où seront gravés plus de 5 mille dessins, et d'un texte non moins considérable, chargé de faits et d'observations. Nous avons surtout songé à préparer ce monument littéraire d'une manière digne de l'attente du public et de l'auguste protection dont l'honore Sa Majesté Impériale.

Nous supplions Votre Excellence de mettre sous les yeux de Sa Majesté les modifications précédentes aux mesures sur les quelles vous nous avez consultés, comme les seules qui puissent assurer la fin et le succès de l'ouvrage, et de lui soumettre également une nouvelle demande pour qu'il soit porté au budget de 1807 une somme plus considérable que celle de cette année, tant pour solder les engagements contractés, que pour donner à l'entreprise un nouveau degré d'activité, suivant l'ordre de Sa Majesté l'Empereur.

Nous avons l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Excellence les très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : Monge, Berthollet, Lancret et Jomard.

Paris le 15 7bre 1806

XX – Rapport à Sa Majesté l'Empereur et Roi, par Champagny, ministre de l'Intérieur, sur la 1re livraison. (AN, AF/IV/946, dossier 246. Non datée, mais certainement de septembre 1806.)

Ministère de l'intérieur

Compte rendu à Sa Majesté du temps et des frais que peut encore exiger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte et sur les moyens de les diminuer.

Rapport à sa Majesté l'Empereur et Roi

Sire,

Votre Majesté en daignant m'accorder pour 1806 un crédit supplémentaire de 50 000 fr. relativement à la publication de l'ouvrage sur l'Égypte, a désiré savoir précisément d'en combien de temps cet ouvrage pourra être achevé, et quelles dépenses il pourra encore entraîner.

J'ai recueilli à cet égard des données dont je crois pouvoir lui garantir l'exactitude.

J'avais l'honneur d'annoncer à Votre Majesté dans mon rapport du 6 de ce mois, que si les fonds nécessaires se trouvaient disponibles l'ouvrage serait terminé à la fin de l'an 9, et les renseignements que j'ai recueillis m'ont donné la certitude qu'il pourra même être fini dans trois ans, ou vers le milieu de l'an 9.

On avait demandé dans l'origine aux divers collaborateurs d'indiquer le terme auquel ils pourraient avoir livré leurs dessins ; ils l'avaient marqué et ce terme se trouve déjà dépassé. La lenteur avec laquelle les gravures étaient exécutées faute de fonds, les a porté à regarder l'exécution des dessins comme moins urgente ; mais je vais leur renouveler les invitations les plus présentes, en leur annonçant que Votre Majesté a daigné me fournir les moyens d'accélérer ce travail, et je leur prescrirai le 31 juin 1808, comme l'époque de rigueur à laquelle les derniers dessins devront être réunis.

Le travail de la gravure et de l'impression peut être terminé en trois ans, si leurs dessins sont remis à temps.

Quant à la dépense, voici la comparaison de celle qui est faite avec celle qui reste à faire, calculée année par année et distribuée entre les diverses branches de ce travail.

Dépenses faites

Années	Nbre de planches exécutées ou commencées	Années	Frais	Années	Dépenses fixes
3 mois de l'an 10 et} l9 mois de l'an 11}	 87	10 11	25 000 fr. 46 000 fr	10 11	28 620,04 fr. 68 186,11 fr.
12 mois juin	95	12	84 384,48 fr.	12	64 467,92 fr.
12 mois suivant	58	13	195 000 fr.	13	69 169,92 fr.
12 mois suiv. ans 14 et 1806	131	14 & 1806, 6 mois}	26 443,40 fr.	14 & 1806, 6 mois	60 396,15 fr.
total	371		376 827,88		290 850,24

[Total 376 827,88 + 290 850,24 = 667 678,12.]

Dépenses à faire

1re partie : planches commencées à terminer

sommes dues pour solder les marchés des planches commencées 96 771,95 fr.

Sommes nécessaires pour l'achèvement des planches pour lesquelles il n'y pas eu de marché fait 32 156

total 128 827,95

2e partie : gravures (suivant le détail porté au tableau ci-joint)

Antiquités	147 planches	196 210 fr.	
État moderne	108 planches	111 212 fr.	
Histoire naturelle	133 planches	77 270 fr.	
	388	384 692 fr.	
	frais des cuivres	24 056 fr.	408 748 fr.

3e partie : frais accessoires

Frais de dessinateurs d'histoire naturelle		18 624 fr.
Frais de dessin pour les antiquités et l'état moderne		10 088 fr.
Dépenses de papier & de tirage d'épreuves		
Entretien de la presse & de la machine à graver		11 252 fr.
Loyer de l'atelier, chauffage, réparations et autres frais		13 192 fr.
Dépenses imprévues pour un excédent possible des marchés ci-dessus portés tous à leur minimum	30 000 fr.	
		83 156 fr.

4e partie : traitements fixes

Trois ans à 72 169 fr.	216 507 fr.
plus pour le graveur à 6 000 fr. chargé de la surveillance des ateliers de gravures	18 000 fr.
Total général	855 238,95

N.B. à déduire

restant libre sur le fonds de 1806	73 160,35
supplément accordé par le décret du 8 courant	50 000
restera à fournir	732 078,60

Votre Majesté voit que quoique le nombre des gravures restant à exécuter, soit un peu plus considérable que celui des gravures faites ou commencées, elles coûteront cependant, à raison de l'accélération du travail 80 000 fr. de moins.

L'impression du texte, le tirage et l'impression des gravures ne sont pas compris dans ce calcul. Il est dans ce moment impossible d'avoir à cet égard des données exactes, en voici cependant l'aperçu :

Texte

1 500 exemplaires

4 volumes in-4° de 600 feuilles	
papier à 2 rames par feuille à 15 fr.	10 800 fr.
composition, impression	12 000 fr.
	22 800 fr.

759 planches

papier	38 000 fr.
impression enluminée	256 500 fr.
	294 500 fr.
total	317 300 fr.

Il est à observer que cette dépense n'aura lieu que dans la dernière année et ne sera qu'une avance promptement remboursée par la vente.

En réunissant cette somme à celle portée ci-dessus, on aurait un total de [addition de 855 238,95+317 300,00=] 1 172 538,95 fr.

J'ai cru devoir faire connaître en détail à Votre Majesté tous les articles de cette dépense et les travaux qui restent à exécuter.

Résumé		
Dépenses faites		
frais	376 827,88	
traitements fixes	290 850,24	667 768,12
Dépenses à faire		
Pour achever les planches commencées	128 827,95	
Gravures et frais accessoires	491 904,00	
Traitements fixes	234 507,00	
Texte et tirage des gravures	317 300,00	1 172 538,95
total		1 840 217,07

Je mets ici sous les yeux de Votre Majesté la liste des coopérateurs de cet ouvrage et le tableau des traitements dont jouissent chacun d'eux.

En rendant ce compte à Votre Majesté, j'ai du chercher aussi à découvrir les divers moyens qui pourraient ou accélérer la publication de l'ouvrage, ou en diminuer la dépense.

Plusieurs se sont offerts, mais tous paraissent donner lieu à quelques inconvénients, ou rencontres quelques difficultés.

Le premier consisterait à réduire le nombre des planches destinées à être publier.

Mais les collaborateurs assurent que le choix des planches a été fait dans le temps sur un nombre de dessins beaucoup plus considérable, qu'on s'est borné à ce qui a paru véritablement essentiel. Ils ajoutent qu'aujourd'hui on ne pourrait ni retrancher de la collection certains monuments puisque presque tous sont commencés, et que la collection d'ailleurs deviendrait incomplète, ni supprimer certains détails de ces monuments, lorsque les parties correspondantes sont exécutées et qu'en un mot ils ne voient de possibilité à aucun retranchement sans mutiler l'ouvrage.

Le second consisterait à n'achever au compte du Gouvernement que la partie des Antiquités qui contient en 399 planches la partie véritablement la plus curieuse et la plus instructive de l'ouvrage, et à laisser publier par souscription, au compte des auteurs, les 2^{e} et 3^{e} parties, c'est-à-dire celles de l'architecture moderne et de l'histoire naturelle, ce qui soulagerait d'un quart environ la dépense à la charge du Gouvernement, et réduirait à sept ou huit cent mille francs environ celle qui reste à faire. Mais je crains qu'ainsi décomplète et réduit à une seule de ses parties, le monument élevé par Votre Majesté n'ait plus la grandeur, la noblesse et la majesté qui convient et à son auguste origine et aux mémorables événements dont il doit perpétuer le souvenir.

Enfin j'avais conçu l'idée d'un troisième moyen qui me paraissait beaucoup plus simple et qui sans toucher à l'intégrité de l'ouvrage, pouvait atteindre à peu près au même but.

Il consisterait à publier l'ouvrage par livraison de dix à douze planches chacune ; dès le mois prochain, plusieurs auraient données au public ; on aurait fait marcher concurremment les livraisons relatives aux trois parties de l'ouvrage. Un libraire donnant des garanties suffisantes aurait mis l'ouvrage en vente pour le compte du Gouvernement, une moitié du produit des souscriptions aurait servi à acquitter les traitements des collaborateurs, l'autre à faire l'avance des frais qu'exigera la continuation de l'ouvrage ; le public aurait joui dès ce moment. Le zèle des collaborateurs aurait été excité, les charges du Gouvernement considérablement affaiblies.

Je trouvais dans ce plan plusieurs autres avantages essentiels. D'abord la vente de l'ouvrage aurait été beaucoup plus facile et plus abondante. En effet, en supposant qu'il soit tiré à 1 500 exemplaires, ce qui est le maximum possible, on ne pourra établir le prix de l'ouvrage total à la vente, à un prix moindre de 1 800 à 2 000 fr. En le donnant par livraison, chaque livraison ne reviendrait aux abonnés qu'à 25 fr. Or une foule

d'amateurs qui se décideront à cette dépense partielle et successive, mois par mois, année par année, ne feraient point à la fois le sacrifice d'une somme considérable. On trouve tous les jours des abonnés pour des livraisons plus chères. On ne trouve presque point d'acheteurs pour un ouvrage entier d'un tel prix.

De plus l'époque de la publication de l'ouvrage se trouverait plus rapprochée de celle qui l'a déterminée. Il est à craindre que si dix années s'écoulaient entre l'une et l'autre, la curiosité ne fut trop amortie par une si longue attente. On ne peut supposer que le souvenir des glorieux événements qui ont marqué la Campagne d'Égypte, s'efface jamais dans l'esprit des Français, mais chaque année du Règne de Votre Majesté vient placer à leur suite des événements non moins éclatants, et chacune de ces années remplissent dans l'histoire la place d'autant de siècles. Une portion de ceux qui concoururent à l'expédition d'Égypte n'existeront plus lorsque l'ouvrage paraîtra, et chaque jour ses auteurs pourront être devancés aux yeux de l'Europe par les travaux d'une autre nation ou des voyageurs que l'émulation de leur gloire aura attirés sur les mêmes rivages.

Cependant, je ne dissimulerai point à Votre Majesté que l'opinion des rédacteurs de l'ouvrage est opposée à ce plan. Ils croient qu'en détachant ainsi successivement les diverses parties de l'ouvrage, on ne leur fasse perdre aux yeux du public l'harmonie qui devait résulter de leur rapprochement et de leur ensemble, que les monuments ne paraissent trop mutilés, que cette opération bonne pour un spéculateur particulier ne paraisse trop peu digne de la noble libéralité du Gouvernement, qu'on ne favorise par-là les contrefaçons, et qu'enfin il ne soit trop difficile à ce moment de régler le travail du texte qui à leur gré ne peut être bien réparti, que lorsque les dessins seront achevés.

Enfin, une circonstance que je n'avais point prévue pourrait faire évanouir une partie des avantages de ce plan.

L'article 5 de l'arrêté du 10 pluviôse an 10, par lequel Votre Majesté honore cette publication, porte :

« L'édition entière sera vendue au profit des auteurs, et la répartition du produit en sera faite d'après les bases qui seront adoptées par l'assemblée des artistes et auteurs eux-mêmes. »

J'ignore si l'intention de Votre Majesté a été d'accorder par cette disposition aux auteurs, la totalité du produit brut de l'ouvrage sans déduction des frais de sa publication, ou seulement le produit net après déduction des frais, ou en d'autres termes, le bénéfice.

Dans le premier cas, la dépense de la publication serait pour le Gouvernement une dépense perdue en entier, au profit des auteurs, et ce profit que la vente, si elle réussit, doit porter à environ 2 millions paraît bien considérable.

Dans le second cas, la vente de l'ouvrage ne laissant guère espérer de bénéfice, l'avantage promis aux auteurs serait à peu près illusoire.

Votre Majesté seule peut éclairer sur sa véritable pensée. Je me bornerai à lui représenter que si la première interprétation devait être suivie, comme les auteurs paraissent le croire, il n'y aurait plus aucune économie à attendre du plan que je proposais tout à l'heure, et qu'il y aurait plus de raison de laisser les auteurs libres de commencer la vente qui leur appartiendrait à l'époque qu'ils auraient fixée, quoique moins avantageuse pour eux.

En adoptant la 2ème interprétation, ou plutôt s'il m'était permis de soumettre un terme moyen entre l'une et l'autre, je proposerai d'allouer aux auteurs, si l'ouvrage était fini à une époque déterminée, une gratification qu'on pourrait établir d'après le premier aperçu qui avait été fait dans l'origine, de la valeur de cet ouvrage, ou dans une certaine proportion avec le produit futur.

Dans tous les cas, une mesure qui ne saurait avoir d'inconvénients et qui me parait indispensable, est de prescrire dès ce moment que le traitement fait aux collaborateurs cessera à une époque déterminée le 31 décembre 1808 ou le 31 juin 1809, par exemple celle à laquelle ils doivent avoir terminé, soit qu'ils aient terminé en effet ou non.

J'ai mis, Sire, sous les yeux de Votre Majesté, l'état des choses, et l'exposé des parties qui restent à prendre. Cet ouvrage semble appartenir si immédiatement à Votre Majesté que je ne puis que la prier de me donner ses ordres et de me guider elle-même.

Je suis avec un profond respect, Sire, de Votre Majesté Impériale et royale, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet. Champagny.

[*Suivi de deux tableaux*: Planches restant à exécuter et Liste des membres de la Commission des sciences et arts occupés de l'ouvrage sur l'Égypte.]

XXI – Note du président [Berthollet] remise à S. Excellence [le ministre de l'Intérieur] relative à l'interprétation donnée à l'arrêté du gouvernement en date du 17 pluviôse an X en faveur des coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte. (BnF, naf.3577, p. 24-25 ; AN, F[17] 1102.)

Parmi les personnes qui prennent part à l'ouvrage d'Égypte, il en est qui se sont entièrement dévoués à cette entreprise nationale, et lui ont sacrifiée leur santé, leur jeunesse, leur carrière et leurs espérances. Ces coopérateurs sont les mêmes qui, en Égypte, à travers les périls de la guerre, ont travaillé avec une ardeur infatigable à rassembler des matériaux pour les savans et les gens de lettres ; ils l'on fait dans un temps où ils ne pouvoient songer à la mission qu'ils ont reçue en Europe et à l'ordre auquel ils se sont rendus de confondre et leurs travaux et leurs intérêts dans un même ouvrage. Il en est de ces coopérateurs, qui à force de zèle et d'activité, et pour des sacrifices pécuniaires et de toute nature, sont parvenus à exécuter ces travaux, au milieu des fonctions civiles et militaires dont ils étoient chargés. Ils ont péri victimes du climat, de la guerre, et de l'assassinat ; plusieurs enfin peuvent s'honorer des blessures qu'ils ont reçues.

Ces mêmes coopérateurs, de retour en France après quatre ans de voyage, ont vu sans envie, les honneurs et les récompenses qu'avoient déjà reçus les membres de l'expédition qui n'avoient pu y prendre part dans les instans les plus difficiles, et particulièrement ceux de leurs collègues qui à différentes époques ont quitté l'armée content d'avoir payé leur dette jusqu'au bout, et donné des preuves continues de dévouement, ils se sont cru dédommagés par l'honneur de concourir à un monument d'une grandeur peu commune et par l'assurance qu'ils ont reçue d'une récompense flatteuse. Leurs observations leur appartenoient ; il n'étoit aucun d'eux qui en les publiant, ne pût en recueillir l'honneur et le fruit ; et s'il étoit de ces travaux qui exigeassent des avances pour voir le jour, chacun eût trouvé des secours dans la fortune de ses amis, dans la curiosité du public, et dans l'empressement de l'Europe savante que les nouvelles découvertes avoient vivement intéressée, mais ils ont préféré courir des chances plus honorables. Le gouvernement les appeloit, et ils avoient à travailler sous les yeux de l'Empereur qui les avoit emmenés en Égypte, qui connoissoit leur zèle et leurs services, et qui ayant au milieu des armes conçu l'idée libérale d'un hommage aux lettres et aux arts, étoit leur protecteur naturel.

Aujourd'hui leur situation est bien changée. Après quatre ans et demi employés à ce travail commun, ils se trouvent frustrée de leurs espérances, mais c'est peu qu'ils aient contribué de tous leurs moyens et de toutes leurs facultés pendant près de neuf années de leur vie ; l'on exige d'eux le sacrifice plus grand encore de trois autres années, alors qu'il ne leur reste plus d'espoir. Jusque-là, ils avoient été soutenu par la promesse solennelle contenue dans l'arrêté du gouvernement du 17 pluviôse an 10.

Si à leur retour en France, on eût dit aux coopérateurs : les circonstances ne permettent pas de récompenser le zèle que vous avez montré en Égypte, et le gouvernement ne peut vous aider à publier vos travaux, un tel sort, quoique non mérité, se fût trouvé meilleur qu'il n'est aujourd'hui. Réuni ou séparément, et réduite à leurs ressources personnelles, ils auroient donné au public leur portefeuille, avec moins de luxe, il est vari, que n'en a le mode actuel, mais avec ce caractère d'exactitude et de vérité qui fait le prix et le mérite de leurs

observations. Ce mode plus prompt plus économique auroit aussi appellé un nombre dix fois, cent fois plus grand de souscripteurs, et les auteurs se seroient sur récompensés par le juste et noble prix au quel ils aspirent, l'estime publique et le fruit de leurs travaux, de leurs longues études et d'une éducation libérale.

Aujourd'hui, tous les membres de la société, qui n'ont point concouru à l'ouvrage ou qui ont cessé de le faire, ont tous obtenu des postes plus ou moins éminent, pour avoir pris part à la grande expédition. Mais ceux qui ont tout sacrifié avant et depuis le commencement de l'ouvrage, sont encore à douter quelle sera leur existence, et la nouvelle décision achevera de jetter le découragement parmi eux, si même elle n'entraîne la dissolution de la société. La munificence nationale avoit éclaté dans l'arrêté mémorable qui a créé l'ouvrage sur l'Égypte ; elle est grande sans doute ; mais peut-être n'y avoit-il qu'une mesure grande et généreuse, par laquelle on pût reconnoitre à la fois le dévouement de tant de personnes, d'un autre côté, les frais d'exécution peuvent s'élever au-delà des dépenses prévues ; mais quelque parti qui soit adopté, les coopérateurs ont droit de s'attendre à voir concilier leurs intérêts avec ceux du trésor public.

Le 15 7bre 1806.

XXII – Note des prix d'impression et des papiers d'une feuille par Crapelet et Didot. (AN, F17 1101.)
Note de la dépense pour une feuille d'impression tirée à mille sur papier ordinaire et à cent sur papier vélin.

Monsieur Crapelet

N° 1	In-fol., sur couronne, papier ordinaire	
Cicero petit œil	composition et impression d'une feuille tirée à mille	32 F.
	papier vélin	
	---------- à cent	6 F.
N° 2	In-fol., sur écu, papier ordinaire	
St Augustin œil	composition et impression d'une feuille tirée à mille	42 F.
moyen	papier vélin	
	---------- à cent	8 F.
N° 3	In-fol. (gros romain) à longues lignes, papier ordinaire	
Cicero petit œil	composition et impression d'une feuille tirée à mille	36 F.
	papier vélin	
	---------- à cent	8 F.
N° IV	In-quarto, sur écu, papier ordinaire	
Cicero gros œil	composition et impression d'une feuille tirée à mille	36 F.
	papier vélin	
	---------- à cent	8 F.
N° V	In-fol., repris de l'in-quarto	
Idem	composition et impression d'une feuille tirée à mille	27 F.
	papier vélin	
	---------- à cent	8 F.

Prix des papiers

Qualité	Grandeur	Prix de la rame
Papier commun	couronne écu grand raisin	9 F. 11 F. 21 F.
Angoulême	couronne écu grand raisin	11 F. de 12 à 14 F. de 24 à 27 F.
Pâte de vélin	couronne écu grand raisin	21 F. 24 F. de 60 à 66 F.

Note approximative des prix d'impression et papiers d'une feuille des différents essais ci-joints par numéro.

M. Didot

N° 1 Petit in-fol., sur couronne, en 11 (Cicero petit œil) à 2 vol. avec 1 quart de notes en 9 (petit romain) imprimé à mille sur papier ordinaire et cent sur papier vélin

composition et impression du 1er mille papier ordinaire	45 F.
impression du 1er à cent papier vélin	4 F.
2 rames, 2 mains de papier ordinaire à 11	23 F.10
frais de magasin, étendage, assemblage	2 F.
4 mains 5 feuilles, de papier vélin à 1 f.50	6 F.30
frais de magasin et satinage du papier vélin	2 F.
[total]	82 F.40

chaque cent en sus papier ordinaire impression	18 F.
2 rames 2 mains, papier ordinaire	23 F.10
frais de magasin	2 F.
[total]	43 F.10

Chaque cent en sus papier vélin impression	4 F.
4 mains 5 feuilles papier vélin	6 F.30
magasinage et satinage	2 F.

N° 2 In-folio sur Écu en 12 (St Augustin) avec 1 quart de notes en 10 (philosophie)

composition et impression du 1er mille papier ordinaire	36 F.
impression du 1er à cent papier vélin	4 F.
2 rames, 2 mains de papier ordinaire à 11	27 F.60
frais de magasin, étendage, assemblage	2 F.
4 mains 5 feuilles, de papier vélin à 1 f. 50	7 F.65
frais de magasin et satinage du papier vélin	2 F.
[total]	79 F.25

N° 3 In-folio sur Grand raisin en 14 (Gros texte) avec 1 quart de notes en 11 (Cicero gros œil)

composition et impression du 1er mille papier ordinaire	47 F.
impression du 1er à cent papier vélin	6 F.
2 rames, 2 mains de papier ordinaire à 11	59 F.70
frais de magasin, étendage, assemblage	2 F.50
4 mains 5 feuilles, de papier vélin à 1 f. 50	12 F.60
frais de magasin et satinage du papier vélin	3 F.
[total]	130 F.80

N° 4 In-quarto en 12 (St Augustin) avec 1 quart de notes en 10 (philosophie)

N° 5 In-folio atlas remanié de l'in-quarto en 12 (St Augustin)

XXIII – Rapport du 3 février 1807 sur la dépense de chaque format, adressé au ministre de l'Intérieur. (BnF, naf.3577, p. 44-48 ; AN, F17 1101, donne 17 février.)

Mr Jomard et Mr Lancret ont présenté à la commission plusieurs essais d'impression choisis parmi ceux qui ont été exécutés par MM. Didot et Crapelet, avec les résultats approximatifs de la dépense à chaque format. Mr Jomard a donné ensuite lecture du rapport adressé à ce sujet à S. E. le Ministre de l'Intérieur au quel est joint le tableau des résultats et dont la teneur suit :

Les membres de la Commission,

Monseigneur,

La Commission a eu l'honneur de vous informer des mesures qu'elle a prises pour accélérer la première livraison de l'ouvrage sur l'Égypte. Suivant les dispositions approuvées par Votre Excellence, on s'occupe activement de fabriquer pour l'atlas, un papier particulier, qui réunira l'avantage de l'économie à celui d'une qualité supérieure. La commission a pensé qu'elle devait rechercher de pareil avantage dans le papier destiné à l'impression du texte. Impression dont la dépense principale, consiste dans l'achat du papier.

La différence du prix est déjà sensible suivant les diverses fabriques, mais elle devient considérable selon les différens formats : par exemple, l'emploi d'un grand papier, comme celui appelé Grand Jésus, qui nécessite un gros caractère et de grandes marges, entrainerait dans une dépense triple de celle qui parait devoir suffire pour imprimer l'ouvrage avec un luxe raisonnable et lui assurer deux avantages précieux pour le public : l'économie et la commodité du format. Cette dernière considération n'est pas à négliger dans une collection de huit ou dix volumes, qui destinée plus particulièrement à l'étude exigera souvent que l'on consulte à la fois plusieurs volumes ; enfin, le format de l'atlas étant lui-même très étendu peut être convient-il que les volumes de texte soient portatifs pour qu'on puisse avoir à la fois sous les yeux et les planches et les mémoires.

Pénétrée de ces divers motifs, la Commission a suivi, à l'égard de l'impression du texte, la même marche qu'elle avait suivie pour l'impression de l'atlas.

Pour être en état de soumettre à Votre Excellence des résultats approchée sur le nombre des volumes et la dépense de l'impression, elle a formé le tableau des mémoires annoncées par les collaborateurs et a évalué, par approximation, le nombre de feuille d'impression qu'ils exigeraient sur divers formats et caractères ; elle s'est ensuite adressée à plusieurs fabricans de papier, ainsi que MMs Marcel, directeur de l'Imprimerie impériale, Pierre Didot et Crapelet, afin d'avoir l'apperçu des frais d'impression pour un texte tiré à mille. Plusieurs essais

leur ont été demandés et nous avons l'honneur de vous adresser cy-joints, ceux de messieurs Didot et Crapelet, accompagnés de la note des dépenses relatives ; nous y joignons sans note de dépense, un premier essai exécuté antérieurement par monsieur Marcel, et qu'il a déjà mis sous les yeux de Votre Excellence. La commission n'ayant pas encore reçu les essais demandés à monsieur Marcel, dans le mois de décembre dernier, elle n'a pas cru devoir différer plus longtems de soumettre à Votre Excellence les renseignemens qui lui sont parvenus.

Nous avons écarté les essais dont le format et le caractère étaient manifestement trop considérable pour une Collection de quelqu'étendu et nous n'avons choisi, parmi un assez grand nombre que ceux qui ont paru l'emporter sur les autres. Ces derniers essais nous ont fourni le tableau cy-joint et les résultats suivant conformes aux résultats recueillis auprès des fabricants de papier.

N° I

L'avantage du format n° 1 est d'être aussi portatif que l'in-quarto, de contenir beaucoup plus de texte sous un même volume et de coûter environ (blanc) de moins. Il employerait six à sept volumes de 700 pages.

N° II

Le n° II présente les mêmes avantages d'une manière encore plus sensible. Il est presqu'aussi commode que l'in quarto et contient plus de moitié en sus dans la page. La dépense excède peu celle du n° I et est très inférieure à celle des n^os^ suivant. Ce format fournira sept à huit volumes de 800 pages. Il pourrait se tirer sur papier plus grand pour les exemplaires de luxe.

N° III

Cet in-folio qui est l'in-folio ordinaire, n'étant tiré que sur le papier grand raisin s'élève à un prix qui est d'environ moitié en sus des numéros précédent. Le format Jésus, cy joint, tel qu'il est couterait trois fois autant et exigerait douze volumes environ.

N^os^ IV et V

L'in-quarto donne des volumes qui sont les plus portatifs de tous, ce format exigerait quinze à vingt volumes. Une pareille collection est toujours difficile à consulter, la difficulté serait plus sensible dans cet ouvrage que dans tout autres, en ce qu'il traite d'un même pays et que toutes les matières ont des points de contact. Il convient ainsi qu'on l'a dit plus haut, que la lecture en soit commode aux savants et qu'un même volume renferme le plus de matériaux possibles. L'avantage que semble présenter ce format in-quarto, est de pouvoir fournir à une édition de luxe sans de nouveaux frais de composition ; mais l'économie n'est que d'un dixième au plus, et si le gouvernement voulait avoir une édition de luxe, nous jugeons que la dépense de la composition est trop peu considérable pour que l'on s'en tint au format n° V.

D'après les observations présentées, que nous soumettons à Votre Excellence, nous la supplions de vouloir bien prendre une décision sur le format de l'ouvrage, soit en adoptant l'un des essais cy-joint (sauf les modifications qu'amènerait l'expérience et qu'exige la perfection d'un ouvrage national), soit en éclairant la Commission sur le format qui convient le mieux aux vues du gouvernement.

Nous prions également Votre Excellence d'autoriser la Commission à se procurer pour le texte, un papier particulier portant une marque ainsi que celui qui se fabrique pour les planches.

Si Votre Excellence approuve l'in folio n° II, la Commission ferait fabriquer un papier, qui sans être aussi grand et aussi incommode que celui des ouvrages de luxe, pourrait être plus parfait par sa finesse et son tissu, ce qui remplacerait avantageusement le vain luxe des marges et diminuerait le nombre et le poids des volumes. Nous pensons que le vrai luxe de l'ouvrage réside, bien moins dans l'appareil de l'exécution, que dans la nature et le nombre des objets nouveaux et des matériaux offerts à l'étude, pour ceux qui voudront approfondir l'histoire des sciences et celle des arts ; c'est dans cette opinion, et non moins dans les vues d'une économie raisonnable, que la Commission s'est abstenue de soumettre à Votre Excellence les grands formats de plusieurs ouvrages récemment publiés.

Nous avons l'honneur de vous offrir l'hommage du respect, avec lequel nous sommes,
Monseigneur,
De Votre Excellence les très humbles et très obéissans serviteurs
Signé: Berthollet, Lancret, Girard, Jomard

XXIV – Rapport du 17 février 1807 du directeur de l'Imprimerie impériale à Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur, grand-cordon de la Légion d'honneur. (BnF, naf.21950, f^os^ 188-191 ; AN, F^17^ 1101.)

Monseigneur,

D'après l'arrêté pris par Votre Excellence, au mois d'octobre 1806, la 1re livraison de l'*ouvrage sur l'Égypte*, devant paraître le 31 juillet prochain ; et cet ouvrage, étant par sa nature du nombre de ceux qui doivent être exécutés par l'Imprimerie Impériale, j'ai senti combien il importait de prendre, le plus promptement possible, une décision sur le format et le caractère qui devaient y être employés.

En conséquence, Monseigneur, j'ai eu l'honneur, le 9 Xbre [décembre] dernier, de soumettre à l'examen de Votre Excellence plusieurs essais typographiques, à ce sujet, exécutés sur grand format et en beau caractère, dont j'ai l'honneur d'offrir à Votre Excellence, des exemplaires ci-joints nos 1, 2, 3, et 4 ; dont j'avais remis des exemplaires doubles aux membres composant la Commission chargée de diriger l'exécution de l'*ouvrage sur l'Égypte*.

Votre Excellence eut la bonté de m'indiquer ce jour même quel était celui de ces *spécimens* qui lui paraissait mériter la préférence et ce fut justement celui à qui je la donnais moi-même comme réunissant le plus d'avantages et étant exposé à moins d'objections.

Peu de temps après, la Commission ayant désiré voir exécuter ces mêmes essais avec les mêmes caractères sur un plus petit format ; je me conformais à ses intentions en lui faisant passer les *spécimens* nos 5, 6, 7 et 8, que j'ai l'honneur d'offrir aussi à Votre Excellence.

D'après une nouvelle lettre qui m'a été adressée, le 31 janvier dernier, par cette Commission ; j'ai fait exécuter de nouveaux *spécimens* qu'elle demandait en suivant exactement les dimensions et les caractères qu'elle avait choisis. J'ai l'honneur de présenter également ces nouveaux *spécimens* cy-joints nos 9, 10, 11, 12 et 13 sous les yeux de Votre Excellence, et de les soumettre à son examen.

L'importance de cette grande et belle entreprise, la bienveillance marquée avec laquelle Sa Majesté daigne l'encourager ; la gloire justement acquise de l'établissement impérial à la tête duquel m'ont placé les bontés de Sa Majesté sont autant de considérations qui m'imposent le devoir de soumettre à Votre Excellence quelques réflexions dont l'examen m'a paru devoir avoir une grande influence sur l'exécution convenable à ce magnifique ouvrage.

Je me suis cru, Monseigneur, d'autant plus obligé de mettre ces réflexions sous les yeux de Votre Excellence qu'elles m'ont paru susceptibles par leur nature, d'échapper facilement aux personnes qui sont étrangères à l'art de l'imprimerie et au sentiment du vrai beau typographique, auraient pu fixer leur opinion sur des considérations puisées seulement dans des motifs d'économie et de commodité pour le lecteur.

C'est en effet sous le point de vue de l'économie et sous celui d'en rendre la lecture plus facile et plus commode que cet ouvrage a été envisagé jusqu'à présent dans les discussions qui se sont ouvertes sur le choix du format et du caractère.

C'est donc sur ces deux considérations que je prends la liberté de fixer l'attention de Votre Excellence.

Je crois devoir d'abord, Monseigneur, observer à Votre Excellence, que cet ouvrage devant être composé de 13 volumes d'Atlas contenant ensemble près de 700 planches, les frais de gravure, le tirage de ces mêmes planches &c. suffiront pour élever le prix à environ 1 700 000 frs d'après les aperçus les moins exagérés.

Ainsi, Monseigneur, dans le cas même où cet atlas composerait, à lui seul, l'ouvrage et ne serait accompagné d'aucun texte, les frais nécessaires à son exécution le font déjà sortir du nombre des livres à la portée ordinaire des particuliers, et celui qui aura la faculté d'en payer un exemplaire 1 760 francs, pourra certainement augmenter cette somme jusqu'à 2 000 frs ; ou même un peu plus pour compléter son acquisition avec un texte imprimé d'une manière convenable et analogue à la beauté du reste de l'exécution.

Or d'après les calculs que j'ai remis à la Commission (T^ome A), il résulte que chaque volume de texte tiré à mille exemplaires, reviendrait aux prix portés dans le tableau annexé au présent rapport, ce qui n'augmenterait le prix principal des 13 volumes de l'atlas que d'environ 300 frs par exemplaire des 10 volumes du texte, dans l'hypothèse du format le plus cher parmi ceux convenables.

Je crois devoir aussi, Monseigneur, ajouté que ses personnes à qui leur fortune permet de satisfaire leur goût pour la bibliographie, attachent toujours un très grand prix au luxe typographique et à la magnificence de l'exécution et que ces amateurs sont les seuls qui pourront faire l'acquisition de l'ouvrage.

On est donc bien réellement fondé à penser que ces deux avantages, loin de détourner les acheteurs, ne serviront au contraire qu'à leur faire rechercher encore plus l'ouvrage entier, qui ne gagnera pas moins alors sous le rapport vénal que sous le rapport de l'art.

Quant à la commodité du format de l'ouvrage pour la lecture et l'usage manuel ; quelqu'intérêt que puissent présenter et les mémoires et les gravures dont il sera composé, certes on ne peut jamais prétendre qu'il devienne un *ouvrage classique* et d'une nécessité habituelle.

La plupart des savants, que leur fortune ne met point en état d'en faire l'acquisition, ne pourront le consulter que dans les dépôts public ou dans les bibliothèques d'amateurs ; lieux où toutes les facilités leur seront en même temps offertes pour en développer les volumes d'une manière convenable, quelque soit la dimension de leur format, et où ils sont habituellement toutes les fois qu'ils en ont besoin, consulter les ouvrages de même nature qu'ils n'ont pas la faculté de se procurer chez eux.

J'ajouterai encore, Monseigneur, qu'il n'y a pas beaucoup de degrés dans les formats à adopter pour les livres considérés sous le rapport de leur susceptibilité d'un usage commode, facile et manuel.

Dès le moment où l'on a dépassé les formats portatifs de l'*in-12* ou de l'*in-8°* ; ceux qui existent au dessus ne peuvent absolument se lire sans table, ni pupitre, et on ne voit pas alors qu'il puisse y avoir un avantage réel, pour la commodité des lecteurs à varier les différents formats au dessus de ceux que je viens de citer, en exceptant toutefois le format *grand atlas* qui pourtant se trouve déjà employé pour la collection des planches de l'*ouvrage sur l'Égypte*.

Dans le cas même où le public jugerait les mémoires qui doivent former le texte de l'ouvrage susceptibles d'un intérêt assez général, pour désirer de les voir répandus en plus grand nombre et mis à la portée du commun des lecteurs ; alors (quoique les planches soient toujours d'une nécessité indispensable) on aurait encore la ressource d'en faire, au meilleur marché possible, une édition *vulgaire*, que la petitesse de son format rendrait à la fois peu conteuse, commode et portative.

Telles sont, Monseigneur, les observations que je crois pouvoir opposer avec avantage aux objections qui ont été faites contre le format in-f° dont j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence les premiers essais, et auquel elle a bien voulu déjà donner son approbation.

À ces considérations j'oserai encore en ajouter de non moins puissantes et dont personne ne peut mieux que Votre Excellence apprécier toute l'importance et tout le poids.

Le Gouvernement en faisant tous les frais de ce magnifique ouvrage avec une libéralité jusqu'içi sans exemple et seule digne du héros immortel qui commanda l'expédition dont cet ouvrage doit consacrer la mémoire, ne lui a-t-il pas imprimé un caractère, si j'ose dire, vraiment Impérial ? N'a-t-il pas par cette munificence imposée

à tous les collaborateurs, l'obligation stricte et sacrée de concourir de tous leurs moyens à ce que rien ne fut mesquin et inférieur au motif qui l'a créé ? N'a-t-il pas contracté lui-même celle de proportionner la beauté de l'exécution typographique à la grandeur et à la magnificence des autres parties de ce monument ?

Si quelqu'un pouvait mettre sous les yeux de Votre Excellence, les observations que j'ai l'honneur de lui présenter, ce devait être, ce me semble, celui surtout qui placé, par un effet spécial de la bienveillance de Sa Majesté, à la tête de son *Imprimerie impériale*, se félicitera de trouver dans l'exécution de cet important ouvrage et dans les soins qu'il apportera à sa perfection typographique, l'occasion la plus précieuse, de témoigner qu'il n'était pas indigne des bontés dont Sa Majesté a daigné récompenser son zèle et son dévouement et qu'il pouvait soutenir avec quelqu'éclat l'honneur et la prééminence de la typographie française.

J'ai l'honneur, Monseigneur, de présenter à Votre Excellence, l'hommage de mon profond respect.

Signé : Marcel.

Directeur général de l'Imprimerie impériale

Membre de la Légion d'honneur.

XXV – Rapport du 20 juillet 1807 des membres de la Commission présentant leurs réflexions sur les différents problèmes que pose l'impression des planches, ainsi que leur choix des imprimeurs en taille-douce. (BnF, naf.3577, p. 80-83 ; AN, F[17] 1101, daté du 24 juillet 1807.)

À présent que le papier propre au tirage des planches de l'ouvrage sur l'Égypte est en pleine fabrication et que le plus grand nombre des planches destinées à paraître dans la première livraison est achevé, il ne reste plus qu'à commencer l'impression en taille douce et nous venons soumettre à la décision de Votre Excellence le parti que nous croyons préférable. Cette dernière opération étant d'une grande importance, soit pour la perfection et la beauté des épreuves, soit relativement à la dépense qu'elle entraîne, nous y avons apporté une attention toute particulière.

Il se présentait plusieurs modes d'administration pour l'impression en taille-douce : on pouvait la confier à un seul imprimeur, ou bien, à plusieurs qui eussent un atelier commun, en sorte que la surveillance (s'il devait y en avoir une) aurait pu dans l'un et l'autre cas devenir facile ; mais ces deux parties présentaient des inconvénients graves : le premier, parce qu'un seul imprimeur n'aurait jamais pu réunir un assez grand nombre d'habiles ouvriers ; le second, parce que la réunion de plusieurs ouvriers dépendants de différents maîtres aurait pu devenir la cause de mésintelligence préjudiciable au travail.

Nous avons pensé qu'il était plus convenable et plus simple de suivre l'usage établi dans les travaux de cette sorte. C'est-à-dire que chaque imprimeur fit chez lui et dans son propre atelier le tirage des planches qui lui seront confiées. Par ce moyen nous obtenons déjà de la part des imprimeurs sur les ouvriers une police que l'on ne pourrait point espérer si toutes les presses étaient dans un atelier commun.

Mais afin de ne point disséminer dans trop de mains le travail de l'impression, nous avons pensé qu'il était convenable de borner à quatre le nombre des imprimeurs, lesquels seront payés suivant une taxe commune, bien que leurs intérêts doivent d'ailleurs demeurés séparés.

Ces quatre imprimeurs sont messieurs Langlois, Sampier d'Arena, Ramboz et Rémond ; nous croyons devoir exposer ici les motifs qui nous ont engagées à les choisir au milieu du grand nombre de ceux que renferme la capitale.

M. Langlois a imprimé un grand nombre des plus beaux ouvrages de gravure en noir et en couleur. (Tel est, par exemple celui des oiseaux de Levaillant.) Il a été continuellement occupé au tirage des épreuves d'essais depuis le commencement de notre entreprise, et nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de son travail.

M. Sampier d'Arena, imprimeur du Dépôt de la Guerre : la Commission a aussi eu occasion à l'employer, et M. Conté qui avait dans son honnêteté connue et dans son habileté la plus grande confiance lui avait toujours fait espérer qu'il serait occupé lors du tirage des gravures de l'ouvrage sur l'Égypte.

M. Ramboz, imprimeur de la collection du musée jouit peut-être de la première réputation pour les belles impressions en taille-douce.

Enfin, M. Rémond imprimeur des ouvrages coloriés de monsieur Redouté. Nous avons cru qu'il était convenable d'avoir deux imprimeurs pour les planches coloriées de même qu'il y en a plusieurs pour les planches en noir. C'est un moyen d'entretenir l'émulation et de prévenir les interruptions qui pourraient avoir lieu par cause de mort ou de maladie.

Si maintenant il était nécessaire d'avoir d'autres garantis que l'honnêteté des quatre personnes que nous venons de citer pour être assuré de la fidélité avec laquelle le tirage des épreuves sera fait, nous dirions à Votre Excellence, que le papier que nous employons ayant des dimensions différentes de tous ceux qui sont dans le commerce et portant une marque particulière les épreuves frauduleuses seraient bientôt reconnues et qu'à moins de supposer une connivence parfaite entre quatre personnes, des épreuves isolées seraient de nul intérêt et ne pourraient porter aucun préjudice au débit de l'ouvrage.

Actuellement nous allons soumettre à Votre Excellence les prix demandés en commun par messieurs les imprimeurs, avec lesquels nous n'avons encore rien conclu.

Les prix sont réglés sur la grandeur des planches et sur la nature des différentes gravures qui exigent des procédés différents dans l'impression.

Pour le petit format, qui fait environ les sept huitièmes de l'ouvrage, les prix sont de vingt francs, trente francs, trente-six francs et quarante francs le cent.

Pour le moyen format, qui ne forme pas tout à fait un huitième de la collection, les prix sont de trente-six francs, soixante francs, soixante-dix francs et quatre-vingt-dix francs, le cent.

Pour le Grand format, dont il n'y aura qu'une quinzaine de planche, les prix sont de quatre-vingt-dix francs et cent cinquante francs le cent.

D'après cela la dépense d'impression pour la première livraison de l'ouvrage pourra s'élever à 50 000 francs environ en admettant le tirage à mille.

À quoi il faudra ajouter la dépense de quelques planches qui doivent être gravées en couleur, mais nous ne pouvons point, pour cet objet établir de prix généraux. Nous serons forcés de les établir pour chaque planche en particulier. Néanmoins, quand nous aurons fixé ces prix particuliers nous les ferons connaître à Votre Excellence afin qu'elle veuille bien décider le nombre des épreuves coloriées qui devra être tiré.

Nous devons encore entretenir Votre Excellence du satinage des épreuves. Cette opération est surtout convenable pour des gravures comme les nôtres qui sont destinées à être reliées en gros volumes. Elle coûterait environ quarante-cinq francs le mille pour le petit format et soixante-dix francs pour le grand, ce qui porterait la dépense du satinage, pour la première livraison, à sept ou huit mille francs environ.

Nous attendons, Monseigneur, la détermination de Votre Excellence sur les différentes propositions que nous venons d'avoir l'honneur de lui soumettre.

Daignez agréer l'assurance du respect avec lequel nous avons l'honneur d'être… Berthollet, Girard, Lancret, Jomard, Monge.

XXVI – Rapport de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, sur le mode d'impression à suivre pour le texte de l'ouvrage, du 28 février 1807. (BnF, naf.3577, p. 49-57 ; AN, F[17] 1101.)

Secrétariat g[al]. Paris, le 28 février 1807.

Rapport de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte

À Son Excellence le ministre de l'Intérieur sur le mode d'impression à faire pour le texte de l'ouvrage

Monseigneur

La Commission vient de recevoir de Votre Excellence treize spécimens qu'à fait exécuter Monsieur Marcel directeur de l'Imprimerie impériale, pour servir à l'impression de l'Ouvrage sur l'Égypte, accompagnés d'un tableau de dépenses et d'un rapport à ce sujet. Dans le premier rapport que nous avons eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence, le 17 de ce mois, nous nous étions bornés à lui exposer succinctement les principaux avantages de chaque espèce de formats sous les divers points de vue de commodité, de convenance et d'économie, et nous l'avions suppliée en même temps de vouloir bien déterminer le mode d'impression de l'Ouvrage. Aujourd'hui nous sommes invités par Votre Excellence à faire examiner les calculs de Monsieur Marcel, à lui transmettre les données exactes et détaillées sur la dépense des différents modes d'exécution, avec une opinion définitive sur ces divers essais typographiques, en indiquant celui qui nous paraît le plus d'accord avec *le but, le caractère et les autres parties de l'Ouvrage*, pour essayer de répondre à la confiance bienveillante avec laquelle Votre Excellence s'en réfère à l'avis des membres de la Commission, sur une question que sa sagesse et ses lumières eussent mieux décidée, nous croyons, Monseigneur, devoir exposer d'abord avec quelques détails les considérations qui se rattachent à cette matière, et développer les idées générales qui ont fait la base du premier rapport de la Commission. Nous prions Votre Excellence de vouloir bien peser les réflexions qui suivent, avant de jeter les yeux sur les conclusions du présent rapport et sur le tableau ci-joint.

Depuis deux mois, la Commission s'est occupée de réunir tous les éléments nécessaires à une évaluation précise des frais d'impression pour un texte et un format donnés. Ces éléments étaient de plusieurs natures ; elle a trouvé les uns dans le sein même de la Société ; elle s'est procuré les autres en consultant des imprimeurs et des fabricants renommés. C'est après avoir mûri ces premiers résultats, qu'elle a écarté unanimement les grands formats de luxe, comme est celui de la *Mosaïque d'Italica*[2], du *Voyage dans la haute et basse Égypte*[3], et autres ouvrages en un ou deux volumes. Si le texte de l'*Ouvrage sur l'Égypte* n'eût dû composer également qu'un volume, la Commission n'eût pas hésité à proposer un très grand format. Mais ce qui convient pour un volume ou deux ne peut plus aucunement convenir à dix ou douze, et ce qui est propre à un petit nombre d'exemplaires, ne le serait point pour une édition tirée à mille ou plus.

Deux raisons puissantes combattent l'adoption d'un trop grand format

1° l'extrême incommodité d'une collection de quinze volumes, quand le format est considérable.

2° la dépense d'impression ; surtout celle du papier, qui devient excessive.

Les écrits destinés à faire partie de l'ouvrage ne sont pas de nature à se lire isolément, et ne sont point dans le cas des livres moins sérieux que l'on consulte en passant. L'Ouvrage, à quelques parties près, se compose de questions toutes liées entr'elles, soit par le sujet, soit par le pays dont elles traitent. C'est une suite de mémoires, analogue aux collections académiques. Or jamais on n'a imprimé ces recueils que sur un format moyen, et commode pour le travail, sans cette attention, la lecture en serait pénible, et l'étude repoussante ou même impossible.

Les livres imprimés sur très grands formats et en gros caractères ne se lisent point. Relégués dans les rayons des bibliothèques, on ne les en tire guère que pour jouir de la beauté de la reliure et de la richesse des accessoires. La perfection de la typographie, portée à son plus haut degré dans les éditions qui sortent des

2. (Nde) Alexandre de Laborde, *Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica*…, Paris, P. Didot l'aîné, 1802. Gr. In-f°, 103 p., 22 pl. en coul. [BnF : J. 138 et estampes : Gb. 58 fol].

3. Vivant Denon, *Voyage dans la basse et la Haute Égypte pendant les campagnes du général Bonaparte*. Paris, P. Didot l'aîné, an X (1802). 2 vol. inf° et atlas de 142 planches.

presses impériales et dans les ouvrages des premiers imprimeurs français, ce perfectionnement, disons-nous, fruit d'une émulation très louable qui assure à la nation la même supériorité dans cet art que dans les autres, a fait perdre de vue deux avantages qui ont distingué l'imprimerie des derniers siècles ; ces avantages résidaient dans la finesse du papier[4(1)], et dans la commodité de plusieurs formats, comme le petit in-folio et l'*in-folio moyen*, formats aujourd'hui presque abandonnés. On s'est ainsi écarté peu à peu du véritable but de cet art, qui réside incontestablement dans une transmission prompte et facile des connaissances. Si les moyens ne sont accommodés aux ressources du plus grand nombre, si l'excessive cherté des livres va toujours croissant, ils deviendront aussi difficiles à se procurer que les manuscrits l'étaient pour les anciens, et nous aurons perdu le plus grand, le moins contesté des avantages qu'aient sur eux les modernes.

Peut-être, Monseigneur, que l'Ouvrage sur l'Égypte, par sa nature et son objet, offre une occasion heureuse de rechercher ces anciens avantages : et si l'on parvenait à réussir dans ce dessein, l'on aurait également rendu service à la typographie et à la librairie, aussi bien qu'aux auteurs et au public.

Deux classes d'individus se procureront le texte de l'Ouvrage sur l'Égypte : ceux qu'on appelle amateurs de livres, et ceux qui s'occupent de sciences et d'antiquités. Les premiers lisent peu ou point, les seconds n'auront pas le moyen de lire des mémoires dont il faudrait payer quatre cents francs l'exemplaire. Imprimera-t-on à grands frais un ouvrage qui ne serait pas lu?

Si le goût de quelques bibliomanes peut guider les libraires et les spéculateurs, doit-il servir de règle dans une entreprise savante, et faut-il qu'il entraîne le trésor public dans une dépense de cinq à six cens mille francs ? Si l'on suit le partie contraire, les esprits raisonnables et la saine portion du public verront avec plaisir et reconnaissance, qu'un gouvernement ami des lumières a pourvu d'une manière sage et grande à la fois à ce qu'on pût jouir facilement des recherches et des observations nouvelles. Nous nous hâtons, Monseigneur, d'observer à Votre Excellence, que la Commission, malgré les vues d'économie qui l'ont dirigée, s'est gardée d'un choix qui fût trop inférieur à la nature de l'ouvrage. Le format que nous aurons l'honneur de désigner à Votre Excellence, est hors de la classe des formats ordinaires.

Qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'examiner ici comparativement la nature des deux parties de l'Ouvrage, afin de découvrir si, pour être en rapport avec l'exécution de l'Atlas, le texte doit nécessairement s'imprimer avec un grand luxe et une grande magnificence. On a peut-être ici confondu deux choses ; la perfection du texte et celle de l'impression. Les auteurs s'efforceront de rendre les mémoires susceptibles du même intérêt que les planches, et dignes de l'attente du public. Mais s'il n'en arrivait pas ainsi, le luxe typographique serait un mauvais moyen pour y suppléer. Qu'on épuise toutes les ressources de l'art pour imprimer les ouvrages classiques et peu étendus des grands maîtres, ceux des premiers poètes latins et de nos grands tragiques, c'est ce que la raison ne désavoue pas. Mais, des mémoires sur les points épineux de l'histoire ancienne, des dissertations sur les anciennes langues, des discussions philologiques, des descriptions d'histoire naturelle, en un mot des rapprochements et des développements scientifiques et historiques de diverses natures, une collection accompagnée de beaucoup de notes, de beaucoup de caractères étrangers, de beaucoup de textes grecs, arabes et orientaux, un pareil ouvrage ne s'est jamais imprimé et probablement ne s'imprimera jamais avec toute la richesse typographique, du moins pour une édition destinée au public.

Le défaut de lumières sur la nature du texte de l'ouvrage nous parait, Monseigneur, être la cause qui a fait proposer les formats de luxe. Nous avons essayé d'en offrir une idée à Votre Excellence, dans les considérations précédentes, mais cette connaissance ne pourrait être complète que par l'inspection de l'état des mémoires annoncés par les collaborateurs. C'est sur ce tableau dressé avec soin, et d'après l'étendue comme de plusieurs mémoires qui en font partie, que nous avons évalué celle que peut avoir l'ouvrage sous un format déterminé. Telle a été la base des calculs de la Commission.

4. (1) Ce papier fin étoit en même temps d'un tissu fort et solide.

Mais une autre connaissance parait avoir échappé dans l'examen de cette question. C'est celle de la nature même des planches de l'Ouvrage. Ce serait une erreur de croire que l'on déploie dans l'exécution de l'Atlas la plus grande magnificence. La gravure eût coûté dix millions au lieu d'un seul, si l'on eût voulu graver chaque sujet avec toute la perfection désirable, si dans les planches, on eût conservé autour de chaque dessin l'espace nécessaire pour le faire valoir, ne mettre sur un même cuivre que le plus petit nombre de figures possible, en un mot suivre la pratique accoutumée dans les productions de ce genre, quand les éditeurs manquent de matériaux. Mais dans un pareil ouvrage, rien ne devait ressembler aux spéculations mercantiles des particuliers, et la richesse des matériaux dispensait d'avoir recours à cet artifice ordinaire.

La Commission a reconnu dès l'origine que l'ensemble des vingt portefeuilles donnerait matière à plus de trois mille planches exécutées suivant la marche commune, que ce parti entraînerait dans une dépense de tirage considérable, qu'il exigerait une grande perfection de gravure, par conséquent une dépense prodigieuse ; et elle n'a pas hésité à prendre une marche différente. Il est telle de nos planches où neuf oiseaux se trouvent réunis, tandis que dans les beaux ouvrages d'histoire naturelle, on ne figure sur une planche qu'un seul individu. Dans nos planches d'antiquité souvent dix, douze, quinze et jusqu'à vingt figures ont trouvé place sur un seul cuivre. La distribution méthodique des sujets a servi de première règle dans la composition de l'Atlas, et nous avons pensé que dans un ouvrage, moins destiné à plaire qu'à instruire, l'ordre et la régularité remplaceraient avec avantage une vaine et ruineuse magnificence.

C'est par là que l'Ouvrage sur l'Égypte qui est la réunion de dix ouvrages particuliers que les voyageurs auraient pu mettre au jour, ne coûtera guère plus au Gouvernement que deux de ces derniers n'eussent coûté à des spéculateurs, et cependant le public jouira de tous les résultats du voyage.

D'après les considérations qui précèdent, nous croyons, Monseigneur, avoir suffisamment convaincu Votre Excellence que l'extrême luxe typographique n'est point du tout une conséquence nécessaire du mode suivi dans la gravure de l'Atlas.

Si néanmoins l'on donnait la préférence à un format dispendieux *pour l'Édition-entière*[5(1)], nous supplierions Votre Excellence de vouloir bien considérer que la gravure des planches retardée d'année en année par la modicité des fonds qu'on y affecte, est cependant l'objet principal de l'entreprise, et celui qui mérite le plus votre sollicitation ainsi que les regards bienveillant de Sa Majesté impériale ; aux délais que souffre depuis quatre ans l'exécution de l'Atlas, se joindraient de nouveaux retards, provenant d'un surcroît de dépense pour un objet imprévu. L'impression d'*un seul premier volume de texte* absorberait les fonds suffisant pour graver *quarante planches* ; enfin la somme dont on disposerait pour la publication des mémoires suffixerait presque à elle seule pour achever la gravure.

Nous passons, Monseigneur, à l'examen de la dépense qu'entraîneront les différents modes d'impression. Nous prions Votre Excellence de vouloir bien jeter les yeux sur le tableau ci-joint qui comprend sous un même point de vue les essais de monsieur Marcel et ceux que la Commission a eu l'honneur de vous adresser. Les prix de monsieur Marcel n'offraient point de résultats comparables, ni entr'eux ni avec ceux de notre premier tableau, nous les avons transformés, de manière, à ce qu'ils pussent tous ensemble être facilement comparés.

Monsieur Marcel n'avait point établi ses calculs pour un même texte.

La différence est extrême entre les n^os^ 12 et 13, puisque celui-ci suppose un texte presque sept fois aussi étendu que l'autre. Cette différence est plus ou moins grande à l'égard des autres numéros, tellement que le prix de mille exemplaires ou celui d'un seul, porté dans le tableau de monsieur Marcel ne représente ni la dépense absolue ni la dépense relative.

5. (1) Ce parti entraînerait encore inévitablement une prompte contrefaçon, qui ne peut s'éviter qu'en tirant d'abord à mille ou plus une édition d'un prix accessible.

En second lieu monsieur Marcel a supposé dans son rapport que l'ouvrage aurait dix volumes de format n° 1, chacun de 800 pages, chaque page ayant à peu près 17 cens lettres, il en résulte un total qui est à l'estimation faite par la Commission comme treize à vingt environ, de manière qu'il faut ajouter plus de moitié à la dépense évaluée par monsieur Marcel pour ce format.

Ainsi *mille exemplaires seulement et en papier ordinaire* du format n° 1 coûteraient 431 332 F,50 ; en y ajoutant cent exemplaires en papier Vélin, dont monsieur Marcel n'a fait aucune mention, mais qui sont indispensables, même pour l'édition la plus mesquine ; de plus un douzième pour les compositions extraordinaires, le total serait de 550 545 F,20 ; et enfin le prix d'un exemplaire en papier commun serait de 467 F,28, et celui d'un exemplaire en papier vélin de 832 F,69, à supposer nuls, comme fait monsieur Marcel, et le bénéfice et les frais de vente.

Dans le tableau que la Commission a l'honneur de soumettre à Votre Excellence, elle a distingué les frais de papier des frais typographique pour mieux faire juger le rapport de ces deux espèces de dépenses ; mais elle s'est abstenue comme dans son premier tableau d'entrer dans le détail des divers frais d'impression, comme composition, tirage, frais de magasin, étendage et assemblage, satinage etc. (quoique dès longtemps elle s'en fut procuré la connaissance) parce que tous ces frais étant proportionnels au nombre de feuilles d'impression et à la quotité du tirage, leur somme seule est à considérer.

Nous observerons encore pour l'intelligence de ce tableau quant aux spécimens de monsieur Marcel, que le prix du papier ordinaire, en écu et couronne, employé dans les essais n° 10 ou n° 11, est porté à 20 F,49 et 16 F,60 la rame, au lieu de 13 francs et 11 francs, prix commun du commerce ; d'un autre côté, le tableau de monsieur Marcel ne porte qu'à 22 F,48 le prix de la rame de grand raisin ordinaire, qui vaut 25 à 27 francs ; ce qui en apparence diminue le prix des grands formats et augmente le prix des formats inférieurs. Enfin les papiers des mêmes spécimens n^os^ 10 et 11, quoique trop chers de moitié, sont de qualité très commune ; ainsi qu'il serait facile de s'en convaincre en comparant avec eux les essais n^os^ I et II de MM^rs^ Didot et Crapelet, tirés sur papier ordinaire. Nous pensons, Monseigneur, que l'on doit s'attendre à la belle qualité du papier, tels que soient le caractère et le format auxquels s'arrête Votre Excellence.

Nous ajouterons ici quelques réflexions sur ce qui regarde la commodité des formats ; nous ne pensons pas que, parmi les formats supérieurs à l'in-8°, il n'y ait plus de distinction à faire à cet égard, et qu'il ne s'en trouve plus aucun susceptible d'un usage commode. Un ouvrage peut être commode à lire de deux manières ; ou quand chacun de ses volumes est faciles à tenir à la main et à transporter d'un lieu dans un autre, ou quand il se compose de peu de volumes ; chaque volume renfermant le plus de pages et la page le plus de texte possible : l'avantage dans ce dernier cas est d'obliger moins souvent à tourner les feuillets et de faire rencontrer plus facilement ce que l'on cherche. On ne peut nier que ces deux avantages ne constituent la commodité du format et la facilité de la lecture ; nous allons examiner parmi les essais fournis à Votre Excellence, s'il en est un qui les réunisse tous les deux.

L'in-4° (n^os^ IV et 12) est portatif, mais exige 16 à 18 volumes.

L'in-folio (n^os^ III et 9) n'est point portatif, mais il demande moins de volumes.

L'in-folio (n^os^ 5, 6, 7 et 8) – *idem* – de 9 à 15 volumes.

Le même sur Grand Jésus (n^os^ 1, 2, 3 et 4) encore plus incommode – idem.

Le petit in-folio (n^os^ I et 11) – portatif – de 6 à 8 volumes.

Le petit in-folio moyen (n^os^ II et 10) – *idem* – de 7 à 8 volumes.

Ce dernier format possède donc les deux avantages 1° d'être portatif et même manuel 2° d'exiger peu de volumes. Il doit l'emporter sur le précédent en ce qu'il est moins petit ; il a plus de noblesse que l'in-quarto et plus de rapports avec le format de l'ouvrage. Les pages sont pleines, sans que l'œil soit fatigué par des lignes trop serrées ou par la petitesse du caractère. L'essai n° II de M^r^ Crapelet est celui sur le quel nous appelons à cet égard l'attention de Votre Excellence, préférablement aux deux autres de même espèce. Quant à la dépense de ce format, nous prions Votre Excellence de vouloir bien jeter les yeux sur le tableau et de la comparer avec celle des autres formats.

Format de luxe

Les résultats que nous venons d'avoir l'honneur d'offrir à Votre Excellence, ont fait pencher l'avis de la Commission en faveur du format nº II *pour l'édition destinée au public* ; mais elle croit concilier tous les avis en proposant à Votre Excellence un format de luxe, qui serait tiré à peu d'exemplaire et où se déploierait toute la richesse typographique, la beauté du papier, et la magnificence de l'exécution. Votre Excellence pourrait offrir à Sa Majesté l'Empereur des exemplaires de l'ouvrage, également dignes de la grandeur d'une entreprise qu'à conçue son génie et de l'auguste protection dont Sa Majesté l'honore. C'est par un si juste motif, et non pour satisfaire uniquement au goût de quelques amateurs, que nous appelons l'attention de Votre Excellence sur le format porté au bas du tableau. Il est de même grandeur que celui de l'Atlas ; ainsi dans cette édition les volumes de textes et les volumes de planches pourraient se placer dans les mêmes rayons de bibliothèques, avantages que ne possède aucun des autres formats du tableau : le plus grand d'entr'eux ne fait encore que la moitié du format des planches. Cent exemplaires en papier superfin vélin ne coûteraient que 80 000 francs environ, tous frais faits et cette dépense jointe à mille ex. nº II ne ferait qu'un total de 190 000 francs, somme qui bien qu'inférieure à la dépense de presque tous les premiers nºs, excède encore les frais, auxquels nous aurions désiré restreindre ceux de l'impression du texte[6(1).]

Nous finirons par observer à Votre Excellence, quant à l'*in-folio moyen* dont nous proposons l'adoption, que les exemplaires en papier vélin, pourraient se tirer sur papier plus grand que l'Écu, comme sur *Quarré* ou quelque autre au-dessus ; ils se placeraient avec avantage dans le commerce, réunissant une belle exécution à l'économie. Enfin l'on pourrait perfectionner beaucoup ce format, soit en faisant fondre des caractères, plus beaux encore que ceux de l'échantillon, soit en interlignant et en modifiant ses proportions d'après celles qui sont admises dans les beaux ouvrages typographiques.

Résumé

1° *L'in-folio* – les spécimens cotés 5, 6, 7, 9, 8 nº III – Dépense 195 à 324 mille francs environ – de 9 à 15 volumes – Format trop petit pour le caractère.

Les spécimens cotés 1, 2, 3 et 4 – Dépense de 337 à 550 mille francs environ – 9 à 15 volumes d'un poids fort incommode, et cependant de moitié plus petit que l'Atlas.

2° *L'in-quarto* nºs IV et 12 – Dépense de 150 à 170 mille francs environ – 16 à 18 volumes – Format portatif - incommode par le nombre des volumes.

3° *Le petit in-folio* nºs I et 11 – Dépense de 93 à 128 mille francs environ – 6 à 8 volumes – économie et commodité du format – caractère un peu petit.

L'in-folio moyen nºs II et 10 – Dépense de 125 à 148 mille francs environ. L'essai de Mr Crapelet 131 mille francs – 7 à 8 volumes commodes et portatifs – Le plus parfait des trois de même espèce pour le caractère et le reste de l'exécution.

Susceptible de quelques perfectionnements que la Commission proposera s'il est adopté. Il réunit le plus d'avantages différents, la facilité de la lecture, la commodité du format, la beauté du caractère, le petit nombre de volumes et enfin l'économie.

4° *L'Atlas* nºs V et 13 – Caractère trop petit pour un format de luxe – Il dépend de l'in-quarto sans lequel on ne peut l'adopter.

Le Grand Atlas nº VI – Dépense de 80 mille francs pour cent exemplaires en papier vélin et de 108 mille francs pour 150 exemplaires. Édition de luxe qui serait revêtue de toute la richesse typographique – même format, même grandeur et même nombre de volumes que dans l'Atlas des planches.

Cette Édition jointe au nº II (édition destinée au public) coûterait 240 332 frs, et l'on aurait pour cette somme 1 250 exemplaires du texte de l'Ouvrage parmi les quels 150 exemplaires imprimés avec magnificence.

6. (1) Indépendamment des mémoires et descriptions qui forment le texte de l'Ouvrage, il y aura encore quelques frais d'impression pour les index ou explications des planches, qui seront joints aux volumes d'Atlas, et qui remplacent les légendes ordinaires.

Veuillez bien, Monseigneur, agréer l'hommage du profond respect avec le quel nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence,

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé: Berthollet, Desgenettes, Monge, Girard, Jomard, Lancret.

XXVII – Réponse du ministre de l'Intérieur, Champagny, à Jean-Joseph Marcel en date du 10 mars 1807. (AN, F[17] 1101.)

J'ai dû, Monsieur, avant de prendre une décision sur le rapport que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 février dernier, relativement à l'impression de l'ouvrage sur l'Égypte, prendre l'avis de la Commission chargée de la rédaction ; tous les motifs me commandaient ces égards pour les savants distinguées auxquels l'ouvrage est dû, et qui sont honorés de la confiance de Sa Majesté l'Empereur ; je leur ai fait connaître, et votre opinion, et les motifs qui l'ont dictée ; elle a senti, ainsi que moi quel importance de l'ouvrage, l'époque qu'il doit consacrer, le nom de celui sous les auspices duquel il doit paraître, commandaient quelque grandeur dans l'exécution. Mais elle a remarqué qu'une édition qui offrirait tout le luxe de la magnificence typographique ne serait plus en harmonie avec l'atlas qui, sans doute, coûtera fort cher, sera fort éloigné, cependant, de tout luxe de gravure. Les fonds accordés pour l'ouvrage ne pourraient d'ailleurs suffire aux éditions tirées d'après les six premiers spécimens, dont les frais s'élèveraient au moins de 300 à 550 mille francs, d'après les calculs de la Commission. Car la Commission a reconnu que la matière de l'ouvrage comporterait moitié, au moins, de volume en sus que ce que supposaient vos calculs. Enfin, quant aux exemplaires de luxe qu'il pourrait être agréable à Sa Majesté l'Empereur de se réserver pour quelque destination particulière, on a pensé qu'il suffirait de faire imprimer à part cent ou cent-cinquante exemplaires où l'on réunirait tout ce qu'il est possible d'avoir de plus grand et de plus beau. Ainsi on satisferait tout ensemble à ce qu'exigent les convenances et l'économie.

La Commission s'est donc décidée pour le spécimen ci-joint, in-folio moyen, caractère Saint-Augustin œil moyen, dont la dépense, d'après ses calculs, s'élèverait à 100 169 F.62c et d'après son avis, je l'ai décidément adopté. Le caractère qui a servi à former ce spécimen a été fourni par Crapelet, d'après l'offre obligeante que vous avez faite, j'espère que vous voudrez bien faire fondre sur un modèle analogue, un caractère entièrement neuf, pour l'exécution de cet ouvrage.

Vous voudrez bien, sur les 150 exemplaires, en faire tirer 100 en papier vélin.

Je prendrai les ordres de Sa Majesté l'Empereur sur le projet de tirer à part les 100 exemplaires d'une édition qui réunira toute la magnificence typographique.

J'ai autorisé la Commission, d'après la proposition que vous m'en avez faite, de concert avec ses membres, à conclure le marché pour la fourniture du papier…

Je dois, en finissant, vous adressez mes remerciements pour les observations que vous m'avez adressées sur cet important travail et pour l'empressement que vous témoignez à seconder mes vues. Je n'ai pas besoin de demander tout votre zèle pour l'exécution d'un ouvrage qui intéresse si vivement l'Empereur, qui doit honorer vos presses et perpétuer le souvenir d'une expédition à laquelle vous-même avez pris part.

Signé: Champagny.

XXVIII – Réponse du ministre de l'Intérieur à la Commission, datée du 10 mars 1807. (BnF, naf.21937, f^os^ 47-48 ; AN, F^17^ 1101.)

A Messieurs les membres de la Commission chargée de l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte.

J'applaudis, messieurs, aux soins que vous avez apporté dans l'examen des divers plans proposés pour l'impression de l'ouvrage dont la rédaction vous est confiée, et aux motifs qui ont dictée votre opinion définitive.

J'adopte, d'après votre avis, le spécimen n° 2, format in-folio moyen, caractère de M^r^ Crapelet, qui me parait concilier parfaitement les convenances et l'économie. J'invite M^r^ Marcel à faire fondre un nouveau caractère sur ce modèle ; je lui prescris de tirer mille exemplaires, dont cent sur papier vélin.

J'ai cru devoir prendre les ordres de Sa Majesté l'Empereur, pour le tirage de 100, ou 150 exemplaires, sur format grand atlas, semblable à celui des planches, avec toute la magnificence typographique, qu'il se réserverait pour une destination particulière.

Sur les mille exemplaires des planches, il suffira d'en tirer en ce moment cent exemplaires en papier vélin, pour les mettre en accord avec le texte, sauf à en tirer encore cent à cent-cinquante, quand la décision de Sa Majesté sera connue.

J'approuve les conditions du marché que vous avez conclu, pour la fourniture du papier nécessaire au tirage de l'atlas. J'ai fait connaître à M^r^ Marcel que je vous autorise également à acquérir le papier pour le texte. J'ai invité M^r^ Marcel à se concerter avec vous pour régler la marche qui sera suivie pour l'impression ; mais je lui ai fait connaître qu'aucune modification ne doit être apportée au texte, qu'aucune note étrangère ne doit y être ajouté que de votre consentement. J'ai engagé M^r^ Marcel à mettre tout son zèle à ce travail.

Je me félicite, Messieurs, d'avoir pu vous donner dans cette occasion de nouveaux témoignages de la confiance qui vous est acquise à tant de titre.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : Champagny.

XXIX – Rapport du 20 mai 1809 sur le résultat de la mise en vente de la première livraison et un mode d'évaluation du prix de cette première livraison. (BnF, naf.3578, p. 188-189 ; AN, F^17^ 1107.)

Le Commissaire au Ministre de l'Intérieur près la Commission à S. Excellence le ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire.

La Commission m'a chargé d'adresser à Votre Excellence, le résultat des renseignements qui ont été recueillis relativement à la mise en vente de la première livraison de l'ouvrage sur l'Égypte, et un mode d'évaluation du prix de cette première évaluation.

Par la décision en date du 17 9^bre^ 1807, votre prédécesseur a ordonné 1° Que son agent comptable auprès de la Commission, serait chargé de la distribution des exemplaires à Paris, afin d'éviter des frais de remise sur une partie de l'ouvrage. 2° Que des libraires seraient chargés de la vente dans l'intérieur de la France et à l'Étranger ; d'après les informations que la Commission a prises pour le choix de ces libraires, elle a jeté les yeux sur les deux maisons Debure et Tilliard avantageusement connues dans la librairie, soit pour leur crédit sûr et leur solidité, soit par les relations très étendue qu'elles ont dans l'Étranger. Le bon accord qui règne entre ces deux maisons de commerce, est aussi l'un des motifs qui ont déterminé la Commission, et nous pensons qu'elles méritent le choix de Votre Excellence.

Afin d'avoir une base pour fixer la valeur de l'ouvrage, je me suis procuré la connaissance des prix de tous les grands ouvrages à figures actuellement dans le Commerce et j'ai dressé un tableau comparé de ces divers prix, considérés sous un même point de vue. Votre Excellence verra par ce tableau qui est ci-joint n° 1, que le prix moyen d'une planche de grand format tiré sur papier vélin est de 9 à 10 francs.

Par suite de ce travail, j'ai dressé un autre tableau de toutes les planches de la première livraison, rangées suivant le format, le genre de la gravure et la nature de l'impression, soit en noir, soit en couleur, et estimées d'après les prix des grands ouvrages. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence sous le n° 2, une copie de ce tableau ; Votre Excellence verra par le résumé qu'un exemplaire de la première livraison (non compris deux volumes de texte qui peuvent être évalués à 50 francs en papier fin, et à 75 francs en papier vélin) est estimé, savoir

papier fin et tiré en noir avec 4 pl. d'Antiquités en coul.	778 F.
idem et de plus 12 pl. H.N. en coul.	814 F.
idem papier superfin, moitié en sus	1 221 F.
idem avec les oiseaux retouchés par d'habile artistes	1 281 F.

Afin de fournir à Votre Excellence tous les éléments qui peuvent servir de base à sa décision, relativement au prix de l'ouvrage, je vais avoir l'honneur de lui soumettre quelques observations qui sont propres à cette grande collection, et de nature à influer sur le prix qu'on doit lui assigner. Si l'on voulait l'estimer comparativement aux autres d'après le nombre des objets que l'on a réunis sur la majeure partie des planches, la proportion des formats et les dimensions extraordinaires des papiers que l'on a fabriqués exprès, enfin, d'après les difficultés et les frais de l'impression et du satinage ; ensuite si l'on faisait attention que l'ouvrage sur l'Égypte est la réunion des porte-feuilles de sept ou huit artistes, et que tous ces porte-feuilles eussent fourni autant d'ouvrages particuliers que les amateurs auraient été dans la nécessité d'acquérir pour jouir complètement de tous les résultats du voyage : il n'y a pas de doute qu'on n'en dut fixer le prix très haut, et beaucoup au-dessus de ceux que j'ai eu l'honneur d'indiquer à Votre Excellence ; mais s'il l'on considère d'un autre côté que l'intention du gouvernement qui publie cet ouvrage est d'en faire jouir, sinon tous les artistes et tous les amateurs de voyages, du moins les bibliothèques publiques, et toutes les personnes qui se procurent habituellement les grandes collections, enfin de le mettre à la portée du plus grand nombre de particuliers et des artistes peu aisés, alors on trouvera plus convenable d'en fixer la valeur au-dessous de celle qu'indiquerait sa proportion relative avec les autres ouvrages. Les prix ci-dessus réduits à 750 et 800 francs pour les deux premières sortes ; et à 1 200 et 1 250 francs pour les deux autres (compris les volumes de texte) paraissent remplir cette condition, et sont tels qu'ils pouvaient couvrir avec bénéfice les dépenses de l'exécution, déduction faite des frais de vente et de la remise à accorder aux libraires.

En estimant le prix total de l'ouvrage à 4 fois et demie la valeur de la première livraison, ce prix s'élèverait aux sommes de 3 375 et 3 600 francs pour les deux premières sortes d'exemplaires ; et à celles de 5 400 et 5 625 francs pour les deux autres. Ce prix serait encore inférieur à ceux des voyages de Humbold et Bonpland, du Musée Français, de l'architecture de Ledoux, &c. et cependant le nombre de planches est bien plus considérable et le format plus grand, mais il suffirait quant à présent de fixer le prix de la première livraison.

La Commission me charge Monseigneur de soumettre à Votre Excellence les divers résultats qui précédent et que la Commission a communiquées à Mr le Secrétaire général du Ministère d'après l'ordre qu'elle en a reçu de Votre Excellence : incessamment elle aura l'honneur de vous adresser la soumission des libraires avec les conditions de vente.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect de Votre Excellence, Monseigneur le très humble et très obéissant serviteur. *Signé* : Jomard.

Tableaux comparatif joint :

Genre de gravure	Grands ouvrages in-f° à fig. papier vélin	Ouvrage sur l'Égypte	Observations
Figures et paysages	12 F.17c	5 F.50c	
figures	21 F.75c	6 F.	
architecture et paysage	5 F.71c	5 F.28c	
Architecture et détails	5 F.71c	4 F.24c	
Topographie	4 F.	5 F.68c(1)	(1) Plusieurs pl. de cette espèce ds l'ouvrage sont d'un format très étendu
Pl. d'antiquité en couleur	9 F.10c	10 F.75c(2)	(2) Cette sorte de pl. est estimée ainsi, à cause du soin qu'elles exigent et de l'intérêt qu'elles comportent
Histoire naturelle en noir	9 F.10c	3 F.75c	
Histoire naturelle en couleur	5 F.90c	7 F.50c(3)	(2) Ces gravures excédent le prix du commerce à raison du format et du nombre d'objets qu'elles renferment.
Planche au trait	5 F.90c	1 F.84c	
Prix moyen en général	9 F.77c	5 F.62c(4)	(4) En ajoutant moitié en sus pour les ex. papier vélin, le prix moyen s'élève à 8 F.43, prix inférieur à celui des ouvr. déjà publiés, quoique le format des pl. soit plus grand.

Tableau comparatif des prix moyens des planches de plusieurs ouvrages, et de celles de l'ouvrage sur l'Égypte par genre de gravure (extrait du tableau dressé le 20 mai 1809).

Désignation des ouvrages	Nombre de planche	Prix moyen de chaque planches	Prix Total De chaque ouvrage	Total De la remise Accordée Aux libraires	Genre De la gravure	Observations
Musée français de Robillard	320	12F.c	3,840f(1)	25p%	Figures et paysages	(1) 1re série seulement, le nombre des séries n'est pas fixé
Voyages pittoresque de Constantinople	48	25F.c	1,200	16	Id.	Avec le texte
Voyage de Syrie de cassas	330	5F.c	1,650	25	Arch. Et paysage	Planches coloriées
Traité des maladies de la peau par Alibert	48	12F.50c	600	10	Histoire naturelle	Idem
Arbres et arbustes de Duhamel		5F.c		20	Id.	Id
Liliacées de Redouté	240	6F.c	1,440	16 2/3	Id.	Id
Jardin de la Malmaison	120	6F.60c	800	15	Id.	Id
Plantes nouvelles et peu connues du jardin de Celse	100	3F.c	300		Id.	~~Id~~
Choix des plantes du jardin de Celse	60	4F.20c	252		Id.	~~Id~~
Oiseaux d'Afrique de LeVaillant		6F.c		16 2/3	Id.	Id
Histoire naturelle de Tangaras	72	5F.c	360	20	Id.	Id
Histoire naturelle de Pigeons		5F.c		20	Id.	Id

Désignation des ouvrages	Nombre de planche	Prix moyen de chaque planches	Prix Total De chaque ouvrage	Total De la remise Accordée Aux libraires	Genre De la gravure	Observations
Histoire naturelle des oiseaux de l'Amérique septentrionale par Vieillot	270	10F.c	2,700	16 2/3	Id.	Id
Le même en noir	270	3F.33c	900	20	Id.	Planches en noir
Histoire naturelle des Colibris ; Audebert	192	6F.c	1,152	16 2/3	Id.	Le nombre des planches incertain
Histoire naturelle des Singes par Audebert	60	6F.c	360	16 2/3	Id.	Planches coloriées
Plantes grasses par Redouté	216	6F.c	1,296	16 2/3	Id.	Idem
Les rues d'Égypte de Mayer	40	7F.50c	300		Figures et paysages	Idem
Architecture de Ledoux	520	6F.c	3,120		Architecture	
Description de la mosaïque d'Italica		9F.10c	200		Peintures	
Voyage pittoresque d'Espagne par Delaborde	22	6F.c	1,800	14	Arch. et paysages	Avec le texte
Voyage d'Égypte par Mr Denon	300	4F.80c	720	13	Id.	
Recueil de combats et d'expéditions maritimes par Ozame et Dequevauvillers	145	4F.c			Marine	
Œuvres de J. Racine publiées par Didot aîné	57	31F.55c	1,800		Figures	
Vues de l'Inde par Dodges	48	12F.50c	600(2)		Arch. et paysages	(2) Prix d'un seul volume. Les trois publiés jusqu'ici coûtent 1,800 francs. L'ouvrage n'est pas terminé
Plantes de Coromandel		4F.c			Histoire naturelle	
La carte de France par Cassini	185	4F.c	740		Géographie	
L'ancienne collection des vases étrusques de d'Hancarville			650		Peintures	

Résultats
Prix moyen par genre de gravure, pour 1 planche,
Figures et paysages 12F.17c }
Figures 21F.74c }
Architecture et paysages 5F.71c } prix moyen général 9F.7755c
Histoire naturelle 5F.90c }
Géographie et topographie 4F. c }
Planches coloriées 9F.10c }

Tableau. Prix de plusieurs grands ouvrages in-folio à figures, publiés récemment et imprimés sur papier vélin (gravures après la lettre). [Annexer au rapport du 20 mai 1809. BnF, naf.21953, fo 6.]

XXX – Copie du rapport fait par le ministre de l'Intérieur à Sa Majesté l'Empereur et Roi du (13 juin) 12 juillet 1809 (seconde minute). (AN, F[17] 1107.)

Sire,

Le moment est venu de fixer la manière suivant laquelle sera vendue la première livraison de l'ouvrage sur l'Égypte et l'emploi qui sera fait de son produit.

Je crois devoir saisir cette occasion pour rappeler sommairement à Votre Majesté, l'historique de ce travail, les dépenses qu'il a occasionnées, celles qu'il doit occasionner encore et remplir ainsi l'ordre que Votre Majesté m'a donné par sa note du 7 septembre dernier. Cette note porte : faire un rapport général sur l'état des travaux, sur ce qui reste à faire, les fonds qui seraient nécessaires, les abus qu'il y aurait à réformer

Les dépenses faites depuis le commencement de l'an 10 jusqu'au 30 septembre dernier (1808), c'est-à-dire en sept années s'élevaient a 1 257 100,70

Depuis cette époque, il a été dépensé sur les 400 000 F (par an) accordés par Votre Majesté pour le budget de cette année une somme de 130 983,28

total 1 388 083,98

Cette dépense se divise de la manière suivante :

	Appointements	Dessinateurs et graveurs	Loyer et réparations locatives	Papier	Dépense matérielles cuivre, tirage fournitures &c	Total par année	Observation
An 10	32 984,71	5 597,30	2 345,35	60,00	16 997,35	57 984,71	
An 11	68 186,11	6 421,33	304,28		39 254,39	114 166,11	
An 12	64 477,92	17 798,99	4,00	118,52	66 473,97	148 862,40[7]	
An 13	69 169,92	26 962,99	2 359,44	644,75	165 032,82	264 169,92	
Année 1806	90 467,00	9 491,65	1 419,57	61 856,38	98 621,88	200 000,10	
1807	74 566,44	14 865,00	4 757,09	3 000,00	183 231,02	339 275,93	
1808 au 30 7bre	51 897,56	11 579,50	2 467,50	4 271,08	58 576,05	127 520,61	
Depuis le 30 7bre jusqu'au jour	51 966,56	112 970,31			26 509,50	195 717,45	
	503 716,22	205 676,07	13 657,23	69 950,73	654 696,98	1 447 697,23	

La dépense qui restait à faire au 30 septembre dernier, avait été calculé à 1,210,213F90

Savoir

Appointements pour une année seulement	77 950,40
Loyer, frais de magasin, menus frais de bureaux	194,80
Gravures et dessinateur	35 700,00

7. Nos calculs donnent pour cette la ligne la somme 148 873,40 francs, mais les additions des colonnes sont justes !

	Cuivre, frais de gravure et d'épreuve	
	savoir	
Antiquités	186 763,50 }	
État Moderne	174 090,00 }	458 835,50
Histoire Naturelle	97 982,00 }	
	Papier	
Pour les planches	102 358,00 }	
Pour le texte	46 800,00 }	
Pour les enveloppes, et papier	}	182 358,00
Serpente, pour placer entre les	}	
Planches	32 200,00 }	
	Impression et satinage	
Planches couleur	50 000 }	
Planches en noir	242 490 }	334 090
Texte	41 600 }	
Dépense imprévues		40 000
Reste du pour les frais de publication de la 1re livraison		62 000
Mais d'après les motifs qui vont être exposer/somme égale		121 0413,90
ci-après, il sera probablement nécessaire de /prolonger encore pendant deux ans une portion du traitemens		
des collaborateurs. / Il en résultera une augmentation de dépense de		100 000
ce qui portera le total de cette seconde partie		
de la dépense à la somme de		1 310 413
depuis le 30 septembre dernier		
il a été dépensé sur cette somme, ainsi qu'il / vient d'être dit		130 983,28
la dépense qui reste a faire aujourd'hui / s'élève donc a		1 179 430,62
le crédit ouvert pour l'année		~~1 244 633,90~~
courante s'élève à 400 000 F sur lesquelles il reste a ordonnancer		269 016,72
les fonds à faire en 1810 et 1800 formeraient		
donc une somme totale de		910 413,90
et l'ouvrage aurait alors couté en totalité		2 567 514,60
sur laquelle il aurait été dépensé en traitement		629 715,10
et par le matériel de l'ouvrage		1 937 799,50

L'exécution de l'ouvrage aura duré environ dix années. L'ouvrage est tiré à mille exemplaires ; je suppose que Votre Majesté, sera bien aise de s'en réserver 150 ou 200 exemplaires, on pourrait donc en mettre en vente huit cent.

La première livraison pourra être mise en vente dans très peu de tems.

La Commission a donné la réponse pour la vente à Mrs Debure Père & fils et Tilliard frères, libraires à Paris qui se sont engagé solidairement les uns pour les autres.

Son choix s'est déterminé sur l'excellente réputation des libraires et l'extrême solidité qu'ils présentent.

Ils se contentent d'une remise de 15% qu'ils partageront avec les autres libraires.

Cependant il a été convenu que la Commission pourroit faire vendre dans ses magasins, aux particuliers, ce qui économisera la remise d'un certain nombre d'exemplaires.

Les prix de vente ont été calculés avec beaucoup de soin.

On a examiné les prix de tous les ouvrages de gravures répandus dans le commerce, en distinguant dans chacun le genre de la gravure.

La Commission a pensé qu'il ne pouvait entrer dans les vues de Votre Majesté, de vendre cet ouvrage à un prix égal à celui des ouvrages de même genre répandus dans le commerce et qui sont le fruit de spéculation privée ; qu'il suffirait à ses vues de fixer un prix tel que la vente put couvrir à peu près les frais de l'ouvrage ; dans tous les cas, le prix devant être extrêmement élevé, et surpasser les moyens du plus grand nombre des particuliers, il y aurait de grands inconvéniens à l'élever encore davantage, et il est probable que le nombre des acquéreurs devant se réduire encore dans la même proportion, on n'en retirerait aucun avantage pour les produit total de la vente.

Ces divers considérations ont porté la Commission à proposer les prix de vente, suivant

Première livraison, savoir

papier fin et tiré en noir avec 4 pl. Antiquités en couleur	750 F.
papier fin et de plus 12 pl. Histoire Naturelle en couleur	800 F.
papier superfin vélin moitié en sus	1 200 F.
papier superfin vélin avec les oiseaux retouchés par d'habiles artistes	1 250 F.

~~la seconde livraison~~

~~en papier fin~~	~~620~~
~~inf avec 12 planches d'histoire naturelle~~	~~100~~
~~en papier vélin~~	~~40~~
~~inf avec les oiseaux retouchés~~	~~40~~

~~la troisième livraison~~

La seconde et la troisième livraison s'élèveront chacune proportionnellement à environ deux tiers en plus du prix de la première.

Ainsi le prix total des trois livraisons sera de 3 375 Frs & 3 600 Frs les 2 premières sortes d'exemplaires et de 5 400 et 5 625 fr pour les deux autres

En supposant maintenant qu'il soit dans l'intention de Votre Majesté, de vendre huit cent exemplaires dans les proportions suivantes, savoir :

En papier fin	620
En papier fin avec 12 planches d'histoire nat	100
en papier vélin	40
en papier avec les oiseaux retouchés	40
	800
La vente produirait brut, une somme de	2 893 500

Le prix de vente proposé par la Commission est donc en rapport avec les frais d'exécution que l'ouvrage a occasionnés, et comme je présume qu'il est dans l'intention de Votre Majesté de ne faire payer cet ouvrage au public que le prix qu'il a réellement couté, je ne puis que lui proposer d'adopter la fixation indiquée par la Commission

Le tableau ci-joint n° 1 fera connaître à Votre Majesté, le rapport des prix que coutent au public chacune des planches des ouvrages de gravure qui sont en ce moment dans le commerce, avec ceux qu'ont couté les planches de l'ouvrage sur l'Égypte.

L'autre tableau annexé n° 2 fera connaître à Votre Majesté, le prix total des principaux ouvrages répandus dans le commerce, comparé avec le prix d'un exemplaire de la première livraison de l'ouvrage sur l'Égypte.

On suppose qu'il pourra être vendu

la première année 1810, cent exemplaires de la première livraison	80 412 F.
la seconde année 1811, quatre-vingt exemplaires	76 392 F.
la troisième année 1812, soixante exemplaires	72 578 F.
la quatrième année, cinquante exemplaires	65 321 F.

et ainsi de suite d'année en année

la seconde livraison pourra être mise en vente au commencement de 1811

la troisième en 1812

On pense que ces deux livraisons seront vendues dans les mêmes proportions

Il résulterait de la qu'il pourra rentrer du produit des ventes savoir :

En 1810 (de la 1re livraison)	80 412
En 1811 (de la 1re 76 392}	
(de la 2e 261 340}	337 732
En 1812 (de la 1re 72 578}	
(de la 2e 120 930}	576 842
(de la 3e 382 302}	

Et pendant quelques unes des années suivantes, environ trente à quarante exemplaires, 94 000 à 140 000 francs par année, jusqu'à l'entière extinction de l'ouvrage

Si les circonstances devenaient plus favorables, l'écoulement devrait être plus prompt.

Il résulterait de la qu'il suffirait pour que l'ouvrage puisse être achevé en deux années, d'ajouter au produit de ses ventes en 1810 un crédit de 325000

Et en 1811, un crédit de 68 000

Le surplus des dépenses serait reversé sur 1812 et acquitté sur les produits de l'ouvrage.

J'ai dit que l'ouvrage pourrait être terminé à la fin de 1811 ; et en effet le tems suffit pour l'exécution matérielle de ce qui reste à achever. Le manque de fonds suffisans pourrait seul faire prolonger ce terme.

La gravure en effet n'exige que deux ans ou deux ans et demi ; l'impression dépend de l'achèvement des gravures et peut être conduite simultanément. Le papier d'impression peut être confectionné en une année.

Le travail sera conduit cette année avec activité à l'aide du crédit que Votre Majesté a bien voulu ouvrir, mais si elle daigne accorder en 1810 et 1811 les deux crédits indiqués, elle n'aura plus de fonds à faire à dater du 1er janvier 1812.

Toutes les parties de cette dépense, ont été éclairées avec le plus grand soin ; Votre Majesté, peut être assurée, qu'une économie sévère y a été apportée, et qu'aucun abus ne s'y est introduit. La Commission y a apporté les soins les plus constans et les plus assidus, et l'examen que j'ai été dans le cas d'en faire m'a convaincu qu'il était impossible d'obtenir des prix plus modérés.

On a même été redevable de quelques économies spéciales à l'emploi des machines à graver, à la formation d'un attelier de gravure, et à l'établissement d'un magasin réuni au local de la Commission.

Les seules réductions de dépense qui pourraient avoir lieu pendant les années 1810 et 1811 consisteront :

1° dans une réduction successive des traitements d'une partie des collaborateurs, qui avaient terminé la portion du travail qui leur était confié.

2° dans une réduction momentanée du tirage, on pense qu'il suffirait de tirer en ce moment, cinq cents exemplaires des planches qui doivent suffire pour le débit de quatre années ; on remettrait à une époque postérieure le tirage des cinq cents autres.

Il en résulterait une économie de 300 000 frs, ce qui réduirait le crédit à ouvrir pour la continuation de l'ouvrage

En 1810 à	175 000 fr
En 1811 à	0

La dépense du tirage des cinq cents derniers exemplaires des planches, serait acquittée avec le produit des ventes postérieures

[La suite est barrée d'un grand trait vertical]

Il reste à examiner l'emploi que votre Majesté désire faire du surplus du produit des ventes et le genre de récompense qu'il est dans ses intentions d'accorder aux auteurs.

Dans l'origine Votre Majesté, avait daigné annoncer l'intention de leur abandonner le produit total de l'ouvrage ; mais alors on n'évaluait pas que la valeur de l'ouvrage surpasserait 800 000 fr. On croyait qu'il pourrait être exécuté en peu d'année, et que par conséquent les traitements des auteurs auraient aussi peu de durée. Mais il se trouve que la valeur de l'ouvrage s'élèvera à près de 3 000 000 f ; que les traitements auront duré dix ans, et que Votre Majesté aura appliqué à ce seul article une somme de 629 000 fr.

Aussi Votre Majesté, lorsque cet état de choses lui a été présenté, a-t-elle annoncé que les intentions étaient modifiées par un semblable résultat, quoiqu'elle eut toujours le dessin d'accorder une gratification aux auteurs quand l'ouvrage serait achevé.

Il y aurait quatre moyens principaux pour composer cette gratification :

1° d'accorder aux auteurs un certain nombre d'exemplaires ;

2° leur continuer leur traitement à titre de pension ;

3° leur accorder une somme une fois donnée

4° leur céder une part sur le produit de la vente

Le premier moyen aurait divers inconvéniens dont le principal serait de faire tomber l'ouvrage au dessous de son prix de vente, du moins de réduire le produit de la vente attendu que plusieurs des auteurs seraient obliger d'avoir recours à cette ressource ; et alors même, Votre Majesté, aurait le regret de mettre ces derniers dans une sorte d'embarras, pour réaliser ses bienfaits.

Le second comblerait sans doute les vœux des auteurs ; mais la prorogation d'une somme annuelle de 73 000 f dont la durée peut être présumée, terme moyen à 15 ans, produirait une charge assez considérable.

En adoptant le troisième moyen, Votre Majesté, connaitrait précisément la dépense qui en résulter ; mais il serait difficile d'y recourir avant que le produit des ventes eut pu éviter à Voter Majesté, le déboursé d'une aussi forte somme.

Toutes ces réflexions paraissent ramener vers le quatrième moyen qui est aussi le plus naturel ; en affectant aux auteurs une portion déterminée dans le produit des ventes, Votre Majesté, éviterait de faire de nouveaux déboursés, les auteurs seraient récompensés sur le fruit même de leurs travaux.

En supposant, que votre majesté adopte cette dernière mesure, je n'oserais lui proposer ou lui indiquer la part qui pourrait être réservé aux auteurs, elle seule peut juger si elle veut leur réserver le cinquième, le quart ou la moitié, car elle seule peut apprécier les services que lui ont rendus en Égypte les hommes distingués qui ont eu l'honneur de l'accompagner, quelle a eu l'intention de récompenser déjà en les appellant pour concourir pour l'exécution d'un si imposant ouvrage, et je dois laisser à Votre Majesté, toute initiative dans les mouvemens de sa libéralité à leur égard.

Je me bornerai à lui dire que les retards qu'à éprouvé l'achèvement de l'ouvrage n'ont point eu pour cause la négligence des auteurs et que la marche du travail a été nécessairement réglée sur l'étendue des fonds qui ont été successivement accordés pour une entreprise aussi vaste.

En résumant, j'ai l'honneur de proposer à Votre majesté

1° d'accepter la proposition faites par les libraires De Bure &Tilliard, pour la vente de l'ouvrage.

2° d'approuver la fixation du prix de vente de la première livraison au taux indiqué par la Commission.

3° de me faire connaître ses intentions sur le genre de gratification ou de récompense, qu'elle désire accorder aux auteurs.

Dans le cas où l'on retarderait ainsi le tirage de 500 exemplaires, on éloignerait aussi la dépense du papier qui s'élèverait à près de 200 000 fr.

XXXI – Rapport au ministre de l'Intérieur du 18 octobre 1809. (BnF, naf.3579, p. 42-46 ; AN, F17 1101.)

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence un tableau abrégé de l'ouvrage sur l'Égypte[8], indiquant l'état actuel des travaux, le progrès dont ils sont susceptibles d'ici la fin de cette année et pendant e cours de l'année prochaine, enfin, la nature et le montant de la dépense faite jusqu'à ce jour avec l'apperçu de celle qui reste à faire pour mettre à fin cette grande et difficile entreprise. Par le compte que nous allons rendre à V.E. elle connaîtra les motifs de la demande que nous faisons d'un nouveau crédit pour l'année 1810 et combien il importe que ce crédit soit porté dans le prochain budget à une somme assez forte pour que l'ouvrage n'éprouve plus aucun des retards que le manque de fonds a causés dans les années précédentes. Le terme de cette collection est le but constant des coopérateurs, ils n'épargnent ni efforts, ni soins pour y parvenir et pour remplir la tâche honorable qui a été confiée à leur zèle.

Situation de l'ouvrage

Dans le commencement de l'ouvrage on n'avait consacré à l'exécution que des sommes modiques qui n'étaient nullement en proportion avec l'étendue ou le nombre des branches diverses dont il est composé et qui devaient toutes marcher de front, on donna d'abord un soin particulier à la gravure des monumens d'antiquités qui présentaient les résultats les plus neufs et les plus importants du voyage pour l'histoire des arts et des sciences et pour l'histoire civile dans les tems les plus reculés ; mais on ne négligea pas la description de l'Égypte moderne et celle de l'état physique du pays, de ses productions et de toutes les branches de son histoire naturelle.

Le 31 juillet 1806 la Commission présenta le tableau de l'ouvrage à S. E. Mr de Champagny votre prédécesseur. 371 planches étaient commencées ou achevées et l'ouvrage était avancé à peu près aux deux cinquièmes. Mais quelque zèle que l'on est mis jusque là pour hâter les travaux, les circonstances n'avaient pas permis de mettre des fonds suffisans à notre disposition. S. M. voulut bien alors accorder un crédit particulier pour les frais de publication de la 1re livraison et pour accélérer l'exécution du reste de l'ouvrage. Depuis cette époque et pendant les deux années suivantes, il a été entrepris deux cent planches nouvelles, enfin, S. M. nous ayant accordé 400 mille francs dans le budget de la présente année 1809, on a commencé 80 nouvelles planches dans les neuf 1er mois de cette année, ainsi, l'avancement des travaux a toujours été consistant et en raison du crédit qui a été ouvert à la Commission. Il résulte de ce qui précède que le nombre total des planches faites ou commencées jusqu'à ce jour est de 650 (dont 100 de format extraordinaire) sur 850 environ que doit contenir l'ouvrage entier. Il y en a 373 sur 426 que doit contenir la partie des Antiquités ; 137 sur 170 pour la partie de l'Égypte moderne et 140 sur 257 pour l'histoire naturelle, ainsi les gravures de l'ancienne Égypte sont faites ou entamées aux 7/8, celles de l'Égypte moderne aux 4/5 et celles de l'histoire naturelle à la moitié, de sorte que près des 4 cinquièmes de tout l'ouvrage sont entrepris et déterminés. Dans cet exposé, n'est pas compris l'atlas géographique, collection d'environ 50 planches doubles qui est entièrement finie et dont la publication est suspendue par ordre de S. M. Bien que ce résultat soit considérable quand on compare l'ouvrage aux grandes collections de gravure exécutées jusqu'ici et dont aucune n'a suivi une marche aussi rapide, cependant il n'est pas douteux qu'il ne le fut encore davantage, si les demandes de fonds faites par la Commission eussent pu être accordées.

Voilà, Monseigneur, quel est l'état de la gravure de l'ouvrage ; quant aux mémoires, ceux de la 1re livraison sont imprimés et ils forment un volume et demi de texte.

Dépense de l'ouvrage

La dépense de l'ouvrage se compose de deux parties principales : 1° frais de gravure et d'exécution et appointemens des coopérateurs ; 2° frais de publication c-à-d fabrication des papiers, impression et tirage

8. Présentation du tableau de l'ouvrage du 31 juillet 1806 adressé à Champigny. *Nde*.

La dépense de la première partie s'élève au présent jour à la somme de 1 484 093f63 et celle de la seconde à la somme de 167 345f68 ; au mois de 7bre 1808, S. E., le Ministre de l'Intérieur d'après les ordres de S. M. avait demandé à la Commission un tableau complet de l'état et de la dépense faites jusqu'à ce jour et en évaluant la somme nécessaire à l'achèvement du travail. La dépense totale pour la gravure et les appointemens était portée pour la somme de 1 735 683 et celle de la fabrication du papier et de l'impression à 692 831 f Total 2 468 514 en y comprenant 40 000 pour dépenses imprévues. Il resterait donc à dépenser respectivement pour ces deux parties la somme de 251 589f37 et celle 525 485,32, en tout 817 074f69, si les prix de la gravure n'éprouvent point d'augmentation. Quant à ceux des papiers à fabriquer et de l'impression à faire, ils sont presque tous prévus et déterminés par des marchés. De cette somme de 817 074f69, il faut déduire la somme 120 000 comprise dans le crédit accordé à la Commission pour 1809 et qui n'est pas encore ordonnancé.

V.E. verra d'un coup d'œil par le tableau ci-joint n° 1 quel est le progrès de l'ouvrage et quelle est la dépense faite ou à faire au 15 8bre 1809 pour les différentes branches de la collection. Ce tableau fait suite à ceux dressés le 29 mai et qui ont été mis sous les yeux de S. M. l'Empereur par le prédécesseur de V.E. en même tems qu'un rapport détaillé sur la publication et la mise en vente de la 1re livraison, accompagné de la soumission des libraires. Si V.E. veut bien se faire représenter ce rapport et les pièces à l'appui, ainsi que le devis de l'ouvrage dressé le 30 7bre 1808, elle aura une connaissance exacte des dispositions qui ont été prises pour satisfaire aux ordres de S. M. Il résulte de l'évaluation faite des matériaux qui composent la 1re livraison, savoir 170 planches format d'atlas dont 19 de format extraordinaire et un volume et demi de texte, que le débit de cette première livraison pourra couvrir les frais avec beaucoup d'avantage et que le produit brut peut équivaloir au double de la dépense.

Ce résultat, Monseigneur, est l'effet des efforts que nous n'avons cessé de faire pour maintenir l'économie dans une entreprise aussi étendue. Un des moyens d'y parvenir était de restreindre autant que possible le nombre des estampes par conséquent la dépense de la gravure, du papier et de l'impression, sans nuire toutefois à la beauté de l'ouvrage. Pour cela, on a pris soin de distribuer avec ordre sur les planches les nombreux matériaux de plus de douze portefeuilles différents ; par cette distribution régulière, on a concilié l'économie avec le genre de perfection qu'on peut attendre d'un voyage pittoresque et d'une collection de monuments. On s'est aussi efforcé de donner à plusieurs branches de la gravure, telles que l'architecture, la topographie, l'histoire naturelle et la gravure en couleur un perfectionnement nouveau. Nous avons formé dans nos ateliers de jeunes artistes dont les productions feront honneur à l'art qu'ils professent en cherchant à égaler les italiens et les anglais dans la gravure d'architecture, on les a peut-être surpassés plus d'une fois. L'ouvrage sur l'Égypte a aussi donné lieu à un perfectionnement précieux pour l'industrie française par les nouvelles sortes de papier que l'on a fabriquées exprès ; une partie des planches de l'ouvrage étant d'un format très étendu, à raison des monumens qui sont tous représentés sur des échelles invariables, il a fallu créer de nouvelles formes et l'on a exécuté des papiers superfin dont la pâte, la blancheur et la grandeur le disputent au plus beaux papiers vélin de l'Angleterre. Tellement que les arts peuvent espérer de n'être plus pour cet objet tributaire des fabriques anglaise. Mais la plus grande économie introduite dans l'exécution de l'ouvrage est le fruit de l'heureuse découverte de feu Mr Conté qui à l'origine de l'entreprise avait été chargé de la direction des travaux, à l'aide de l'ingénieuse machine qu'il a imaginée, on exécute aisément certains ouvrages de gravure qui sans elle exigeraient cinquante fois plus de tems et de dépense, sans parler de la perfection qui est incomparablement plus grande pour ce genre d'ouvrage que dans les travaux faits à la main. L'emploi de cette machine a encore eu l'avantage de mettre une grande uniformité dans un recueil qui est l'ouvrage de tant de mains. V.E. en jettant les yeux sur les parties de la collection que nous avons l'honneur de lui offrir pourra prendre une idée des résultats de cette précieuse invention qui a déjà été appliquée dans plusieurs manufactures.

Tel est le tableau sommaire du grand ouvrage ordonné par Sa Majesté l'Empereur et dont l'exécution est confiée à nos soins. Considérer comme ouvrage d'art et d'histoire il renferme une des plus riches collections de monumens qu'on ait jamais réunis et ces monumens appartiennent à l'un des peuples les plus anciennement civilisés. Si on l'envisage comme un encouragement aux arts, c'est un des plus puissant qu'on ait jamais eu

l'occasion de leur donner puisqu'il entretient continuellement près de cent artistes qui sont tous distingués dans le genre qu'ils cultivent et qui, pour la plupart sont pères de famille. C'est ainsi, que toutes les pensées de S. M., en même tems qu'elles portent le caractère de la grandeur, ont toutes un but d'utilité.

XXXII – Rapport au ministre du 26 juillet 1814. Les membres de la Commission exécutive à Son Excellence le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur. (BnF, naf.3580, p. 21-24 ; naf.21950, p. 213-215.)

Monseigneur, l'expédition d'Égypte entreprise à la fin du dernier siècle a donné à l'Europe des lumières toutes nouvelles sur l'état d'une contrée qui a de tous les temps attiré et mérité l'attention des peuples. On avait toujours, depuis la renaissance des lettres désiré connaître l'Égypte ancienne et moderne, et fait de grands efforts pour parvenir à ce but. Louis XIV voulut aussi à son tour faire étudier ce sol classique, berceau des sciences et des arts. Des voyageurs furent protégés, secondés dans leurs excursions ; l'Europe accueillit avidement leurs récits, et de nouveau voyageurs se succédèrent sans interruption jusqu'à nos jours, pour alimenter cette curiosité, sans la fatiguer jamais, et surtout, sans la satisfaire. C'est un de nos plus grands hommes qui dans son immortel discours sur l'histoire universelle, se rendit l'organe de toute l'Europe savante, et proposa au Roi, comme un digne objet de son attention, d'envoyer à la découverte des beautés que renferme la Thébaïde. La nation peut s'honorer, et d'avoir exprimé ce vœu et de l'avoir accompli. Tout ce qui peut intéresser le Gouvernement et l'administration d'un État, les sciences et les arts, l'histoire civile et l'histoire physique, en un mot tous les éléments de l'étude de ce pays célèbre, se trouvent rassemblés dans la *Description de l'Égypte*, dont la France et les étrangers jouissent déjà en grande partie. Les outrages du temps et les ravages plus funestes encore, de l'ignorance et de la barbarie, ne peuvent plus désormais priver l'Europe du spectacle des grands ouvrages de l'Égypte. Ses magnifiques monuments sont à jamais sauvés des atteintes des hommes et de celles des siècles. L'art de la gravure en perpétuera, pour la postérité, des images fidèles qui ne périront pas : avantage immense des modernes sur les anciens et qui balance leur supériorité. Aidés du secours des observations que la vue du pays a inspirées aux voyageurs, ces tableaux fourniront aux études de l'homme de lettres, du philosophes, de l'artiste, toutes les lumières qu'ils auront pu souhaiter, et si l'exemple d'une nation longtemps heureuse par le bienfait des institutions durables, et par son attachement invincible aux principes conservateur de la société, si un tel exemple devient l'objet des méditations des hommes d'État, les leçons de l'histoire ne seront peut-être pas perdues pour les temps présent, et ne seront pas sans fruit pour le bonheur public.

Vous savez, Monseigneur, que le royaume d'Égypte a joui d'une longue suite de siècle de prospérité intérieur, nul empire n'a depuis présenté le même phénomène, et les états dont la durée l'emporte sur les autres, sont ceux-là, où, comme en Égypte, la stabilité des lois a reçu le moins d'atteinte. C'était cette sagesse égyptienne que les voyageurs grecs proposaient sans cesse comme modèle à leurs compatriotes, et après qu'un Solon, un Lycurgue, un Pythagore et tant d'autres eurent enrichi leur patrie des lois, des institutions et des connaissances de l'Égypte, on a vu encore Hérodote le père de l'histoire lire aux Grecs assemblés dans les fêtes, ses annales de l'empire d'Égypte, au milieu des applaudissements et des acclamations. Toute relation de ce pays plaisait merveilleusement à des oreilles grecques a dit un ancien. Comment cette curiosité ne se serait-elle pas démentie depuis si longtemps, et de nos jours, si elle n'eut pas été justement méritée. Nous venons, Monseigneur, après vingt-quatre siècle d'écrire à notre tour les merveilles dont nous avons été frappés. Plus heureux qu'Hérodote et que tous les voyageurs, nous avons pu (grâce aux secours de l'armée française victorieuse) pénétrer dans les parties les plus secrètes du pays, de ses temples et de ses palais. Nul monuments, nulles partie de l'Égypte n'a échappé à nos recherches. Trois années ont été employées à l'observer, à la décrire, tandis que nos prédécesseurs n'avaient pu y consacrer que quelques mois. Le nombre des observations

a encore augmenté les moyens et les résultats. Ce qui a surtout multiplié les ressources c'est l'activité, l'ardeur, l'empressement infatigable que des hommes encore dans la première jeunesse, conduite par des savants d'une réputation faite en Europe devaient mettre et ont mis pour recueillir sans relâche tous les fruits du voyage.

Tel est Monseigneur, l'aperçu général et du but et des résultats scientifiques de l'expédition faite sur les bords du Nil. L'issue des événements militaires n'a heureusement point arrêté les travaux. La moisson que les sciences et les arts devaient faire en Égypte était complète avant l'évacuation du pays. Transportés en France, cette récolte littéraire a été par l'intervention du Gouvernement, rassemblés en un faisceau commun, transformé en propriété publique et reconnue, en quelque sorte, pour un monument national. Aussi le trésor a-t-il fourni avec libéralité tous les moyens qui devaient servir à le publier. Une classe estimable d'hommes habiles et laborieux, était presque sans travaux, et le gouvernement a saisi cette occasion de leur donner une honorable existence, en appelant leurs talents à y concourir. Plus de cent cinquante graveurs ont été occupés à l'ouvrage sur l'Égypte, et ont fait vivre leurs familles du fruit de leur travail pendant dix années. Cinquante peintres et dessinateurs ont été attachés à l'entreprise. Des imprimeurs en taille douce, leurs nombreux ouvriers, et les familles des uns et des autres, ont pris leur part dans cette distribution des travaux. Enfin des fabricants, luttant d'efforts et de succès avec l'industrie étrangère, ont vue leurs manufactures alimentées par cette opération. D'un autre côté, les voyageurs ont recueilli le plus de matériaux scientifiques, ont été entretenus à Paris pour les rédiger et les terminer avec le soin qu'on devait attendre d'eux. Ils ont été considérés et traités comme employés de l'État.

C'est sous ses divers rapports, Monseigneur, que nous avons cru devoir vous présenter l'ouvrage de la Commission d'Égypte, afin de mettre Votre Excellence a portée d'y apercevoir un objet d'intérêt général, autant qu'un ouvrage littéraire, ou qu'un simple recueil du ressort des beaux-arts. C'est à vous, Monseigneur, qu'il appartiendra de peser dans votre sagesse toutes ces considérations, et d'accorder votre protection à une collection qui est aujourd'hui l'unique résultat de tant de sacrifice et fruit de travaux d'un si grand nombre de personnes livrées aux sciences, dont plus de vingt ont péri sur les bords de Nil, victimes de leur zèle et de leur dévouement pour la gloire de l'État. Le succès de l'ouvrage a couronné jusqu'ici les efforts de ses auteurs. Au dedans de la France et au dehors, en Angleterre et Allemagne, partout où la *Description de l'Égypte* est parvenue, les savants et le public l'ont accueilli avec un égal intérêt, malgré les temps désastreux où les deux premières parties ont vu le jour. La curiosité qu'elle excite va en croissant, aujourd'hui que les communications entre les peuples sont enfin rétablies, et que les douceurs de la paix rappellent vers les lettres et les arts l'attention générale si longtemps détourné d'un autre côté.

La gravure de l'ouvrage terminée aux dix neuf vingtième, la publication achevée aux deux tiers, ne peuvent point laisser de doute en France qu'il ne soit conduit à son terme. Mais peut-être les étrangers ont-ils besoin, pour se procurer les deux premières livraisons de l'ouvrage, d'avoir l'assurance formelle que la troisième livraison ne sera pas trop reculée. La dépense qui reste à faire suivant le plan actuel, n'est pas la sixième partie de la dépense totale, et comme avec le temps le produit de l'ouvrage doit couvrir les frais avec bénéfice, les rentrées qui doivent se faire suffiraient pour mener à fin. Mais il serait peut-être imprudent de n'affecter à son achèvement que cette ressource unique. L'exécution d'un ouvrage composé d'autant de branches nécessite un service régulier dans la distribution des fonds. Les engagements souscrits avec les artistes demandent à être remplis ou bien l'entreprise est paralysée. Une lacune serait funeste à l'opération, funeste aux espérances qu'on a droit de concevoir. Non seulement le résultat littéraire serait compromis, mais le produit serait menacé. Pour une dernière avance que le trésor public refuserait de faire, on perdrait peut-être le fruit de toutes les autres : car les demandes ne se feront abondamment que quand l'ouvrage aura touché à son terme, et elles cesseront tout d'un coup si le Gouvernement ne concourt plus à son exécution. Il faut aux souscripteurs une garantie, et ils n'en trouveraient pas dans les chances d'une spéculation commerciale. En un mot, l'ouvrage doit rapporter en quelques années de paix, plus de trois millions, l'État s'exposerait à perdre ce produit, faute d'avancer quatre ou cinq cent mille francs qui suffisent à la rigueur pour publier la troisième livraison.

La protection éclairée que Votre Excellence accorde aux lettres et aux sciences, est pour la Commission un garant de l'intérêt qu'elle prendra sans doute à la *Description de l'Égypte*. Nous nous bornons dans ce moment à solliciter sa bienveillance. Dans un autre rapport, nous vous présenterons, Monseigneur, le tableau de l'ouvrage, du degré où il est parvenu et de ce qui reste à faire pour le conduire à sa fin.

Daignez agréer, Monseigneur, …

XXXIII – Rapport sur l'Atlas géographique au ministre de l'Intérieur du 18 février 1815. (AN : F[17] 1104-5.)

Ministère de l'Intérieur. Dépôt de l'Ouvrage sur l'Égypte. Paris, le 18 février 1815.

Les présidents et membres de la Commission d'Égypte

A Son Excellence le Ministre et secrétaire d'État de l'Intérieur

Monseigneur,

Par la lettre que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous écrire le 3 du courant, nous avons été chargés de nous entendre avec le Dépôt de la guerre pour le règlement des frais de gravures et de dessins de la carte d'Égypte. En exécution de vos ordres, le bureau de la Commission s'est retiré par devant le général Bacles d'Albe, Directeur du Dépôt de la guerre et après connoissance des frais, déboursé et avancé du dépôt, pour la confection des dessins. L'inscription des mots arabes, l'achat des cuivres, la gravure de la topographie et de la lettre des planches, la correction des épreuves, enfin la surveillance et la direction générale de ce grand travail, confiées au colonel Jacotin.

La Commission a reconnu que les articles de la gravure partis au mémoire du Dépôt de la guerre pour la somme 155 657 F.20 c étoient exacte. Restoit à admettre que les appointemens des ingénieurs devoient figurer dans les frais de dessin et de rédaction de la carte montant à 50 500 F. Ce point a été adopté comme fondé en principe. Il résulteroit un total de 205 057 F.20 c, lequel pourroit même s'élever à 206 ou 207 mille francs à cause de l'extension que peuvent recevoir les corrections à faire à la carte, et auxquelles le Dépôt s'oblige. Mais sur les observations de nos commissaires, le Dépôt a réduit ses prétentions à la somme de 200 000 F., ce qui fera pour chaque payement 40 000 francs.

Nous avons cherché à nous procurer un autre avantage dans le mode de remboursement ; et le Dépôt de la guerre ayant consenti à l'un des cinq payemens en exemplaires de l'ouvrage et de la carte, nous avons réglé ainsi qu'il suit, et sauf l'approbation de V. Ex. la distribution de ces exemplaires.

7 exemplaires de la *Description de l'Égypte*,		papier fin sans la carte à 3 600 F	25 200 F
1 exemplaire	idem	papier vélin	5 400
22 exemplaires de la carte		papier fin évalués à 400 F	8 800
1 exemplaire	idem	papier vélin, évalué à 600	600
Total	40 000		

Ces divers exemplaires seroient, bien entendu, consacrés à l'usage du Dépôt de la guerre et nullement destinés au commerce.

Le premier payement en argent auroit lieu, suivant la décision de S. Ex. au 1er avril prochain et seroit de 40 000

Le 2e au 1er avril 1816	40 000
Le 3e au 1er avril 1816	40 000
Le 4e au 1er avril 1818	40 000
Total	200 000

Par suite des éclaircissemens que nous avons reçus de M. le Directeur du Dépôt de la guerre, il est entendu que la commission acquiert dès à présent toute propriété sûr 1° Cinquante quatre cuivres composant en total l'atlas géographique savoir, le titre général, la carte d'assemblage, le tableau des signes joint à l'alphabet harmonique en petit, l'alphabet harmonique, planche à part, la carte générale en 3 feuilles et l'atlas en 47 feuilles, total 54.

2° Les dessins mis au net et qui ont servi à la gravure de la carte. Quant aux minutes et originaux qui ont servi à la dresser, ils resteront déposés au Dépôt de la guerre, où la commission pourra les consulter avec toute facilité, chaque fois quelle le jugera à propos.

Les conditions dont nous venons d'entretenir V.Ex. nous ont paru à la fois équitable et dans l'intérêt des deux établissemens. Le Dépôt de la guerre vouloit rentré dans ses dépenses : dans trois ans environ il en sera couvert. La commission avoit besoin de jouir exclusivement de l'atlas géographique pour que le débit de son ouvrage eut un succès assuré ; cette jouissance lui est acquise. Mais de plus elle doit faire un bénéfice notable sur cette opération, ainsi que le démontre le calcul suivant

800 exemplaires de l'ouvrage sont mis en vente, savoir 700 en papier fin et 100 en papier vélin. Si le volume de la carte est évalué à 400 francs papier fin (au plus bas) au taux des autres volumes, les 700 ex. de la carte feront 280 000

Les 100 autres fixés d'après la même base à 600 F font 60 000

Total 340 000

Dépense

acquisition des planches 200 000

frais de papier et impression et tirage de mille exemplaires, évaluées à 40 000 F 40 000

Total 240 000

Il y auroit donc un bénéfice en argent de 100 000

Il y faut joindre la valeur des 200 exemplaires réservés

Pour cadeaux et qui est de cent autre mille francs 100 000

Totale du bénéfice de l'opération 200 000

A la vérité, ce produit n'est pas prêt à rentrer au Trésor, et il faut en défalquer les remises accordées aux libraires, mais l'avantage n'en est pas moins très considérable.

D'un autre côté, la possession de l'atlas sera un attrait puissant pour le public, et l'influence s'en fera sentir sur le débit de l'ouvrage général. La carte étant impatiemment attendue, ceux qui auront le désir ou le besoin de la posséder seront contraints de faire l'acquisition de l'ouvrage, dont au reste elle n'augmentera le prix que d'un dixième, et le plus sur moyen de les déterminer sera de fournir d'abord la moitié de la carte, puis le reste avec la dernière partie de l'ouvrage.

Telles sont, Monseigneur, les observations que nous avions à joindre à l'exposé de notre démarche, près le Dépôt de la Guerre. Si Votre Excellence approuve les arrangemens que nous avons faits avec lui, il ne restera plus qu'à prier V.Ex. de vouloir bien faire à la commission un fonds spécial de 40 000 F pour l'époque du 1er avril prochain.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs Berthollet, Jollois, Devilliers, Delile, Le Cte de Peluse, Monge, Girard.

XXXIV – Rapport (pour pension) du président de la Commission d'Égypte, Berthollet, au ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, Vaublanc, Paris, le 12 février 1816. (AN, F[17] 1102 et BnF, naf.3580, p. 98-103.)

En marge: Demande d'une pension en faveur de MM. Redouté, Villoteau, [*blanc*] d'un emploi pour MM. Savigny, Delile

Monseigneur,

Votre excellence a bien voulu donner son approbation à la lettre que j'ai écrite aux coopérateurs de l'ouvrage de l'Égypte, en exécution des mesures qu'elle avait arrêtées. Les réponses de quelques uns d'entre eux me sont parvenues, et me fait augurer un heureux résultat à ces sages dispositions. Quelques uns de nos collaborateurs, actuellement absents de Paris, et retenus par des fonctions publiques ou des devoirs impérieux, n'ont pu satisfaire à leurs obligations avec la même régularité que ceux qui sont résidents ou placés à Paris et environnés de tous les secours que procurent la bibliothèque et la capitale. Plusieurs sont réduits à une position difficile et privés de pensions, d'indemnités ou de revenus ; parmi eux, les uns ont été nécessairement détournés de coopérer à la collection générale, les autres, malgré des circonstances très pénibles, n'ont pas moins concouru avec zèle à l'achèvement de l'ouvrage. C'est sur ces derniers, monseigneur, que je prends la liberté d'arrêter un moment votre attention, persuadé que son E. accordera son intérêt et sa protection à des voyageurs zélés, également recommandables sous le rapport de leurs talents, et leur dévouement désintéressé à la gloire de l'État. Ils ont contribué à élever un monument qui est honoré aujourd'hui du suffrage unanime de l'Europe savante. Les résultats de leurs travaux enrichissent les sciences d'une foule d'observations neuves, et ces résultats n'ont été obtenu qu'à travers des périls sans nombre, à force de dévouement et de courage, et après que vingt de leurs collègues avaient péri sur les bords du Nil, victimes de la guerre, de la fatigue ou des maladies les plus terribles. Enfin, pour se consacrer tout entier à cette entreprise nationale, ils ont interrompu leur carrière, et négligé les occasions de fortune qui se sont présentées.

Dans la lettre que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire, et qui supprime les traitemens des auteurs, je vois qu'elle se réserve d'accorder des indemnités à ceux qui ont encore des mémoires essentielles à fournir, et qui ont eu des motifs légitimes pour en retarder la remise. C'est sur cette généreuse disposition de V.E. que je fonde les propositions que je vais avoir l'honneur de lui soumettre, et qui ont fait l'objet d'un examen approfondi.

Afin de mettre V.E. en état d'apprécier les titres qui sont propre à chacun des auteurs, pour lesquels j'invoque sa bienveillance, je les diviserai en plusieurs classes.

1. coopérateurs qui ont des titres pour obtenir la faveur d'une pension.
2. coopérateurs que leurs talents et leur capacité bien connus mettent dans le cas de remplir un emploi public avec distinction.
3. coopérateurs qui ont encore des mémoires à fournir et qui se sont dévoués à l'ouvrage.

Mr Redouté, peintre. Le nom de Mr Redouté est connu depuis longtems par les précieux dessins d'histoire naturelle qui ont fait sa réputation. Aujourd'hui que son traitement est supprimé, il est malheureusement hors d'état de suppléer à cet avantage par l'emploi de son talent. La perfection même de ses travaux l'a mis dans l'impossibilité de les continuer. Sa vue est considérablement affaiblie par suite du fini précieux a mis à ses dessins. Les collections ichthyologiques et les nombreux dessins de plantes et d'histoire naturelle qu'il a fourni au Jardin du Roi…, qui a fourni plus de 150 dessins.

Mr Villoteau, littérateur. Il serait trop long de faire à son Exc. l'énumération des titres de ce coopérateur instruit, zélé et laborieux. La musique ancienne et moderne ont fait en Égypte et en France, l'objet de ses observations, de ses recherches, de ses nombreux travaux. Plus de 700 pages lui sont dues dans les parties de la collection qui sont imprimées. Il a encore un mémoire étendu à fournir, et je sais qu'il est presque terminé. M. Villoteau est maintenant hors d'âge de se livrer à de nouvelles études, à une profession nouvelle. Sa fortune a été anéantie par des malheurs particuliers. Il ne fait subsister et entretient sa famille qu'à l'aide de son traitement. Enfin, et c'est une considération puissante en sa faveur, il n'a pas eu de part à la distribution des rentes

qui ont été accordées à plusieurs coopérateurs en 1810. Je sollicite en sa faveur une pension, et en attendant, une indemnité qui pourrait être pour lui d'une rigoureuse nécessité. J'ajouterai que dès le 25 août 1810, la commission avait réclamé que M. Villoteau fusse compris sur l'état des rentes.

Mr Marcel orientaliste, ancien directeur de l'Imprimerie du gouvernement. Depuis que Mr Marcel n'a plus la direction de cette imprimerie, sa position est devenue extrêmement difficile. Il n'a jamais eu de part aux appointemens des coopérateurs, quoiqu'il ait concouru à l'ouvrage par plusieurs mémoires. Il n'a pas non plus participé à la distribution des rentes, et la Commission connaissant ses titres avait réclamé pour lui cette faveur dans son rapport du 25 août 1810. Aujourd'hui, sa situation est plus fâcheuse encore. Les nombreux manuscrits qu'il a rapportés d'Égypte à grands frais, sont toute sa richesse. Peut-être serait-il contraint de les aliéner pour subvenir aux premiers besoins, et non-seulement par cette privation il serait hors d'état d'achever les travaux importants qu'il doit fournir à la collection, au sujet de la littérature orientale, mais ces précieux manuscrits passeraient peut-être à l'étranger, et nos bibliothèques seraient privées d'une collection qui semble devoir y être réunie. Je sollicite par tous ces motifs une pension en sa faveur, à la condition qu'il déposerait ses manuscrits à la Bibliothèque du Roi. Plusieurs voyageurs ont obtenu à cette condition, une pension du ministre de l'Intérieur.

Mr Savigny naturaliste. Dans plus d'une circonstance, la Commission a présenté au Ministre le compte le plus favorable des services des talents de Mr Savigny. Il avait, en Égypte, donné les preuves les plus signalées de son zèle pour les progrès des sciences ; on doit à ses soins infatigables la collection la plus étendue de zoologie qu'on ait rapportée d'Égypte ; le nombre des espèces nouvelles qu'il a découvertes, est considérable. Cent trente une planches d'animaux de toutes espèces, qu'il a introduites dans l'ouvrage, attestent la variété de ses connaissances en histoire naturelle et la perfection qu'il a mise dans tous ses travaux. Enfin la réputation qu'il s'est acquise parmi les savants, me permet de la présenter à V. Ex. comme une des personnes les plus capables de remplir une chaire d'histoire naturelle au Jardin du Roi ou au Collège royal de France.

En attendant une indemnité lui est indispensable pour continuer à fournir à l'ouvrage les mémoires importants qu'on attend de lui.

Mr Delile médecin botaniste. Ce coopérateur a fait à lui seul toute la partie botanique de l'ouvrage. Afin d'accomplir sa tâche, il na pas refuser à quitter l'Amérique où il était consul, et il est revenu à Paris, dans le seul but de fournir tous les dessins de sa riche collection de plantes. Je dois à Mr Delile un témoignage particulier du zèle avec lequel il a rempli cette tâche. Toutes les planches sont entièrement gravées. Il a fourni plusieurs mémoires du plus grand intérêt. Il lui reste encore des mémoires essentiels à fournir.

En rentrant dans la carrière des consuls, il pourra rendre de nouveaux services à la science. Je prie V.Ex. de vouloir bien procurer cet avantage à Mr Delile et je sollicite aussi pour lui une indemnité jusqu'à ce qu'il soit placé selon son mérite.

Mr Protain architecte. Mr Protain se recommande pour avoir fourni à l'ouvrage presque tous les dessins relatifs aux monuments modernes de l'Égypte. Il a concouru dans le pays à élever plusieurs constructions utiles à l'expédition et aux besoins de l'armée, il a reçu des blessures graves et exposé ses jours pour défendre ceux du général Kléber livrés aux coups d'un assassin. Mr Protain a remporté le grand prix d'architecture. il a occupé plusieurs emplois publics en qualité d'architecte, et les circonstances l'ont fait comprendre l'an passé dans la réforme qu'ont subi les architectes des bâtiments de la couronne. Mr Protain a terminé tous ses travaux ; mais il a besoin d'une place pour vivre, et en attendant d'un secours provisoire.

Mr Jollois ingénieur des Ponts et Chaussées. Depuis 1808, Mr Jollois [102] exerce les fonctions de secrétaire de la Commission. Il a été spécialement chargé de suivre l'impression des mémoires à l'Imprimerie royale et la correspondance avec les coopérateurs. Je dois présenter à V.Ex. les titres de Mr Jollois comme étant hors de la ligne de tous les autres. Par ces travaux particuliers, aussi recommandables par leurs mérites et leur exactitude que pour leur multiplicité. Il s'est acquis des droits certains à la bienveillance de V. Ex. et à la considération des savants. On lui doit une très grande partie des dessins d'architecture de l'antiquité d'Égypte, et des mémoires très importants sur les antiquités. Parmi ces ouvrages, la description de Thèbes publiée de concert

avec Mr Devilliers qui partage tous ses travaux, suffirai pour lui concilier l'estime de V. Ex. Il s'occupe d'une suite de mémoires essentiels à l'ouvrage, et contenu de remplir avec distinctions l'emploi de secrétaire. Sous ce double rapport, je réclame pour lui une indemnité proportionnée à ses importants services.

J'ajouterai qu'il s'est dévoué à l'ouvrage et que s'il eut continué de suivre exclusivement sa carrière, il serait parvenu au grade d'ingénieur en chef depuis longtemps. Ce sacrifice mérite d'être considéré par V. Ex.

Mr Devillers, ingénieur des Ponts et Chaussées. Ce coopérateur distingué et plein de zèle, a partagé tous les travaux de Mr Jollois en Égypte et en France. Il a comme lui, consacré tout son temps à l'ouvrage, et renoncé à son avancement. Sans ce dévouement désintéressé, il aurait obtenu le grade d'ingénieur en chef, en récompense de ses talents et de ses services, comme la plupart des ingénieurs de la promotion. M. Devilliers a encore des mémoires essentiels à fournir et il a des titres puissants pour obtenir en conséquence une *indemnité*.

Mr Girard, ingénieur des Ponts et Chaussées. Les intéressants travaux de M. Girard surtout ce qui regarde l'agriculture et l'histoire physique de l'Égypte, lus à l'Institut du Kaire et imprimés dans la collection de ses mémoires, sont depuis longtemps appréciés des savants. Il a donné à l'ouvrage ~~lui~~-même, des mémoires précieux, et il doit encore fournir plusieurs écrits importants pour la collection. Je propose à V.E. de vouloir bien le comprendre dans la répartition des *indemnités*.

Mr Rozière, ingénieur en chef des Mines. Après la retraite du savant Dolomieu, M. Rozière demeura chargé en Égypte de toutes les recherches relatives à la minéralogie. Cette mission exigeait un zèle à toute épreuve, des voyages périlleux, des courses pénibles au milieu des déserts. Aucun de nos voyageurs n'a parcouru d'avantage les différentes parties du pays, surtout les déserts environnants et les vallées qui joignent le Nil et la mer Rouge. Il s'est rendu au mont Sinaï, avec les arabes, et sous aucune escorte. On lui doit beaucoup de recherches sur la géographie et une collection considérable d'échantillons minéralogiques, dont un choix a été gravé dans l'ouvrage. Cette partie de la collection est entièrement neuve, et a contribué au succès de l'ouvrage. Les tournées auxquelles Mr Rozière est obligé pour remplir ses fonctions d'ingénieur, l'ont empêché d'achever la rédaction de ses mémoires. En attendant, il a des titres pour obtenir une indemnité. Ce qui peut plaider en sa faveur, c'est qu'il n'a jamais touché sur l'ouvrage un traitement entier, comme les autres naturalistes.

Il suit du rapport que je viens d'avoir l'honneur de présenter à V.E. 1° Que trois coopérateurs, MM. Redouté, Villoteau et Marcel, ont des titres pour obtenir une pension, et qu'ils ont besoin, jusque là et dès à présent, d'une indemnité pour subsister. 2° Que trois coopérateurs Ms Savigny, Delile et Protain, sont dans le cas de remplir avec distinction un emploi public, et que les deux premiers, jusqu'à ce qu'ils soient pourvus, ont des titres à une indemnité proportionnée à leur fonction, et le troisième à un secours provisoire.

3° Que Mr Jollois secrétaire de la Commission, Mr Devilliers, Mr Girard et Mr Rozière ont des mémoires essentiels à fournir et qu'ils ont les titres les plus recommandables pour obtenir une indemnité, selon les intentions de V.E.

Aussitôt que ces coopérateurs auront livré les mémoires qu'ils ont promis, j'aurai l'honneur de présenter à V.E. un rapport spécial avec les bases qui pourront la guider dans la répartition des indemnités.

Je prends la liberté, en finissant ce rapport, d'annoncer à V.E. que je me réserve de faire valoir auprès d'elle, par une démarche particulière, les titres de Mr Fourier, auteur de la Préface historique de l'ouvrage, et des mémoires sur les monuments astronomiques.

Signé: le comte Berthollet, pair de France.

XXXV – Rapport de Jomard au nom de la Commission à S. E. le ministre de l'Intérieur, du 2 novembre 1817. (AN, F[17] 1101, BnF, naf.3581, p. 118-121.)

Monseigneur

Il est du devoir de la Commission de monuments d'Égypte de présenter à V.E. une nouvelle partie de l'ouvrage dont l'exécution lui est confiée, et de lui faire connaître d'une manière précise l'état d'avancement de ses travaux. La protection que Sa Mté accorde à cette entreprise scientifique, objet actuel d'évaluation de plusieurs contrées de l'Europe impose à la Commission d'Égypte, l'obligation de soumettre à V.E. un tableau fidèle de la tâche qui lui reste à remplir, tâche peu considérable en raison de celle qu'elle a déjà remplie. Elle a en effet à se féliciter d'avoir parcouru plus des quatre cinquième de sa carrière et, si elle n'éprouve point d'obstacles, elle conçoit l'espérance d'en attendre le terme final à la fin de 1818 ; une fois la publication achevée, douze années employées à cette opération ne paraîtront pas un trop long intervalle de temps, si on vient à considérer le nombre des branches de l'ouvrage, celui des auteurs, les pertes sensibles que nous avons eu à essuyer de plusieurs de nos principaux collaborateurs, enfin les temps désastreux que nous avons traversé. La description d'une seule ville, les antiquités d'Athènes en 4 volumes[9], ont demandé en Angleterre plus de 50 années, c'est depuis peu seulement que le dernier volume a paru. Comment la description physique et historique de toute une contrée d'un pays classique comme l'Égypte et presque neuf encore pour les observateurs, malgré sa grande célébrité, comment un tel ouvrage pouvait-il se terminer plus rapidement à moins de le tronquer, de le dénaturer, et de perdre le fruit de tant d'observations recueillies à travers mille périls, avec des circonstances favorables, qui ne sont pas de nature à se renouveller. Nous avons donc suivi avec persévérance le plan que nous avions formé et nous avons vu l'Europe savante applaudir à nos efforts. La 3[e] partie que nous présentons à V.E. a été exécutée sous ses auspices avec les mêmes soins que les 2 premières livraisons et avec le même esprit d'exactitude qui les a dirigées. Cette exactitude, ce respect pour les vérités qui forme le cachet de la *Description de l'*Égypte, en est Monseigneur, le véritable luxe, bien plus que la perfection plus ou moins grande de l'exécution matérielle. C'est par là surtout, qu'elle se recommande aux suffrages du public et qu'elle est peut-être digne de la haute protection du Roi.

200 planches relatives aux trois branches de l'ouvrage et 4 volumes de mémoires composent la 1[ère] section de la 3[e] livraison. Tous les antiques monuments compris entre Thèbes et Memphis, les deux plus célèbres et plus anciennes capitales de l'Égypte y sont représentées et décrites. Dans la partie physique sont les dernières planches de l'ichtyologie du règne végétal ; ces deux parties sont terminées entièrement. Il s'y trouve une partie qui n'avait pas encore paru dans l'ouvrage, les coquilles, les madrépores et les mollusques en général, les insectes et les crustacés, gravés avec tous les soins qu'exige aujourd'hui l'avancement de la science. D'autres planches de reptiles, de minéraux, &c complètent cette livraison d'Histoire naturelle. Dans l'État moderne sont les dernières planches des arts et métiers (cette collection est complètement finie pour les mémoires et pour les figures) ; des portraits gravés par des mains habiles ; des vues et des plans des édifices arabes les plus importants, la carte hydrographique de la basse Égypte.

Il reste à publier le 5[e] volume des antiquités de l'Égypte en 93 planches, comprenant les monuments situés de Memphis à la Méditerranée et les collections d'inscriptions de papyrus, de médailles de bronze et antiques en tout genre. 2° le texte des planches d'état moderne au nombre de 23 seulement. 3° la fin des planches d'histoire naturelle composée de 93 planches. 4° le volume en 50 planches de l'atlas géographique, presque toutes ces planches sont entièrement gravées. On va s'occuper sans relâche d'y ajouter les titres, les lettres, les mesures et toutes les indications, travail long et épineux, qui demande à être suivi avec assiduité. Quant à l'impression, l'on a reçu des fabriques la totalité du papier qui est nécessaire, et les imprimeurs sont prêts.

9. James Stuart and Nicolas Revett, *The Antiquites of Athens*. Londres, 1762-1816. Édition française publié par C.P. Landon…, Paris, Firmin Didot, 1808-1822.

Les mémoires à publier sont au nombre de 44, savoir : 25 pour les Antiquités, 15 pour l'État moderne et 4 pour l'Histoire naturelle. Neuf d'entr'eux sont déjà imprimés : on a l'assurance de remise des auteurs et ils seront livrés sans retard à l'impression. Tellement que si l'Imprimerie royale seconde la Commission d'Égypte, ce travail sera suivi dans aucune interruption.

L'atlas géographique branche importante de l'ouvrage, réunit à la collection par une ordonnance du 19 7bre 1814, est prêt pour la majeure partie à être imprimé. Cette partie étant la plus avancée de la livraison dernière, il serait à souhaiter qu'elle fût envoyée sous presse la première afin de tenir les imprimeurs en haleine. Il dépend de Votre Excellence, Mgr, et non de la Commission de lever les difficultés qui paraissent suspendre aujourd'hui la remise des cuivres par le Dépôt de la guerre.

Tel est, Mgr, le tableau succinct de l'état d'avancement de la dernière partie de l'ouvrage sur l'Égypte. Il ne serait pas nécessaire d'entrer ici dans de plus grands détails ; le grand tableau général qui a été remis à V.E. au commencement de cette année les rendrait superflus.

Dans ce tableau, Mgr, vous avez vu quelle économie scrupuleuse a été introduite dans toutes les dépenses de l'ouvrage.

Le crédit que vous avez bien voulu allouer en conséquence à la Commission pour 1817 et 1818, suffira rigoureusement pour payer les frais matériels qui ont été évalués, mais il y aura des dépenses de personnelles qui seront indispensables, et des indemnités à accorder à plusieurs collaborateurs qui depuis la suppression des traitements n'ont cessé de se consacrer avec le zèle le plus digne d'éloge à l'exécution de cette grande entreprise nationale. C'est à la justice de V.E. qu'il appartient de récompenser dignement leur dévouement désintéressé pour la gloire de l'États : les auteurs compteraient au nombre des plus douces récompenses, l'honneur de présenter le fruit de leurs voyages et de leurs veilles, au monarque auguste et ami des lettres qui a daigné protéger leurs travaux.

Agréez Monseigneur, l'hommage du plus profond respect

Jomard

XXXVI – Rapport au ministre de l'Intérieur, du 16 avril 1821. (AN, F[17] 1104-5.)

Les présidents et membres de la Commission d'Égypte à Son Excellence le Ministre secrétaire d'état de l'Intérieur.

La Commission d'Égypte a été retardée dans ses travaux par des difficultés et des obstacles qu'il lui avait été impossible de prévoir. Il était peu vraisemblable que les naturalistes entre lesquels étaient partagées, sans aucun point de contact, les diverses branches de l'histoire naturelle, fussent les derniers à fournir leur part à l'ouvrage commun. Pour obtenir les matériaux annoncés par ces auteurs et parvenir à l'exécution et à la publication, la Commission a eu recours à tous les moyens qui étaient en elle. Aucune démarche, aucun effort, aucun soin n'ont été négligés, mais les occupations très étendues de l'un des auteurs chargés de l'histoire naturelle, les absences fréquentes du second voué à des fonctions publiques, l'indisposition grave du troisième, et surtout l'étendue considérable de ses travaux, ont été causes que la zoologie et la minéralogie sont demeurées jusqu'à présent incomplètes. Ce n'est en quelque sorte que pièce à pièce, que les matériaux et surtout le texte relatif à ces deux parties ont été obtenus, insérés dans l'ouvrage et publiés ; car nous ne parlerons pas de la botanique, terminé depuis long-temps, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer dans le naturaliste qui

en était chargé. Cependant, les fonds n'ont pas manqué pour la gravure et l'impression des planches et du texte. Le gouvernement a pourvu avec libéralité à tous les frais. Enfin les demandes formées à cet égard par la commission ont été accordées avec la bienveillance dont elle avait besoin pour réussir dans son entreprise.

D'un autre côté, la commission croyant remplir un devoir impérieux a fait tous les retranchemens que le plan de l'ouvrage pouvait comporter. Un seul exemple pourra le prouver à Votre Excellence, le naturaliste chargé des oiseaux, des insectes, coquilles, madrépores &c et de tous les animaux invertébrés, avait proposé 99 planches d'insectes. Nous avons réduit ce nombre à 54. Mais les dessins de cette espèces et ceux des amilidés, coquillages, madrépores &c qui ont été présentés à la gravure, étaient si compliqué, si minutieux, si chargés de détails, que les meilleurs artistes de la capitale, ont été insuffisans pour terminer entièrement, jusqu'ici, l'exécution des 111 planches relatives aux animaux vertébrés Plusieurs d'entr'eux ont consumé deux années et plus, sur une seule de ces gravures, tant l'exécution est délicate et difficultueuse ; à la vérité, les planches qui sont entièrement finies, et c'est le plus grand nombre, ne laissent rien à désirer pour la beauté du travail ; elles serviront et servent déjà de modèle pour les ouvrages nationaux et étrangers. L'on conçoit sans peine que la surveillance d'un si grand nombre dessins et de gravures a coûté l'auteur un travail pénible et périlleux pour sa santé. Aussi a-t-il été frappé d'une indisposition fâcheuse qui, pendant près de deux années, ne lui a permis de consacrer à l'ouvrage qu'une partie de son temps. Aujourd'hui, ce naturaliste a pris la résolution de se retirer tout à fait. Dans cette position, la commission a cru de son devoir de rendre compte de l'état des choses à Votre Excellence, et de lui soumettre les mesures qu'elle croit propres à terminer la publication. Elle ne peut trop regretter le parti qu'à pris Mr Savigny, dans n moment où les travaux sont si avancés. Elle ne voit pas avec moins de peine qu'un coopérateur aussi estimable, et qui a rendu à la science tant de services, demeure sans aucun traitement depuis le 1er janvier, quand d'ailleurs sa situation personnelle lui rendrait ce traitement indispensable. Il ne peut échapper à Votre Excellence que la Commission éprouve un sentiment pénible dans cette circonstance, puisqu'elle est dans le cas de demander que le gouvernement prenne en considération la position de ce collaborateur, dans le moment où il renonce à ses travaux. Mais nous n'en croyons pas moins cette réclamation légitime, parce que les servies passés de Mr Savigny et les maladies qui en ont été la suite et l'effet, doivent lui garantir l'intérêt et la juste protection du gouvernement.

Telles sont Monseigneur, les raisons qui nous font recourir à la générosité et à l'équité de Votre Excellence, en faveur de Mr Savigny, afin que sur le fond qui sera disponible, elle veuille bien allouer à ce savant, une indemnité, soit annuelle, soit temporaire. Mais cette demande de la commission est tout à fait indépendante des mesures qu'elle a l'honneur de soumettre à Votre Excellence, et qui ont pour objet de fixer la publication et de clore l'ouvrage irrévocablement.

Bien que la zoologie soit la partie la plus reculée, néanmoins elle est encore dans un état 'avancement satisfaisant. Toutes les planches de quadrupèdes, poissons, d'oiseaux et de reptiles, au nombre de 62, sont imprimées, à trois près. Parmi elles, sont 14 planches d'oiseaux en couleur, d'une exécution parfaite, mais lente et laborieuse, et qui ont exigé une surveillance des soins aussi pénible qu'assidu. Des 111 autre planches de zoologie, consacrées aux animaux sans vertèbres, 22 sont publiées, 21 ont la lettre gravée et n'ont besoin que d'une révision légère ; 28 sont terminées et n'attendent plus que les inscriptions à mettre sur la gravure, 13 sont dans les mains des graveurs et seront finies promptement ; 21 ont été suspendues depuis long-temps pour cause d'imperfection, enfin, 6 sont retirées. Quant à la botanique et à la minéralogie, formant ensemble 77 estampes, elles sont terminées. Tel est l'état de l'avancement des 250 gravures formant l'une des branches de l'ouvrage les plus importantes.

Malgré ce projet, Monseigneur, il n'est pas possible à la commission de s'occuper de l'impression des planches terminées ; la retraite du naturaliste ne permet pas, quant à présent, d'y inscrire la lettre et les indications nécessaires ; ce ne peut être qu'à une époque plus reculée : alors, à défaut de l'auteur et dans le cas de refus ou d'impossibilité de sa part, on serait dans la nécessité de le suppléer. Aujourd'hui la marche de l'ouvrage et la publication en seraient retardées. Il faut donc exclusivement diriger ses efforts du côté des Antiquités, de la Géographie et de l'État moderne. Tel est le but principal de l'arrêté ci-joint que nous soumettons à l'approbation de Votre Excellence.

L'article 4 renferme une disposition que nous croyons propre à hâter le tirage des mémoires par le retour des épreuves qui sont dans les mains des auteurs. C'est à Votre Excellence seule qu'il appartient de la convertir en une mesure administrative, si elle la trouve conforme à l'équité. Il est de fait, que le retard dans le renvoi des épreuves, expose à supporter en pure perte, des frais de composition et de correction, plus ou moins dispendieux.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Monseigneur de Votre Excellence les très humbles et très obéissants serviteurs. *Signé*: Berthollet, Girard, de Villiers, Jomard, Jollois, Fourier.

(Voir ci-dessus l'arrêté qui fait suite du 16 avril 1821. Annexe XIV.)

XXXVII – Mémoire adressé au ministre de l'Intérieur, le 28 février 1828, sur l'ouvrage sur l'Égypte, 1re édition. (AN, F17 1102.)

Un décret, rendu au retour de l'expédition d'Orient prescrivit la réunion, en un corps d'ouvrage, de tous les documents et matériaux qui avaient été recueillis sur les antiquités, la religion, les mœurs, les sciences, les arts, les monuments, l'histoire naturelle, la géographie de l'Empire des pharaons et des Ptolémée.

Cet ouvrage doit être imprimé aux frais du trésor et une commission spéciale fut chargée d'en surveiller l'exécution.

Pour la direction de la gravure et de l'impression du texte, comme aussi pour la garde des dessins et manuscrits et pour le règlement des comptes, un agent du Gouvernement fut nommé. Dès le principe et ces fonctions après avoir été confiées à Messieurs Conté et Lancret, qui moururent bientôt, furent données à M. Jomard qui les remplit encore aujourd'hui (sa nomination date du 28 décembre 1807.)

L'ouvrage a été tiré à 1 000 exemplaires, savoir

200 papier vélin

800 papier fin

Le texte est imprimé in-folio. Les planches sont gravées, en grande partie, dans un format atlantique avec un grand luxe, et il a fallu pour le tirage, fabriquer exprès du papier, ce qui a fait faire des progrès à ce genre d'industrie – une partie des dessins a été élaborée avec un soin particulier.

Le recueil complet doit avoir 1° Neuf cents planches, y compris celles de l'atlas de géographie exécuté au Dépôt de la guerre ; 2° Environ quinze cents feuilles d'impressions pour les explications et les mémoires.

C'est la plus grande entreprise de ce genre qui ait été faite. Elle a commencé en 1802 – Elle sera terminée en 1828 – Il n'a pas fallu moins d'un quart de siècle pour atteindre le but qui avait été proposé.

Les deux premières livraisons étaient publiées avant la Restauration. Elles furent portées aux Tuileries en 1810.

La 3e livraison a été divisée en 3 sections. La 1re section fut dédiée au Roi et présentée à Louis XVIII en 1817. La 2e section a depuis été mise au jour ainsi que l'atlas. Peu de mois vont suffire pour l'achèvement des derniers cahiers.

La dépense a été jusqu'au 31 décembre 1826, époque du dernier compte rendu de 4 041 545 F.37 c.

Avec 50 000 F. dont le crédit est ouvert - tout sera soldé -

Ainsi l'ouvrage aura coûté quatre million cent mille francs, en France, et sans parler des frais d'expédition, voyage, recherches, en Égypte et en Syrie.

On avait eu l'idée de couvrir ces avances par les produits de la vente, et en effet, en calculant le prix des 200 exemplaires vélin à 6 000 F. ; celui des 800 exemplaires papier fin à 4 000 F. On obtenait une rentrée de 4 400 000 F. qui devaient rembourser le trésor.

Mais le résultat des placements dans le commerce n'a pas répondu à cette attente. On n'a pu vendre contre de l'argent que 150 exemplaires. Il en a été donné 510 (372 de 1re sorte et 138 de 2e) a des établissements publics, à des princes, à des savants, à des administrateurs, à des officiers de l'expédition et aux coopérateurs. Le reste (340 exemplaires) est au Palais des Beaux-Arts, dans des salles qui sont en mauvais état et qui demanderaient de grosses réparations, si l'on ne prend le parti de transporter ce fonds à la Bibliothèque du Roi, conformément à un rapport spécial qui, à ce sujet, a été mis au portefeuille.

Le don des exemplaires est fait par ordonnance du Roi. Je joins ici un état des établissements publics qui l'ont obtenu. Je prépare un travail de distribution aux villes, chefs-lieux de département qui l'ont demandé : elles sont au nombre de 13.

Je joins encore à cette note, l'étude des rentes allouées à un certain nombre de coopérateurs et la liste générale des membres de la Commission d'Égypte.

Enfin je donne le nom des membres du Comité central chargé de la direction de l'ouvrage et celui des membres de la Commission de la vente.

Tel est l'aperçu de cette vaste opération qui est maintenant apprécié de l'Europe savante, et qui, au milieu de beaucoup de critiques dictées plus souvent par l'esprit de rivalité nationale et particulière que par la justice et la raison, a reçu des éloges mérités et a été un moyen d'employer plus de 200 artistes, de perfectionner leur talent et de donner à plusieurs parties des arts et des études, un développement qui avait été jusque-là inconnu.

XXXVIII – Communication de confiance à monsieur le chevalier Jomard. 1821. (BnF, naf.21951, fos 78-79.)

Monumens égyptiens

Extraits du grand ouvrage exécuté par les savants et artistes qui ont fait partie de l'expédition d'Égypte pendant les années… Recueil petit in-folio, sur papier demi-Jésus, publié au simple trait, par le procédé lithographique et destiné spécialement à l'instruction et à l'étude.

Un des plus beaux monuments modernes, élevé par le génie et la gloire de l'antiquité, c'est sans contredit la *Description de l'Égypte* faite pendant l'expédition de l'armée française, dans cette mère patrie des connaissances humaines.

Cette œuvre combinée des sciences exactes, de la littérature et des arts d'imitation, a donné, particulièrement à notre gravure, par la richesse et la diversité des objets, par sa dimension extraordinaire et la beauté de son exécution, un développement qui justifie bien au-delà les dépenses qu'il a fallu faire et le nombre d'années qu'il a été indispensable de consacrer à son entier achèvement.

Les artistes qui se sont occupés, sur les lieux mêmes des dessins, sembleraient avoir pensé que des proportions analogues étaient nécessaires pour exprimer et reproduire, avec fidélité, le grandiose, ou plutôt, les formes presque toujours gigantesques qu'ils avaient à nous mettre sous les yeux.

Cette manière de voir juste à beaucoup d'égards, a néanmoins, un inconvénient qui se fait sentir chaque jour d'avantage : elle a privé le plus grand nombre d'amateurs, de la jouissance de cette collection précieuse, notamment les artistes, les élèves et ceux des curieux dont la fortune n'est pas en rapport avec leurs goûts, leurs besoins ou le temps des études.

Cet ouvrage justement célèbre à tant de titres, excite donc l'admiration soit en France ou chez l'étranger, beaucoup plus peut-être, d'après des ouï-dire, et le mérite des coopérateurs, que d'après les jugements que la circulation a pu provoquer : en cela, semblable au grand et presque invisible pontife des tartares, dont il faut croire l'existence sur parole, qu'on vénère de confiance, et qu'on n'approche pas sans les difficultés les plus grandes.

Il faut donc reconnaître avec un sentiment pénible que le plus digne but qu'a voulu se proposer le gouvernement dans la publication de cet ouvrage, n'a pas pu et ne saurait être entièrement rempli savoir l'utilité pour le progrès des arts, puisque la richesse et le luxe peuvent seuls y trouver des jouissances privilégiées, en quelque sorte, et sans avantage pour la classe industrieuse ; car les souverains, les princes et les heureux de la terre sont les seuls en état de fournir aux frais d'une acquisition de cette importance.

Une seconde édition se commence il est vrai, mais d'une forme aussi colossale que la première, puisqu'elle est faite avec les mêmes cuivres ; composée également de 900 planches, accompagnée d'un texte de 25 volumes, son prix, diminué de moitié par la faveur du gouvernement, n'en reste pas moins inabordable pour l'étude et les fortunes médiocres ; il est aisé de le sentir.

Ses réflexions qu'on vient de présenter ; ensuite, une comparaison impartiale de la dépense et de la longueur de la gravure, avec l'économie et la prestesse de la lithographie ; de plus, un examen étayé d'une longue expérience sur ce qui convient aux besoins de l'étude, aux demandes du commerce qui y est relatif et d'une jouissance généralisée ; enfin la quadruple division établie par les coopérateurs dans l'ouvrage d'Égypte ; tous ces motifs réunis ont fait naître une idée qui doit être accueillie par un homme réunissant en soi les qualités de savant, de littérateur, d'artiste et de membre de la commission et de commissaire du gouvernement en cette partie. Sans doute, il s'empressera de favoriser le projet des éditeurs quand il aura médité sur les avantages qui doivent en résulter pour les arts et pour les branches d'industrie qui s'y rattachent.

Ils se proposent de publier en lithographie, un recueil au simple trait des monuments égyptiens. Ainsi la presque totalité des autres divisions, telles que l'État moderne, l'histoire naturelle et tout ce qui y tient, n'entrent pas dans leur plan, non plus que l'impression du texte. Il leur suffit de quelques lignes d'explication sur les feuilles, lorsque le sujet pourra le demander ; mais le mérite de l'exécution rigoureusement exigible des 250 ou 300 planches modèles qui composeront l'ouvrage dédommagera de ce que l'économie aura fait écarter sous le point de vue qu'on s'est proposé.

Le format ne sera guère que le cinquième du grand ouvrage, néanmoins il est combiné de manière que l'échelle en sera très rarement réduite ; condition sous laquelle on manquerait le but d'utilité nécessaire à l'étude et qu'on s'est spécialement proposé.

Cette entreprise doit donc être considérée comme un complément des vues qu'àdu se proposer le gouvernement dans l'origine et auquel s'oppose évidemment le mode d'exécution dont il a fait choix, puisque le commerce et l'instruction, généralement considéré n'y peuvent atteindre.

Notre entreprise ne peut pas faire supposer la plus légère idée de lutte avec les deux autres. Elle en serait à peine l'ombre ; elle ne montrerait pas même son squelette entier, mais seulement un de ses membres : s'appesantir sur une crainte aussi chimérique serait parodier *le pot de terre et le pot de fer*.

Reste encore une objection qui pourrait paraître spécieuse : c'est l'autorisation accordée à M. Panckoucke, mais elle n'est pas un privilège il s'en faut bien, et nous allons plus loin encore : en droit il ne pourrait pas être accordée, sans blesser à la fois le raisonnement, la justice et le bon sens. Rien dans l'ouvrage d'Égypte, n'est de l'invention des auteurs, si ce n'est le texte *littéralement* considéré et que nous avons déjà déclaré respecter sous ce rapport ; rien ne peut donc être présenté comme une propriété particulière du génie et des arts. Tout y est copié d'après des objets pris dans la nature ou qui sont l'œuvre de talent qui brillaient il y a des milliers d'années ; le droit d'imitation appartient donc à tout le monde.

Quant aux considérations de convenance et de procédés qu'on pourrait mettre en avant, à défaut d'un droit positif, nous observons que l'éditeur actuel, n'est pour le gouvernement qu'un agent intermédiaire, comme il le serait pour nous-mêmes ou pour tout autre auteur ou entrepreneur qui le chargeraient d'imprimer pour

eux ; qu'il est cependant beaucoup plus favorisé que les imprimeurs dans les transactions ordinaires avec eux ; puisqu'en les employant, ils n'ont à recevoir que le prix convenu ; lorsqu'il est admis au partage des produits, quand tout parait se borner de sa part à l'avance du tirage et du papier, qui ne sont ici que le très petit *minimum* de la dépense générale, puisqu'on lui fournit les cuivres.

En exerçant aujourd'hui son industrie sur l'ouvrage de la Commission d'Égypte, d'après une idée de la même nature que celle que nous émettons, en ce moment, sous un autre point de vue, sans doute, il n'a point eu l'intention d'entraver l'industrie des autres ; nul, en pareil cas, ne serait placé pour le croire ; et s'il s'était abusé jusqu'à ce point, les membres de la Commission, il n'y a nul doute, s'empresseraient de l'éclairer en faisant justice à qui de droit.

Notre vœu ne blesse donc en rien les convenances et les égards. Bien moins heureux que l'éditeur, nous aurons tout à faire, en même temps que nous serons forcés, pour notre intérêt bien entendu, de publier notre ouvrage au plus bas prix possible ; puisque le nombre des amateurs, toujours très éventuel, pourra seul nous dédommager.

Indépendamment des motifs que nous avons développés, le gouvernement, il nous semble, doit accueillir avec intérêt le projet de voir s'élever en France, un premier et véritable monument de la lithographie, digne par son objet d'une attention particulière et qui fera véritablement époque dans les annales de cet art. S'il en est ainsi nous devons espérer d'obtenir de lui les encouragements et les facilités nécessaires à une entreprise de cette nature.

(Non signé. Daté, semble-t-il, du 19 juin 1821. Un mot illisible.)

XXXIX – Esquisse d'un épilogue ou résumé pour la 3e partie de l'ouvrage. (BnF, naf.21951, p. 65 à 69.)

(Ce texte s'adresse au Roi et aux lecteurs. Jomard l'a rédigé en mars/avril 1817 d'après sa lettre au ministre sur le sujet du 21 mars 1817 et la réponse de ce dernier du 28 mars. BnF, naf.3581, p. 67-68 et 21941, fos 308-309 ; naf.21942, fo 151. Il était déposé à la Commission, d'après l'état de l'impression des mémoires au 5 août 1818. BnF, naf.3582, p. 42-43.)

1°) Dire où en était la connaissance de l'Égypte avant l'expédition

2°) À quel point les travaux des nouveaux voyageurs ont porté cette connaissance. Histoire de l'ouvrage.

3°) Ce qui reste à faire aux voyageurs futurs.

Ici se placerait naturellement le récit de la protection accordée à l'entreprise de la *Description de l'Égypte* par le Gouvernement royal.

Les voyageurs anciens et surtout les modernes n'avaient fait connaître qu'imparfaitement les antiquités de l'Égypte. Les meilleurs écrivains eux-mêmes ont rapporté des descriptions incomplètes ou infidèles : il est remarquable qu'il faut remonter aux plus anciens d'entr'eux pour avoir des notions plus étendues et même plus précises. À mesure qu'on descend d'Hérodote jusqu'au dernier siècle, les auteurs sont moins complets ou moins exacte. C'est surtout dans les dessins que les voyageurs modernes ont publiés, qu'on voit une infidélité choquante ; rien n'est en rapport avec les monuments. Il était impossible sur de pareilles copies, soit au public, soit aux savants, soit aux artistes, d'avoir une idée juste de l'architecture égyptienne et de l'art en général. Nulle précision dans les mesures, nulle exactitude dans les positions, dans les formes, dans les distances etc.

Ici l'analyse succincte et raisonnée des descriptions des anciens et des modernes, et des ouvrages principaux antérieurs à l'expédition trouvera sa place, et sera traitéz de manière à faire ressortir la vérité des assertions qui précèdent.

Aujourd'hui l'on possède une carte de l'Égypte presque aussi détaillée que celle de la France par Cassini. Cette carte repose sur un grand nombre d'observations astronomiques et sur une exacte trigonométrie. Les plans des grandes villes d'Égypte ont été levés avec le même soin que celle de Paris. L'on a les plans et les sondes des ports, des rades et des côtes. L'importante question de la communication des deux mers a été résolue. Enfin les détails topographiques les plus circonstanciées sur les ruines des villes anciennes, complètent entièrement ce qu'on peut désirer sur la Géographie de l'Égypte.

Les antiquités égyptiennes n'ont pas été moins complètement observées. Il n'y a pas un monument qu'on n'ait dessiné sous plusieurs aspects et mesuré dans toutes ses parties avec assez de précision pour en pouvoir construire des modèles parfaitement ressemblants.

On a étudié tout ce qui était moins connu de l'état actuel du pays, sous le rapport de ses monuments modernes, de son gouvernement, de son système d'administration intérieure. On a sur les revenus de l'Égypte, sur son commerce, sur ses besoins, sur ses rapports avec l'Europe des données que jusqu'alors on n'avait pu qu'entrevoir. Les mœurs, les lois, la religion et les usages étaient plus connus, cependant on a ajouté beaucoup à cet égard aux idées antérieures.

Si l'on passe à une autre branche de l'étude du pays, savoir l'état physique, on a réuni, sous ce point de vue, une masse immense de faits, tous à-peu-près neufs, et les découvertes des naturalistes ne seront pas sans fruit pour les sciences et les arts. C'est aujourd'hui que l'on peut prononcer avec certitude sur la nature du sol et les propriétés du climat, toutes les productions végétales, tous les animaux, toutes les matières minérales sont décrites et dessinées. Le soin qu'on a apporté aux copies, répond à ceux qu'on s'est donnés en Égypte pour réunir les originaux, et à la richesse ou l'étendue des collections d'histoire naturelle, qui formeraient à elles seules un musée.

Tous ces objets divers sont figurés dans 400 planches et décrites dans une suite de volumes (dont la moitié a paru jusqu'à présent).

Tels sont les fruits de l'expédition littéraire ; voilà les moyens qu'on a employés premièrement pour réunir tous les résultats, secondement pour en composer un recueil, un ouvrage unique.

Il y avait dans la nature des choses beaucoup d'obstacles pour observer et décrire l'Égypte avec exactitude. Toujours les naturels du pays, les arabes et les turcs, enfin tous les habitants avaient opposé aux voyageurs des obstacles presqu'insurmontables ; le climat lui-même offrait de grandes difficultés. Le courage, la constance, le dévouement ne pouvaient pas suffire pour vaincre les unes et les autres. Il fallait donc la protection d'une armée victorieuse. C'est aussi la présence de l'armée qui a partout donné la sécurité complète dont les savants et les artistes avaient besoin. Le récit des incidents fâcheux ou funestes qu'ont entraînés les recherches scientifiques, fera mieux comprendre l'avantage qu'on a retiré de la protection de l'armée et de son chef. Pouvait-on sans un calme parfait, dessiner, décrire, s'écarter dans les déserts, fouiller les monuments, emporter des échantillons et des empreintes, réunir des milliers d'objets d'histoire naturelle et copier tout ce qu'on ne pouvait emporter.

Le concours des armes, des sciences, des arts et des lettres pouvait seul assurer le succès, c'est ce qui donne un caractère unique dans l'histoire littéraire, à l'expédition française des rives du Nil à la fois savante et militaire.

L'accord qui a régné entre tant de collaborateurs n'est pas moins digne de remarque, et peut-être a autant contribué que tout le reste au succès de l'entreprise.

Il y a eu ainsi un concours d'intention et de volonté qui a vaincu toutes les difficultés. Le zèle, l'extrême curiosité, souvent le courage, et surtout la persévérance des voyageurs, n'ont pas peu contribué à dissiper les obstacles.

Tant de travaux n'étaient pourtant pas destinés à entrer en commun dans un unique faisceau ; ils étaient même en partie, isolément exécutés. Aucun plan absolument général ne présidait aux observations, et les artistes, les savants travaillaient chacun de son côté. Les ingénieurs seuls étaient astreints à des opérations combinées à l'avance. Mais les difficultés locales et celles des circonstances, n'eussent jamais permis ni de prévoir tout ni de tout accomplir ; bien mieux, si ce vaste plan eut existé, comme il n'eut pas été exécutable, il n'aurait probablement produit qu'un très petit nombre de résultats. Au lieu que les peintres, les naturalistes, les savants,

maîtres du choix de leurs observations, et réunis seulement par l'unité d'intention, et sous la commune égide de la protection militaire, ont librement vaqué à l'emploi le plus avantageux de leurs facultés et de leur temps. Pas un n'avait garde de négliger un devoir auquel était attaché le plaisir de satisfaire à chaque moment une vive curiosité et de faire à tous les pas de nouvelles découvertes.

Mais comme chacun des voyageurs s'occupait plus spécialement des travaux relatifs à son art ou à sa profession, les faits qu'il amassait ont formé à la fin un corps d'observations. Pour que les diverses branches de l'étude du pays formassent un ensemble complet, il n'y avait plus qu'à rapprocher toutes les observations, et elles venaient tout naturellement se ranger dans un ordre méthodique. C'est ce qui a été préparé en Égypte même, et effectué en France après la fin de l'expédition.

L'histoire de l'ouvrage, son origine, son exécution, sa publication, offrent aussi de l'intérêt, comme l'histoire elle-même de l'expédition littéraire et des observations faites dans le pays. Il a fallu des instruments et des procédés nouveaux, des moyens, des fabrications exprès pour graver, pour imprimer les dessins qui sortaient de la classe des dessins ordinaires. Il y avait plus d'une difficulté à vaincre pour l'exécution d'un ouvrage colossal qui devait employer 300 artistes et coûter beaucoup d'années et plusieurs millions. C'est surtout dans la confection de ce monument littéraire, qu'un plan général était indispensable, que l'uniformité de l'exécution était d'une nécessité rigoureuse. Les soins qu'on s'est donnés, et les moyens qu'on a pris pour parvenir à ce but et le maintenir sans altération, méritent quelqu'attention du public.

Les détails des opérations qui composent l'exécution de l'ouvrage considéré dans ses quatre parties ; l'*Antiquités*, l'État moderne, l'*Histoire naturelle* et la *Géographie*, soit pour les gravures, soit pour le texte, trouveront ici leur place.

Telle est la manière dont l'ouvrage a été conçu, entreprit, soutenu, avancé et terminé. Tels sont les moyens qu'on a pris, soit en Égypte, soit en France pour former la collection générale des observations et produire les résultats qui sont énoncés au commencement de cet article.

Ici vient naturellement l'exposé de la protection que le Roi a accordé à l'entreprise pour la conduire à sa fin et on est conduit à parler de ce qui reste à faire et des recherches ultérieures que le Roi pourrait ordonner.

Les travaux qui ont été faits en Égypte, l'ont été avec tant d'application et de soin, en présence de tant de témoins oculaires, et avec des circonstances si favorables, qu'il est impossible de les recommencer avec avantages. Il serait fâcheux que les voyageurs futurs employassent à cela un temps précieux. Ce sera un service à rendre aux sciences que d'indiquer à ces voyageurs ce que l'expédition d'Égypte leur a laissé à faire de plus utile.

Les monuments ont été mesurés avec trop de détails pour qu'il soit avantageux de recommencer aucun plan d'architecture.

La Géographie de l'Égypte est aussi dans sa majeure partie exacte et complète ; quant à l'histoire naturelle, peu d'individus ont échappé aux recherches des savants. Cependant il y a plusieurs positions géographiques même importantes et des parties intérieures du pays sur lesquelles il nous manque des matériaux. Il faudra les indiquer franchement au public.

Nous possédons une collection considérable de caractères hiéroglyphiques, mais ce n'est que par un recueil plus considérable encore (pourvu qu'il soit formé avec la même exactitude et d'une manière complète) qu'on pourra parvenir à des résultats certains sur la valeur des signes, ou même le sens général de ce langage symbolique. Les voyageurs doivent par le moyen des empreintes et des machines à réduire, rapporter la plus grande quantité possible d'inscriptions hiéroglyphiques. Il y a tel temple qui en renferme 300 mille pieds carrés, et peut-être y a-t-il en Égypte 10 édifices pareils.

On a en Europe douze à quinze manuscrits sur papyrus dans l'ancienne langue vulgaire de l'Égypte, langue perdue comme l'hiéroglyphique. Il faut que les voyageurs à venir continuent de recueillir les manuscrits précieux que renferment les momies des hypogées de Thèbes. Ils doivent s'attacher surtout à étudier ces curieuses catacombes, remplies dans leurs immenses labyrinthes de peintures conservées et brillantes de couleur. Sans

répéter les scènes que nous avons dessinées, qu'ils copient le plus possible des sujets curieux de ces peintures, la plupart relatives aux mœurs, aux pratiques, aux usages de la vie civile ; qu'ils cherchent surtout à découvrir enfin une catacombe qui n'ait point été violée par les arabes.

Il existe un voyage important que nous n'avons pas pu faire, celui de la grande oasis de Thèbes, celles d'Ammon et les autres oasis méritent également d'être visitées.

Toutes les pierres semblables au fameux monument de Rosette actuellement à Londres, doivent être transportées en Europe.

À Philæ, au-delà des cataractes du Nil, il y a une quantité considérable d'inscriptions antiques et antérieures aux Grecs. Il faut les copier soigneusement, nous n'en avons qu'une partie.

On doit de là remonter en Nubie et dessiner tous les temples que Norden y a vue en passant, sans les mesurer.

Il importe de connaître la communication (si elle existe) entre le Fayoun et le Bahr belamâ, ou mer sans eau.

Des fouilles générales doivent être faites si c'est possible, dans plusieurs édifices où nous n'avons pu exécuter que des fouilles partielles.

Aux pyramides, il existe encore quelques recherches à faire, mais la plus célèbre de toutes a été mesurée, observée, étudiée avec le plus grand soin.

Enfin plusieurs objets de détails appelant l'attention des voyageurs qui auront assez de ressources, d'instruction et de courage pour ce genre d'observations.

XL – Rapport du chef de la 3e division [Augustin-Alexandre Dumont] du ministère au ministre Secrétaire d'État au Département du Commerce et des Travaux publics, du 18 juillet 1832. (AN, F21 543.)

Monsieur le Ministre,

Mr Jomard qui a rempli les fonctions de Commissaire du Gouvernement près la Commission d'Égypte tant que celle-ci a existé et qui depuis l'achèvement des deux éditions de l'ouvrage est demeuré chargé comme chef du département de la géographie à la Bibliothèque du Roi de la conservation du petit nombre d'exemplaires qui restent à distribuer, vous prie par lettre du 19 juin dernier, de consentir à ce qu'une somme de 999 fr.36 c., non employée sur celle de 80 000 fr qui a été prélevée sur le produit de la 2e édition conformément à l'Ordonnance royale du 23 juin 1820, pour être partagée entre les collaborateurs et auteurs de l'ouvrage soit consacrée à payer les *traitements dus* aux agents du dépôt qui n'ont rien reçu, dit'il, depuis 3 mois, parce que les fonds du produit de la vente de la 1ère édition qui servaient à les payer sont épuisés.

Cette demande pourrait donner lieu à plus d'une remarque, je me bornerai à celle-ci : Est-il convenable de parler des employés du *Dépôt* quand le *Dépôt* n'existe plus de fait depuis 1829, que l'un des employés, Mr Lagarde est attaché depuis plus de deux ans à la Bibliothèque, et que Mr Cardot qui est comprit dans le nombre de ces employés, n'a pas cessé d'être chef des bureaux de l'Institut.

Je ne le pense pas.

Aussi je vous proposerai, Monsieur le Ministre, d'ordonner la suppression définitive de ce que Mr Jomard appelle le personnel du Dépôt, mais pour vous mettre plus à portée de prononcer en parfaite connaissance de cause, je vais vous rappeler succinctement les faits.

L'ouvrage sur l'Égypte qui aurait dû être fini en 5 ou 6 années, étant devenu interminable parce qu'il faut le dire, beaucoup de gens fort honorable d'ailleurs avaient intérêt à ce qu'il ne s'achevât pas afin de conserver le plus longtemps possible les traitements dont ils devaient jouir jusqu'au moment où l'ouvrage serait terminée.

Le Ministre de l'Intérieur fit créer en 1828, le département de la Bibliothèque du Roi, afin de continuer à Mr Jomard, au moyen de cette superfétation et d'une pension accordée en 1826, une position qui assurât l'avenir de ce savant et le désintérêt dans l'affaire d'Égypte qu'on voulait voir enfin achevée.

Grace à ces mesures l'ouvrage fut *terminée dans l'année 1829*, au commencement de laquelle on avait transporté du Palais de l'Institut à la Bibliothèque du Roi ce qui restait alors d'exemplaires appartenant au Gouvernement (environ 200).

Le dépôt une fois transporté à la Bibliothèque et réuni au Département de la géographie, les employés qui avaient pu être utiles quand l'ouvrage était en court d'exécution, cessaient de l'être ; mais comme il eut été trop dur de les renvoyer brusquement, le Ministre permit qu'ils fussent payés pendant quelques mois encore, et jusqu'à l'entière épuisement des fonds provenant de la vente des exemplaires de la 1ère édition, fonds dont une partie avait dès l'origine, reçu cette destination.

Ces fonds devant être épuisés vers le milieu de 1830, Mr Jomard demanda au mois de juin que les traitements des employés de l'ancien Dépôt fussent imputés sur le produit de la *seconde édition*, mais le Ministre (Mr le C^te^ de Peyronnet) répondit le 23 juillet par un refus motivé, sur ce que la portion disponible de ces fonds était consacré à l'*expédition scientifique de Morée*.

En septembre 1830, Mr Jomard regardant sans doute comme non avenue la décision du 23 juillet adressa à Mr Guizot une nouvelle demande qui fut rejettée comme la première et pour les mêmes motifs. La lettre de Mr Guizot est terminée par ces mots : « Le dépôt confié à vos soins fait partie du Département des cartes de la Bibliothèque du Roi, aussi c'est par les employés de ce Département que le service du dépôt doit être fait désormais et vous aurez à vous entendre à ce sujet avec MMrs vos collègues du conservatoire. »

Il résulte évidemment de cet exposé que l'intention des différents Ministres de l'Intérieur qui se sont succédé depuis quelques années a été que le *Dépôt* cessant d'exister, les employés qui y avaient été attachés autrefois et qui ne pouvaient être casés à la Bibliothèque ainsi que l'ont été MMrs Jomard et Lagarde, ou qui n'appartenaient pas en même temps à une autre administration, comme Mr Cardot, cessassent d'être rétribués (ces employés au nombre de 3, MMr Joyau père, Joyau fils et Marconnay, n'étaient point en position de réclamer une pension, car ils n'avaient jamais subi la retenue et n'avaient jamais été considérés que comme des gens temporaires.)

Cependant comme si Mr Jomard eût trouvé moyen de prolonger jusqu'au commencement de la présente année des traitements qu'il avait lui-même annoncé à diverses époques devoir cesser faute de ressources dès 1830, ce savant demande aujourd'hui pour payer ces *traitements suspendus*, dit-il, *depuis 3 mois*, 999 fr restés libres sur la gratification accordée aux auteurs de l'ouvrage.

Dans cet état de choses, je crois indispensable de prendre une mesure définitive au sujet des employés de l'ancien Dépôt de l'ouvrage d'Égypte, que Mr Jomard voudrait faire considérer comme toujours en activité et comme formant (malgré les décisions contraires) une sorte d'établissement à part dans la Bibliothèque du Roi, en conséquence j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Ministre, de décider :

1° Que les sieurs Lagarde, Cardot, Joyau père, Joyau fils et Marconnay, autrefois attachés à l'ancien Dépôt de la *Description de l'Égypte*, cesseront d'être payés comme employés ou agents d'un Dépôt qui n'existe plus depuis le transport du reliquat des deux éditions à la Bibliothèque du Roi.

2° Que la somme de 999 fr indiquée comme libre, sera si elle l'est en effet répartie entre eux à titre de dernière *indemnité*, mais non de traitement, et au prorata de ce que chacun d'eux touchait mensuellement lorsque le Dépôt était en pleine activité.

3° Que pour prévenir tout emploi qui pourrait être fait irrégulièrement des fonds en dépôt à la Caisse des Consignations et qui consistaient au 31 décembre dernier, en une somme de 7 176 fr58 c., il sera écrit au Directeur de ne délivrer aucun fonds sans votre autorisation.

Je n'ignore pas que ces dispositions exciteront des réclamations de la part de Mr Jomard, qui ne consentira pas plus volontiers maintenant qu'il y a deux ans, à n'avoir plus auprès de lui des employés qu'il a eus sous ses ordres pendant 28 ans. Il assurera que ces agents n'ont pas cessé d'être utiles, quoique le Dépôt fasse partie

de la Bibliothèque ; mais alors il sera facile de répondre à Mr Jomard, en lui rappelant les décisions dont il n'a jusqu'à présent tenu aucun compte et en lui demandant si le concours de 6 personnes, lui compris est absolument nécessaire quand il s'agit de délivrer dans le courant d'une année 3 ou 4 exemplaires de l'ouvrage d'Égypte ?

Mr Lagarde qui est actuellement attaché à la Bibliothèque suffira certainement pour ce service et sans qu'il soit indispensable de l'en payer particulièrement.

Je n'ajouterai plus qu'un mot, si des traitements devaient être continués aux employés de l'ancien Dépôt de l'ouvrage d'Égypte, ils équivaudraient à des pensions et il faudrait créer des fonds *ad hoc* pour les servir, car il n'existe aucune ressource qu'on puisse maintenant y affecter.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir faire connaître si vous approuvez les propositions qui sont l'objet du présent rapport & d'agréer l'hommage de mon respect.

Le chef de la 3e division

Rapport approuvé.

XLI – Réflexions sur les moyens de suppléer aux caractères asiatiques, dans la 2e édition de la *Description de l'Égypte*. (BnF, naf.21952, fos 235-236.)

Avant de recherche les moyens de suppléer aux caractères asiatiques employés dans l'ouvrage, il faut examiner si l'on doit se résoudre à la suppression de ces caractères, et si cette suppression ne porterait pas atteinte à l'ouvrage même. Cette question en apparence peu importante, peut cependant entraîner les plus graves résultats. Elle intéresse en même temps et les coopérateurs de la *Description* et l'éditeur et le gouvernement et les souscripteurs.

Si, dans le cours de l'ouvrage, toutes les citations en caractères asiatiques se bornaient à des mots d'une signification générale et qui n'exprimaient que des objets communs à tous les pays, n'auraient aucune importance locale, mais dont on aurait voulu seulement fixer la prononciation en les écrivant dans leur langue naturelle, si même on n'avait cité que des noms de villes, de provinces & déjà employés dans l'Atlas auquel on pourrait toujours avoir recours pour s'assurer de leur orthographe arabe ; la suppression des caractères asiatiques se ferait sans inconvénient dans la 2e édition. Mais il faut réfléchir que ces citations portent le plus souvent sur des objets qui intéressent à la fois l'histoire, la géographie, les sciences, les arts et les trois règnes de la nature : tantôt ce sont des recherches étymologiques données dans le mémoire de M. Marcel sur le nilomètre de Roudah, tantôt des noms d'instruments et de termes techniques, comme dans le mémoire de M. Villoteau, tantôt des nominations de plantes indigènes et de médicaments, comme dans la nomenclature des drogues, par M. Rouyer, tantôt enfin des noms propres d'hommes et de lieux, qui n'étant pas répétés dans l'atlas ne seraient qu'imparfaitement reproduits en caractères français, quelque excellent que soit le mode de transcription ; on voit que la question mérite un examen approfondi ; tous ces termes asiatiques exigent une précision irrévocable et une exactitude authentique parce qu'ils sont de nature à pouvoir être consultés comme autorités et par les géographes, et par les historiens et par les naturalistes, et par les hommes qui se livrent à l'étude de toutes les branches des connaissances humaines. On sait qu'aucun caractère européen ne peut représenter certaines articulations des langues de l'Asie, on sait aussi que la moindre altération dans un mot asiatique lui donne souvent une signification tout opposée ou bien en fait un barbarisme, que l'on calcule alors à combien de méprises la transcription peut donner lieu et combien chacune de ces méprises peut entraîner d'erreurs ! Bien plus en supprimant les caractères asiatiques on dépouille tout d'un coup plusieurs mémoires de leur intérêt

le plus immédiat et ils demeureraient sans but comme sans utilité. J'en citerai que deux exemples : la liste des tributs arabes telle qu'elle est dans la 1er édition est du plus grand intérêt par cela seul que les noms écrits en arabes pourront être consultés avec fruit par les orientalistes, dans l'étude des géographes & des historiens arabes. Otez le texte, ce ne sera plus qu'une nomenclature de noms barbares, qui n'offriront aucun charme ni à l'orientaliste ni au littérateur. Ce ne sera pour le premier qu'une suite de mots apocryphes qu'il lirait avec méfiance, pour le second qu'une série de prononciations insolites, dures et fastidieuses. Prenons pour 2e exemple le mémoire sur le meqyâs de Roudah. L'auteur s'y livre à des recherches étymologiques entr'autres sur les noms du Nil ; toutes ses citations sont faites dans le corps même du mémoire et non dans les notes ; si vous supprimez les caractères asiatiques, le mémoire devient inintelligible. La transcription même serait épineuse et hérissé de difficultés, pour ne pas dire impossible. Il faudrait nécessairement modifier le mémoire de manière que l'emploi des caractères asiatiques ne fût pas aussi rigoureusement nécessaire ; mais alors le but de l'entreprise serait manqué et l'ouvrage publié par M. Panckoucke ne serait plus une 2e édition de la *Description de l'Égypte*, mais un simulacre mutilé de la 1re. Ce que je dis au sujet du mémoire sur le meqyâs pourrait également s'appliquer à plusieurs autres parties du recueil.

Si l'intégrité de l'ouvrage n'est pas un motif assez puissant pour empêcher la suppression projetée et décider les entrepreneurs à emprunter les caractères asiatiques de l'Imprimerie royale, emprunt qu'on pourrait effectuer par un arrangement quelconque soit en le payant en exemplaires de la 2e édition, soit à d'autres conditions ; il est une foule d'autres raisons qui devraient les y déterminer. La première c'est la difficulté manifeste de la transcription, nous en parlerons plus bas ; en second lieu les souscripteurs seraient en droit de se plaindre de n'avoir eu dans la 2e édition qu'une copie incomplète de la 1re surtout si le prospectus ne les a pas prévenus d'avance de ces changements. En troisième lieu, il faut porter ses regards dans l'avenir et voir si cette 2e édition ne pourrait pas influer un jour sur le sort de l'ouvrage. Il se pourrait faire, par exemple, qu'après un certain laps d'années, la *Description de l'Égypte* tombât dans le domaine public de la librairie ; dès lors l'ouvrage sans caractères étrangers devient accessible à toutes les presses. Des spéculateurs en feront des éditions hâtives & comme les auteurs ne seront plus là pour en surveiller l'exécution, leur ouvrage se trouvera tronquée dans tous les sens. Or les caractères asiatiques seraient des barrières insurmontables contre toutes ces mutilations & la faculté d'imprimer l'ouvrage demeurerait par la force même des choses, comme un monopole salutaire réservé à l'Imprimerie royale seule. Et certes l'intégrité de l'ouvrage est à mes yeux d'une telle importance que si j'étais membre de la Commission je ne balancerai pas à solliciter du ministre de l'Intérieur une décision solennelle par laquelle le texte de la Description fut déclaré invariable.

Des moyens de transcription.

Voyons maintenant s'il y aurait quelque moyen de suppléer aux caractères asiatiques, si malgré tant d'inconvéniens, leur suppression était définitivement décidée.

Il faut d'abord se rappeler qu'il y a dans la 1re édition deux modes de transcription pour la langue arabe.

L'un est employé dans l'atlas & l'autre dans les descriptions.

Le premier qui consiste en lettres européennes modifiées d'après le système de M. de Volney est à peu de chose près satisfaisant et peut au besoin reproduire les lettres textuelles d'un mot arabe, dans l'absence même des caractères arabes.

L'autre n'étant généralement mis en usage que pour des noms de lieux déjà écrits en arabe dans l'atlas, serait totalement insuffisant si l'on voulait s'en servir sans le secours de cet atlas.

Sa méthode est extrêmement simple et elle devait l'être, pour ne point fatiguer le lecteur par des combinaisons de lettre auxquelles l'œil n'est point accoutumé et dont la prononciation eut été trop pénible. Quant au mode de l'atlas, il eut à coup sûr pu suppléer aux caractères arabes dans la 2e édition ; mais comme ce sont des lettres européennes modifiées, il faudrait fondre des caractères tout exprès, et dès lors la fonte de caractères arabes ne coûterait pas d'avantage.

Quant au mode employé dans la description, il devient insuffisant dès qu'il n'est plus appuyé par l'autorité de l'atlas.

Il faudrait donc créer un nouveau mode de transcription ; ce qui amènerait le conflit des trois modes dans un même ouvrage et souvent pour un même mot.

Or ce nouveau mode est lui-même difficile à prouver parce qu'il doit transcrire en même temps et l'arabe et le qobte (*sic* copte) et le phénicien et l'hébreu et le syriaque. L'alphabet européen de M. Volney serait ici indispensable ; mais nous venons de dire qu'il était impossible. Il faudrait donc actualiser ce mode à l'aide du seul alphabet français tel qu'il est. Je suppose qu'on y ai réussi. Deux difficultés se présentent encore. En premier lieu, appliquera-t-on ce nouveau mode aux seuls endroits où les écritures asiatiques sont employées, dans la 1ère édition ? ou l'étendra-t-on même aux mots qui y sont seulement transcripts ? Dans le 1er cas il y aurait comme nous l'avons déjà remarqué un conflit de trois orthographes différentes savoir une pour l'atlas, une pour les mots transcrits copiés tels et quels dans la 1ère édition, et une troisième pour les mots asiatiques de cette 1ère édition changés en mots transcrits dans celle de Mr Panckoucke.

Dans le 2e cas il n'y aurait plus que deux modes de transcription dans la 2e édition ; mais le mode employé dans le texte serait différent de celui employé dans le texte de la 1re édition et dès lors les noms de lieux seraient tout autres dans l'une et l'autre. Ce qui serait une altération (1)[10].

Mille autres difficultés se présenteront successivement dans le cours de l'exécution et arrêteront à chaque pas la marche de l'entreprise. Si l'on songe, qu'une détermination une fois prise à cet égard, on ne pourra plus rétrograder quelques vices que l'on reconnaisse par la suite à la méthode adoptée, on sentira combien il est important de bien mûrir l'examen de la question avant de l'arrêter définitivement à un parti quelconque. Dans l'examen rapide que j'ai fait de l'État moderne, j'ai remarqué qu'il s'était glissé quelques fautes d'impression dans les mots arabes, or quelle occasion plus favorable de faire disparaître par le moyen de la 2e édition ces inexactitudes qui pour être légères n'en sont pas moins des tâches dans un ouvrage de cette importance ? Ce qu'il y a de probable, je dirai même de certain, c'est que si la 2e édition exclut les caractères asiatiques, toutes les éditions qui pourront lui succéder seront exécutées sur le même type, et il s'ensuit que la 1re édition épuisée, il ne restera plus en circulation qu'une copie incomplète de l'ouvrage.

En résumé, on ne peut suppléer aux caractères asiatiques qu'en choisissant entre deux parties également préjudiciables à l'ouvrage ; ou en modifiant et tronquant les mémoires de manière à pouvoir se passer des mots asiatiques, ce qui amènerait des différences entre les deux éditions et ôterait à plusieurs parties de la collection leur caractère scientifique et philologique ; ou en créant un troisième mode de transcription qui quelque parfait qu'il puissent être ne fera jamais l'office des caractères asiatiques et surchargera la *Description* d'une foule de combinaisons de lettres françaises toutes plus inharmonieuses et plus barbares les unes que les autres. Qu'on ajoute à cela que dans un même ouvrage il y aura trois orthographes différentes ; maintenant il faudrait considérer si tous les avantages qui résulteraient de la conservation des caractères asiatiques (arabes, surtout) ne compenseraient point les frais que cette conservation occasionnerait.

10. (1) Toutes les réflexions qui précèdent ne sont applicables qu'aux passages où les additions se bornent à quelques mots de texte asiatique ; mais il est d'autres endroits, comme dans le mémoire de Mr Villoteau sur la musique où il y a des pages entières en arabe. On sent assez que ces pages ne pourront jamais être reproduites que très imparfaitement par la transcription ; & si la suppression des caractères arabes est résolue, il faudra ou supprimer entièrement ces mémoires (morceaux), ou les faire graver hors du corps de l'ouvrage, sur des planches séparées.

XLII – Lettre du ministre de la Guerre au ministre de l'Intérieur [à propos de l'Atlas géographique], du 28 juillet 1817. (BnF, naf.21940, f^os^ 76-77.)

Ministère de la Guerre. Dépôt de la guerre.

Copie de la lettre du ministre de la Guerre à S. E. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 juillet 1817

Monsieur, avant de répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 27 mai dernier, j'ai dû me faire rendre un compte détaillé de la situation où se trouve la négociation qui a eu lieu entre la Commission d'Égypte et le Dépôt général de la guerre, relativement à la carte de cette contrée ; je vais en analyser rapidement les principales circonstances : et j'en conclurai les moyens qui me paraissent les plus convenables et les plus équitables pour terminer cette affaire.

1° La Commission d'Égypte établit un droit de propriété sur les cuivres et sur la carte, en prétendant que les ingénieurs géographes qui y ont coopérer faisaient partie de la Commission de savants, qui dépendait entièrement du ministère de l'Intérieur.

Il s'en faut de beaucoup que cette assertion soit exacte, puisque 4 de ces ingénieurs appartenaient au Dépôt général et qu'ils avaient été envoyés en Égypte par ordre du ministre de la Guerre. (*En marge* : La carte est l'ouvrage de 12 à 15 ingénieurs. Ceux qui y ont pris le plus de part ont été envoyés en Égypte par le ministre de l'Intérieur, 2 seulem. des 4 ingé. Géographes milit. y ont coopéré.)

Elle s'affaiblit encore par la réunion à l'État major de l'armée d'Égypte, de ces mêmes ingénieurs, ainsi que de ceux nommés par le ministre de l'Intérieur : Réunion dont la suite presqu'immédiate fut de les organiser en bureau topographique, de les assimiler à des grades militaire, de les mettre directement aux ordres du chef de l'armée, et par conséquent sous la dépendance immédiate du Ministère de la Guerre : ainsi la remise de leurs matériaux au Dépôt de la guerre en rentrant en France et la confection de la Carte d'Égypte par le corps des ingénieurs géographes ont été les conséquences de cette disposition. (*En marge* : Les travaux de la carte étaient fort avancés au moment de cette réunion qui au reste ne prouve rien.)

2° En 1808 la Commission présenta au Chef du gouvernement la 1^ère^ livraison de la *Description de l'Égypte* : interrogée sur le nombre de volumes dont se composerait la collection ; de 9 répondit-elle et de 10 avec l'Atlas.

Sur quoi le Chef du gouvernement exprime de manière à ne laisser aucun doute, que la Carte d'Égypte ne devait pas être réunie à la Description. (*En marge* : Cette décision était purement politique.)

3° Quelque temps après le ministre Castel reproduisit la question relative à la carte d'Égypte, et il lui fut répondu assez brusquement et dans le même sans qu'à la commission. (*En marge* : jamais on n'a refusé la carte comme étranger à l'ouvrage, mais parce que la publication comportait des vues politiques.)

4° Le dépôt de la guerre avait terminé la gravure de la carte d'Égypte dès l'an 1808 ; aussitôt la commission reproduisit ses prétentions par l'organe du Ministre de l'Intérieur, et demande que l'impression fût commencée immédiatement ; mais le ministre de la Guerre en référa purement et simplement au même chef du gouvernement qui, cette fois, donna par écrit la décision suivante :

« J'entends que cette carte soit imprimée ; mais qu'elle reste sous les sceaux pour être distribué dans un événement extraordinaire et reste un secret d'État » Bayonne, le 19 mai 1808.

Des preuves matérielles de ce que contiennent les 4 paragraphes ci-dessus existent au Dépôt général de la guerre et repoussent le droit de propriété que la Commission prétend sur la Carte d'Égypte. (*En marge* : Ces mesures n'ont aucun rapport à la propriété de la Carte.)

Il est vrai que l'ordonnance du 9 7bre 1814 semblait régler cette affaire d'une manière définitive ; mais il est à observer que le rapport qui la motiva fut présenté sans la participation du Ministre de la Guerre et sans qu'il fût même présent ou consulté, quoique cela dût être, puisqu'il est incontestable que la Carte d'Égypte est l'un des produits du Dépôt général de la guerre. (*En marge* : La gravure seule de la carte appartient au Dépôt et si l'on veut la construction, mais la levé des cartes générales et particulières et tous les matériaux fondemens de l'atlas appartiennent à l'expédition.)

Aussi dès que l'ordonnance fut connue les réclamations se manifestèrent de la part du Ministère de la Guerre ; et dans la conférence qui s'en sont suivies, la Commission est convenue implicitement que les intérêts du Dépôt général de la guerre étaient lésés, puisqu'elle a proposé, d'abord et d'elle-même, de réduire de 10 à 5 ans et même à 3, le temps pendant lequel le Dépôt devait être privé de vendre la Carte d'Égypte concurremment avec la Commission.

Plus tard elle a consenti à acquérir les cuivres pour le prix de 200 000 dont 160 000 F. en numéraire et 40 000 F. en exemplaires de la *Description de l'*Égypte, considérant cette somme comme une juste compensation des avances que le Dépôt avait dû faire, tant pour la rédaction des dessins, que pour la gravure de la Carte d'Égypte, et auxquelles elle eut été obligée, si ce travail n'avait pas été dévolu de plein droit au Dépôt de la guerre. (*En marge* : Cette faculté de vendre la carte au profit du Dépôt n'a pas été accordée. Lettre de la C^on^ au ministre du 18 février 1815.) La C^on^ acquit par la convention faite les 54 cuivres en toute propriété, plus les dessins mis au net qui ont servi pour les gravures, contre un payement de 200 000 F. qui représente seulement les frais de gravure et de dessin preuve que la carte n'appartient pas au dépôt.)

Cette dernière condition fut acceptée, consentie et réglée, de part et d'autre ; les époques de payement furent fixées, et dès lors l'affaire dût être considérée comme consommée, ainsi que la lettre de Votre Excellence, du 27 mai, le rappelle très exactement. (*En marge* : Au 1 avril 1815 on devait effectuer un payement de [*mot ill.*] les événemens y ont mis obstacle.)

La Commission d'Égypte qui avait participé à cette convention, ou plutôt qui en avait pri les bases, devait donc comprendre les 160 000 F. qu'elle devait avoir à verser à la caisse du Dépôt général dans la demande de fonds qu'elle a formé pour l'achèvement de la *Description de l'*Égypte ; si elle ne l'a point fait, ne peut-elle pas solliciter de nouveaux fonds pour remplir ses engagemens, (*En marge* : La demande en a été faite au ministère le 18 février 1815.) car enfin le Dépôt ne peut ni ne doit en supporter le tort. Le système de son administration intérieure est semblable à celui du Dépôt de la marine ; l'un et l'autre publient que des ouvrages ordonnés par le gouvernement dans des vues d'utilité générale ; mais il faut qu'ils leur soient productifs, afin de renouveller sans cesse les moyens d'en entreprendre de nouveaux.

Votre Excellence, en m'annonçant que les conditions souscrites en février 1815, ne peuvent plus recevoir leur exécution, propose divers moyens de libération auxquels je me vois obligé d'opposer quelques observations.

1° L'engagement de payer les cuivres de la Carte d'Égypte sur le produit de la vente de la Description, ne présente qu'une garantie éventuelle, ou du moins ne serait que très tardivement profitable au Dépôt de la guerre, parce qu'il est naturel que la Commission cherche à couvrir ses déboursé préférablement à tout intérêt qui ne lui est pas direct.

2° La cession d'un nombre quelconque d'exemplaires de cette Description en présente aussi que des incertitudes ; il en résulterait encore un effet tout contraire aux intentions manifestées par la Commission, puisque le Dépôt de la guerre entrerait nécessairement en concurrence avec elle pour la vente, n'étant pas présumable qu'elle prétende lui interdire cette faculté même pour un temps déterminé.

3° Revenir à l'ordonnance sans modification, serait méconnaître tout ce qui a été fait depuis son émission dans l'intérêt du Dépôt et de la justice.

D'après tout ce qui précède, je pense que la convention de février 1815 présente le parti auquel nous devons nous arrêter, et je persiste à en demander l'exécution, parce que j'y vois les intérêts mutuels également ménagés, en ce que la Commission acquiert la propriété entière de la Carte d'Égypte et que le dépôt de la guerre y trouve en même temps la rentrée des dépenses qu'il a faites pour créer cet œuvre.

Signé : Le ministre secrétaire d'État de la guerre

Le M^al^ duc de Feltre

XLIII – Lettre de Jomard [sur le projet de 3e édition par Panckoucke] au ministre de l'Intérieur, Corbière, du 20 mai 1826. (BnF, naf.21952, fos 266-269.)

Le Commissaire du Gouvernement de la Commission d'Égypte à son Excellence le ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

Monseigneur,

J'ai entendu parler indirectement par M. Panckoucke d'un projet de publier très incessamment une troisième édition abrégée de la *Description de l'Égypte*. Il est même question de l'annoncer dès à présent, c'est-à-dire avant d'avoir achevé la publication de la 2e édition et celle de la première.

Cet éditeur se plaignait naguère de ce que le retard de la 2e édition prolongeait trop ses soins et ses travaux. Je n'examine pas si la publication simultanée d'une nouvelle édition contribuerait à soulager ses fatigues ; mais je mettrai sous vos yeux, Monseigneur, des considérations plus sérieuses. Le sentiment d'un devoir impérieux peut seul me déterminer à les soumettre à Votre Excellence.

L'ancien ministère a donné, à l'un des articles les plus importants du traité souscrit par M. Panckoucke (et annexé à l'ordonnance royale du 23 juin 1820), une interprétation très fâcheuse pour les intérêts de l'État ; il n'en prévoyait pas sans doute, les conséquences, et mes observations n'ont pu avoir alors aucun résultat. Liée par cet antécédent, Votre Excellence a cru devoir approuver tous les comptes successifs établis par l'éditeur sur la même base, et il n'a été fait dans les bureaux des sciences et de la comptabilité aucune observation.

Mais si une nouvelle édition (dont l'époque, sans doute, n'est pas arrivée) venait à être autorisée par le gouvernement ; ne conviendrait-il pas de rechercher quel est le fondement de l'interprétation dont il s'agit, donnée à l'article 13 du traité et contenue dans une simple lettre ?

Bien convaincu de l'abus d'une pareille mesure, Votre Excellence n'est-elle pas autorisée à stipuler, au moins pour l'avenir, dans l'intérêt du Trésor !

Après qu'on aura largement et généreusement alloué à l'éditeur de la seconde édition (et jusqu'au bout de la 2e édition) tous les bénéfices auxquels il a été appelé dans le principe ; le ministre est-il obligé à toujours, d'adopter un système ruineux, admis pour une opération seulement ? Je ne le pense pas.

L'article 22 du traité accorde bien à M. Panckoucke le droit exclusif de publier, s'il y a lieu, de nouvelle édition de l'ouvrage et aux mêmes clauses que celles de *cet acte* ; mais cet acte, ce traité ne fait aucune mention d'une remise de *trente pour cent* : or, celle-ci est indépendante des *quinze pour cent* alloués pour les frais, et de la remise du treizième exemplaire gratis, le tout forme près de cinquante pour cent, sans compter qu'il partage encore avec l'État le bénéfice net par moitié, et qu'il jouit, sans aucune condition des planches gravées aux frais du Trésor.

Cette remise excessive de trente pour cent a été accordée comme je l'ai dit, par une simple lettre (dont je n'ai même pas reçu l'expédition) : elle n'a pas, comme le traité même, subi l'épreuve de la discussion devant le Conseil d'État.

Il est vrai que l'éditeur est obligé de faire une remise aux libraires et même, une très forte à quelques-uns. Mais sur mille exemplaires, il n'y a qu'une faible partie, assujettie à cette réduction, et sur le tout, elle ne va peut-être pas à la moitié ou au tiers de la remise totale dont il jouit : or, aux deux tiers restant, il ajoute encore la moitié du produit net. C'est pour n'avoir considéré que la fixation d'une *remise de libraire*, en général, en faisant abstraction des bénéfices déjà assignée par le traité, qu'on a ainsi fixé, pour la 2e édition, ce quatrième bénéfice de l'éditeur au taux de trente pour cent.

Je crois inutile de mettre sous les yeux de Votre Excellence les calculs propres à faire ressortir le résultat suivant : je me borne à le lui signaler.

Produit de chaque planche format double vendue à 1 000 ex.

à raison de 4 fr. l'une cy 4 000 fr.

Les frais d'impression et de publication se montent
au moins à 926 fr. }
Il revient à l'État (qui a fournis gratis les cuivres
gravées et toute la matière de l'ouvrage) 572 fr. } 4 000 fr.
l'éditeur prélève 2 502 fr. }

À la vérité l'avance des premiers frais a été faite par l'éditeur, mais c'est une fois pour toutes ; dès les premières livraisons il a été couvert.

Quant on évaluerait à 20 pour cent la remise totale (compris le 13e) qu'il fait sur la totalité des mille exemplaires, il lui reviendrait encore, pour chacun de ceux-ci, 1 700 fr. environ de bénéfice net.

Pour les planches de format ordinaire et dans les mêmes calculs les frais sont au moins pour chacune de 470 }
la part de l'État de 285 } 2 000 fr.
et celle de l'éditeur de 1 245 } (sauf la remise qu'il fait)
Total égal au produit de la vente 2 000 fr.(1)[11]

Tel est l'état des choses pour la 2e édition : mais ou est la nécessité de rester toujours dans un pareil système ?

Si Votre Excellence ne voulait pas prendre sur elle d'adopter une base différente ; le Conseil d'État ne pourrait-il pas du moins être consulté, non pas sur les trois avantages fixés par l'acte annexé à l'ordonnance royale, mais sur les bénéfices non réglés, dans l'article 13, article conçu lui-même d'une manière un peu vague, comme Votre Excellence peut le voir. En effet, il n'est fait mention que là seulement, de la remise de libraire, d'une manière incidente et indirecte.

Article 13

M. Panckoucke n'étant en relation qu'avec des maisons de commerce, il lui sera alloué, en outre de la remise du libraire, un 1 exemplaire gratis sur toutes les livraisons placées.

Je néglige de parler ici d'une autre interprétation également nuisible aux intérêts de l'État, donnée par le précédent ministère aux articles 2, 11, 27, 28 du traité ; laquelle, au lieu de laisser certains frais assez considérables à la charge de l'éditeur, prescrit qu'il en soit remboursé.

Je ne dis rien non plus, d'une cinquième espèce de bénéfice fait par l'éditeur, comme imprimeur du texte, lequel est tel que cette branche de l'ouvrage au lieu d'être productrice, est onéreuse pour le ministère.

Si l'on adopte le projet d'une troisième édition, fixée, par exemple au prix de 500 francs et formée de 250 planches ordinaires, autrement 125 planches de format grand-aigle, choisies dans toutes les branches de l'ouvrage ; et si l'on tirait à 300 exemplaires pour procurer l'écoulement d'autant d'exemplaires de texte (qui ont été tirés en sus) voici quel serait le résultat général, supposé que l'on s'en tînt aux bases de la 2e édition.

	Planches	
Bénéfice brut de l'éditeur pour chaque planche de grand format 750 F.60, pour les 125 pl.	93 825 F.	
Le bénéfice de l'État serait pour chaque planche du même format 171 F.60, pour 125 pl.	21 450 F.	
Texte		
Bénéfice brut de l'éditeur pour les 25 volumes	39 222 F.	
Bénéfice de l'État *idem*	13 287 F.	
	34 737 F.	133 047 F.

11. (1) On ne pourrait partir de là, pour calculer le bénéfice de l'ouvrage entier, attendu que les frais sont beaucoup plus considérables sur les planches de format grand monde et format grand Égypte, en second lieu qu'on a fait abstraction d'un grand nombre de planches *tirées à la main*. Il s'agit ici d'un calcul général où le bénéfice de l'État est exagéré plutôt que réduit.

Ainsi cette nouvelle édition, supposée complètement vendue ne produirait au trésor qu'un bénéfice de 34 737 F. Il s'agit de savoir, si pour un si faible résultat, on ne compromettrait pas des rentrées bien autrement considérables.

Il reste encore à placer deux cents exemplaires d'une partie de la 2e édition représentant 150 mille francs. L'émission d'une petite édition partielle ne nuira-t-elle pas à ce placement ? On doit le craindre !

La grande édition dont le gouvernement peut certainement encore tirer parti, car elle est toujours estimée au delà de la seconde, serait sous un certain rapport dépréciée ; et ce, attendu la facilité qu'auraient beaucoup de personnes de se procurer à peu de frais, une idée générale de l'ouvrage, réunie en deux volumes seulement. N'est-il pas à craindre que cet attrait ne séduise beaucoup d'amateurs aisés ? à la vérité les bourses qui peuvent fournir à une dépense de 500 francs, ne sont pas les mêmes que celles qui dépensent 2 000 F. ou le double, mais cette réflexion ne répond qu'à l'une des difficultés.

Il faudrait l'annoncer nécessairement, cette *troisième édition*, par des prospectus, qui, aujourd'hui, produiraient dans le public un mauvais effet. N'est-il pas convenable d'ajourner une opération qui ne produirait pas plus, après un, deux ou trois ans que la vente de *moins de 9 exemplaires* de la première édition ? Qu'est-ce qu'une opération dont le résultat est aussi insignifiant ?

Et n'est-ce pas le cas d'insister au près de Votre Excellence sur le produit réel et final de la 2e édition elle-même ?

Mille exemplaires d'une seule planche format double publiés dans la 2e édition auront rapporté net à l'État, quand ils auront été vendus tous les mille, précisément autant que 72 *exemplaires* de cette même planche dans la 1re édition.

Mille exemplaires d'une planche format ordinaire publiés dans la 2e édition, et vendus tous les mille, rapporteront net à l'État juste autant que 71 *exemplaires* de cette même planche, dans la première édition.

Or, il y a dans tout l'ouvrage (2e édition) 887 planches (y compris l'Atlas géographique) dont 153 planches de grand format, et 734 format ordinaire.

Quant au texte, la raison exprimée ci-dessus explique pourquoi il n'est pas productif.

Un des motifs que l'on met en avant pour annoncer sur le champ une *troisième édition*, c'est de faire écouler 300 exemplaires du texte, qu'on a tirés en plus ; mais ce n'est là qu'un prétexte frivole. Qu'on les mette en vente, ils seront promptement placés. Le texte séparé est demandé partout, et depuis longtemps. Ici la dépense est faite, il n'y a plus que de l'argent à retirer, et je proposerais même à Votre Excellence, d'ordonner qu'ils seront vendus en six livraisons de 4 volumes chacune et paraissant par chaque mois. Il en reviendra au ministère 13 287 F., en continuant toutes les remises faites à M. Panckoucke.

Cet éditeur se dispose à faire des commandes de papier pour être tout prêt, dit-il, à imprimer la *troisième édition*, mais il ne pourrait le faire qu'à ses risques et périls. Le gouvernement seul a le droit d'autoriser d'ordonner une édition nouvelle. Or, rien, il semble, ne presse à cet égard le ministère. Son consentement n'est sollicité par aucun avantage déterminant et l'éditeur seul y trouverait (dans l'état actuel des choses) un gros bénéfice.

Si quelque chose est dans l'intérêt de l'État, c'est plutôt de laisser du prix à une semblable collection, dans les mains de ceux qu'il a plu à Sa Majesté d'en gratifier par un effet de sa munificence ; c'est de ne point avilir un don royal offert aux souverains de l'Europe, une récompense accordée à des services signalés, un ouvrage enfin dont la valeur et le mérite consistent surtout dans un grand ensemble, embrassant l'état physique de l'Égypte, l'état ancien de ce berceau des beaux arts, et la situation présente ou les révolutions des temps l'ont amené. Comment songer à substituer à ce tableau de l'Égypte (du moins présent) une série de 100 à 150 feuilles ou plus, détachées sans aucune liaison, sans rapport entr'elles, tandis que dans l'ouvrage, elles occupent chacune, au milieu de celle qui la suit et de celle qui la précède une *place nécessaire*, invariable ; qu'elles renvoient l'une à l'autre ; qu'elles sont disposées suivant un ordre qui a été longtemps médité ?

Ces feuilles incohérentes ne semblent-elles pas destinées par cela même, à être bientôt éparpillées, à être exposées une à une sur les places publiques ? On se demande quel avantage il y aurait de déshonorer ainsi un monument d'art, dont l'importance nationale a pu seul conseiller un sacrifice de plusieurs millions.

N'est-ce pas assez d'ailleurs, pour le besoin des sciences et des arts, d'avoir mis dans la circulation deux mille exemplaires de l'ouvrage. Quelle nécessité impérieuse peut engager à surcharger la librairie de trois cents nouveaux exemplaires, même de parties détachées. Le Roi n'a-t-il pas doté de l'ouvrage entier, plus de cent bibliothèques publiques ? En est-il une seule tant soit peu intéressante, où les particuliers, les artistes, les savants et les gens de lettres, ne puissent consulter le voyage d'Égypte ?

Si l'on se décidait jamais, par la suite, à autoriser de nouvelles éditions, non pas tronquées, non pas choisies dans les quatre branches de l'ouvrage, mais formées de chacune de ces branches complètes, il y aurait toujours à examiner en Conseil d'État, la question importante, qui est l'objet de la première partie de ce rapport, c'est-à-dire, à expliquer de nouveau l'article 13, interprété d'une manière si favorable à l'une des parties contractantes, au grand et notoire préjudice de l'autre.

D'ailleurs, l'article 22 du traité, qui admet la possibilité d'une 3e édition, avec privilège pour l'éditeur, exige aussi que l'on ait reconnu s'il y a eu *succès* dans la 2e édition. Or, peut-on, véritablement appeler *succès*, un produit éventuel de deux cent cinquante mille francs, ou même moins, pour tout l'ouvrage quand on se flattait et qu'on pouvait se flatter d'en retirer cinq cent mille ; surtout avec l'Atlas géographique ; quand la vente de 62 exemplaires, ou même cinquante (selon la nature du papier) de la première édition, aurait suffi pour parvenir au même résultat ; quand enfin, la valeur des cinq cents exemplaires de la 1re édition qui restent dans le dépôt du gouvernement (pour ne pas parler de ceux qui ont été donnés par le Roi) se trouve déjà, par ce seul fait, plus ou moins dépréciée ?

Il faudrait encore, dans l'hypothèse des éditions partielles, régler avec une grande attention, la *composition* et l'étendue de ces éditions ; dans ce cas, il y aurait lieu de renvoyer à la Commission d'Égypte, ou à la Commission permanente de l'Institut chargée du dépôt de l'ouvrage qui ont des renseignements utiles à fournir.

Enfin, puisque l'*ordonnance royale* qui confiait cette seconde publication à d'autres qu'aux voyageurs français (auteurs de l'ouvrage), les dédommageait en même temps par la promesse d'une partie indéterminée du produit de la 2e édition et puisqu'ils ont eu, dans un produit si faible, leur attente déçue, ce serait une occasion de compléter l'avantage qui n'a pu être réalisé en leur faveur, en calculant mieux le produit d'une troisième édition. La position fâcheuse et même pénible de plusieurs de nos anciens collaborateurs est un motif d'intérêt et de justice qui, (j'en suis certain) frappera Votre Excellence en s'accordant à ses sentiments généreux.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur. Le Commissaire…

Principaux Marchés

XLIV – Marché passé avec les graveurs de lettres, du 23 décembre 1806. (BnF, naf.21951 f^os^ 15-16 et naf.3577 p. 36.)

Nous soussignés graveurs demeurant à Paris, rue S^t^ Jacques n^o^ 38, prenons par le présent acte, envers la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage, l'engagement de graver, aux charges, clauses et conditions qui seront cy-après détaillées, la lettres des planches dudit ouvrage dans les dimensions et espèces de caractères arrêtées par l'assemblée des coopérateurs et conformément au modèle par nous soumis à l'examen de ladite Commission, aux pris cy-après, savoir

1° Le 100 de mots en lettres à palmettes nous sera payée la somme de quatre vingt seize francs cy 96 F.

2° Le 100 de mots en lettres grises 50 F.

3° Le 100 de mots soit en capitales noires, soit en romaine 32 F.

4° Le 100 de mots en italique 8 F.

5° Les chiffres droits penchés et lettres isolées, soit en capitale ou romaine, seront comptés comme un mot italique et seront payés comme tels.

6° Tout nombre ou chiffre, exprimant une quantité, quelque soit le nombre de ces chiffres et sans égard à la virgule décimale, ne comptera que pour un mot italique.

7° Nous nous chargeons de toutes les lignes à tirer pour placer les cotes.

8°°Dans le cas où nous prendrions des collaborateurs pour la plus prompte exécution de la gravure, nous nous soumettons à une surveillance journalière de leurs travaux, de manière que l'un de nous reste chaque jour, au moins deux heures à l'atelier et nous sommes garant de la parfaite exactitude dans l'exécution.

9°°Le présent engagement est solidaire entre nous et si notre association venait à être rompue par mort, ou quelqu'autre cause que ce soit, l'un de nous sera tenu d'en remplir les clauses et conditions, ainsi qu'elles sont cy dessus exprimées

Fait double à Paris le 23 décembre 1806

Signé: Giraldon / Lalé

Il a été de plus convenu entre nous que

1° Chaque échelle et chaque ligne de boussole seront payées à raison de 0 F., 50 c.

2° Chaque ligne d'attache sera payée à raison de deux centimes cy 0,2 c.

à Paris les dits jours et an

Signé: Giraldon / Lalé

Article supplémentaire

Les nombres et lettres initiales gravés en tête des planches ne seront pas compter comme chiffres et lettres isolés et seront payés comme mot romains à raison de leur grandeur sur le pied de 32 F. le cent.

à Paris le 7 décembre 1807

Signé: Giraldon

* * *

XLV – Contrat avec les imprimeurs en taille-douce, du 19 août 1807. (BnF, naf.3577, p. 88-89, naf.21951, p. 8-9.)

MM. Langlois, Remond, Ramboz et Sampier d'Arena ont été mandés pour entendre lecture des clauses du marché suivant dont les clauses avoient été précédemment convenues, et qui a été revêtu de leurs signature.

Suit la teneur du marché.

Nous soussignés Michel-Ange Lancret, Commissaire du Gouvernement près la Commission chargée de l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte procédant aux fins cy après en vertu d'une autorisation spéciale de son excellence le ministre de l'Intérieur en date du 13 juillet dernier, d'une part

Jean-Pierre Langlois, imprimeur en taille douce demeurant à Paris, rue du Plâtre S^t^ Jacques, n^o^ 28 ;

Ambroise-Jean Sampier d'Arena, imprimeur en taille douce demeurant à Paris, rue S^t^ Jacques n^o^ 40 ;

François-Dominique Ramboz, imprimeur en taille douce, demeurant à Paris, rue de la Concorde, n^o^ 9 ;

Jean-Charles Rémond, imprimeur en taille douce, demeurant à Paris, rue S^t^ Jacques n^o^ 27 ;

d'autre part

1° Messieurs les imprimeurs cy-dessus désignés, sont chargés de l'impression des planches de l'ouvrage sur l'Égypte.

2^e^ Dans le cas où la nécessité d'accélérer le travail forcerait d'augmenter le nombre des imprimeurs…

La Commission peut augmenter le nombre des imprimeurs, mais eux ne peuvent qu'augmenter le nombre de leurs ouvriers.

Mauvaises épreuves tolérées jusqu'à la quantité d'un vingtième.

Ils recevront un exemplaire sur papier ordinaire.

Ils doivent fournir pendant toute la durée de l'impression un noir égal et de bonne qualité, qui ne puisse jaunir en vieillissant, comme aussi d'employer des couleurs solides pour l'impression des planches coloriées.

Ils s'engagent également à donner tous les soins et à prendre tous les moyens nécessaires pour la parfaite impression des planches qui présenteront quelques difficultés, soit à l'égard du noir qu'il faudrait modifier convenablement, soit à l'égard des procédés à mettre en usage dans les divers cas et ce notamment, pour les planches qui ont été repoussées, les cuivres soudés et fatigués et en général pour les planches où il entre du pointillé, des ciels, des fonds, et pour les parties des diverses planches où le travail parait affaibli, le tout suivant une première épreuve qui servira de modèle et approuvée par la Commission (sans supplément de prix)

3° Dans le cas encore où sans désigner de nouveaux imprimeurs on serait forcé de presser l'impression de l'ouvrage, M. Richomme pourrait seulement augmenter le nombre de ses ouvriers sans qu'il lui soit permis de se faire aider par d'autres maîtres imprimeurs et hors de ses propres ateliers.

4° Le tirage sera fait à mille exemplaires dont un dixième sera sur vélin conformément à la décision de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

5° Quant à présent, il ne sera tiré que deux cent cinquante exemplaires de chaque planche, savoir les 25 premières sur papier ordinaire : les cent suivans sur vélin, et les cent vingt cinq derniers sur papier ordinaire.

6° Toutes les épreuves seront satinées.

7° Les planches de l'ouvrage étant de trois formats différents, les prix sont réglés, 1° sur les grandeurs, 2^e^ sur l'espèce de la gravure.

8° Les prix ne pouvant être fixés d'avance d'une manière précise, on est convenu de déterminer des prix extrêmes d'une manière générale et seulement pour avoir quelques bases dans les marchés subséquents.

9° Les épreuves de petit format, et qui doivent être essuyées à la main, seront payées environ de 36 à 40 F. le cent ; celles du même format qui doivent être essuyées au chiffon seront payées environ 30 F. le cent ; enfin les planches d'histoire naturelle seront payées environ 20 F. le cent.

10° Le satinage sera payé pour le petit format 45 F. le mille, et pour les grands formats 70 F. le mille.

11° Les prix des épreuves en couleur sera réglé subséquement et spécialement pour chaque planche.

12° Le papier fourni par le gouvernement et portant cette marque : Égypte ancienne et moderne sera donné en compte à M. Richomme qui devra représenter les mêmes feuilles soit en bonnes soit en mauvaises épreuves.

13° Les mauvaises épreuves seront, suivant l'usage, tolérées jusqu'à la quantité d'un vingtième, passé ce nombre l'imprimeur devient responsable du papier et chargé de le payer au moyen d'une retenue qui sera faite sur les payements auxquels il aura droit.

14° Il est entendu que les frais d'impression de toutes les mauvaises épreuves restent au compte de l'imprimeur.

15° Il sera accordé, suivant l'usage, à M. Richomme un exemplaire complet de l'ouvrage sur papier ordinaire.

16° Messieurs les imprimeurs s'obligent de fournir pendant toute la durée de l'impression un noir égal et de bonne qualité, qui ne puisse jaunir en vieillissant, comme aussi d'employer des couleurs solides pour l'impression des planches coloriées.

17° Il s'engage également à donner tous ses soins et à prendre tous les moyens nécessaire pour la parfaite impression des planches qui présenteront quelques difficultés soit à l'égard du noir qu'il faudrait modifier convenablement, soit à l'égard des procédés à mettre en usage dans les divers cas et ce notamment pour les planches où il entre du pointillé, des ciels, des fonds et pour les parties des diverses planches où le travail paraît affaibli, le tout suivant une première épreuve qui servira de modèle et approuvée par la Commission et sans que le dit imprimeur puisse réclamer un supplément aux prix convenus.

18° Bien que tous les articles précédents soient communs aux 4 imprimeurs précédemment désignés, il est toutefois entendu que Monsieur Richomme, ainsi qu'eux, a ses intérêts séparés, qu'il imprimera pour son compte et qu'il n'est point solidaire pour ses confrères.

19° En conséquence, il sera fait avec lui des marchés pour chaque planche ou chaque faisceau de planches qui lui sera confié.

20° Les planches couleurs seront confiées à messieurs Langlois et Rémond. Les planches sur le grand format seront confiées à un seul imprimeur monsieur Ramboz. Les autres planches seront réparties entre les quatre imprimeurs de manière à composer des lots à peu près égaux, et les imprimeurs eux-mêmes seront consultés dans cette répartition.

21° Les payemens seront faits sur les fonds destinés à l'exécution de l'Ouvrage sur l'Égypte. Ils seront effectués pour chaque planche ou chaque faisceau de planches un mois ou deux mois au plus, après que le tirage à 250 exemplaires aura été achevé.

Les Paiements seront réglés de nouveau pour les exemplaires qui seront tirés subséquements.

Fait quintuple, en présence de la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Deux mots rayer nuls. À Paris, le 19 août 1807.

Signé : Lancret, Langlois, Sampier d'Arena, Ramboz et Rémond.

* * *

XLVI – Marché du 1er décembre 1807 avec l'imprimeur Richomme (autorisation du ministre de l'Intérieur du 13 juillet 1807). (BnF, naf.3578, p. 23-25 et naf.21951, p. 6-7.)

Nous soussigné Michel Ange Lancret, commissaire du gouvernement près la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte procédant aux fins ci-après en vertu d'une autorisation spéciale de Son Excellence le ministre de l'Intérieur en date du 13 juillet dernier d'une part ;

Et Charles-Nicolas Richomme, imprimeur en taille-douce, demeurant à Paris, rue St Jacques no 67, de l'autre part,

sommes respectivement convenus des clauses et conditions suivantes, savoir :

1° Monsieur Richomme (conjointement avec MM. Ramboz, Sampier d'Arena, Rémond et Langlois également imprimeur en taille) est chargé de l'impression des planches de l'ouvrage sur l'Égypte, à compter de ce jour.

2° Les planches de grand format et les planches en couleur étant réserves à MM. Ramboz, Langlois et Rémond, M. Richomme est chargé que de l'impression des planches de format ordinaire.

3° Dans le cas où la nécessité d'accélérer le travail forcerait d'augmenter le nombre des imprimeurs, il pourra leur être adjoint des collaborateurs sur leur demande, lesquels seront choisis par ladite Commission.

4° Dans le cas encore où sans désigner de nouveaux imprimeurs on serait forcé de presser l'impression de l'ouvrage, M. Richomme pourrait seulement augmenter le nombre de ses ouvriers sans qu'il lui soit permis de se faire aider par d'autres maîtres imprimeurs et hors de ses propres ateliers.

5° Le tirage sera fait à mille exemplaires dont un cinquième sur vélin conformément à la décision de Son Excellence le ministre de l'Intérieur en date du 10 nombre dernier.

6° Quant à présent, il ne sera tiré que cinq (*sic*) cent exemplaires de chaque planche, savoir cent sur papier ordinaire : les deux cents suivant sur vélin et les trois cents derniers sur papier ordinaire

7° Toutes les épreuves seront satinées.

8° Les prix des planches de l'ouvrage seront réglés 1° sur les grandeurs, 2° sur l'espèce de la gravure.

9° Les prix ne pouvant être fixés d'avance d'une manière précise, on est convenu de déterminer des prix extrêmes d'une manière générale et seulement pour avoir quelques bases dans les marchés subséquents.

10° Les épreuves de petit format, et qui doivent être essuyées à la main, seront payées environ de 36 à 40 F. le cent ; celles du même format qui doivent être essuyées au chiffon seront payées environ 30 F. le cent ; enfin les planches d'histoire naturelle seront payées environ 20 F. le cent.

11° Le satinage sera payé pour le petit format 45 F. le mille.

12° Le papier fourni par le gouvernement et portant cette marque : Égypte ancienne et moderne sera donné en compte à M. Richomme qui devra représenter les mêmes feuilles soit en bonnes soit en mauvaises épreuves.

13° Les mauvaises épreuves seront, suivant l'usage, tolérées jusqu'à la quantité d'un vingtième, passé ce nombre l'imprimeur devient responsable du papier et chargé de le payer au moyen d'une retenue qui sera faite sur les payements auxquels il aura droit.

14° Il est entendu que les frais d'impression de toutes les mauvaises épreuves restent au compte de l'imprimeur.

15° Il sera accordé, suivant l'usage, à M. Richomme un exemplaire complet de l'ouvrage sur papier ordinaire.

16° Monsieur Richomme s'oblige de fournir pendant toute la durée de l'impression un noir égal et de bonne qualité qui ne puisse jaunir en vieillissant.

17° Il s'engage également à donner tous ses soins et à prendre tous les moyens nécessaire pour la parfaite impression des planches qui présenteront quelques difficultés soit à l'égard du noir qu'il faudrait modifier convenablement, soit à l'égard des procédés à mettre en usage dans les divers cas et ce notamment pour les planches où il entre du pointillé, des ciels, des fonds et pour les parties des diverses planches où le travail paraît affaibli, le tout suivant une première épreuve qui servira de modèle et approuvée par la Commission et sans que le dit imprimeur puisse réclamer un supplément aux prix convenus.

18° Bien que tous les articles précédents soient communs aux 4 imprimeurs précédemment désignés, il est toutefois entendu que Monsieur Richomme, ainsi qu'eux, a ses intérêts séparés, qu'il imprimera pour son compte et qu'il n'est point solidaire pour ses confrères.

19° En conséquence, il sera fait avec lui des marchés pour chaque planche ou chaque faisceau de planches qui lui sera confié.

20° Les payements seront faits sur les fonds destinés à l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte. Ils seront effectués un mois ou deux au plus après le tirage et la remise des épreuves à la Commission.

Fait double en présence de la Commission chargée de dirigée l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, à Paris le 1er décembre 1807. *Signé* : Lancret, Richomme.

*
* *

XLVII – Marché du 22 janvier 1807 passé pour la fourniture des papiers nécessaires au tirage des planches de l'ouvrage sur l'Égypte. (BnF, naf.3577, carton 127, f^os^ 595-596 et 597-598, et F^17^ 1104-5.)

Aujourd'hui vingt deux janvier mille huit cent sept.

Nous soussignés, Michel-Ange Lancret, Commissaire de Gouvernement près la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, demeurant à Paris, rue St Honoré n^o^ 323, procédant en vertu d'une autorisation spécial de son Excellence le ministre de l'Intérieur, en date du 17 de ce mois, et Léopold-Grégoire Desgranges jeune, propriétaire d'une manufacture de papiers à Arches, près d'Épinal, département des Vosges, présentement à Paris, rue de Condé n^o^ 20, avons arrêté les conventions suivantes :

Savoir

1° Moi Léopold-Grégoire Desgranges, promet et m'engage de fournir à ladite Commission dans les délais fixés cy après, les papiers nécessaires au tirage des gravures de l'ouvrage sur l'Égypte, dans les dimensions, qualités et aux prix qui vont être déterminés.

2° Cette fourniture sera faite en papier vélin et en papier à vergeures et sous les trois formats suivants :

sept décimètres, sur cinquante quatre centimètres (vingt-six pouces sur vingt).

sept décimètres sur un mètre huit centimètre (vingt-six pouces sur quarante).

sept décimètres sur un mètre trente cinq centimètre (vingt-six pouces sur cinquante).

3° Le premier format sera fabriqué séparément et ne sera point composé du second, divisé en deux parties, afin que chaque feuille soit également frangé de ses quatre côtés.

4° Le poids de la Rame est arrêté, provisoirement, pour les quatre formats de la manière suivante :

1° Pour le papier vélin, 35 kilogr., 83 kilogr. et 140 kilogr. environ.

2° Pour le papier vergeure, 30 kilogr., 64 kilogr. et 125 kilogr. environ.

5° Si l'expérience faisait connaître la nécessité de quelques changements de la nature du papier, je me charge de les exécuter, en me conformant aux observations qui me seront faites.

6° Les papiers ne pourront être inférieurs, soit pour la nature de la pâte, soit pour la blancheur, aux échantillons sortis de ma fabrique, signés de mon nom et qui restent entre les mains du Commissaire du gouvernement pour servir de termes de comparaison toutes les fois qu'il en sera besoin.

7° Toutes les feuilles jugées défectueuses, me seront remises, ou à mon dépositaire, et je m'engage de les reprendre.

8° Chaque feuille des différents formats portera, en transparent, une marque ou inscription, dont je me charge de faire exécuter le filigrane, d'après la note qui me sera transmise.

9° L'ouvrage devant être composé de 760 planches environ, dans les diverses grandeurs cy dessus exposées, et le tirage devant être fait à mille exemplaires : la fourniture totale sera d'environ quinze cent vingt rames de papiers de différentes grandeurs, dont un quart, au plus sera en papier vélin.

10° Cette fourniture sera partagée en cinq livraisons, à peu près égales, qui auront lieu de six mois en six mois, à partir du premier mai prochain, époque à laquelle sera faite la première fourniture.

11° Le papier sera pris, à fur et mesure des besoins, dans un dépôt qui sera par moi désigné à Paris, et sur des bons donnés par le Commissaire du gouvernement, lesquels seront représentés aux époques des payements et serviront à établir la comptabilité.

Et moi, Michel-Ange Lancret, au dit nom et en vertu de la dite autorisation, promets et m'oblige de remplir, envers ledit Sr Desgranges, les engagements suivants :

1° Les différents papiers cy dessus désignés, seront payés au poids, et à raison de 3 F. le kilogr. pour le vélin, et d'un franc 60 centimes pour celui à vergeures.

2° S'il est nécessaire d'employer du papier collé pour l'impression des gravures en couleur, le prix en sera fixé subséquement.

3° Les payements seront effectués partiellement et à terme de 4 mois, au plus, à dater du jour de chaque fourniture faite par le dépositaire.

Fait Double à Paris, en présence de ladite Commission, et de son consentement

Approuvé l'écriture

Signé: L. G. Desgranges et Lancret

*
* *

XLVIII – Marché avec Juste et Millot, du 1er décembre 1807 pour le papier serpente. (BnF, naf.3578, p. 23 et F17 1102.)

Nous soussignée Michel Ange Lancret, commissaire du gouvernement près la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte d'une part,

Et Lazare Juste, Claude-Pierre Millot, marchands papetiers demeurant à Paris, le premier rue Gît le Cœur no 10, et le 2ème rue St Jacques no 93, d'autre part avons arrêté les conventions suivantes, savoir :

1er Nous promettons et nous obligeons de fournir, chacun par moitié à la dite Commission, la quantité de rames de papier serpente dit grand raisin de Lyon, qui sera jugé nécessaire pour placer entre les gravures composant le dit ouvrage, et ce immédiatement après chaque demande partielle qui pourra nous être faite.

2° Ce papier sera pour la blancheur de la pâte, la finesse et les autres qualités en tout conforme aux échantillons par nous fournis et signés.

3° Ce papier sera bien battu et coupé de manière à ce que les feuilles conservent toujours au moins quatre cent trente cinq millimètres (16° 2 lignes) sur cinq cent quatre vingt quinze millimètre (22 pouces).

4° La rame de papier ainsi préparée nous sera payée comptant, ou au plus tard à un mois fixe, à raison de quatorze francs la rame et par livraison de vingt rames.

5° Dans le cas où il serait jugé nécessaire qu'une ou plusieurs feuilles fussent réunies ensemble pour couvrir les épreuves du grand format, nous nous obligeons de faire le collage de manière à ce que la jonction des feuilles ne puisse endommager la gravure.

6° Dans ce dernier cas encore, le collage des deux feuilles ensemble nous sera payé en sus fixé, à raison de six francs pour deux rames réunies en une et à raison de huit francs pour trois ou quatre rames collées en une.

Fait à Paris le 1er décembre mil huit cent sept et avons signé Millot et Juste.

*
* *

XLIX – Projet de convention entre les libraires et la Commission. Mai 1809. (BnF : naf.3578, p. 183-184, naf.21953, fos 1-2.)

Nous soussignés

De Bure, Père et fils, libraire de la Bibliothèque impériale, demeurants à Paris, rue serpente, no 7.

Et Tilliard, frères, libraires, demeurants à Paris, rue Pavée St André no 16.

Chargés exclusivement de la vente de l'ouvrage sur l'Égypte dans les départements et à l'étranger nous engageons à recevoir en commission et aux conditions suivantes le nombre d'exemplaires cy-après spécifiés, savoir,

Pour chacun de nous

6 ex. en papier fin
2 ex. en papier fin avec figures coloriées
1 ex. en papier vélin idem
1 ex. en papier vélin 1re sorte
Ce qui fait en tout 20 exemplaires

Sur le prix que l'ouvrage se vendra au public on nous accordera pour tous les exemplaires que nous vendrons indistinctement, une remise de quinze pour cent, que nous partagerons par moitié avec les libraires auxquels nous en revendrons, et cette remise sera pour nous indemniser des frais de correspondance et autres que nécessiteront la vente d'un pareil ouvrage, nous engageant à ne faire la remise à aucun particulier.

Tous les trois mois nous compterons les exemplaires qui nous auront été remis, soit en payant ceux que nous aurions vendus, soit en représentant en nature ceux qui existeraient encore en nos magasins.

Nous solderons ce que nous nous trouverons devoir, soit en argent, soit en nos billets à trois mois du jour du règlement.

Si cependant le nombre des exemplaires que nous aurons tiré du magasin de la Commission ne suffisait pas aux demandes qu'on pourrait nous faire pendant l'espace des trois mois qui sont l'époque à laquelle nous devons compter, alors nous demanderions de nouveaux exemplaires, mais que nous payerions, afin de n'être jamais comptable envers le gouvernement que du même nombre d'exemplaires que nous aurons été remis lors de la publication de l'ouvrage.

Nous nous engageons à faire ce qui dépendra de nous pour le début de ce livre, soit dans l'intérieur de la France, soit dans l'étranger et d'entretenir à cette fin toutes les correspondances nécessaires ; mais l'ouvrage étant dans de très grandes dimensions et d'un déplacement difficile, nous préférons n'en demander qu'un petit nombre à la fois, parce qu'il se trouve beaucoup mieux placé dans les magasins de la Commission qui ont été disposés pour recevoir et conserver cet ouvrage.

Nous nous engageons de plus à répondre solidairement l'un de l'autre de la somme que nous devons pour les exemplaires qui nous aurons été remis en dépôt, laquelle somme se trouvera toujours la même, puisque nous n'aurons jamais plus de 20 exemplaires spécifiés cy-dessus.

Nous affectons pour sûreté du dit nombre d'exemplaires un cautionnement en inscription perpétuelle sur le Trésor public.

De son côté, la Commission devant faire faire elle-même à son bureau la vente de l'ouvrage par l'agent comptable de S. E. le ministre de l'Intérieur, s'engage 1°) à n'accorder la remise à aucun acheteur, soit libraire, soit particulier 2°) à ne pas indiquer d'autres nom de libraires que les nôtres, soit sur le prospectus, soit sur les enveloppes des livraisons.

(« J'approuve la présente convention. 3 mai 1809. Berthollet. »)

*
* *

L – Marché de gravure et coloriage passé avec les époux Allais, du 6 juin 1812. (BnF, naf.21934, fo **31.**)

Nous, soussignés, demeurant à Paris, rue Saint-Victor, no 7, promettons et nous obligeons envers la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, de tenir les conventions ci-après faites avec M. Jomard, commissaire de Son Excellence le ministre de l'Intérieur près ladite Commission.

1° Je m'oblige, moi Allais, de faire mordre le trait de la planche gravée d'après le dessin de M. Le Père architecte, no 51, et d'en terminer au burin toutes les parties bleues et vertes ; comme aussi de retracer sur la planche noire une partie de celle du trait et de la terminer de même au pointillé, burin, le tout dans l'espace d'environ sept mois moyennant la somme de quatre mille cinq francs.

2° Nous retoucherons en couleur, mon épouse et moi, conformément aux modèles les plus parfaits qui seront approuvées et déposées dans les bureaux de ladite Commission, cinq cents épreuves de ladite planche, désignée dans l'ouvrage A n° 37, 2ème volume, à raison de neuf francs 75 c. pour chaque épreuve.

3° Nous livrerons dans les trois premiers mois qui suivront l'achèvement de la gravure de ladite planche cent de ces épreuves par mois entièrement terminées et soixante dix autres dans chacun des trois mois qui suivront.

4° Nous prenons l'engagement de fournir ensuite aux même clauses, prix et conditions, cinq cents autres épreuves retouchées de même pour le second tirage.

5° Toutes les épreuves seront par nous livrées propres et entières sur les marges, comme elles nous aurons été remises, soit par le gardien de ladite Commission, soit par l'imprimeur chargé du tirage.

Fait à Paris, le 6 juin 1812

A^que^F^mme^ Allais et L. J. Allais

Pour copie conforme à l'original joint à la pièce n° 25 du compte rendu de l'ordonnance de 12 500 F. n° 1326, exercice de 1817. Le Commissaire du gouvernement près la Commission d'Égypte Jomard.

* * *

LI – Marché avec Jacques-François Chardon, imprimeur en taille-douce, pour l'impression des planches de la deuxième édition par Panckoucke. (BnF, na 21987.)

Nous, soussignés C.-L.-F. Panckoucke, imprimeur libraire d'une part,

et J.-F. Chardon, imprimeur en taille-douce, demeurant rue S^t^ Jacques n° 38, d'autre part

sommes respectivement convenus des clauses et conditions suivantes. Savoir :

1° L'imprimeur ci-dessus désigné est chargé de l'impression des planches de l'ouvrage sur l'Égypte ;

2° Dans le cas où la nécessité d'accélérer le travail forceroit d'augmenter le nombre des imprimeurs, il pourra, s'il est jugé nécessaire lui être adjoint des collaborateurs sur sa demande, lesquels seront choisis par M. C.-L.-F. Panckoucke ;

3° Dans le cas encore où sans désigner de nouveaux imprimeurs on seroit forcé de presser l'impression de l'ouvrage, M. Chardon pourra seulement augmenter le nombre des ouvriers sans qu'il lui soit permis de se faire aider par d'autres maîtres imprimeurs, et hors de ses propres ateliers ;

4° Toutes les épreuves seront satinées ;

5° Les planches de l'ouvrage étant de trois formats différents les prix seront réglés 1° sur les grandeurs, 2° sur l'espèce de la gravure ;

6° Les épreuves de format Jésus, sans exception et qui doivent être essuyées à la main seront payées vingt cinq francs le cent ; celles de même format qui doivent être essuyées au chiffon, seront payées Quinze francs le cent.

Les épreuves de format Grand Aigle seront payées lesquelles seront essuyées à la main cinquante cinq francs le cent et trente francs le cent lorsqu'elles seront essuyées au chiffon.

Les épreuves de grand format dit Grand Monde ou Égypte seront payées cent francs le cent essuyées à la main et soixante francs le cent essuyées au chiffon ;

7° Le satinage est compris dans tous ces prix ;

8° Le papier fourni par M. Panckoucke sera donné en compte à l'imprimeur lequel devra représenter les mêmes feuilles qui lui auront été données, soit en bonnes soit en mauvaises épreuves ;

9° Les mauvaises épreuves seront tolérées, suivant l'usage, jusqu'à la quantité d'un vingtième : passé ce nombre l'imprimeur devient responsable du papier et chargé de le payer au moyen d'une retenue qui sera faite sur les payements auxquels il aura droit ;

10° Il est entendu que les frais d'impression de toutes les mauvaises épreuves restent au compte de l'imprimeur ;

11° L'imprimeur s'oblige de fournir pendant toute la durée de l'impression un noir égal et de bonne qualité qui ne puisse jaunir en vieillissant et dit, noir d'Allemagne sans aucun mélange ;

12° Il s'engage également à donner tous ses soins et à prendre tous les moyens nécessaires pour la parfaite impression des planches qui présenteront quelques difficultés soit à l'égard du noir, qu'il faudroit modifier convenablement, soit à l'égard des procédés à mettre en usage dans les divers cas, et notamment, pour les planches où le travail paraît affaibli ;

13° M. Chardon se charge à ses frais du transport des cuivres chez lui et de chez lui à la Commission ;

14° Il donnera reçu de chaque cuivre et en demeure entièrement responsable ;

15° Il recevra le papier, en donnera reçu, fera compter les feuilles à ses frais et donnera un état exact des feuilles ;

16° Il s'engage à ne faire les épreuves qu'à un seul tour le plus possible ;

17° Le présent marché sera, pour toute l'édition et les éditions subséquentes mis dans toute les clauses a exécution, et ce pendant l'espace de quinze ans, sauf un dédit de trois mille francs, payable par M. Chardon ;

18° Les payements seront faits par M. Panckoucke ; ils seront effectués pour chaque planche ou chaque faisceau de planches à trois et six mois après que le satinage aura été achevé ;

19° Tous différents seront réglés par arbitres et sans appel

Fait double entre nous. Paris ce 16 septembre 1820

Signé : Chardon / C.-L.-F. Panckoucke

*
* *

LII – Marché (du 8 mars 1808) pour l'impression des oiseaux en couleur et la retouche des épreuves par Langlois et Bouquet. (BnF, na 3578, p. 66-67.)

Nous soussignés Jean-Pierre Langlois, imprimeur en taille-douce demeurant à Paris, rue du Plâtre St Jacques n° 28, et Louis Bouquet graveur demeurant aussi à Paris, rue de la Harpe n° 80, prenons envers la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte les engagements suivant aux clauses et conditions ci-après détaillées.

1° Moi Langlois m'engage à imprimer en couleur, d'ici au premier mai 1808 et conformément aux demandes de M. Bouquet 300 exemplaires des 10 planches d'oiseaux à raison de *soixante-dix francs* pour 3 exemplaires tous satinés et rendus aux magasins de la Commission.

2° Moi Bouquet je m'oblige à faire exécuter les retouches de 100 exemplaires conformément aux modèles marqués A, signé par moi et déposer au bureau de la Commission, pour le prix de *soixante-dix francs* l'exemplaire, les dites épreuves devront être approuvée par l'auteur des dessins ou par le naturaliste.

3° Moi Bouquet, m'oblige également à faire exécuter 200 exemplaires conformes aux modèles marqués B, pour le prix de *trente-cinq francs* l'exemplaire : ces épreuves devront être également approuvées comme ci-dessus.

4° La livraison des 300 exemplaires en couleur ci-dessus désignés sera faite à la Commission comme il suit, savoir : 50 exemplaires de la première sorte au 1er août prochain, 150 autres exemplaires de la seconde sorte au dit 1er août ; les 300 exemplaires devront être entièrement livrés dans le courant du mois de septembre 1808.

5° Il sera d'abord tiré 700 exemplaires en noir des 10 planches d'oiseaux.

Fait en triple, en présence de ladite Commission à Paris le 8 mars 1808. *Signé* : Bouquet, Langlois.

*
* *

Machine De Conté

LIII – Marché d'acquisition d'une nouvelle machine (août). (BnF, naf.3579.)

Je soussigné M. Gallet, mécanicien, demeurant à Paris, rue Saint-Christophe, n° 9, cède à la Commission chargée de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte une machine à graver composée ainsi qu'il suit, savoir :

1°) d'une table en bois de noyer 1m271c (47°) de long sur 0m812c (30°) de large, garnie de 8 bandes de fer pour fixer les planches à graver, de 8 griffes et boulons en fer,

2°) d'une règle en cuivre à droite de la machine,

3°) d'un grand charriot en cuivre et fer qui marche sur cette règle par le moyen d'une vis de 0m812c (30°) de long en acier fondu,

4°) d'une roue en cuivre de 0m324 (21°) de diamètre pour la division des tailles sur laquelle est montée une bande cylindrique portant sur sa circonférence une hélice à double filet quarré, lesquels filets ont une division différentes propres à graduer la perspective des ciels,

5°) d'un verrou à coulisse et cliquet, fixé sur la table servant à arrêter chaque ligne,

6°) d'une seconde règle plus grande que la première fixée par une extrémité sur le grand charriot et soutenue de l'autre bout par une chape à deux gallets, montés sur pivot, laquelle chape sert aussi à porter le cylindre en fer sur lequel est tracée l'ondulation perspective et à recevoir la sentinelle ou verge de sûreté qui fixe le parallélisme ou la divergence des lignes,

7°) d'un petit charriot propre à tirer les lignes en parcourant la grande règle dans sa longueur, composé de 2 plaques en cuivre et leurs noises en fer fixées par quatre boulons ; d'une colonne avec ressort à boudin qui se tend par une longue vis avec aiguille et cadran divisé, de 2 ressorts en équerre, dont l'un parallèle à la règle sert à suivre les inégalités du cuivre et de l'autre à fixer la profondeur des lignes, le dessous dudit charriot armé d'une semelle en fer, mobile sur un axe, pour se prêter à tous les mouvements que lui imprime le cylindre ondulé par le moyen d'une touche à rouleau, laquelle semelle porte la hache fixée par des pointes du centre qui lui permettent un mouvement de bascule. A l'extrémité de cette hache est le porte outil qui s'incline en tous sens à volonté et qu'on lève à l'aide d'un levier,

8°) d'un cylindre en fer de 0m45 (1°8l) de diamètre accompagnant la grande règle, portant une ondulation perspective, propre à tracer des lignes ondulées. Ce cylindre mobile d'une extrémité est commandé par une vis à divisions qui le fait marcher parallèlement à la règle, à l'autre bout est une roue de 0m081 (3°) de diamètre divisée et engrenée par une vis sans fin qui lui donne un mouvement relatif et mesuré pour amener les développements des ondes,

9°) les accessoires de la dite machine sont 1° un saphir pour les fonds et l'eau-forte, 2° une pointe à langue de chat, 3° deux pointes rondes pour les ondulations, 4° trois roulettes unies pour les ciels, 5° deux molettes tremblées pour les coupes, 6° trois molettes grignotées pour les ciels, 7° une touche de change, lesquelles pièces demeurent à ma charge et que je m'oblige de représenter en quettant les travaux.

La dite machine ainsi qu'elle est ci dessus décrite, est par moi cédée avec tous ses accessoires moyennant la somme de Deux mille francs convenue en présence de la Commission d'après l'autorisation de Son Excellence le ministre de l'Intérieur en date du 15 août 1809, laquelle somme je reconnais avoir reçu de l'agent comptable de la dite commission au moyen de quoi la présente lui servira de quittance.

Je m'engage expressément en outre à entretenir la dite machine et celle acquise précédemment par la dite Commission sur les prix qui me seront alloués pour les travaux à exécuter avec les dites machines.

A Paris, le 17 août 1809. *Signé*: Gallet.

*
* *

LIV – Machine à graver semblable à celle faite par moi pour le compte de la Commission d'Égypte. (BnF, naf.21950, p. 58.)

Quelques précautions non décrites par Monsieur Jomard Commissaire du Roi et membre de l'Institut dans la description de la machine.

Gravure à l'eau forte

Tenir la planche bien parallèlement au point de départ, avec les griffes et les boulons, de manière qu'elle ne puisse bouger. Mettez dans le porte outil le diamant, et essayez sur la marge la largeur et la force de vos lignes, en tournant le porte diamant sur lui-même et l'inclinant un peu sur la droite, vous trouverez tous les tours possibles, ne donnez de pression que ce qui est convenable pour enlever le vernie et attaquer légèrement le cuivre.

Précaution pour vernis

Donnez un peu de chaleur au cuivre, de crainte de brûler le vernis.

Étalez le plus légèrement possible, ne laissez que ce qu'il faut pour bien couvrir la surface du cuivre.

Autant que possible ne le fermez pas, cela empêche qu'il s'éclate.

Pour graver à la pointe sèche, mettez dans le porte outil une des trois molettes, celle dont le coupant est commode pour approcher des contours sans le franchir ; il faut avant de commencer une teinte avoir la précaution de mettre un peu d'huile au centre de la molette et d'essuyer le plus gros.

Faites sur la marge un bout d'essai pour vous assurer du ton, et de la largeur qui vous est nécessaire. Ne commencez jamais une teinte sans la finir, faites en sorte que vos mouvements soient réguliers, et de ne rien oublier dans les cas où les distances et la pression changent à chaque lignes, comme pour un ciel ou des eaux.

Teinte tremblée

Les mêmes précautions que pour les teintes unis.

On se sert souvent de la teinte tremblée pour les sécantes. Il faut d'abord ébarbé la première avec soin, on peut opérer par n'importe quel sens, pourvu qu'il soit incliné à la première.

Elles servent encore pour les coupes en architecture, il faut toujours éviter de faire des travaux serrés, ce qui produit des moirures trop prononcées et ferait mauvais effet.

Gravure au burin

On fait des filets de bordures, un tour des planches.

Il faut affûter les faces du burin bien égales, de manière qu'on puisse le placer presque parallèle à la planche à graver, pour éviter que le burin ne s'engage et refuse de couper, il faut peu de pression, et plutôt repasser plusieurs fois dans la même ligne suivant la grosseur qu'on veut obtenir.

Ondulation pour les eaux

Placez dans le porte outil la pointe conique ronde, inclinez le un peu sur la droite, il faut tourner le cylindre ondulé jusqu'à ce que l'ondulation choisie se trouve en face de la touche du petit chariot, desserrer la vis qui est entre la touche et le chariot, la tête de cette vis presse la touche contre le cylindre, et force le chariot de se mouvoir selon l'ondulation ; la pointe les répétera sur le cuivre.

Teinte convergente

Il faut retirer la goupille qui est à votre droite, sur le quart de cercle de la grande Règle, et fixer cette dernière par le bout de la gauche.

En faisant marcher le chariot, il cessera d'aller parallèlement ; il faut avant tout bien fixer les distances dont on a besoins.

Pour lever les fausses lignes

Pour enlever une ligne trop serrée ou trop forte de ton, il faut remplacer la molette coupante par une autre molette plus large et arrondie faisant fonction de brunissoir, l'amener sur la ligne à effacer et la promener par dessus jusqu'à ce que la barbe soir refoulée et la taille rebouchée. Alors vous remettez la molette ordinaire et vous refaites la ligne effacée à la distance ou au ton convenable.

La machine se pose sur une forte table, dans un lieu où le passage des voitures ne soit pas fréquent. Il faut la tourner de manière que le jour vienne à la gauche du graveur.

Graisser tous les frottements avec de la bonne huile et l'essuyer chaque fois après s'en être servi; la tenir couverte pour éviter la poussière

Pièces détachées
Six boulons et six griffes
Une clef à pan
Une clef pour le porte outil
3 molettes unies
3 dits ondulées
Un diamant
2 burins
2 pointes rondes
2 brunissoirs

La petite machine montée
1 ressort à boudin dépendant de ladite machine
La machine démontée

Le grand chariot. Le support de la grande règle ; garnis de ses 2 gallets. 1 bride (seulement). 1 ressort à boudin. 2 grands ressorts, dont 1 carré. 3 écrous. La roue ou ellipse. 1 clef pour serrer les écrous. 3 rondelles en cuivre, dont 1 percées de trous pour recevoir des visses fraisées. 2 entonnoirs en cuivres dont 1 grand et 1 petit. 1 loupe montée pour adapter à la machine. Nota : il manque la visse de rappelle ainsi qu'une bride.

La grande machine montée
Pièces détachés de la dite machine
Savoir
1 support et 1 tringle en fer servant pour conserver le parallélisme de la grande règle.
1 cadran indicateur pour les 2 grands ressorts.
1 touche, ou levier pour lever la pointe ou la hache, ainsi qu'1 pièce adapté à ladite touche.
3 pièces, dont 1 droite et 2 coudées l'une d'elle servant de touche à la règle crantés pour le tremblé.
La pointe pour graver le dit tremblé.
2 clefs pour serrer les écrous.
10 grandes griffes et 6 petites pour fixer les planches sur la table de la machine.
14 écrous ou visses dont 3 cassés, servant à arrêter les planches sur la machine.
8 molettes pour le tremblé dont 2 à 2 côtés.
10 idem non tremblé et 2 moutures (les molettes ayant été brisées).
1 saphir monté pour graver à l'eau forte.

LV – Notes sur l'exposition au Louvre des produits de l'industrie des objets de la Commission d'Égypte sous le nº 584. 1827. (BnF, naf.21950, fos 45-46.)[12]

La *Description de l'Égypte* n'est point exposée comme un produit des beaux-arts mais comme renfermant plusieurs applications de l'industrie, savoir : la fabrication des papiers vélins dans des dimensions plus grandes que celles qui existaient en 1804. 2° la gravure à la machine. 3° application de cette machine à la gravure en couleur. 4° l'impression et la retouche des estampes coloriés.

Chacun de ces articles est susceptibles de développements dont plusieurs vont être indiqués plus loin.

Si l'on considère le nombre considérable de graveurs, dessinateurs, imprimeurs et autres artistes employés pendant le cours de l'ouvrage (plus de 500) et les perfectionnements qu'on reçus à cette occasion plusieurs branches des arts on reconnaîtra l'utilité qui est résultée pour eux de cette publication.

Ce n'est donc point sous le rapport des Beaux-arts seulement ou comme un livre d'histoire et de voyage que l'ouvrage a été compris dans l'exposition. On a demandé pourquoi la machine à graver était exposé ; la raison en est qu'elle ne l'a jamais été, elle n'a cessé de servir à l'ouvrage que depuis deux ans. D'ailleurs les services qu'elle a rendus méritent cette distinction. Enfin, elle n'est encore connue que de quelques artistes tandis que l'intention généreuse de l'inventeur était qu'elle profita aux arts dans la plus grande extension.

Sur la machine à graver qui a servis à l'ouvrage sur l'Égypte et les applications qu'on en a faites ; et sur divers procédés suivis pour l'exécution de l'ouvrage.

L'inventeur de cette machine feu Conté l'un des administrateurs du conservatoire des arts et métiers a imaginé cet instrument pour le besoin de l'ouvrage sur l'Égypte. Les vues perspectives et pittoresques sont au nombre de 180. Il fallait graver sur ces planches un ciel à la main. Les plus grands de ces ciels auraient exigé non seulement une main habile mais encore un temps considérable et une grande dépense. Par le moyen de la machine on pouvait faire en deux ou trois jours l'ouvrage de 5 à 6 mois. La même observation peut se faire à l'égard des fonds aux teintes uniformes que demandaient les dessins d'architecture et surtout les bas-reliefs Égyptien en si grand nombre dans l'ouvrage. Ce n'est pas trop d'estimer à la dépense qu'aurait occasionné par les moyens ordinaires la gravure de tous les ciels et teintes dégradées et celle de tous les fonds unis. À l'époque de la mort de M. Conté en décembre 1805, il y avait déjà un certain nombre de ces travaux sur les planches, soit à la pointe sèche, soit à l'eau forte avec beaucoup de perfection et l'on pourrait être assuré d'une réussite complète pour tout le reste de l'entreprise ; le successeur immédiat de Conté fit usage de la machine pendant une année avec le même succès sur un grand nombre d'autres planches. M. Lancret étant mort en 1807, le Commissaire du gouvernement soussigné rencontra des difficultés nouvelles qu'il chercha à surmonter en y appliquant encore la machine à graver. Il s'agissait de l'imitation des peintures égyptiennes et de la gravure des *eaux*, enfin il fallait exécuter des teintes tremblées mais très uniformes pour représenter de très grandes coupes d'architecture.

Les peintures égyptiennes se détachant sur un fond coloré très uniforme, dont la teinte est légère, les contours des figures se dessinent par un trait rouge qui en forme la silhouette. À l'époque du commencement de l'ouvrage la méthode générale pour représenter les sujets en couleur était la gravure au lavis à l'aide d'un grand nombre de planches repérées et même la première planche de cette espèce qui fut livrée à la gravure (pl. 70 A vol. 1) fut exécutée par ce moyen défectueux dont le moindre défaut est de ne fournir qu'un très petit nombre d'exemplaire. Non seulement les teintes qui sortent de la presse présentent des tons faux et désagréables à l'œil, mais encore il est très rare que les repères quand il y a 4 ou 5 planches même en moins grand nombre se rencontrent exactement d'où il résulte des traits doublés et des imperfections choquantes. Nous avons essayé s'il serait pas possible de se contenter d'un seul cuivre ou de deux au plus ; cette idée a été couronné de succès. Les vues des monuments en couleur et des bas-reliefs coloriés ont été exécutées avec une seule planche. L'impression a fourni les teintes fondamentales, et le pinceau a achevé le travail au moyen de préparations successives faites dans des ateliers gradués dont le chef n'avait plus à donner qu'une touche finale.

12. Le prospectus donne le nº 841. Voyez le chapitre publicité.

C'est de cette manière qu'on a exécuté une cinquantaine de planches et produit environ (blanc) épreuves coloriées dont l'uniformité et la beauté laissent peu à désirer, quoiqu'elles aient coûté au gouvernement infiniment peu. C'est ainsi que des vues coloriés (voyez vue de Phylae et vue de Thèbes 18 A vol. 1, 12 A vol. 2) qui auraient coûté à dessiner 150 ou 200 F. n'ont pas coûté 15 à 20 F. tous les frais compris. On ne s'est également servi que d'un seul cuivre pour représenter les oiseaux et les minéraux au nombre de 29 pl. en couleur dont l'exécution a obtenu tous les suffrages. La difficulté était surtout très grande pour la représentation des roches. C'est la première fois qu'on hasardait de figurer des minéraux autres que des fossiles et des cristaux. L'essai que nous en avons fait dans l'ouvrage a été porté dès le premier coup à son degré de perfection.

À l'égard des peintures égyptiennes, le trait du contour étant d'une autre couleur que le fond ou les teintes des figures, il fallait de toute nécessité en former ce trait à la main ou graver un cuivre pour le trait seul. Le premier moyen étant trop long et dispendieux nous avons en recours au deuxième. On peut voir dans les planches de peintures du 2e volume d'Antiquités comment nous avons réussi à imiter purement le trait colorié qui enveloppe les figures.

Restait à obtenir une exacte imitation des teintes de fonds coloriés dont le ton est si égal, c'est à quoi nous sommes parvenus en faisant graver à l'eau forte des teintes uniformes à l'aide de la machine, en y appliquant la teinte demandée, sans approcher de l'intérieur des figures. De cette manière, nous avons obtenu en deux coups de presse une estampe dont le trait et le fond colorié étaient totalement terminés. Peu d'heures suffisaient ensuite pour exécuter les teintes des figures elle-même. C'est de cette manière simple que nous sommes venus à bout de faire pour 1 F. et 2 F. des estampes en couleur dont le travail parait à l'œil si considérable.

Tous ces moyens ont passé depuis dans la pratique des arts parce que les imprimeurs de la Commission et les ouvriers qu'ils ont formés depuis 1807 les ont appliqués à l'exécution des ouvrages postérieurs (1). Il serait trop long d'entrer dans les détails de ces opérations qu'on peut appeler colossales puisqu'elles ont produit environ (blanc) gravures coloriées pour une somme très modique. Le résultat avantageux est le fruit des perfectionnements qu'on a introduits, de l'usage de la machine à graver et des soins les plus soutenus pour la direction et la surveillance des travaux.

Un certain nombre de planches de l'ouvrage représentent des eaux tranquilles, il fallait les imprimer par des ondulations variées et graduées. On y a assez bien réussi à l'aide d'une tringle crénelée contre laquelle porte une touche fixée au porte pointe ou petit chariot de la machine. Nous renvoyons à la description que nous avons publiée de la machine de Conté, à laquelle sont joints les plans en détails de cet instrument et une planche des produits divers de la machine. Le burin lui-même a été employé avec succès pour plusieurs teintes des eaux très coloriées. A l'aide d'entre tailles on peut varier les effets donner à la douceur aux eaux et exprimer les effets. Quant au système lui-même de la machine et aux résultats divers quelle produit il faut consulter la *Description* (2).

À l'égard des teintes de coupes nous les avons obtenues dans les degrés d'ondulations et de tons plus ou moins foncés au moyen de molettes dont la circonférence est sinueuse. On peut citer des coupes d'architecture gravées à la machine avec une très grande égalité malgré leur étendue (voyez la planche de la grande pyramide pl. 14 A vol. 5).

Beaucoup d'ouvrages estimables publiés depuis la *Description de l'Égypte* ont été exécuté en grande partie avec la machine de Conté et ont profité des perfectionnements divers introduits dans l'ouvrage. Tels sont les principaux résultats que la *Description de l'Égypte* a procurés pour l'avancement des arts.

Signé JOMARD

(1) M. Redouté l'aîné peintre de fleurs a été le premier qui ait fait imprimer des planches coloriées à un seul cuivre et même avant la première livraison de l'Égypte.

(2) On a rendu justice à M. Gallet habile artiste à qui la Commission a confié l'exécution de trois machines à graver.

LVI – Notice sur la faillite du Sr Verrier, ex-agent comptable de la Commission d'Égypte.
Collection J. Laissus. (Reproduit avec l'aimable autorisation d'Yves Laissus.)

Antérieurement à la faillite

[F°1] M. Verrier avait été chargé par feu M. Conté, commissaire du gouvernement pour la direction des travaux sur l'Égypte, de tenir les comptes et les écritures des recettes et dépenses de l'entreprise avec l'approbation du ministre de l'Intérieur, alors M. le comte Chaptal. Le ministre lui donna le titre d'adjoint à la comptabilité. Il jouissait d'une réputation intacte et d'une confiance entière de la part de M. Conté et de toute sa famille dont il était l'ami, le commensal et l'agent pour les affaires de la maison. Il était connu avantageusement de plusieurs personnes bien famées parmi lesquelles on ne citera que M. Dutremblay, directeur général de la Caisse d'amortissement, M. Daudin, banquier, M. Lebrun, notaire, M. Desperreux, attaché à la ferme des tabacs, et depuis 25 à 30 ans, il avait été ainsi éprouvé par la maison Conté et, il était parvenu à l'âge de 60 ans sans que sa probité eut reçu la moindre atteinte.

À la mort de Conté, son successeur M. Lancret lui continua la même confiance pour la comptabilité de la Commission d'Égypte.

[F°2] Il le chargeait de dresser les comptes annuels qui étaient tenus avec la régularité nécessaire ; en effet ces comptes ont toujours été admis comme réguliers par le ministère de l'Intérieur et par la Cour des comptes. M. Lancret étant mort, la commission d'Égypte proposa de le remplacer par M. Jomard, ce qui fut approuvé, et de charger M. Verrier de toucher directement les fonds ordonnancés par le Trésor, d'exécuter les payements et de rendre compte de l'emploi des fonds. Le ministre de l'Intérieur (M. Cretet) par sa décision en date du 30 décembre 1807, nomma M. Verrier agent comptable, chargé de la recette des fonds ordonnancés.

M. Verrier dressa et déposa au nom de MM. Conté et Lancret, tous les comptes des exercices antérieurs à 1808, et au sien propre ceux des exercices 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, toujours dans l'année d'après ou dans la suivante au plus tard. Le compte de 1813 n'ayant pas été encore rendu en 1814, M. Jomard crut devoir presser l'agent comptable à plusieurs reprises et il employa même l'intervention de M. le comte Berthollet, président de la Commission, pour accélérer la reddition du compte de 1813 ainsi que celle d'un supplément de compte de 1812, relatif à un fond particulier fait par la Caisse d'amortissement.

[F°3] Au commencement de 1815, M. Jomard fut chargé par le ministre de l'Intérieur de se rendre en Angleterre, afin de recueillir les modèles et les dessins des monumens égyptiens déposés au Musée britannique, et destinés à être gravés dans l'ouvrage. Avant de partir pour cette mission, il pressa de nouveau l'agent comptable ; il le fit avertir par la maison Humblot-Conté (fabrique de crayon, place du Palais-Royal), et par M. le comte Berthollet ; il obtint enfin la promesse qu'à son retour sur le continent, il trouverait les comptes dressés ; il reçut en partant un bordereau sommaire des recettes et dépenses de 1813 et 1814 et du supplément de compte de 1812. L'agent comptable annonçait avoir dans les mains des pièces de décharges pour la plus grande partie du montant des recettes.

Revenu à Paris à la fin d'avril, M. Jomard trouva cet agent atteint d'une maladie grave. Plusieurs fois, on parla à celui-ci de ses comptes arriérés et il répondit sans hésitation qu'il avait aucune inquiétude à ce sujet. Il parait qu'aussitôt son rétablissement, il s'occupa sérieusement de régulariser les pièces comptables ; mais il fit une rechute presque aussi grave que la première maladie. Ensuite il continua de se livrer comme par le passé au travail dont il était chargé pour la Commission d'Égypte et pour la maison Humblot-Conté.

(13 mai 1816.) [F°4] Le lundi 13 mai 1816, M. Jomard exigea de l'agent comptable qu'il lui fournit dans le jour même l'état de sa caisse au dit jour, et il fit cette demande par écrit. La réponse de l'agent comptable fut qu'il avait de 27 à 30 000 F. Comme il avait remis à un employé toutes les pièces de dépense, M. Jomard fit faire le relevé de toutes les quittances comptables ou provisoires, classées et non classées. Ce relevé comparé avec le montant des ordonnances touchées par l'agent comptable depuis 1812 produisit un résultat très différent de l'état de caisse annoncé. Surpris de cette différence considérable, M. Verrier fit aussitôt cette réflexion que la différence était trop forte pour ne pas provenir d'une erreur, et il ajouta qu'apparemment, dans le tableau des ordonnances il y en avait qu'il n'avait point touchées. Pour éclaircir le fait, il se rendit au ministère de l'Intérieur.

Le 15 mai, il fit dire à M. Jomard que la caisse montait à 43 300 F. environ. Cette somme était encore insuffisante, supposé que le relevé des pièces fût bien fait et que l'agent n'eut point d'autres quittances dans les mains. M. Jomard avertit alors celui-ci qu'il était obligé d'informer le ministre et à sa demande M. Humblot-Conté le pressa de nouveau de remettre ses comptes. Sur ces entrefaits, le samedi 18 mai, l'agent comptable annonça au magasin de crayons où il était occupé, qu'il partait pour St Germain, mais il ne prévint personne, [F°5] ni à la Commission d'Égypte, ni chez M. Humblot-Conté dans la maison duquel il logeait. Le lundi 20 mai, celui-ci s'apperçut de l'absence de M. Verrier, et c'est dans sa maison le même jour à 10 heures du soir que M. Jomard en eut la nouvelle. On sut qu'en parlant il avait remis à M. Sarrazin employé au magasin, la clef d'une armoire contenant, disait-il, des fonds de la Commission d'Égypte.

Dès le matin 21 mai, MM. Humblot-Conté et Jomard se rendirent chez le commissaire de police de l'arrondissement pour faire la déclaration de l'absence de M. Verrier, et ensuite chez le juge de paix pour faire apposer les scellés sur son logement, pour la conservation des droits respectifs tant du gouvernement que de la maison Humblot-Conté.

Le Commissaire de police dut faire les diligences de son coté, tandis que MM. Humblot et Jomard firent apposer sans délai les scellés et requirent le tribunal de 1ère instance par le ministre d'un avoué, de commettre un notaire pour représenter l'absent. M. Jomard adressa le 21 mai au ministre de l'Intérieur l'avis de cette absence, et le 22 un rapport sur la disparition subite de l'agent comptable et demanda les ordres de S.Ex.

[F°6] La somme remise par M. Verrier à M. Sarrazin montait à 21 615 F,90c. Les besoins de l'ouvrage exigeant l'emploi de tout ou partie de la dite somme, M. Jomard continua d'adresser des bons à M. Sarrazin, au profit des artistes ; mais les payemens furent suspendus par l'observation très juste que fit M. Humblot-Conté, qu'il n'avait pas qualité pour recevoir ni payer au compte de la Commission d'Égypte.

Le 28 mai, S. Ex. le ministre de l'Intérieur répondit à son commissaire pour l'ouvrage sur l'Égypte que les poursuites serait faites par l'agent du ministre des Finances. Par la même lettre, le ministre nommat M. Cardot, chef du secrétariat de l'Institut, déjà chargé de la recette des sommes provenant de la vente de l'ouvrage, pour toucher à l'avenir le montant des ordonnances du Trésor. C'est en cette qualité que M. Cardot a touché la somme de 9 081 F,88c. qui a été retirée de la maison de M. Humblot-Conté comme appartenant à la Commission, déduction faite des fonds que réclamait cette maison comme lui appartenant et se trouvant dans sa caisse. Une vérification a eu lieu à cet égard chez M. Humblot-Conté.

[F°7] (4 juin 1816) M. de la Garde employé chargé des écritures à la Commission de la vente de l'ouvrage sur l'Égypte, a ensuite été nommé par le ministre de l'Intérieur pour recevoir les pièces comptables et dresser le compte des recettes et dépenses au lieu et place de l'ex-agent comptable pour les exercices 1813, 1814, 1815 et 1816.

Le même jour 4 juin, le ministre des Finances a été prévenu de la faillite présumée et de la fuite de l'agent comptable.

En conséquence de l'ordonnance de M. le président du Tribunal de 1ère instance, MM. Postelle sous-chef au ministère et de la Garde employé à la Commission d'Égypte, désignés à cet effet par le ministre assistèrent à la levée des scellés mis le 21 mai sur le logement de l'agent comptable, maison de M. Humblot-Conté.

Voici le procès-verbal remis au ministère par M. Postelle.

Le 15 juin les officiers ministériels en conséquence de l'ordonnance de M. le président du Tribunal de 1ère instance du département de la Seine, se sont transportés au domicile de M. [F°8] Humblot-Conté, place du Palais-royal. M. Humblot m'a représenté une clef qu'il m'a dit être celle de deux tiroirs d'un bureau dans lesquels étaient renfermés des papiers qu'il m'a annoncé appartenir à M. Verrier. J'ai ouvert ces deux tiroirs et en présence des mêmes officiers, j'ai procédé moi-même à l'examen de ces papiers. J'ai pris lecture de chacun d'eux. Ils se composent 1°/ du testament de M. Verrier daté de 1806 par lequel il institue M. Humblot son légataire universel. M. le juge de paix l'a pris pour le présenter à M. le président du Tribunal et faire constater son état ; 2°/ des comptes entre MM. Verrier et Humblot. Le dernier de ces comptes concerne la gestion de 1814. Il établit M. Verrier créancier de 9 000 et quelques francs. M. Humblot a représenté un projet de compte au

1er janvier 1816 entre lui et M. Verrier écrit de la main de ce dernier, mais non arrêté ni signé. Ce projet de compte constitue M. Verrier débiteur de 8 600 et quelques francs, mais M. Humblot nous a déclaré avoir reçu de M. Verrier sans lui en avoir donné quittance, une somme de 8 000 F. sur ce reliquat de compte.

(F°9) Les autres papiers indiquent les secours que M. Verrier distribuait de sa poche à des parens ou amis dans l'indigence.

Il ne s'est trouvé que trois morceaux de papier sur lesquels sont écrit des chiffres et quelques notes paraissant intéresser la Commission d'Égypte. Ils ont été remis à M. de La Garde pour être réunis aux autres.

Aucun papier n'indique ce qu'est devenue la différence avec le dernier compte arrêté établissant M. Verrier créancier de M. Humblot de plus 9 000 F. et le précédent qui l'établissait aussi créancier de plus de 57 000 F. Nous n'avons également trouvé aucun papier de famille ni aucun renseignement sur son actif et son passif.

Tous ces papiers, à l'exception du testament et des notes intéressant la Commission d'Égypte ont été renfermés dans une boëte sur laquelle M. le juge de paix a appuyé ses scellés et a été transportée par lui dans le logement que M. Verrier occupait rue de Grenelle no 42. Le jeudi 27 de ce mois, il sera procédé par un notaire (F°10) commis par le président du Tribunal en présence du juge de paix et des parties intéressées, à l'inventaire du mobilier et des papiers de M. Verrier. Cet acte établira d'une manière régulière son actif et son passif.

Signé: Postelle

Depuis on n'a rien découvert de plus, et on attendait pour prendre un parti sur les poursuites à faire, le résultat de l'appurement de la comptabilité du Sr Verrier dont avait été spécialement chargé M. de La Garde, employé de la Commission.

Ce résultat n'arrivait pas, il fut écrit le 5 octobre 1816 à M. Jomard pour avoir des renseignements à cet égard.

M. Jomard annonce que les soins exigés par les nouvelles écritures, et le travail extraordinaire de la prochaine publication de l'ouvrage ont retardé l'apurement du compte ancien de M. Verrier ; mais que M. de La Garde s'en occupe avec zèle et avec toute l'activité dont il est capable, et qu'il est très avancé. M. Jomard ne donne pas l'aperçu du débet.

(20 mars 1817.) Rien n'étant encore parvenu au Ministère à cette époque, c'est à dire plus de 5 mois après, il a été écrit de nouveau à M. Jomard pour presser.

[F°11] (Du 22) Réponse d'excuse fondée toujours sur les préparatifs urgents, et les travaux nombreux relatifs à la publication prochaine de l'ouvrage. M. Jomard demande encore quelques semaines, et ne dit rien encore du montant du débet présumé.

(13 avril) A cette date, le chef de la 4e division du ministère de l'Intérieur reçut la lettre suivante :

Il y a quelques jours que j'ai eu l'honneur d'écrire à S.Ex. au sujet de l'ancienne comptabilité de la Commission d'Égypte. Surchargé de travail par suite de l'obligation qui m'a été imposée de faire paraître sans délai la prochaine livraison de l'ouvrage, je suppliais S.Ex. de vouloir bien m'accorde 3 à 4 semaines pour la remise de ces comptes arriérés, et je me fondais sur ce que, bien que le travail ne m'ai pas été déféré, il existe pourtant des vérifications dont il faut que je m'occupe nécessairement pour éviter des erreurs graves. Depuis, je me suis apperçu que les pièces comptables laissées par l'ancien agent pouvaient n'être pas complètes. Je suis donc obligé de recourir aux livres des marchés et aux papiers que j'ai conservés, relativement aux transactions de tout genre passées avec les artistes, les graveurs, les imprimeurs, les peintres et les fournisseurs depuis 1812, afin de m'assurer qu'il n'existe pas d'omissions graves dans les comptes qui ont été dressés. Ce travail est absolument indispensable pour arriver à un résultat exact et sur lequel on puisse compter. Comme le dépouillement dont je m'occupe sera un peu long, [F°12] surtout interrompu par les travaux urgents de la publication prochaine, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien s'il était besoin, obtenir de S. Ex. le tems nécessaire.

J'ose compter à cet égard sur votre complaisance et je vous prie, Monsieur, d'agréer etc.

Signé: Jomard

(20 9bre) Le ministre, 7 mois après, n'ayant pas encore reçu le travail promis, a rappellé à M. Jomard la nécessité de le produire.

(Du 21) Réponse annonçant qu'au 30 novembre, M. de La Garde remettra à la comptabilité les pièces comptables, les bordereaux de dépense et le résultat général.

(Du 30) Remise de ces pièces à la comptabilité par M. de La Garde. Le débet est annoncé à 95 478 F.

Ce 10 décembre 1817.

LVII – Réflexions de Baltard sur la gravure au ministre de l'Intérieur. (BnF, naf.21950, fo 166.)

Paris le 30 Prairial an 10 [19 juin 1802] de la République.

Citoyen Ministre.

Si tout ce qui tient à la prospérité publique a droit d'exciter l'attention d'un français, moi, en qualité d'artiste, je ne dois pas rester indifférent et me taire sur un sujet qui peut contribuer aux succès des beaux-arts.

Ce motif me détermine à vous soumettre les réflexions suivantes, relativement à la publication, pour la gravure, des travaux de la Commission des arts d'Égypte.

L'expédition d'Égypte rapelera toujours à la mémoire, la gloire acquise par les exploits et la sagesse de nos guerriers, ainsi que l'honneur d'avoir fait aparaître au milieu de cet antique berceau des sciences, quelques rayons de lumière ; de l'avoir ombragé de quelques fleurs, dont peut être les semences fécondées par le tems, seront le principe de la prospérité futur des descendants de Sésostris.

Mais s'il n'est permis que de former des vœux pour le bonheur des habitans de la fertile Égypte, que du moins la dette de la reconnaissance soit acquittée envers nos vaillants soldats, envers nos savants et nos artistes ; car ils ont cultivé à la fois le laurier de Mars, celui de Minerve et d'Apollon.

Telle est la volonté du gouvernement.

La gloire acquise en Égypte donnera naissance à une gloire nouvelle à laquelle participeront tous ceux qui auront l'honneur de contribuer à réunir dans un seul corps d'ouvrage, les faits militaires, les nottes historiques, les recherches savantes, enfin les dessins nombreux qui en ont été raportés.

Ainsi les cartes et les plans militaires ; les vues des batailles et des combats nombreux dont l'issue nous assuroit la conquête du pays ; les détails d'architecture ; les dessins d'histoire naturelle ; ceux des arts modernes, composent une collection nombreuse qui mérite de tenir, sous tous les rapports possibles, le premier rang parmi celles de ce genre qui ont été publiées jusqu'à ce jour ; tant en France que chez l'étranger.

Maintenant il se présente deux questions :

1° Un ouvrage de cette importance doit-il être confié à un seul individu et devenir sans danger une entreprise lucrative pour lui ?

2° La France possède-t-elle un assez grand nombre de graveurs habiles pour en exécuter toutes les parties, au degré de perfection convenable ?

Déjà la négative a été exprimée sur la première question, et sur la seconde, le grand nombre et les talens des graveurs français, devraient tranquilliser assez, pour dissiper tous les doutes injurieux qu'on voudrait élever.

Quelques raisonnemens rendront plus sensible l'exactitude de ces réponses.

Si l'on chargeoit un entrepreneur de faire graver une collection aussi nombreuse, ce seroit lui suposer beaucoup de patriotisme et de désintérêssement ; mais cette garantie est souvent incertaine et chancelante dans un travail d'aussi longue durée, et où l'intérêt de la chose seroit trop constamment en opposition avec l'intérêt privé de l'entrepreneur ; ainsi on auroit lieu de craindre pour le succès, surtout dans le cas où celui qu'on auroit choisi, ne seroit ni dessinateur, ni graveur : talens qui ne sont presque jamais réunis aux connoissances commerciales que doivent pratiquer exclusivement ceux qui se livrent aux entreprises par esprit de négoce.

Enfin dans l'hipothèse de la réunion des vertus et des talens, ou un même sujet est à un degré capable de lui mériter la protection du gouvernement et la confiance des artistes, il ne conviendroit pas (autant par égard pour les membres de la commission des arts, que pour assurer une marche plus libre et plus sûre à toutes les opérations) de lui accorder d'autres prérogatives que celles que doit mériter le chef habile d'un grand attelier.

Ici le devoir d'un tel chef seroit diriger vert un même but (la perfecion de l'ensemble de l'ouvrage) les talens nombreux et variés qu'il faudroit employer ; il auroit à transmettre les décisions du Conseil des savants et des artistes ; à rectifier les erreurs ; à retoucher des épreuves ; de manière donner aux différens sujets, une couleur harmonieuse et conforme à la nature de chacun d'eux.

Dans une confiance honorable, il trouveroit la récompense la plus flatteuse et la plus désirable. Les raports intimes qui auroient lieu entre la commission des arts et lui, en donnant un nouveau degré d'énergie au sentiment d'honneur qui anime aussi les artistes, l'attacheroient encore au succès de cette grande opération.

Ce même sentiment, et celui de l'équité, lui seroit une obligation de n'employer que des graveurs français.

Cette observation conduit à l'examen de la seconde question : la France possède-t-elle un assez grand nombre de graveurs habiles, pour n'avoir besoin de recourir aux étrangers ?

Pour répondre, il suffit de dire que Paris renferme plus de trois cent graveurs en taille douce, et que parmi eux, l'on distingue les Bervick, les Coyni, les Blot, les Godefroid ; et Mathieu et Malbeste et Pillement[13] ! Ingouf l'auteur des canadiens, ne le possédons nous pas ? Quel étranger voudra lutter avec notre Callot moderne, ce Bertault dont la pointe spirituelle sait donner de l'expression dans tous les sujets et conserver le mouvement et la forme aux figures qui par leur petitesse tendent à disparoitre à la vue.

Les Tardieu, les Anselin, les Massard, les Voyers, les Lepetit, et Fossoyeux qui sûr, d'après un dessin incorect, dans le portrait de Fernand-Cortèz, donner une grande idée de ses talens, et des effects que des travaux variés peuvent produire ; ces artistes et beaucoup d'autres non moins habiles, dont les noms échapent à la mémoire, ont-ils refusé d'employer leur burin vigoureux, à transmettre pour la postérité, les traits de nos braves ? ou dédaigneroient-ils de s'en servir pour retracer les dessins des monumens antiques de l'Égypte, ceux des arts et de l'histoire naturelle ? Non sans doute ; il faut donc compter sur leur zèle autant que sur leur talens.

Peut-être convient-il de raporter ici une vérité généralement reconnue, c'est que les grands travaux, lorsqu'ils sont entrepris avec vigueur, et suivis avec constance, ont toujours, et comme par enchantement, donné naissance à une masse imposante d'ouvriers habiles, et aux hommes de génie nécessaires à leur direction.

Cette vérité milite en faveur de mon opinion ; notre position est loin d'être défavorable : l'art de la gravure n'a fait que languir, et déjà il sort de cet engourdissement dans lequel il a été plongé par la guerre et le défaut de commerce.

L'on doit donc se convaincre que l'occasion importante et favorable qui se présente, contribuera à lui rendre cette prééminence que les Drevet, les Edeling, les Gérard Audran, lui avoient assurée, et que les étrangers n'ont pas encore atteinte.

Pénétré d'admiration pour les restes précieux de l'expédition d'Égypte, qui sont arrosés du sang de nos soldats, et baignés de la sueur des savans et des artistes qui les ont recueillis, j'ai osé former le vœu d'être associé à leur gloire, et d'être distingué parmi ceux qui sont animés du noble désir de retracer sur le bronze, les nombreux combats, les monumens célèbres, et les procédés souvent ingénieux pratiqués dans les arts des Égyptiens modernes ;

Salut et respect

Baltard, rue Dominique mairie du 10e arrondissement.

13. Charles-Clément-BalvayBervic, 1756-1822 ; Jean-Jacques Coiny, 1761-1809, Maurice Blot, 1754-v. 1820 ; Jean Godefroy, 1771-18 ? ; Mathieu, ? ; Georges Malbeste, 1754-1843 ; Victor Pillement, 1767-1814.

LVIII – Lettre du papetier François Johannot (1750-1830) à la Commission, pour la fourniture du papier, du 22 novembre 1806. (BnF, naf.21941, p. 178.)

Répondant sans différer à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 courant, je considère Monsieur que si l'ouvrage sur l'Égypte se compose de 7 à 800 planches et se tire à mille exemplaires, ce sera une fourniture d'environ 1 600 rames.

Si on exigeait cette fourniture toute entière dans un court délai elle serait sans doute très considérable, si au contraire la fourniture se divisent et se succèdent par intervalles et par petites quantités comme cela parait probable quoique depuis 4 ans le Gouvernement ait fait entreprendre la gravure, alors il s'agirait de savoir avant de prendre des engagements qu'elles seraient les époques et les quantités qu'il faudrait fournir pour chaque livraison.

Vous me faites l'honneur de me dire que la première livraison devra commencer dans deux mois ! J'ai celui de vous observer que si le marché était passé et les formes toutes prêtes ; à peine la distance d'ici à Paris permettrait un mois de travail pour livrer à la fin du second mois.

Mais comme il est évident que quel qu'il soit le fabricant au quel S. E. le ministre de l'Intérieur donnera la préférence sera obligé de faire faire des formes neuves tout exprès, soit en toile vélin, soit en verjures à pontuseaux pour se conformer aux dimensions précises des gravures alors, monsieur, il faut pas vous dissimuler qu'au lieu de deux mois il faudrait en accorder au moins quatre et peut-être même davantage, car je doute qu'il soit possible de se procurer de la toile vélin d'une qualité convenable de la largeur de 27 pouces pour en produire 26. Ce qui me parait être la hauteur que doit avoir le papier, à moins de la faire faire tout exprès et avant que cette toile fût fabriquée il se passera encore quelque temps.

Je fournis pour l'entreprise des *Voyages pittoresques de Constantinople et des rives du Bosphore* du papier grand aigle vélin superfin de la dimension de 25 pouces sur 39. Vous avez pu en voire à la dernière exposition ou chez Monsieur Despilly[14] papetier de S. M. Impériale et Royale à qui j'ai remis tout ce que j'avais envoyé pour le concours. Vous avez pu voir aussi par là même occasion du Jésus ou du Colombier en demi-feuille tels que j'en fournis pour l'entreprise des gravures de la *Galerie de Florence*. Cependant Monsieur comme il me parait convenable de fixer votre attention et celle de S. E. Le ministre de l'Intérieur sur le genre d'apprêt qu'exigent les gravures en taille-douce et qui d'après des expériences réitérées réussissent le mieux ; j'ai l'honneur de vous adresser sous bandes par ce même courrier, une demi feuille de Grand colombier vélin superfin pour la *Galerie de Florence*. J'y ajoute une demi feuille de petit aigle à Pontuseaux en pâte également fine mais de seconde qualité légèrement azurée qu'il sera libre comme vous le voyez de fabriquer aussi sans azur ; mais j'insiste sur cette seconde qualité de matière parce que si on ne veut que du papier ordinaire, c'est-à-dire de pâte moyenne je ne saurais m'en charger à aucun prix ; l'expérience ne m'ayant que trop apprit que dans l'emploi de la pâte moyenne les rouilles, les nœuds de file, les ordures et l'inégalité de trituration et de fabrication sont absolument inévitables. Je doute par conséquent que S. E. le ministre de l'Intérieur en étant avertit d'avance ne s'attache qu'aux bas prix que la concurrence et le désir d'obtenir la préférence pourra lui présenter.

Quant à moi voici mes prix à la condition que le payement étant faits par vos mains à quatre mois fixer à dattes du jour de chaque fourniture seront néant moins garanties par S. E. le ministre de l'Intérieur.

Savoir les vélins superfins à 5 francs le kilogramme.

Les papiers fins en pâtes secondaires à pontuseaux à 3 fr. et 50 c. le kg.

Bien entendu que la marchandise sera expédiée à mes frais périls et risques et livres franco à Paris. Je me conforme sans hésiter aux usages du gouvernement et je vous avoue que je serais pennetré de la plus vive reconnaissance si S. E. le ministre de l'Intérieur daignait m'honorer de sa confiance et me dédommager dans

14. (Jean-Baptiste) Despilly, marchand de Papiers, rue du Mont-Blanc, nº 15, au coin de la rue neuve des Mathurins ; fils du libraire Jacques-Jean-Baptiste Despilly (1727-179 ?). Le *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, de Charles Oudiette (1812, p. 443) nous apprend que (Joseph-Marie) Terzuolo, son gendre, lui succède, selon l'*Almanach du commerce de Paris…*, dès 1811.

cette circonstance d'un marché que j'avais passé ci devant avec l'un de ses prédécesseurs, Monsieur de Benezech[15] pour un ouvrage abandonné depuis et qui va [être] remplacer précisément par celui que le gouvernement confie à votre surveillance.

Je dois en finissant vous observer monsieur que j'ai donné aux papiers que j'ai envoyé à l'exposition un apprêt plus uni et plus compact qu'aux échantillons que je vous envoie sous bande et que cet apprêt avantageux pour le coup d'œil ne l'est pourtant pas autant au tirage que celui de ces derniers échantillons. C'est une expérience faite, et aucun apprêt d'ailleurs ne rendra le papier plus uni que les planches des gravures elles-mêmes[16].

15. Pierre Bénézech (1749-1802), ministre de l'Intérieur du 3 novembre 1795 au 16 juillet 1797.
16. François Johannot (1750-1830), frère de Pierre Johannot d'Annonay.

Annexe 3

Liste des personnes ayant participé à la *Description de l'Égypte*

Cette annexe présente les listes des différentes personnes qui participèrent à différents titres à la fabrication de la *Description de l'Égypte*. Ces listes doivent permettre de mieux appréhender la place des uns et des autres dans cette histoire. Il y a là les différents ministres qui ont eu à s'occuper du grand ouvrage pendant leur ministère, les membres de la Commission chargée de l'exécution du grand ouvrage sur l'Égypte, les membres de la Commission de la vente, les auteurs et coopérateurs, les dessinateurs-peintres, les imprimeurs, les correcteurs, les papetiers, les coloristes, les relieurs, ainsi que les différents fournisseurs, sans prétendre à l'exhaustivité pour ces derniers.

Les références sont :

Liste par ordre chronologique des coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte (avec leur adresse). [86 noms.] BnF, naf.3584, folio 1.

Liste par ordre alphabétique des membres de la Commission des sciences et arts envoyée en Égypte, suivie de celle de quelques autres personnes qui se proposent de coopérer à l'ouvrage ordonné par le gouvernement. [84 noms.] BnF, naf.21950, folio 77.

Liste de la commission des sciences et arts d'Égypte (avec leur profession). BnF, naf.21950, folios 78-79.

Liste des coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte qui touchent un traitement. 15 janvier 1812. [20 noms[1].] BnF, naf.21950, folio 94-95.

Tableau général des auteurs de la *Description de l'Égypte*, et personnes qui ont coopéré à cet ouvrage. AN, F[17] 1101.

Tableau des auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte auxquels il est accordé des rentes. AN, F[17] 1101.

États des sommes dues aux membres et coopérateurs chargés de diriger l'exécution de l'ouvrage sur l'Égypte, ainsi qu'aux employés et gardiens y attachés, pour leurs appointements pendant le mois de… AN, F[17] 1102 et AN, F[17] 1103.

Tableau des auteurs de la *Description de l'Égypte* et des personnes qui ont coopéré à cet ouvrage. Comprend les colonnes suivantes : noms & qualités dans lesquelles ils ont concouru à l'ouvrage / ayant fait le voyage de la haute Égypte / traitement annuel qu'ils ont reçu en l'an 10 – en 1809 / nombre-indications des dessins faits par les artistes et par les auteurs / auteurs de descriptions d'antiquités & indication / leur état actuel / proposition : 1 exemplaire, plusieurs exemplaires, provisions sur rentes / observations. AN, F[17] 1102.

1. « Nota : on n'a pas compté dans cette liste le commissaire de S. E. le ministre de l'Intérieur, le secrétaire de la Commission, l'agent comptable et les gardiens, attendu que l'achèvement de l'ouvrage exige la continuation de leurs fonctions. »

Ministres de l'Intérieur

Voici la liste des trente-et-un ministres de l'Intérieur[2] qui eurent à s'occuper de la *Description de l'Égypte* :

Chaptal (J.-A.-C., comte de Chanteloup), du 21 janvier 1801 au 4 août 1804.
Champagny (J.-B. Nompère de, duc de Cadore), du 7 août 1804 au 8 août 1807.
Cretet (E., comte de Champmol), du 9 août 1807 au 29 juin 1809.
Fouché (J., duc d'Otrante), du 29 juin 1809 au 1er octobre 1809.
Montalivet (J.-P. Bachasson, comte de), du 1er octobre 1809 au 1er avril 1814.
Beugnot (J., Comte), Commissaire au département de l'Intérieur du 3 avril 1814 au 13 mai 1814.
Montesquiou-Fezensac (F.-X.-M.-A., duc et abbé de), du 13 mai 1814 à 20 mars 1815.
Bassano (H.-B. Maret, duc de), du 20 mars 1815 au 22 mars 1815.
Carnot (L.-N.-M.), du 20 mars 1815 au 22 juin 1815 (Cent jours).
Carnot-Feulin (C.-M. Carnot, *dit*), du 22 juin 1815 au 7 juillet 1815.
Pasquier (É.-D., baron puis duc), justice, intérim de l'Intérieur du 7 juillet 1815 au 26 septembre 1815.
Vaublanc (V.-M.Viénot, Cte de), du 26 septembre 1815 au 7 mai 1816.
Lainé (J.-H.-J., vicomte de), du 7 mai 1816 au 28 décembre 1818.
Decazes (É., duc), du 29 décembre 1818 au 20 février 1820.
Siméon (J.-J., comte), du 21 février 1820 au 14 décembre 1821.
Corbière (J.-J.-G.-P., comte de), 14 décembre 1821 au 4 janvier 1828[3].
Martignac (J.-B.-S. Gay, vicomte de), du 4 janvier 1828 au 8 août 1829.
La Bourdonnaie *ou* Bourdonnaie (F.-R., comte de La Bretêche de), du 8 août 1829 au 18 novembre 1829.
Montbel (G.-I., baron de), du 18 novembre 1829 au 19 mai 1830.
Peyronnet (P.-D., comte de), par intérim du19 mai 1830 à 27 juillet 1830.
Broglie (A.-L.-V.-C., duc de), du 31 juillet 1830 à 1er août 1830.
Guizot (F.-P.-G.), du 1er août 1830 à 2 novembre 1830.
Montalivet (M.-C. Bachasson, comte de), du 2 novembre 1830 au 13 mars 1831.
Perier (C.-P.), du13 mars 1831 à 27 avril 1832.
Montalivet (M.-C. Bachasson, comte de), du 27 avril au 11 octobre 1832.
Thiers (L.-A.), du 11 octobre 1832 au 31 décembre 1832.
Argout (A.-M.-A., comte d'), du 31 décembre 1832 au 4 avril 1834.
Thiers (L.-A.), du 4 avril 1834 au 10 novembre 1834.
Bassano (H.-B. Maret, duc de), du 10 novembre 1834 au 18 novembre 1834.
Thiers (L.-A.), du 18 novembre 1834 au 22 février 1836.
Montalivet (M.-C. Bachasson, comte de), du 22 février au 6 septembre 1836.

Il faut ajouter ici les ministres de l'Instruction publique pour la distribution du reliquat :

Guizot (François Pierre Guillaume), du 18 novembre 1834 au 22 février 1836.
Pelet de La Lozère (Joseph), 1785-1871. Ministre du 22 février 1836 au 6 septembre 1837.
Guizot (François Pierre Guillaume), 1787-1874. Ministre du 6 septembre 1834 au 15 avril 1837.
Salvandy (Narcisse-Achille de), 1795-1856. Ministre du 15 avril 1837 au 31 mars 1839.
Parant (Narcisse), 1794-1842, du 31 mars 1839 au 12 mai 1839. (Rien dans la correspondance.)
Villemain (Abel-François), 1790-1870, du 12 mai 1839 au 1er mars 1840 et du 29 octobre 1840 au 30 décembre 1844.

2. Louis-Marie Bajot, *Chronologie ministérielle de trois siècles, ou Liste nominative par ordre chronologique de tous les ministres de la Justice, des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine, des Finances, de l'Intérieur, du Commerce, de la Police générale, des Cultes, et de l'Instruction publique, depuis la création de chaque ministère, précédé d'un tableau des Gouvernements et des Assemblées législatives depuis 1515 jusqu'en 1844*, 4e édition, Paris, Imprimerie royale, 1844. In-8°, 83 p. ; Benoît Yvert, sous la direction de, *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, préface Jean Tulard, Paris, Belin, 1990.
3. L'intérim est assuré par le comte de Peyronnet, garde des sceaux, du 6 septembre 1822 au 29 octobre 1822, du 9 juillet 1825 au 2 août 1825 et du 30 août 1826 au 19 septembre 1826, et par le comte de Villèle, président du conseil, du 31 octobre 1827 au 4 janvier 1828.

Commission chargée de l'exécution du grand ouvrage sur l'Égypte

Personnel de la Commission exécutive[4]

Berthollet (Claude-Louis, C^te), 1748-1822. À Arcueil (rue d'Enfer n° 37). Président.
Conté (Nicolas-Jacques) 1755-1805. Rue des Bons enfants, n° 100.
Costaz (Louis, B^on), 1767-1842. Rue de Grenelle St Germain 333.
Delile (Alyre Raffeneau-), 1778-1850. Rue St André des arts n° 86.
Desgenettes (René-Nicolas Dufriche, baron), 1762-1837. Rue de Tournon n° 1126.
Fourier (Jean-Baptiste-Joseph, B^on), 1768-1830. Grenoble. Préfet de l'Isère.
Girard (Pierre-Simon), 1765-1836. Rue du Fb Poissonnière n° 18.
Jollois (Prosper), 1776-1842. Rue de Bourgogne n° 1263.
Jomard (Edme-François), 1777-1862.Rue de Bourgogne, n° 1463[5], puis 15 rue de Grenelle. Commissaire à partir de 1807[6].
Lafont (B^on André-Jacques-Élisabeth), 1779-1844, général. Président en déc. 1822.
Lancret (Michel-Ange), 1774-1807. Rue St Honoré, n° 323, hôtel de la Virginie.
Villiers du Terrage (René-Édouard) *dit* Devilliers, 1780-1855. Rue St Dominique près celle de Bourgogne.

Présidents

Berthollet (Claude-Louis, C^te). Président de 1802 à 1822.
Lafont (B^on André-Jacques-Élisabeth). Président à partir de décembre 1822 jusqu'à sa mort en 1844.

Commissaires généraux du Gouvernement

Conté (Nicolas-Jacques), Commissaire de 1802 à 1805.
Lancret (Michel-Ange), Commissaire à partir du 1^er janvier 1806 au 17 décembre 1807.
Jomard (Edme-François), Commissaire par intérim de février 1807 jusqu'à sa nomination le 28 décembre 1807[7].

Secrétaires

Lancret (Michel-Ange), secrétaire de 1802 à 1805.
Jomard (Edme), secrétaire de 1806 à 1807.
Jollois (Jean-Baptiste Prosper), secrétaire de 1807 à 1828.

Personnels

Agoub (Joseph), Le Caire 1795, Marseille 1832. Orientaliste. Professeur d'arabe au collège Louis le Grand.
Battandier (Jean-Baptiste). Garçon de bureau, adjoint de l'agent comptable du 1^er janvier 1808 au 30 avril 1809, soit 1 ans 4 mois, à 1 500 F./an. (F^17 1102 d'après son état de service, F^17 1104. Nommé le 4 janvier 1808).
Bocquillon (Guillaume-Louis), 1781-1842, *dit* Wilhem. Peut-être garçon de bureau ? Augmentation de son salaire en 1807 (naf.3578).
Caillard (?). Copiste, transcription.

4. Tous membres de l'Institut d'Égypte.
5. Y. Laissus donne le n° 28 dans *Jomard*, p. 79.
6. En 1833, Jomard habite 12 rue Neuve-des-Petits-Champs. *Almanach des 25 adresses*…, Paris, 1832, p. 307.
7. BnF, naf.21938, p. 73. Copie de la lettre du Ministre du 30 décembre 1807 nommant Jomard commissaire chargé de la direction des travaux de gravure et d'impression de l'ouvrage (le rapport de la Commission « n'a pu qu'augmenter l'opinion favorable que j'avais déjà conçue de ses talents et de son zèle ») et Jollois, secrétaire de la Commission. Verrier, agent comptable.

Cardot (Étienne), Ribemont 1754-Paris, 1847. Agent comptable de la Commission de 1814 à 1816, dépositaire des fonds. Chef du secrétariat de l'Institut en 1816. 21 rue des Postes, Paris.
Chevallot fils (?), travaux extraordinaire (employé aux écritures). (82 rue de Cléry, Paris. 1800 F/an).
Chevallot père (?), transcriptions et écritures (47 rue St Sauveur, Paris. 5 F la journée).
Chiftichy *ou* Chiftichi[8] (Geha *ou* Jouhanna *ou* Jean), rue de la Concorde, n° 8, à Paris, et à la communauté des prêtres St Roch, rue neuve St Roch. Prête copte, attaché à la Commission, interprète.
Delagarde (*Achille*-Honoré-Jules, chevalier de Lagarde de Boutigny de Lapailleterie). Lille 17 mai 1781-Paris 6 février 1861. Commis chargés des écritures. Contrôleur de la 2e édition, rue Mazarine, n° 7.
Gillet (?), garçon de bureau (720 F./an).
Habaïbi J. H. (Joseph), orientaliste, traducteur d'arabe. Rue de la pépinière fg St Honoré n° 17.
Joyau (André-Nicolas). Paris, le 25 février 1793 – Montrouge 28 février 1866. Garçon de bureau, gardien des gravures.
Joyau père (?), gardien des gravures (7 rue Thibautodé, Paris. 1 200 F/an).
Juery (Guillaume), Neuve-Église (Cantal) 1765-Paris ? Planeur de cuivres et effaçage.
Marconnay (?), garçon de bureau (Logé à l'Institut. 720 F/an).
Mascrey (?), employé à la Commission, rue St Honoré, n° 362 (F^{17} 1103. 1 800 F./an, 1824.)
Mayer (?), chargé de la tenue des écritures et employé au timbre de la 2e édition. Rue du petit Lion St Sauveur n° 6. 1800 F/an (F^{17} 1102, F^{17} 1103, F^{1b}.I 29[2], naf.21937, naf.21954).
Moreau (?), employé (1 500 F/an).
Rouyer père (?), orientaliste.
Sarrazin (?), commis de Verrier (na. 3580), attaché en qualité d'agent de M. Conté.
Tranblay (?), graveur, garde chargé du maniement des épreuves.
Verrier (?), agent comptable de 1802 à 1814 (2 000 F./an).

Commission chargée de la vente de la *Description de l'Égypte* (25 février 1810)

Berthollet (Claude-Louis, Cte), 1748-1822. Président de 1810 à 1822.
Dacier (Joseph-Bon, baron), 1742-1833.
Daunou (Pierre-Claude-François), 1761-1840. Administrateur de la Bibliothèque impériale. Secrétaire.
Desfontaines (René Louiche), 1752-1833. Administrateur du Jardin des plantes.
Heurtier (Jean-François), 1739-1823. Architecte, membre de l'Institut.
Regnaud de Saint-Jean d'Angely (Auguste-Michel-Étienne), 1794-1870. Président à partir de 1822.

Pour remplacer Berthollet, Heurtier et Regnaud sont nommés le 12 mai 1828 :
Daru (Pierre), 1767-1829). Membre de l'Académie française.
Chabrol de Volvic (Gilbert-Joseph-Gaspard-Antoine), 1773-1843. Membre de l'Académie des Beaux-arts
Girard (Pierre-Simon), 1765-1836. Membre de l'Académie des sciences.

8. Chiftichy *ou* Chiftichi *ou* Cfftgy : On trouve dans les papiers de la Commission ces trois orthographes. Anouar Louca, « Chiftichi Yuhanna », *Claremont Coptic Encyclopedia*, Macmillan, 1991, p. 519a-520b.

Auteurs-coopérateurs[9]

Artistes auteurs

Balzac (Charles-Louis), rue de l'Odéon nº 5. Architecte, 94 dessins.
Cécile (François-Michel), rue du Coq nº 123. Architecte, 67 dessins.
Dutertre (André), ~~rue des deux portes nº 6~~ à la Sorbonne. Professeur de dessin, 128 dessins.
Lepère (Jean-Baptiste), rue du Hélder nº 6? (plusieurs adresses barrées). Architecte, 50 dessins.
Protain (Jean-Constantin), rue Hauteville (avant faubourg du Temple nº 6)[10]. Architecte, 24 dessins.
Redouté (Henri-Joseph), rue du Colombier nº 1325. Peintre au Muséum, 107 dessins.

Naturalistes

Geoffroy Saint-Hilaire (Étienne), au Muséum d'histoire naturelle. Professeur de zoologie, 82 dessins.
Savigny (Marie-Jules-César Lelorgne de), rue Cassette nº 933. Naturaliste, 307 dessins.
Raffeneau-Delile (Alyre), rue St André des arts nº 86. Médecin-botaniste, correspondant de l'Académie royale des sciences, de l'Académie de médecine, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, professeur de Botanique à la faculté de Médecine de Montpellier, 149 dessins.
Rosière (François-Michel de), rue S. Jacques nº 627 puis quai de la Fenaille nº 9. Ingénieurs en chef des Mines, 129 dessins.
Audouin (Jean-Victor), 1797-1841. Bibliothécaire de l'Institut. Seconde Jomard en 1824-1825. (3000 F./an). Jeune naturaliste, sous-bibliothécaire en 1829, professeur suppléant au Jardin du Roi.

Ingénieurs

Jollois (Prosper). Ingénieur des Ponts et Chaussées depuis 1808, 170 dessins.
Devilliers (René-Édouard). Ingénieur des Ponts et Chaussées, 170 dessins.
Jomard (Edme). Ingénieur des Ponts et chaussées, ingénieur géographe, 98 dessins.
Lancret (Michel-Ange). Ingénieur des Ponts et Chaussées, 35 dessins.

Auteurs non-résidents

Chabrol de Volvic (Gilbert-Joseph-Gaspard-Antoine). Préfet de Montenotte, 22 dessins.
Saint-Genis (Alexandre Bourges-), rue de la loi nº 1255. Naturaliste, ingénieur des Ponts et Chaussées, 16 dessins.
Fourier (Jean-Joseph). Préfet de l'Isère.
Costaz (Louis). Conseiller d'État, préfet de la Manche.

Ingénieurs en chef

Le Père (Jacques-Marie), rue de Babylone nº 705. Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. 10 dessins.
Conté (Nicolas). Ingénieurs en chef, 100 dessins.
Jacotin (Pierre), ~~cour du commerce~~. Ingénieurs en chef, 4 dessins.
Nouet (Nicolas-Auguste), rue d'Argenteuil nº 204. Ingénieurs en chef.
Girard (Pierre-Simon), rue du Fb Poissonnière nº 18. Ingénieurs en chef, 3 dessins.

9. D'après les deux listes suivantes : Liste des coopérateurs (BnF, naf.3584, p. 2) et Tableau des auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte auxquels il est accordé un exemplaire de cet ouvrage (AN, F[17]1102.) Liste de distribution à 71 personnes.
10. En 1833, Protain habite 15 rue de Beaune. *Almanach des 25 adresses… pour l'année 1832*, p. 466.

Coopérateurs

Andreossy (Antoine-François), rue de l'université nº 334. Général d'artillerie.
Alibert (Bertrand). Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Berthollet (Claude-Louis). Sénateur.
Castex (Jean-Jacques). Sculpteur, 34 dessins.
Coraboeuf (Jean-Baptiste), rue de Seine, St G., hôtel Picardie. Ingénieur géographe, 3 dessins.
Coutelle (Jean-Marie-Joseph), à Auteuil. Mécanicien, 3 dessins.
Descotils (Hipolyte-Victor Collet-). Ingénieur des mines.
Dubois-Aymé (Jean-Marie-Joseph-Aimé Dubois, dit). Ingénieur des Ponts et Chaussées, 3 dessins.
Estève (Martin-Roch-Xavier), rue de l'université maison Amelot. Payeur général de l'armée d'Orient.
Faye (Hervé-Charles-Antoine), rue du petit Carreau nº 34. Ingénieur des Ponts et Chaussées, 10 dessins.
Fevre (Jean-Baptiste-Simon). Ingénieur des Ponts et Chaussées, 4 dessins.
Labatte (Joseph-Jean-Jacques), rue St Thomas du Louvre, maison Lepaute. Médecin, 1 dessin.
Larrey (Jean-Dominique), hôtel de Conti près La Monnoye. Chirurgien.
Le Père (Gratien), rue de Babylone nº 705. Ingénieur des Ponts et Chaussées, 10 dessins.
Legentil de Querlern (Emmanuel-Marie-Joseph-Évangéliste), rue Mr de Berry nº 7, Champs-Élysée. Ingénieur militaire, 6 dessins.
Lenoir (Paul-Étienne-Marie) fils, rue de la place Vendôme, hôtel d'Egmont. Artiste mécanicien, 17 dessins.
Marcel (Jean-Joseph), rue St Jacques nº 250, puis rue de Ménilmontant, nº 55. Orientaliste, directeur de l'Imprimerie impériale, 26 dessins.
Monge (Gaspard), rue de Bellechasse nº 3. Mathématicien-géomètre, sénateur.
Raffeneau (Alyre Raffeneau-Delile), rue St André des arts nº 86. Médecin-botaniste, 3 dessins (La pierre de Rosette).
Raige (Louis-Rémi), rue de Bourgogne nº 1463, (puis) du Théâtre français nº 27. Interprète pour les langues orientales.
Rozière (François-Michel de), rue S. Jacques nº 627 puis quai de la Fenaille nº 9. Ingénieur des mines, 172 dessins.
Viard (Joseph-Antoine), rue de Bourgogne nº 1463. Ingénieur des Ponts et Chaussées, 4 dessins.
Villoteau (Guillaume-André), rue Hauteville Fb Poissonnière nº 2. Littérateur, musicien, 9 dessins.[11]

Correspondants

Arnollet (Pierre-Jean-Baptiste). Ingénieur des Ponts et chaussées.
Bernard (Samuel). Ingénieur des Ponts et chaussées, sous-préfet à Rochefort.
Berthe (Alexis Bert), près le passage des jacobins. Chef de Bataillon d'artillerie.
Bertre (Jean-Antoine), rue traversière, hôtel du grand balcon. Ingénieur géographe.
Boudet (Jean-Pierre), rue du Four St Germain nº 96. Pharmacien.
Caristie (Philippe-Joseph, *dit* Jean-Marie), rue St Dominique, hôtel de Rome. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Champy (Jean-Nicolas), à l'Arsenal. Administrateur des poudres.
Corancez (Louis-Alexandre-Olivier de), rue St Thomas du Louvre, hôtel de Parme. Géomètre, consul à Alep.
Cordier (Pierre-Louis-Antoine). Ingénieur des Mines, maître des requêtes.
Delaporte (Jacques-Denis), rue Nᵗʳᵉ Dame des Victoires 106. Chancelier interprète à Tripoli.
Denon (Vivant) rue J.J. Rousseau, hôtel de Bouillon. Directeur général des musées.
Desgenettes (René-Nicolas Dufriche, baron), rue de Tournon nº 1126. Médecin chef.
Duchanoy (Louis), rue St Maur nº 14. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Dupuys (Victor). Ingénieur des Ponts et Chaussées, minéralogiste.

11. Villoteau quitte Paris en novembre 1809 pour Savonnière et Tours. Voir P.-M. Grinevald, *Villoteau*… 2014.

Favier (Louis-Joseph), rue du Fb du Roule nº 135. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Gloutier (Alexis). Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Jaubert (Pierre-Amédée-Probe). Orientaliste, maître des requêtes.
Leroy *ou* Le Roy (Jean-Jacques-Sébastien), rue de la Madeleine nº 1071.Ordonnateur de la marine, maître des requêtes.
Malus (Étienne-Louis Malus de Mitry), ~~rue St jacques nº 250~~. Lieutenant-colonel au génie.
Martin (Pierre-Dominique), à Pontoise. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Nectou (Hyppolite), rue St Jacques, cul-de-sac S. Dominique nº 8. Inspecteur des jardins de Fontainebleau.
Norry (Charles), au ministère de l'Intérieur. Maître des requêtes.
Parseval de Grandmaison (François-Auguste), rue des Moulins nº 22. Membre du comité des Frises.
Regnault (Joseph-Angélique-Sébastien), rue de Grenelle St Honoré, hôtel d'Hambourg. Ingénieur des Ponts et Chaussées, consul à Candie.
Rigo (Michel), rue profettée Michaudière nº 798. Ingénieur des Ponts et Chaussées.
Ripault (Louis-Madeleine), Pavillon de Massan. Bibliothécaire de l'Institut d'Égypte, puis de l'Empereur.

Dessinateurs-peintres

Outre les auteurs comme Conté, Balzac, Redouté, Cécile, Protain, Fevre et Dubois-Aymé.
Fertel, ?
Smith, ?
Charles, ?
Gauché, fait de nombreux dessins à l'atelier en l'an 12 (naf.21954).

Pour la zoologie par MM. Geoffroy Saint-Hilaire et Savigny :
Barraband Jacques (1768-1809). Professeur à l'École des beaux-arts.
Bessa Pancrace (1771-1846). Élève de Redouté [F[17] 1104, naf.21951].
Dewailly Pierre-François (1775-1852). Peintre du Muséum d'histoire naturelle, rue des St-Pères, nº 187[12].
Huet, Nicolas (1770-1830). Membre de l'Académie de peinture, peintre animalier, rue St-Jacques, nº 59.
Maréchal Nicolas (17?-1802). Peintre du Muséum d'histoire naturelle.
Meunier, J.M. (ou Jean-Baptiste, 1786-1858).
Paris (naf.21943 Fº. 345. *Idem*. 18 juin 1810. Demande que la Commission solde le prix de 200 F des dessins fait par M. Paris pour l'Astrolabe koufique).
Prêtre, Jean-Gabriel (*c.* 1800-1840), peintre du Muséum.
Turpin, Pierre Jean-François (1775-1840).

Pour la botanique par M. Delile : Redouté, Bessa, Sauvage, Turpin et Bertaux :
Bertaux
Poiteau, Pierre-Antoine (1766-1854). Jardinier au Muséum.
Sauvage (13 mars 1780-18) Piat Joseph (1744-1818). Peintre à la Manufacture de Sèvre ?

Pour la minéralogie par M. de Rozière :
Cloquet (Jean-Baptiste). Professeur de dessin et de perspective à l'École des Mines sous la Révolution.
Defraine (Jean-Florent 1754-18?). Professeur de dessin pour la figure à l'École gratuite.
Léchaudé, peintre (selon la notice du début du tome II d'Histoire naturelle).
Ringuet (François 1802-1847, né à Angoulême?). Peintre.

12. *Explication des ouvrages de peinture*… Musée Napoléon, 1806, p. 30, nº 160 (4 vélins).

Imprimeurs

Pour le texte

Imprimerie impériale et royale, hôtel de Penthièvre, puis rue Vieille du Temple.

Pour les planches

Durand (Michel-Pierre), rue des Mathurins Saint-Jacques, nº 14.
Langlois (Jean-Pierre), rue du Plâtre Saint-Jacques, nº 28 et rue de la vieille Estrapade, nº 15.
Ramboz (François-Dominique), rue Saint-André des Arts, nº 53.
Rémond (Jean-Charles), rue Saint-Jacques, nº 27.
Richomme (Charles-Nicolas), rue Saint-Jacques, nº 67.
Sampier d'Arena (Ambroise-Jean), rue Saint-Jacques, nº 40.

Pour la seconde édition

Panckoucke Charles-Louis-Fleury, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, quartier de l'École de médecine (entre la rue Serpente et la rue Danton). Voir Charles Lefeuve, *Histoire de Paris rue par rue, maison par maison*, 1875.

Correcteurs

Demange (François-Joseph, 17?-1834). Correcteur à l'Imprimerie impériale et royale. Mauvaise santé en 1829.
Sainton. Correcteur à l'Imprimerie impériale et royale.
Rouzée (Prosper, 1798-1820). Correcteur des mots arabes de la *Description de l'Égypte*.

Papetiers

Auzou père. Marchand papetier, 58 rue Saint-André-des-Arts.
Auzou (Pierre-Adolphe). Marchand papetier, 58 rue Saint-André-des-Arts.
Bedel. Marchand papetier, rue Vivienne nº 10, ci-devant au nº 5.
Cardot. Achat de registre (21 rue des Portes, Paris. 1200 F/an).
Desgranges (Léopold-Grégoire). Papeterie d'Arches. Dépôt à Paris chez Auzou et Drouhin.
Desgranges (Aimé-Léopold-Joseph et Louise-Sophie, son fils et sa fille, héritiers).
Thiébault (François). Régisseur.
Guyot (Jean-François) ; Drouel (Jean-Joseph) et Angelot (Augustin). Négociants.
Drouhin, rue Condé, nº 44.
Dupuy. Fabricant de papiers, La Grand Rive (papier Serpente).
Félix, de Lagarde et Cie. Papetiers (3e livr., 3e sect.).
Juste et Millot, rue St-Jacques nº 13 et rue Gît le Cœur nº 10, pour le papier Serpente.
Laurens. Fabricant de registres[13]. Papier grand carré, rayé. Rue Saint-Jacques, 61.
Millot (Charles-Pierre) et Juste (Lazare), 93 rue Saint-Jacques et 10 rue Gît le Cœur.
Millot Ve et Berthelot. Papetiers, fournitures de bureau.

13. *Almanach du Commerce de Paris…*, par J. de La Tynna, année 1809, p. 245 : « Laurens, fabric. de registres de nouvelle invention pour l'utilité des banquiers et négocians… »

Coloristes

(Liste établie à partir des marchés. BnF, naf.21985)

Mme Allais (Marie-Angélique Briceau). F17 1108, F4 2140, naf.21947, naf.21952, naf.21968, naf.3578, naf.3579.

Mme Baudoire. F4 2140, naf.21968.

Mme Bouquet. Femme de L. Bouquet.

Mme Callais. F4 2140, Naf.21950, naf.21968.

M. Langlois.

Mme Latouche.

Mme Lesuire.

Mme Marchand.

Mme Poulain.

Mme Vincent.

Mlle Lefevre. Rue St Jacques no 168. naf.21943, naf.21985.

M. Marie (François-Charles-Michel (né le 22 septembre 1788 à Paris). Rue de Jouy, no 12, puis Cloître des Bernardins, no 3. F17 1103, naf.21944, naf.21950, naf.3583.

Mme Marie. Naf.21968.

M. Prêtre (Jean-Gabriel), vers 1800-1840. Rue des Francs Bourgeois St Michel, no 4. F4 2140.

Mlle Simon.

Mlle Thouron.

M. Tresca.

M. Willemin (Nicolas-Xavier), 1753-1833. Emploie au moins deux ouvrières coloristes.

Relieurs

Tessier (Jean-Joseph, †1843). Relieur, rue de La Harpe, no 45. Relieur officiel de la Commission d'Égypte chargé de relier l'ouvrage.

Dubosc, pour le cartonnage, rue Saint-Jacques, no 110.

Haugk. Relieur-brocheur, rue Poupée, no 9.

Zoubre. Relieur, succ. de Mr Hirou, rue St Jacques, no 140-142, de la Commission d'Égypte est chargé de relier l'ouvrage.

Autres fournisseurs

Bezancenot ou Besancenot. Entrepreneur de peinture, rue des francs Bourgeois, no 6, au marais.

Caillard. Copiste.

Cliquot Mme Vve. Marchande de charbon de terre et mottes, Rue du Faubourg St Denis, no 108.

Curandau (François-René) ; (Séez 1765-Paris 1813), chimiste, membre de la Société de pharmacie et de la Société d'encouragement, inventeur d'un poêle ventilateur, rue de Vaugirard, no 52, près celle Férou.

Debrie. Menuisier de l'Institut, rue Richer no 16.

Denize ou Denise. Fabricant de vernis à graver.

Duhamel et Gérard. Marchands de bois.

Favry. Marchand de bois.

Firino (l'aîné). Poëlier fumiste, rue de Paradis-Poissonnière, no 34.

Flamand. Voiturier du déménagement.

Gros. Serrurier.

Hallot. Serrurier, rue Saint-André-des Arcs, no 32.

Herbin. Homme de peine pour le déménagement de 1816. Salaire : 274F90.

Leclerc. Charpentier, rue des fossés St Bernard (3 618,30).

Marguerite. Poêlier fumiste, rue paradis nº 34 faubourg Poissonnière.
Michel. Mécanicien. Machine à graver.
Mille. Serrurier, rue Buffon, nº 11, près le Jardin des plantes.
Périn. Négociant en charbon de terre, Rue de la pompe, près la pompe à feu du Gros Caillou, sa demeure, rue du Mail, nº 7.
Picon. Entrepreneur de bâtiments, rue de la fidélité nº 26 faubourg St Denis.
Préaux *ou* Prault. Maître vitrier, rue Montmartre nº 123.
Rondel. Serrurier. Place de l'Oratoire, nº 6.
Spilmann (François). Menuisier, rue St. Honoré, nº 286.
Travers (L.). Serrurier, rue Richer nº 2.
Vallier et Cie. Déménageurs (BnF, carton 128).
Voisin. Maître carreleur, rue Jeoffroy Lanier nº 11.
Yelmone. Poëlier fumiste, rue du Faubourg-Poissonnière, nº 10.

Annexe 4

Liste des graveurs de la *Description de l'Égypte*

Cet inventaire est établi à partir des planches gravées, mais aussi grâce aux listes et marchés qui se trouvent dans les archives de la Commission. Il existe deux listes, l'une dans le manuscrit naf.3584, f^os 109-110, intitulée « Liste et adresse des graveurs de Paris », qui donne pour chaque genre de gravure le nom et l'adresse par ordre alphabétique, avec quelques fois une mention de leur qualité (ex : B=bon ou P=Passable), et l'autre dans le manuscrit naf.21952, p. 220-221, intitulée « liste des graveurs employés par la Commission d'Égypte », sans date, sur quatre colonnes : nom, rue, n^o, genres de gravures. Nous avons complété ces informations grâce à d'autres manuscrits relatifs à la *Description de l'Égypte*, comme le naf.21983, où malheureusement la colonne adresse n'est pas toujours renseignée, et F^17 1103. Pour le nombre de planches, nous nous sommes servis de l'inventaire de Monglond et du DVD de la *Description de l'Égypte*. Les informations entre crochets proviennent des inventaires du fonds français de la Bibliothèque nationale de France, du dictionnaire de Benezit, du *Dictionnaires des artistes de l'école française au xix^e siècle*, par Ch. Gabet (Paris, 1834), de l'*Annuaire des artistes français* (Paris, 1832), des *Annales du musée et de l'*école moderne des beaux-arts, de Ch.-P. Landon (Paris, 1808)), de l'*Annuaire des artistes Français*, par F. Guyot de Fère (Paris, 1832, graveurs p. 190-216) et de la *Statistique des Beaux-arts en France*, par F. Guyot de Fère (Paris, 1833). On peut aussi se reporter à la liste donnée dans l'*Almanach du commerce de Paris, des départemens de l'empire français et des principales villes du monde*, de Jean de La Tynna (Paris, l'auteur, p. 228-231), pour l'année 1811, où les adresses ont parfois changé. Pour les graveurs qui ont signé, nous indiquons le nombre de planches qu'ils ont réalisées. Pour le détail, on se rapportera à l'inventaire d'André Monglond, *La France révolutionnaire et impériale*. Annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés, Paris, Imprimerie nationale, 1957, t. VIII, 1809-1810, col. 268-343.

Nous avons divisé l'inventaire en deux. Nous donnons d'abord la liste des graveurs qui ont leur nom sur au moins une planche. Ils sont au nombre de 214, car il faut noter que mesdemoiselles Leroy et Sixdenier deviennent respectivement mesdames Callais et Lépissier ; pour Leynier, il y a peut-être erreur orthographique avec Leisnier. La deuxième liste donne les graveurs qui n'ont pas signé, mais dont les noms figurent sur l'une des deux listes ou sur un marché. Ils sont au nombre de 85. Il faut ajouter neuf graveurs en lettre. Soit un total de 308 graveurs, en tenant compte des doublons.

Chaque notice comporte : nom, prénoms, dates, adresse, genre de gravure, nombre de planches signées, les références.

Adam Nicolas [1786-1840]. – Rue du Foin S^t Jacques. Aqua-fortiste. 9 pl. (A., vol. I, pl. 42 ; A., vol. II, pl. 5, 7, 27, 29 et 78 ; A., vol. III, pl. 7, 21, 22, 23 et 24) (naf.21952).

Adam Jean, junior[28]. – Rue des Noyers, n° 33. Pointillé. Architecture. 4 pl. (E.M., t. I, pl. 71) (naf.21952.).

Allais Louis-Jean [Paris, 1762-1833]. – Rue des Mathurins, n° 397. Bourg l'Abbé, n° 5. Architecture. Aqua-fortiste. 16 pl. (A., vol. I, pl. 10, 14, 15, 16 et 87 ombrée ; A., vol. II, pl. 37, 83, 84 ; A., vol. IV, pl. 12, 21, 65, 66 et 68 ; A., vol. V, pl. 54, 74 et 87 ; H.N., t. IIbis, pl. 2 ; t. IIbis minéraux pl. 1, 3,8, 13, 14, 15 termine la pl. Portrait de Berthollet.) (F^17 1101, 1102 et 1103, F^4 2140, 21934, naf.21949, 21950, 21951, 21952, 21968, 21983, 21985 et 3579. Guyot : Rue de la Bucherie, n° 14).

Allais Honoré-Pierre-Désiré (Paris, 1780-18 ?). Architecte [passage du commerce, cours de Rohan, 3bis]. 1 pl. (A., vol. II, pl. 6, aqua forte).

Allais fils Jean-Alexandre (Paris, 1792-1850). – Rue des fossés M. Le Prince, n° 14. Pointillé. 8 pl. (F^4 2140. Guyot : Rue Guénégaud, n° 25).

André Frédéric (17 ?-18 ?)[29]. Graveur et imprimeur lithographe (rue Saint-Sébastien). Gr. lithogr. 1 pl. (*Voir* Mémoire de Raige, inscription persépolitaine) (naf.21952 et 3579).

Aubert Antoine (v. 1783-18 ?). – 1 pl. (A., vol. I, pl. 21.) [Sourd-muet, buriniste, élève d'Alexandre Tardieu. Selon Gabet : Pierre-Eugène, 1788-18, rue Dauphine, n° 48 ; 1827, médaille d'or de gravure de paysage à l'expo.]

Aubertin François (Metz 1783-Gand 1821). – Rue des Noyers, n° 16. En contour. 1 pl. (A., vol. I, pl. 70). (naf.21952, 21954 et 21983).

Auboin François-Louis-Étienne (1780-1828)[30]. Peintre, graveur. – Rue Grange aux Belles, n° 1. Histoire. 2 pl. (signe : A., vol. V, pl. 82, n^os 44, 45 et 46 ; A., vol. V, pl. 88, n^os 63 à 70) (naf.21934, f° 345, naf.21952 et 3584).

Augrand Parfait (Joinville 1782- ?) – Rue du Petit Loin S^t G. Maison d'un herboriste. Pointillé. 3 pl. (A., vol. I, pl. 10, 43 et 58.) (naf.21952 et 3584).

Baltard Louis-Pierre (Paris 1764-Lyon 1846). – en l'an 8, rue du Boscq ou Bacq, n° 100 ; puis, rue de l'université, mairie du 10^e arrondissement, puis Rue S^t Dominique, à la Mairie (du 10^e arrondissement), n° 239. Gravure en taille-douce, au pointillé et à la manière de lavis. Vue et architecture. 51 pl. (naf.21952, 21983 et 3584).

Barrière père (XIX^e s.). Au dépôt de la guerre.

Barrière Alexis (XIX^e s.). Au dépôt de la guerre.

Beaugean[31]. – Rue Vaugirard, n° 11. Vues et ruines. Aqua-fortiste. 9 pl. (naf.21952).

Benoist Marie-Guillemine M^me [née Marie-Guilhelmine de Laville Leroulx, Paris 1768-1826, élève de Jacques-Louis David. IFF, v. 2, p. 186. Graveur au pointillé, 18 rue de La Huchette.] 2 pl. (F^17 1108 et 1103, naf.21952, 21954 et 21968).

Benoît *ou* Benoist J.-L., dit le jeune [Dessinateur et graveur, travaille à Paris entre 1800 et 1840]. – Rue S^t Jacques, n° 167. Architecture, figure. Burin et pointillé. *Ou* (M.-A.), buriniste qui a travaillé pour le *Voyage de Cassas*. 2 pl. (naf.21935 et 21952).

Bertaux *Voir* Duplessi-Bertaux.

28. L'*Annuaire des artistes français*, par Guyot de Fère, 1832, p. 190, donne : Adam (Jean) père, rue du Plâtre-Saint-Jacques, 13. Graveur d'architecture… Adam (Jean-Nicolas), rue de la Parcheminerie, 38.

29. Il doit s'agir d'un des frères André d'Offenbach, qui a introduit la lithographie en France en 1802. Voir Gabriel Peignot, *Essai historique sur la lithographie*, Paris, Renouard, 1819, p. 19-20 ; et N. Joly, Éloge historique d'Aloys Senefleder, Toulouse, Académie des sciences…, 1847, p. 15-16.

30. Henri Herluison, *Artistes orléanais, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes*,… Orléans, H. Herluison, libraire, 1863, p. 8-9.

31. Il s'agit certainement de Jean-Jérôme Beaugean, 1764-1819, graveur du roi. L'*Almanach du commerce de Paris…,* de 1811 cite un « Beaujean, r. S.-Honoré, 388 »

Berthault Pierre-Gabriel, 1737-1831. – Place des Vosges, cidt Royale. Architecture. Rue St Hyacinthe St Michel, no 30. Aqua-fortiste, chef de l'atelier. 24 pl. Chef de l'atelier. Il grave pour Denon, Cassas, Perronet. (F17 1103, F4 2140, naf.21935, naf.21952, naf.3583, naf.3584 sous Bertaux).

Bigant Jean-Baptiste (1747-18 ?) *ou* son fils Noël-Philippe (1775-1863). – Rue St Jean de Beauvais, no 23 ; puis rue des Francs Bourgeois no 5 (en 1812), quai d'Anjou, no 37, île St-Louis (en 1823). Histoire naturelle, paysage, marine. Trait. 10 pl. (naf.21952, naf.21954 et naf.3584).

Biosse [Georges-Louis Beausse, dit, 1752-1806]. – Rue de Sèvre. Histoire naturelle (Rue de la Barbarie, no 5.) 2 pl. (A., vol. II, pl. 6 et H.N., t. I, pl. 5.) (naf.21952 et 21983).

Bleuze Mlle Adélaïde [Morte en 1817]. – 1 pl. (naf.3581).

Blondeau Alexandre. – Rue St Jacques, no 103. – Graveur de S.A.S. le Prince de Neufchâtel. 17 pl. [Graveur du roi et premier graveur du dépôt de la guerre en 1820-27.] (F17 1101 et 1108, naf.21935, 21943, 21947 et 21952).

Blot Maurice (1753-1818). – Rue des moulins, no 544. Histoire. 1 pl. (naf.21952 et naf.3584).

Bocourt (1783-1846). – 1 pl. (F17 1101 et 1103, naf.3583).

Bonvalet *ou* Bonvallet [Louis, v.1748-1818]. – Rue St Jacques. Histoire naturelle. 1 pl. (H.N., t. I, pl. 1, reptiles) (naf.21952 noté Bonvallot[32]).

Boquet aîné [Jean-Pierre, 1751-1817 ?], décédé en novembre 1813. – 4 pl. (F17 1101, F4 2140, naf.21954, 21968 et naf.3583).

Boquet jeune [Marcel Joseph ?]. – Rue Taranne, no 12. 15 pl. (H.N., t. I, pl. 1 zoologie, reptiles, pl. 2, 4, 8, 13 zoologie, coquilles, pl. 5, 7 zoologie, crustacés, pl. 1, 2, 3, 6 zoologie, échinodermes pl. 1, 2 zoologie, zoophites, pl. 1 zoologie, ascidies, pl. 1, 3, 4 zoologie, polypes) (F17 1101 et 1103, F4 2140, naf.21943, 21952 et 21968).

Boquet Mlle. – [Il y a trois planches signées Boquet : pl. 53 Momie d'oiseaux ; pl. 2 de Zoologie. Crustacés ; pl. 14 de Minéralogie.] 3 dessins de M. Savigny no 431, 457 et 518 (naf.21968).

Bosq [Jean (17 ?-après 1830)]. – [Rue d'Enfer-S-Michel, 29.] 4 pl.

Bouillard Jacques (1744-1806). – Rue St Thomas, porte St Jacques, à la maison d'éducation. Histoire. 2 pl. (naf.21952, 21983 et naf.3584).

Bouquet Louis (1765-1814). – Rue de la Harpe, no 80 ; puis rue du Théâtre français, no 9. Histoire naturelle. 30 pl. (naf.21952, 21983, naf.3584 et 3579).

Boutelou L.A. [Louis-Alexandre, 1761-1837?] – Rue St Hyacinthe. Architecture. 6 pl. (F17 1102, naf.21954, 21952, naf.3580 et 3583).

Boutlon. – (Grave à l'atelier en juin, septembre et octobre 1825) (naf.21951).

Boutrois [Philibert]. – Rue Condé, puis rue de Touraine. Architecture. 1 pl. (naf.21952 et 21983).

Bovinet Edme (1767-1832). – Place Maubert, no 13. Vues, paysages. 2 pl. (naf.21968 et 3584).

Cain. – 3 pl. (A, II, pl. 22, fig. 1-2 ; A, V, pl. 27, fig. 1, 2, 15, et pl. 29, fig. 6, 7, 8).

Cailly. – 1 pl. (H.N., vol. II, pl. 1 Hydrophytes. naf.3583).

Callais Mme. [Mlle Leroy, épouse Callais.] Rue St Hiacinthe St Michel, no 31. 6 pl. (F17 1102 et 1103, naf.21954 et 21968).

Cally. – Rue de la Harpe, vis-à-vis de la rue des Foins, maison du grainetier. Pointillé. 2 pl. (naf.21952).

Canu, Jean-Dominique-Étienne (1768-1844). – Rue St Jacques, no 4. Pointillé et taille. 3 pl. (F17 1101, naf.21936, 21968, 3583 et 3584).

Carnonkel, (François *ou* Jean-Baptiste ?). – 2 pl. (H.N., t. I, pl. 8 zoologie, polypes ; t. II, pl. 5 zoologie, orthoptères).

Carré. – [Rue S-Jacques, 41.] 2 pl. (A., vol. II, pl. 88 et A., vol. V, pl. 84).

32. H. Herluison, *Actes d'état-civil d'artistes français*, Orléans, 1873, p. 47.

Cathelin (L. J. [Louis-Jean-Jacques 1736-1804]). – Rue de Thionville, nº 44. Paysages et figures. 1 pl. (naf.21968 et naf.3584).

Cazenave[33] [J. F., ca 1770-1825?]. – Rue des fossés Sᵗ Germain des Près, hôtel de la Fondrière. 2 pl. (naf.3584).

Chailly [Jacques]. – Rue des Noyers, nº 41, puis rue de la Harpe, nº 48 en 1810 *et* pl. Sᵗ André des arts, nº 1 en 1814. Pointillé. 5 pl. (F[17] 1101, F[17] 1103, naf.21936, 21952, naf.3583 et 3584).

Chamouin Jean-Baptiste-Marie (1768-18 ?). – Au dépôt de la guerre. [*En géographie*, rue de la Harpe, 35. Gabet donne le nº 49]. 3 pl.

Charles. – 4 pl.

Charlin [Jean-Louis-Auguste 17 ?-18 ?]. – Rue Mouftard, nº 251. Pointillé. 18 pl. (naf.21937 et 21952).

Choquet [Jean-Baptiste-Antoine, ?-1828]. – 2 pl. (F[17] 1101, 1108 et 384, naf.3583).

Choubard. – Rue Papillon, nº 14, puis Saint-Maur en 1815. Au pointillé. 5 pl. (Zoologie pl. 14) (F[17] 1101, 1103 et 1108, naf.21937, naf.3580 et 3583).

Clément. – Cloître des Bernardins, nº 5. Pointillé. 1 pl. (naf.21952).

Clener. – Rue des fossés Sᵗ Germain, nº 24. Statues. 1 pl. (naf.21952 et 21954).

Cloquet [Jean-Baptiste mort en 1828]. – 1 pl.

Colibert [Nicolas]. – Rue Soupée, nº 11. Pointillé. 4 pl. (naf.21952 et 21954).

Collin E. – [Rue Sᵗ Thomas du Louvre, nº 22.] 12 pl. (naf.21941).

Compagnie. – Rue Bordet, nº 33 ou 39, division des plantes. Histoire naturelle. Pointillé. 6 pl. (naf.21952, 21954, 21983 et naf.3584).

Coquet. – Rue Sᵗ Hyacinthe, nº 526. *Puis* Rue Neuve Sᵗ Médéric, nº 14. Architecture. 22 pl. (naf.21952, 21983 et naf.3584).

Cordier (Adjudant de la place de Paris). – Quai Voltaire, nº 7. Plans. 3 pl. (naf.21952).

Couché J., père. – Rue des Francs Bourgeois. Paysages. 4 pl. (naf.21952).

Couché fils [Louis-François, 1782-1842]. Rue de Vaugirard. (naf.21954 et 21983).

Coupé [Jean-Antoine-Baptiste, 1784-1846 ou 1852]. – 2 pl. (naf.21938 et 3583).

Courbe. Rue des fossés Sᵗ Victor. Histoire naturelle. – 1 pl. (naf.21952).

Coutant [Jean-Louis-Denis, 1776-1831]. – 4 pl. dont 1 signé. [Taille-douce, pointillé et aqua-teinte. 12 rue Percée-St-André des arts] (F[4] 2140, naf.21938, 21951 et 21954).

Croutelle [Louis, 1765-1829]. – Rue des Carmes, nº 27. Vignette et Paysage (naf.21952 et naf.3584).

Cugnière Mᵐᵉ de. – 1 pl. (A, V, pl. 76).

Dandeleux [Pierre-Léonard, 1783-1850]. – Rue Saint-Jacques, nº 161. Graveurs pour les cartes. 3 pl. (naf.21941, 21952 et 21954).

Daudet [Robert, 1737-1824]. – 5 pl.

David [François-Anne, v.1770-1824]. – 4 pl.

Debuigne *ou* De Buigne [Louis-Alexandre]. – Rue de Vaugirard nº 118. 9 pl. (naf.21952 et 21983).

Decate (XIXᵉ s.). Au dépôt de la guerre. Carte.

Delanaux. – 1 pl. (H.N., névroptère. Marché 1813). (F[17] 1101, naf.21951 et 3583.)

Delaporte *ou* De La Porte J.J. de. – Rue du faubourg Sᵗ Jacques, nº 212. Architecture. 4 pl. (naf.21952, 21954 et 3584).

Delaunay. [Carle Delaunay, graveur et marchand d'estampes pl. 2 A, V, 1810.] Rue Sᵗ Jacques, au grand balcon, nº 82 *puis* nº 151. Vignette, figure. 12 pl. (naf.21952, 21954, 21983, 3578 et 3584).

Delignon [Jean-Louis, 1755-vers 1830]. – [Rue de la Fraternité, nº 40, puis] rue des grans degrés. Figure. 4 pl. (naf.21952 et 21983. ?-1847 ou Louis Saint-Ange, 1780-1831.) – Rue Galande, nº 47. Architecture, pittoresque. Aqua-fortiste. 9 pl. (naf.21952, 21954, 21983 et naf.3584).

33. L'*Almanach du commerce de Paris…* de 1811 donne un « Casenave, au pointillé, place de l'Estrapade, 13 ».

Dequevauvillers François-Jacques (1783-1848). – Rue Hyacinthe, nº 530, près la place Saint-Michel. Paysage. [Gabet donne : 15 rue des Mathurins St-Jacques] 3 pl. (dont 1 père) (naf.21952, naf.21939, naf.3584).

Desaulx [Jean ?, rue de grands Degrès, 20]. – Aqua-fortiste. 1 pl.

Desmarets [Sébastien ?]. – Rue Sᵗ Jacques. Pointillé. 1 pl. (naf.21952).

Desmoulins [F. A., 1770-185 ?]. – 1 pl. (F¹⁷ 1101, F¹⁷ 384, naf.3583).

Devilliers ainé [Antoine-Abraham Goujon-Devilliers, 1784-1818]. – 1 pl. (EM I, pl. 78).

Devilliers jeune [Étienne Goujon-Devilliers, 1785-1844]. – [Rue de la Montagne-Sᵗᵉ-Geneviève, 24]. 1 pl. (E.M., t. I, pl. 78)[34].

Devisse Jean-Baptiste. – Rue du faubourg Sᵗ Jacques, nº 171, vis-à-vis celle Sᵗ Dominique. Histoire naturelle. 1 pl. (naf.21952, 21954 et naf.3584).

Didier. – 1 pl.

Dien [Claude-Marie-François, 1787-1865][35]. – [Gabet : Histoire et portrait, rue de la Paix, 1.] 3 pl.

Dormier [Alexandre-Charles, 1788-18 ?]. – [Gabet : graveur d'architecture. Rue de la Harpe, nº 129]. 2 pl. (naf.21968).

Dubreuil [17 ?-18 ?]. 1 pl. (F¹⁷ 1101, F¹⁷ 384, F⁴ 2140, naf.21954, 21968 et naf.3583).

Duhamel [A. B., 1736- ?]. – Rue neuve Sᵗ François. Pittoresque. 15 pl. (naf.21952).

Duparc [Marie-Alexandre, v. 1760-après 1825]. – Rue des Fossés (an 11), puis Rue Vaugirard au coin de celle Dufresne (B)[36]. Pittoresque. 1 pl. (naf.21952, 21983 et naf.3584).

Duplessi-Bertaux Jean (Paris 1747-29 septembre 1818). – Rue de la Concorde, cidᵗ Royale, nº 8, puis rue Sᵗ Hyacinthe Sᵗ Michel, nº 30. Bataille. [Ses premiers travaux sont signés Bertaux. Travaille à l'eau-forte, sa manière rappelle Calot.] 8 pl. (naf.21952, 21983, naf.3584. Voir F¹⁷ 1102 Duplessi-Berthault ?).

Dutertre André (1753-1842). – 4 pl. (naf.21937. Achat de 4 pl. gravées).

Eymar *ou* Eymard [Joseph]. – 2 pl. (F¹⁷ 1101, F¹⁷ 384, naf.21951, naf.21968, « Emar » A., vol. II, pl. 76, naf.3580 et 3583).

Fayn. Rue des Fossoyeurs, nº 1045, puis rue de la Liberté, nº 28. Paysage et architecture. Pointillé. 1 pl. (naf.21952 et 21983).

Flahaut Jacques-Michel (1791-18). [Rue de l'Est, 9. Au dépôt de la guerre. Carte.] 2 cartes.

Forestier. – (13 rue du Colombier ou 45 rue Mazarine.) [AN, F¹⁸ 26.] 2 pl. (F¹⁷ 1101 et 384, naf.21940, 21968, naf.3582 et 3583).

Forget Claude. – Quai Bourbon, nº 31, île Sᵗ Louis. 7 pl. (F¹⁷ 1101, 1103 et 384, naf.21940, 21946, 21968 et naf.3583).

Forsell [Christian Didrik, 1777-1852] – [Rue du Colombier, 21.] 5 pl. (F¹⁷ 1101, F¹⁷ 384, naf.3583).

Fortier. – Place de l'Estrapade. Vues, ruines. (Graveur passable.) 1 pl. (naf.21952, 21954 et naf.3584).

Fouquet Pierre-Denis [Paris 1767-Bugival 1837]. – Rue du coq Sᵗ Honoré, nº 123 ou 13. La lettre. 1 pl. (naf.3580, 21940, 21952, 21989 ; F¹⁷ 1099, 1102).

Gabriel (parfois écrit Gabrielle). – 3 pl. (naf.3583, 3584, 21940, 21968 ; F¹⁷ 1101, F⁴ 2140).

Garreau (frère de Louis Garreau, rue Copeau, 18). – Rue Sᵗ Jacques, vis-à-vis les Jacobins. Vignette. Aqua-fortiste. (Bon graveur.) 1 pl. (naf.21952, 21949, fº 72[37] et naf.3584 écrit Garreaux).

Gatine Georges-Jacques [né en 1775]. – 1 pl. (naf.3583, 3584, naf.21940, 21951 ; F¹⁷ 1101, 1103).

34. Devilliers frères. – 4 pl. (A., vol. IV, pl. 63 ; E.M., t. I, pl. 75 ; E.M., t. II, pl. 104 et 105.)

35. L'*Almanach du commerce de Paris…* de 1811 donne deux graveurs : « Dien, en géographie, r. S.-Jacques, 41 ; Dien, en taille-douce, rue de la Bucherie, 8. »

36. Duparc loge à partir de 1808, semble-t-il, plus sûrement après 1820, au 2 rue Saint-Hyacinthe.

37. Certificat de Verrier attestant le payement de la moitié du marché de feu L. Garreau, 18 rue Copeau, pour son frère, le reste dû à Geisseler, qui termine la planche. BnF, naf.21952, fº 72.

Gaucher. – Rue du Jardinet, nº 8. Vignette. [60 jours de travail à l'atelier (raison de 6 F./j.,) soit 360 F]. (naf.21952, 21954 et naf.3584).

Gauthier aîné. – Rue Galande, nº 53, puis Rue Sᵗ Jacques, nº 5 (en 1806), puis Rue des Noyers, nº 16. Eau-forte. Histoire naturelle. 6 pl. (naf.21940, 21952, 21983 et naf.3584).

Gauthier jeune. – Rue Galande, nº 53. Pointillé. 1 pl. (naf.21952 et 21983).

Geissler *ou* Geisseler F. (Jean-Martin Frédéric, né en Allemagne). – [Rue de l'odéon, nº 38.] 6 pl. (naf.21940, 21949).

Girardet [Abraham, 1764-1823]. [Pl. de l'École-de-Médecine, 4.] 2 pl.

Giraud l'aîné. – Rue Sᵗ Jacques aux Feuillantines, nº 166. Architecture. 3 pl. (naf.21952 et 21954).

Godefroy Adrien. – [Jean né à Londres, mort en 1839 à Paris ?] Rue des francs Bourgeois Sᵗ Michel, nº 127. Paysages, ruines et vues. Aqua-fortiste. « Bon graveur. » 1 pl. (naf.21952 et naf.3584).

Goulet [Séraphin Goulet, 1747-182 ?]. – Rue St Jacques nº 77, au coin de celle St Étienne des grecs. Histoire naturelle. 8 pl. (F17 1101, naf.21944, 21952, 21954, naf.3583 et 3584)[38].

Guyard Jean-Baptiste (1771-1839). – 1 pl. (naf.21935, 21943, 21946, 21954, 21968 et naf.3583).

Guyard fils. – 3 pl.

Heluis ou Helluis. – Rue de Sève, nº 4. Histoire. 3 pl. (naf.21952 et naf.3584).

Hibon [Auguste, 1790-1857, élève de Percier et Fontaine ?]. – Élève de Ballard, rue des Sᵗ Pères, nº 34 (Gabet : Rue des Fossés St-Germain-l'Auxerrois, nº 26). Trait. Aqua-fortiste. 1 pl. (naf.21952 et 3584).

Hubert J.J. (Jean-Jacques, 1760-18 ?). – 1 pl.

Hulk François (1744-1809). – Rue faubourg Sᵗ Jacques, nº 22. Vues, figures. 4 pl. (naf.21952 et 21983).

Ingouf François-Robert le jeune (1748-1812). – Rue des Noyers, vis-à-vis de la rue des Anglais. Histoire. 2 pl. (naf.21952, naf.3578 et 3584).

Jeanjean *ou* Jean Jean. – 1 pl. (naf.21951).

Jehotte Arnold (1789-1836). – 2 pl. (naf.21968).

Joyau (Fanny Luche) Mᵐᵉ. – 2 pl. (F17 1101, F17 384, naf.21968, 33 dessins de Savigny 1900 F. Marché passé à Mᵐᵉ Callais, naf.3583).

Lambert. – 5 pl. (naf.21942, 21954, naf.3583).

Landelle. – Du cimetière Sᵗ Nicolas nº 10. Histoire naturelle. 3 pl. (naf.21952).

Lanvin. – Rue St Dominique d'Enfer, nº 15. 1 pl. (F17 1103, naf.21954, naf.21968, naf.3583).

Lavallée Jacques. – Rue des Noyers au coin de celle des Anglais, *puis* rue de Babylone, nº 5, nº 698. (en 1809) rue Neuve Sᵗ Étienne, nº 25. (Gabet donne rue Galande.) Histoire. 6 pl. (naf.21942, 21952, 21954, 21983, naf.3584).

Lébe-Gigun [L. F. J.]. – 2 pl. (A, I, pl. 38 ; É.M., pl. 33).

Leclerc (disparu en 1812). – Rue Sᵗ Jacques, nº 77. Aqua-fortiste. 5 pl. dont 4 double (naf.21952 et 21983).

Lefevre ou Le Fevre père (Sébastien graveur d'histoire ?). – Rue de la montagne Sᵗᵉ Geneviève, nº 85. 3 pl. (F17 1101, F17 1102, F17 1103, naf.3583, naf.21943, fº 2[39]).

Legouaz *ou* Le Gouaz Yves-Marie (1742-1816). – Rue Sᵗ Hyacinthe, nº 514. Paysages, vues. « Passable. » 1 pl. (E.M., t. II, pl. 88) (naf.21952, naf.3584).

Legrand *ou* Le Grand H. – Rue des Fossés M. le Prince, nº 106. Vues et figures. Aqua fortiste. « Graveur passable. »5 pl. (naf.21952, naf.3577, naf.3583, naf.3584).

Leisnier Nicolas-Auguste (1787-18). – Rue des Noyers, nº 32 (Gabet, donne rue Sᵗ Jacques, nº 277). Architecture et fini. 31 pl. (F17 1101, F17 1108, Lesnier, cousin de Benard, F17 384, Lesnier, naf.21943, Lettre de Nicolas-Auguste Leisnier, 21945, 21948, 21952, 21954, 21983, naf.3584).

38. En février 1816, habite au 15 rue de l'École-de-Médecine. Il a 69 ans. H. Herluison, *Actes d'état civil des artistes français*, Genève, Slatkine Reprints, 1972, p. 112.

39. Voir dans Gabet, p. 425-426. Son fils est Lefèvre Achille-Désiré, graveur, r St-Jacques-la-Boucherie, 33, né à Paris en 1798, élève de son père.

Leleu. – Rue de Pontoise, nº 1. 4 pl. (F17 1101, 1102, 1103 [1823-1824] et 1108, F17 384, naf.21943 [1826], 21946 et naf.3583).

Lepagelet. – Aqua-fortiste. 1 pl.[40] (naf.21954 « 31 journées à l'atelier » et 21952).

Lépissier Mme, née Sixdenier. – Cul-de-sac (impasse) des Feuillantines, nº 12. 7 pl. (F17 1101 [1816], F17 1102, F17 384 [1815], naf.21954, naf.21968 journées de 1820, 1825 et 1826, naf.3583).

Lepine. – 2 pl. (H.N., IIbis, minéralogie, pl. 4, fig. 1, 2, 6. naf.21952).

Leroy (Jean-Jacques, 1797-18 ?) – rue de Sèvre, nº 83, graveur à l'eau-forte d'après Gabet). – 2 pl. (naf.21952, naf.3583).

Leroy Mlle, devient Mme Callais en 1820 ou 1821. – *Voir à ce nom*. 2 pl. (Gabet, Mlle Leroy Céline, peintre de Fleur, rue des Grands-Augustin, nº 1, élève de Redouté).

Letellier C. F. (Mlle) – Rue du faubourg St Jacques. Figure. 2 pl. (naf.21946, 21952, naf.21983).

Leynier (?). – 1 pl. (Antiquités, t. I, pl. 29. L'*Inventaire du fonds français après 1800*, vol. 14, p. 302, ne donne aucune indication, à moins qu'il s'agisse d'une erreur orthographique avec Nicolas-Auguste Leisnier, voir ci-dessus).

Liénard. – Rue de Seine, nº 46 ; Rue de la Liberté, *puis* des Foins M. le Prince (Fossés-Monsieur-le-Prince), nº 49. Pittoresque. 7 pl. (naf.21952).

Lignon Frédéric (1779-1833). – (Gabet, donne rue d'Orléans-St-Marcel, nº 35, né en 1781) [Buriniste.] 1 pl.

Lingée El. (Thérèse, Éléonore, née Hemery) Mme (1753-18 ?), épouse du graveur Lingée. – 1 pl. (H.N., IIbis, minéralogie. pl. 7. naf.21952, naf.21954).

Longpré. – 1 pl. (naf.3583)[41].

Lorieux. – Rue du Théâtres français, nº 9. Paysage, vignette. 13 pl. (naf.21952, naf.21954, naf.3584).

Louvet. – ~~Rue Galande~~. Pointillé. 16 pl. (En 1816, 12 rue d'Enfer. naf.21952).

Macret Jean-César (1768- ?). – Rue des Fossés M. le Prince, nº 18. 16 pl. (naf.21943, naf.21952, naf.3583).

Malbeste Georges (1754-1843). – Quai de la Megisserie (des Célestins, nº 50). Paysages. « Bon graveur. » 1 pl. [Exposition de l'industrie : Malbeste, rue du Roule, nº 17, graveur à reçu une médaille en bronze en 1823.] (É.M., II, pl. XV. naf.21952, 3578 et 3584).

Manceau François (1786-1854 ?) – Rue d'Orléans St Marcel, nº 219 ou 24 (1823) (Guyot : rue de l'Arbalète). Burin. 9 pl. (F17 1101, 1102 et 1103, F17 384, F4 2140, naf.21935, 21943, 21946, 21951, 3581 et 3583).

Massard Jean-Baptiste-Louis, l'aîné (1774-1810). – Rue St Hyacinthe. Figure. (Place Dauphine, nº 27, maison du cit. l'Honorey. Figure. « Passable. » 1 pl. (É.M., II, pl. C, fig. 1. naf.21952 et 3584).

Massard Jean-Baptiste-Raphaël-Urbain (Paris, 1775-1849). – Rue St Hyacinthe, nº 674. Paysages. 1 pl. (F21 543, naf.21936, 21952 et 21987).

Massol. – 2 pl. (H.N., II, zoologie, pl. 7 et 16. F17 1101, F17 384, F1b.I 29[2], naf.3583).

Masson. – Architecture. 9 pl. (Cart. 127, F17 1101, F4 2140, naf.3580).

Michelinot. – Rue du Jardinet, nº 11. Aqua-fortiste. 1 pl. (naf.21952 : barré, naf.21954 et 21983. 10 jours de travail à l'atelier à raison de 6 F./j., soit 60 F.).

Miger Simon-Charles (1736-1820)[42]. – [Quai des Miramiones, nº 106, maison du receveur des impositions (1802), actuelle quai de la Tournelle, puis] Quai St Bernard nº 106. [Membre de l'académie de peinture.] Histoire naturelle. 1 pl. (naf.21952, 21954, 21983 et 3584).

40. E. Lepagelet *ou* Pagelet, graveur aqua-fortiste, actif de 1784 à 1806, en l'an X [1802] il reçoit 216 francs « pour vingt-quatre jours [travail à l'atelier] à 9 f par jour » (naf.21954, fº 3), et grave sous Pagelet la pl. 39, A., vol. I, *Plan général des ruines et des environs,* Koum Omboû (Ombos). En 1784, à l'adresse suivante : rue St Julien-le-pauvre, maison d'un aubergiste.

41. Longpré signe avec Forsell la pl. 10 zoologie. Céphalopodes, H.N., t. II. Il existe une lettre d'un certain Coustdulompré (*sic*), rue de la Bucherie, nº 8, qui s'excuse de sa « lenteur causée par les circonstances ». Bnf, naf.21938, fº 52.

42. Ne se trouve pas dans la *Biographie et catalogue de l'œuvre du graveur Miger…* par Émile Bellier de la Chavignerie. Paris, J.B. Dumoulin, 1856.

Miller. – Cloître S^t Benoît, *puis* rue Serpente, n^o 1 (1822). 4 pl. (F^17 1103, naf.21944, 21952 et 21968).

Moisy Claude-Alexandre (1763-18 ?). – Rue des Portes près les Eudistes, n^o 41. Architecture et géographie. 9 pl. (F^17 1103, naf.21952. Gabet : rue des Fossés St-Germain des Près, n^o 13).

Moithey Pierre-Joseph (1760-18 ?). – Rue S^t Hyacinthe, n^o 21. 2 pl. (naf.21944 et 21954).

Monsaldy Antoine-Maxime (Paris, 1768-1816). – Rue de l'Odéon au Théâtre français, n^o 23 ou 25. Pointillé, trait. 10 pl. (naf.21944, 21954 et 3583).

Morel Antoine-Alexandre (Paris, 1765-1829). – Rue de la Verrerie, au coin de celle de la Poterie. Histoire. 1 pl. (2 dessins) (naf.21948, 21952 et 3584).

Niquet aîné [Claude, 1770-1831 ?]. – Rue du faubourg S^t Jacques, maisons des Feuillantines. Architecture, trait. 3 pl. (naf.21952 et 3584).

Niquet fils. – [Certainement même adresse.] Aqua-fortiste, pointe sèche. 1 pl.

Nyon [Geoffroy-Étienne, 1751-18 ?][43]. Au dépôt de la guerre. Carte.

Noël Alexandre. – Rue du Harlay, *puis* 24 rue des Noyers. Pointillé. 1 pl. (naf.21952 et 21983).

Normand fils. – Place Notre-Dame. Architecture et le fini au trait. 1 pl. (naf.21952).

Orgiazzi (Jacques-Étienne-François, 17 ?-1826). [Au dépôt général de la Guerre, rue de La Harpe, 102.] 1 pl. (carte ancienne et comparée t. II, A, peut-être pl. 77, fini par Blondeau. F^17 1102, naf.21937 et 21954).

Paris. – Rue des Postes près celle de l'Arbalète, n^o 1. Vues. (« Joli fer. ») Aqua fortiste. 16 pl. (naf.21952, 21954, 21983, 3584).

Perdoux (Joseph, 1759-?). – [cul-de-sac des Feuillantines-S.-Jacques, 10.] Au dépôt de la guerre. Carte. 1 pl.

Périée (Jean-Jacques, mort en 1832). – 1 pl.

Petit Louis Marie (1784-18 ?)[44]. – Rue Copeau. Figures. (« Touche agréable. ») Aqua fortiste. 1 pl. (A., vol. V, pl. 59. (naf.21945, 21952, naf.3584).

Phelippeaux Antoine (1767-après 1830). – Rue S^t Martin, n^o 226. Pointillé. 22 pl. (F^1b.I 29^2, F^17 1101, F^17 384, naf.21937, naf.21946, naf.21952, naf.21983).

Picquet. – [Charles, *du Cabinet topographique de S.M. l'Empereur et Roi*, quai de la Monnaie, 17.] 1 pl. (naf.21954).

Plée François Brutus (fils du suivant)[45]. – Rue du faubourg S^t Jacques, 332. Histoire naturelle (travaille à l'atelier, 1816-1818. F^17 1101, F^17 384, naf.21954, naf.21952, naf.21968, naf.21983, naf.3583, naf.3584).

Plée père, Pierre-Mathieu, Rue du faubourg S^t Jacques, n^o 68 (332 en 1811). – 34 pl. (F^1b.I 29^2, F^17 1101, F^17 384, naf.3583, naf.3584, naf.21937, naf.21952, naf.21968.)

Pomel [Claude-Joseph, 1781-1839]. – Rue du Marché Pallu, n^o 26. Pointillé. 20 pl. (naf.21952, naf.21954).

Ponce Nicolas (1746-1831). – Rue du Faubourg S^t Jacques, n^o 10 [puis cul-de-sac des Feuillantines, 10]. Histoire. 1 pl. (F^1b.I 29^2, F^17 384, naf.21942, naf.21946, naf.21951, naf.21952).

Pourvoyeur [Jean-François, 1784-1851]. – [Guyot : rue de Bièvre, n^o 21.] 3 pl. (F^1b.I 29^2, F^17 1101, F^17 384, naf.21946 et 3583).

Prot. – Rue de Bièvre. Pointillé. Figure. 1 pl. (naf.21952. Prost).

Prud'hon Pierre-Paul (1758-1823). – Aqua-fortiste. 6 pl. (naf.21946 et 3583).

43. Bertrand Sallars, « Eugène Nyon, ou l'invention d'un graveur », *Nouvelle de l'estampe*, 2023, 270.

44. Louis-Marie Petit (1784-18 ?), miniaturiste, élève de David et de Moitte, peut-être le fils du graveur Jacques-Louis Petit (1760-1812). À ne pas confondre avec Louis-Michel Petit (1791-1844), graveur en médaille, dont la *Notice sur Louis-Michel Petit*, par Alphonse Pauly (Paris, Taride, 1858) se trouve dans Gallica.

45. Il témoigne dans un procès en septembre 1850 (*Gazette des tribunaux*, n^o 7244, 25 sept. 1850, p. 1117.) Membres de la Société Linnéenne de Paris comme membres auditeurs, « Plée (François B.), dessinateur d'histoire naturelle et graveur », dans *Mémoire de la Société linnéenne de Paris*, t. 1, Paris, 1822, p. 79. Il y a un inventaire après décès du 4 octobre 1820 de Clémentine Billarrand, épouse François-Brutus Plée, 4 place du Panthéon, libraire. (AN, MC/RE/XLVII/14.) On sait que Plée a publié plusieurs ouvrages qu'il vendait lui-même, d'où peut-être l'appellation libraire.

Prud'hon fils Jean (1778/9-18 ?). – [Demeure quai aux Fleurs en 1823.] 2 pl. (F1b.I 29², F17 1101, F17 384, naf.3583).

Ransonnette [Nicolas, 1745-1810]. – Rue du Figuier, nº 43. Architecture. Aqua-fortiste. « Graveur passable. » 4 pl. (naf.21952, 21983, 3584).

Renard *ou* Renards, décédé en 1820. – Aqua-fortiste. 4 pl. (F17 1101, F17 384, naf.21968, naf.3583).

Reville (Jean-Baptiste, 1767 ?-1825). – Quai des Ormes, nº 4. Architecture, pittoresque. Aqua-fortiste. « Bon graveur. » 29 pl. (naf.21935, 21952, 21983, 3584).

Ribaut *ou* Ribaud. – Rue des Noyers, nº 12. Vignette, histoire. 1 pl. (naf.21952, naf.3584).

Rochard [Simon-Jacques, 1788-1872, ?]. – 1 pl.

Rousseau N.L. [Nicolas-Louis, rue Saint-Jean-de-Beauvais] – Pittoresque. Aqua-fortiste. 3 pl. (naf.21952).

Rousseau. – Rue du faubourg Sᵗ Germain, nº 34. Architecture. 7 pl. (naf.21947, 21952, 21954, 21983 rue du Four).

Roux (17 ?-18 ?). Au dépôt de la guerre. Carte.

Rozet Mˡˡᵉ *ou* Roset (signe parfois de rozet). – Rue de la Vieille Boucherie, nº 4. Pointillé, burin. 3 pl. (naf.21947, naf.3583).

Ruotte L. C. père (Louis-Charles, 1754, décédé en 1814)[46]. – (Rue des Fossés-St-Victor en 1811). Rue de la Vieille Estrapade, nº 11. Aqua-fortiste. 8 pl. (F17 1101, F17 1103, naf.21947, naf.3579, naf.3583.)

Ruotte fils [Louis-Charles, 1785-18]. – Rue de la Vieille Estrapade, nº 11/14. Aqua-fortiste. 4 pl. (F17 1101, F17 1103, naf.3580, naf.3583.)

Saint Morien Mᵐᵉ de. – Rue du faubourg Sᵗ Denis, nº 105. Architecture. Aqua-fortiste. 10 pl. (3 pl. Mme) (naf.21952 et 21954).

Savin. – Hôtel Virginie. Paysages. Aqua-fortiste. 1 pl. (naf.21952 et 21983).

Schmelz Charles Simon Wilhem (né en 1787 en Hesse-Cassel). – Rue Sᵗ Jacques, nº 219. Histoire naturelle. Buriniste. 1 pl. (F17 1102, F17 1108, naf.21937 et 21954).

Schrœder (Friedrich *ou* Frédéric, 1768-1839) *ou* Schröder[47]. – Rue de Molière [Gabet : quai aux fleurs, nº 13]. Tous genres. Aqua-fortiste. 24 pl. (naf.21947, 21952 et 21954).

Sellier père François-Noël (1737- ?). – Rue Notre-Dame Sᵗ Étienne (rue Sᵗ Étienne dᵒⁿ des plantes, nº 26), *puis* rue des Postes. Histoire naturelle. 7 pl. (naf.21952, 21983 et 3584).

Sellier fils Louis (1757-1834). – Rue des grands Augustins, nº 20 puis rue des Postes [Gabet : quai Bourbon, nº 45, île-St-Louis]. Architecture. 14 pl. (F17 1101, F1b.I 29², F4 2140, naf.21948, 21952, 21954, 21968 et 21983).

Semen [Louis-René-Pierre mort en 1813]. – Quai des Augustins, nº 47. Carte. 8 pl.

Simonet (Jean-Jacques-François, Paris 1788- ?, architecture). – Porte Sᵗ Jacques, maison de l'épicier. 1 pl. (F17 1099, F17 1101, F1b.I 29², naf.21952, 3584).

Sixdenier Sophie Mˡˡᵉ, épouse Lépissier vers 1827. *Voir à ce nom*. Grave au fini[48].

Smith Thomas (1779- ?). – Rue Sᵗ Jacques nº 22, Aqua-fortiste. 25 pl. (F17 1102, F17 1103, F4 2140 ; naf.21954, naf.21968).

Talbaux E. (1794-1855)[49] – Rue St Jacques nº 290, puis rue du Four Sᵗ Germain nº 1 (1824). 3 pl. (F17 1101, F17 1102, F17 1103, F4 2140, F1b.I 29² ; naf.21948, fº 114, 21951 et 3583).

46. D'après une lettre de son fils, du 24 juin 1814, naf.21947, fº 214. Louis-Charles Ruotte père, élève de Lemire et de Bartolozzi, qui lui apprit la technique du pointillé à Londres. Cf. la notice de Jules Renouvier dans *Histoire de l'art pendant la révolution*, Paris, 1863, p. 232-234.

47. Frédéric d'après C. Gabet et H. Beraldi, *Les graveurs du XIXᵉ siècle. Guide de l'amateur d'estampes modernes*, t. XII, Saint-Marcel-Zwinger. Paris, Librairie L. Gonquet, 1892, p. 19.

48. Sous le nom de Sixdenier grave au fini des planches de Savigny commencées par Coutant. BnF, naf.21954. Elle est peut-être la fille du graveur Alexandre-Vincent Sixdenier 1795-1846.

49. Talbaux est mort en janvier 1855, à l'âge de 61 ans, d'après l'*Almanach de la littérature du théâtre et des beaux-arts*, Paris, Pagnerre, 1856, p. 75.

Tardieu Ambroise (1788-1841). – Grave le frontispice de la 2e édition. Rue du Battoir Saint-André, no 12 (F17 1108 ; naf.21945 et 21948).

Tardieu Pierre-Alexandre-François (Paris, 2 mars 1756-3 août 1844). – À la Sorbonne. Place de l'Estrapade, no 1 [34 en 1827]. Portrait. 1 pl. (E.M., t. II, pl. E) (naf.21948, 21952 et 3584).

Tardieu Jean-Baptiste (1768-1837). [*En géographie, histoire et portrait*, rue de Sorbonne, 10]. Au dépôt de la guerre. Carte.

Tassaert Jean-Joseph-François (1765-1835). – Rue Hyacinthe, no 688. Figure, pointillé. Aqua-fortiste. 7 pl. (naf.21952, 21983 et 3584).

Tavernier [Pierre-Joseph, 1787-18 ?]. – Rue St Jacques, no 219 [Gabet : rue d'Enfer, no 12.]. 8 pl. (F17 1101 et 1103, F4 2140, F1b.I 29[2] ; naf.21948, 21968 et 3583).

Testard François-Martin (17 ?-18 ?). – Rue des Arcis, vis-à-vis le théâtre Molière. Rue de la Harpe, no 47. Rue du plâtre-St-Jacques, no 11. Bas-relief. Trait. (Graveur ordinaire.) 5 pl. (naf.21948, 21952, 21954, 21983 et 3584).

Texier Victor, André, Louis (1777-1864)[50]. – Rue Saint-Honoré, no 348. Élève à l'école de Médecine. Pittoresque, architecture, fini. 7 pl. (F4 2140, F1b.I 29[2] ; naf.21948, 21952 et 21968).

Thomas [mort en 1810]. – Rue des Boulanger, no 5. Figure. 2 pl. (naf.21952, 3579 et 3584).

Thuillier. – Rue St André des Arts no 18. Graveur au trait. 1 pl. (naf.21954 et 21968).

Tourcaty Jean-François (1763-18 ?). – Buriniste. 4 pl. (F17 1101, F4 2140, F1b.I 29[2] ; naf.21968 et naf.3583).

Tresca S. (Salvadore, Palerme 1750 ?-Paris, 1815)[51]. – 12 pl.[52] (naf.21985 et 3583).

Vicq [Jean-Pierre-Adrien, 1766- ?]. – [En 1808, habite rue de la Huchette no 17]. Rue du marché Pallu, no 9. Géographie et topographie. « Graveur passable. » 3 pl. (naf.21952, 3584).

Victor. – 4 pl. (F17 1101, F17 384, marché du 8 décembre 1815, F1b.I 29[2] ; naf.21968).

Voyez *ou* Voyer [Nicolas le jeune, 1746- ?]. – Rue du Foin en face le collège St Gervais. Figures. 1 pl. (naf.3584).

Voysard Étienne-Claude *ou* Voisard (1746-18 ?). – Rue de la Liberté, no 45. Histoire. 2 pl. (naf.21952).

Wahl [Henri Richard, Prusse 1790-18 ?]. – [Rue St-Jacques, no 124. Graveur 1er classe en 1814 au Dépôt de la guerre.] 2 pl.

Wexelberg [F. G., né à Salzbourg vers 1745.] – 1 pl. (F17 1101, F4 2140 marché de 600 F du 13 février 1816 ; naf.21968).

Willemin Nicolas-Xavier (Nancy 1763-Paris 1833). – Rue des Petits Augustin, au Museum des Monumens. Architecture (Rue Neuve-de-l'Abbaye, no 9 en 1810). 7 pl. (naf.21952, 21943, 21945, 21949, 3584 sous Villemain).

50. Victor Texier (La Rochelle 1777-Paris 24 décembre 1864), élève de Laurent et de Piranesi, débute au Salon de 1810, médaille 2e classe en 1824, dirige la gravure du *Musée de la sculpture* de Clarac. Médaille 2e classe en 1855 (p. 1273), *Musée Napoléon* de Robillard Péronville, le *Musée royal* de Laurent et le *Voyage pittoresque d'Espagne* de M. de la Borde, 40 pl. de la célèbre ruine du palais d'Heidelberg.

51. Graveur sicilien né à Palerme, installé à Paris dès 1788, dont Regnault Delalande publie le *Catalogue de planches gravées et estampes, après cessation de commerce de M. Tresca, graveur*, 21 février 1815, in-8o. En 1806, rue de la Sorbonne, no 4, et en 1808, rue du Jardinet, no 4.

52. Son nom est mal orthographié sur la pl. 75 du vol. V d'Antiquité : Eresca au lieu de Tresca.

Liste des graveurs présents dans une des deux listes, mais n'ayant pas signé sur une planche : 83 graveurs, dont 9 seulement dans naf.3584.

Les noms trouvés dans naf.21952 f° 155 et suivantes. Marchés des graveurs. Répertoire des graveurs et billet d'acompte de paiement : il n'y a pas tous les marchés. Ne donne aucun renseignement sur les graveurs. Contient : date du marché, nom du dessinateur, numéro du dessin, montant des marchés, observations. Permet un contrôle seulement.

Anselin Jean-Louis ? (Paris, 1754-1823). – Rue du Théâtre français, n° 9. L'histoire (naf.21952, naf.3584).
Armano. – (naf.21952, f° 197).
Athenar M^lle^. – Chez M. Massard père, rue des fossés S^t^ Victor, n° 37. Paysage (naf.3584).
Baquoy Pierre-Charles (Paris 1759-1829). – Rue de la Montagne S^te^ Geneviève, au collège de la Marche. Vignette (naf.21952, naf.3584).
Beaucourt. – Graveur au pointillé à Paris. (F^17^ 384 ; naf.21951. Marché du 18 décembre 1815).
Beissen. – (Travaille sur une planche de Savigny). (F^17^ 384 ; naf.21951 et 21968).
Bénard [Peut-être Robert, 1734-?]. – (Le frontispice 2^e^ édition terminée par Tardieu.) 1 pl. (F^17^ 1108, naf.21958).
Berlin. – Rue de Condé. Architecture (naf.21952).
Berwick [Jean-Guillaume *ou* Charles-Clément Balvay, *dit* Bervic ou Berwick, Paris, 1756 *ou* 66-1822]. – Aux galeries du Louvre [n° 12]. Histoire (naf.21952, naf.3584).
Bordier. – Rue Bouc de Bry, n° 7. Architecture (naf.21952).
Chaffard. – Quai Voltaire, n° 18. (Vignette et) arabesque et figures (naf.21952, naf.3584).
Chaponnier Alexandre (1753-1805). – Aqua-fortiste (naf.21937).
Chatelain. – Place de Cambrai. Pittoresque (naf.21952).
Chevallot. – (F^17^ 1102, naf.21951, présent à l'atelier de gravure en 1825). [Peut-être erreur avec les Chevallot père et fils].
ChocarneGeoffroy-Alphonse (1797-1857). – [naf.21941. Payé 120 F. par Jacotin].
Coilleau. – Rue des Petits Augustins au Museum des Monumens. Architecture et histoire (naf.21952, naf.3584).
Coiny Jacques-Joseph [Versailles, 19 mars 1761-Paris, 28 mai 1809]. – Rue S^t^ Hyacinthe. Paysages et figures. Buriniste. (Notice par P. L. Regnault-Delalande, *Moniteur universel*, 5 déc. 1811, p. 1295-1296). (naf.21952, naf.3584).
Croisey [P.]. Rue Montorgueil, passage cid^t^ Reine de Hongrie. Géographie et topographie. « Bon graveur. » [Graveur du dépôt de la marine]. (naf.21952, naf.3584).
Daubenton Jean-Baptiste-Louis (naf.21934, naf.21935, naf.21954).
Degenth *ou* De Genth. – Rue du faubourg S^t^ Jacques, pavillon du Val de Grâce. Vignette (naf.21952, naf.3584).
Delgorgne. – Rue Richelieu. Paysage (naf.21952).
Donas [Claude-Louis ?]. Quai de la Mégisserie, n° 6 (naf.3584).
Drouet [Théodore-Toussaint, 1788-18 ?]. – Rue des Postes, n° 17, puis Rue S^t^ Hyacinthe, n° 37. Histoire naturelle et mécanique. [Gabet : graveur de vignettes et d'architecture. Rue Neuve St-Étienne-du-Mont, n° 3]. (naf.21952, naf.3584).
Dufrêne *ou* Dufresne. – Vignette, figure. « Bon graveur » (naf.21952).
Duménil *ou* Dumesnil M^lle^. – Rue S^t^ Jacques, n° 627. Paysages. Pointillé (naf.21952, naf.3584).
Elleman *ou* Helleman. – Rue S^t^ Honoré, vis-à-vis l'hôtel. Vignette (naf.21952, naf.3584).
Faussoyeurs. – Rue des Carmes, n° 27. Histoire. « Graveur passable » (naf.21952, naf.3584).
Felland. – Rue Sardine. Figure (naf.21952, naf.3584).
Fuetscher. – Rue du Foin S^t^ Jacques, n° 15. Pointillé (naf.3584).
Geoffroy. – Rue ~~des Boulanger~~ S^t^ Victor, n° 9. Architecture (naf.21952, naf.3584).
Geritte. – Rue S^t^ Germain des Près, maison du café Procope. Architecture, géométrie (naf.21952, naf.3584).

Gouas (peut-être confusion avec Le Gouaz.) – Rue S^t^ Hyacinthe. Marine (naf.21952).
Groux. – Rue S^t^ Étienne des Grecs n^o^ 3, vis-à-vis le passage des Jacobins. Géographie, topographie (naf.21952, naf.3584).
Guilleminot M^lle^. – Rue des Anglais, n^o^ 9. Pointillé (naf.21952).
Halbou. – Rue et place S^t^ Louis, n^o^ 7. Grandes figures (naf.21952).
Huot. – Rue Dauphine (an 13), Rue de Thionville. Histoire naturelle (naf.21952 et 21983).
Ille. – (naf.21954).
Jacquinot M^lle^. – Rue du faubourg S^t^ Jacques, vis-à-vis les feuillantines, n^o^ 268. Pointillé (naf.21952).
Langlois [Vincent-Marie, c.1756-18 ?]. – Rue de la vieille estrapade, 15. Vues. Trait (naf.21942, 21952, naf.3584).
Laporte (peut-être confusion avec De La Porte J.J. de). – Paysage (naf.3584).
Lebas. – Rue d'enfer, n^os^ 71 et 145. Paysage (naf.3584).
Lectère. – (7 jours de travail à l'atelier de 6 F./j., soit 42 F.) (naf.21954).
Lemaire. – Rue S^t^ Martin, près S^t^ Merry, n^o^ 12. Pointillé (naf.21952, naf.3584).
Lepagelet. – Pointillé. (24 jours de travail à l'atelier à raison de 9 F./j., soit 216 F. naf.21954, naf.21952).
Lerouge Jean-Nicolas. – (Guyot : rue des Noyers, n^o^ 3). Architecture. Eau-forte (naf.21952. 11 jours de travail à l'atelier à raison de 15 F./j., soit 165 F., et 21954).
Levouibert. – Cloître S^t^ Honoré. Pointillé (naf.3584).
Levasseur ou Le Vasseur Ch.[53] – Rue des Maçons. Trait [graveur du roi et de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris et de celle impériale et royale de Vienne] (naf.21952).
Levé M^lle^. – Histoire naturelle, fabrique pittoresque (naf.21952).
Lobié. – Rue de Comeille, n^o^ 2. Histoire (naf.21952).
Luche[54]. – (Marché de 1813 : 1 000 fr. acompte, payés 500 reste 500 fr. naf.21951).
Maçon. – Architecture. Fini (naf.21952. Erreur, peut-être, d'orthographe avec Masson).
Maillet. – Rue de Vaugirard, n^o^ 61. Architecture, paysage (naf.21952).
Maleuvre Louis (1785-?). – Rue Pierre Sarrazin n^o^ 14. Au Muséum (naf.21952 écrit Maleure et 21983).
Marie. – Place au veau, n^o^ 46. Pointillé (naf.21951 et 21952).
Martinet. – Rue du Fossés S^t^ Victor, n^o^ 37. Histoire naturelle (naf.21952).
Massard Jean aîné (1740-1822) père. – Rue des Fossés S^t^ Victor, n^o^ 37, à la doctrine. Histoire. « Graveur passable. » [Il a quatre fils, Jean-Baptiste-Louis (place Dauphine n^o^ 27 en l'an 10), Raphaël-Urbain, Félix et Alexandre, tous graveurs.) Il travaille avec sa femme et obtiennent une mention honorable en 1823 par le jury des produits de l'industrie] (naf.21952).
Massard Félix et Alexandre ? (17-18). – Rue S^t^ Hyacinthe. Figure (naf.3584).
Masquelier L. J. –Rue de la Harpe, n^o^ 493 ou 495. Paysages. « Bon. » [Grave pour le livre la *Galerie de Florence* pour lequel il a un prix en 1810. Louis-Joseph, 1741-1811, travail avec F. D. Née] (naf.21952, naf.3584).
Mathieu J. – Rue de la Harpe. Paysage (naf.21952, naf.3584).
Michel. – Rue du Four, faubourg S^t^ Germain. Paysage (naf.3584).
Moite. – Rue neuve S^t^ Étienne. Architecture, géométrie (naf.21952, naf.3584 ; AF IV 1291^A^. Rapport).
Mugot. – Rue des 7 voies, n^o^ 5. Pointillé (naf.21952).
Nicolas. – Rue du Harlay. Vignette (naf.21952, naf.3584).
Oder. (14 jours de travail à l'atelier à raison de 8 F./j., soit 112 F. naf.21954).
Ozanne. – Rue S^t^ Hyacinthe. Marine (naf.21952, naf.3584).
Pauquet. – Rue S^t^ Jacques. Figures (naf.21952, naf.3584).

53. Peut-être Jean-Charles Levasseur (1734-1816), membre de l'Académie des beaux-arts.
54. Il s'agit certainement de Fanny Luche, qui épouse monsieur Joyau fils. BnF, naf.21966, p. 12.

Piat Madame. – (naf.21952).
Pillemont*ou* Pillement. – Rue des filles du Calvaire. « Bon graveur. » Figures (naf.21952, naf.3584).
Piquenot. – Rue des Carmes, cid^t^ Collège de Presle, n^o^ 26. Paysages. Pour fini. « M. » (naf.3584).
Prêtre J. G. – Rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n^o^ 4 (retouche de gravures entre 1817 et 1825. Naf.21946, naf.21947).
Prévost. – Figure. « Passable » (naf.21952, naf.3584).
Raber. – (naf.21968).
Ruhière Edme-Jean (1789-18 ?). – Rue du Faubourg-St-Martin, n^o^ 27 ? (Frontispice de la 2^e^ édition, pl. terminée par Tardieu. F^17^ 1108 ; naf.21948).
Saint-Ange-Desmaisons Ange-Henri-Louis (1780-v.1853). – Rue Galland, n^o^ 37. vis-à-vis la rue du Fouard la porte cochère entre un laytier et un chandellier (naf.21954, 21974).
Saint Ange. – (6 jours de travail à l'atelier à raison de 15 F./j., soit 90 F.) (naf.21954).
Saint-Aubain *ou* Saint-Aubin Augustin (Paris 1737-1807). – Rue des Prouvaires ou grand balcon. Figure et trait (naf.21952, naf.3584).
Schwarz. – Rue de Beaune, n^o^ 14. Architecture. Aqua-fortiste et pointe sèche (naf.21952).
Sicardi. – Rue du petit Bourbon S^t^ Sulpice. Figure (naf.21952, naf.3584).
Tranblay P. F. – Rue de la Lune, n^o^ 2. [Pittoresque, fini.] Travaille à la machine de 1809 à octobre 1825. (F^17^ 1101, F^4^ 2140 ; naf.21941, naf.21952, écrit : Tremblay).
Van Den Berghe. – (naf.21968).
Viel. – Rue S^t^ Victor, place Maubert. Histoire (naf.21952, naf.3584).
Villeneuve. – Rue de la Harpe, n^o^ 47. Pointillé (naf.21952).
Warin Père Charles-Nicolas. – (Travaille à l'atelier en 1825) (F^17^ 1102 ; naf.21951).
Warin fils. (Travaille à l'atelier en 1825) (F^17^ 1102 ; naf.21951).
Wolsheimer. – Rue du Faubourg Satire (*sic*), n^o^ 4. Figure, eau-forte et fini (naf.21952).

Graveurs pour les lettres

Lettre française

Arnoul.
Beaublée *ou* Beaublé, père [Claude-Louis ?]. – Rue des Anglois, n^o^ 8. La lettre (naf.21952, naf.3584).
Beaublée *ou* Beaublé fils. – *Idem*. (Rue des Anglais, n^o^ 8, vis-à-vis celle du Plâtre S. Jacques division du Panthéon) (naf.21952, naf.3584).
Giraldon (17 ?-septembre 1820). – Rue S^t^ Jacques n^o^ 38.
Lale, Jean-Denis. – Rue S^t^ Jacques n^o^ 38. Premier graveur au Dépôt de la guerre. (Signe : G. D. Lale).
Racinet, script, rue de Seine n^o^ 51 (naf.21951).
Sampier d'Arena fils (Louis-Auguste en 1820-1821). – Rue des Fossés S^t^ Germain l'Auxerrois, n^o^ 14.
Thuillier. – Rue St André des Arts n^o^ 18. Graveur au trait. 1 pl. (naf.21954).
Warin Nicolas-Bégnigne. – Rue S^t^ Germain l'Auxerrois, n^o^ 26 (naf.3582).

Graveurs du Dépôt de la guerre qui ont été employés à la gravure de la carte topographique de l'Égypte (voir M. Jacotin, « Construction de la carte de l'Égypte », p. 116).

Barrière père.
Barrière (Alexis).
Blondeau (Nicolas), premier graveur, rue (Pavée) St André des Arts, n^o^ 1 (exposition de 1827 : mention honorable pour cartes géographiques gravées avec beaucoup de soin et de précision).
Chailly.

Chamouin.[55]
Daudeleux.
Decatte (uniquement au dépôt).
Eymard.
Flahaut (uniquement au dépôt).
Nyon.
Orgiazzi, J.-Alexis (17?-1826). Graveur au dépôt.
Perdoux (Paris, cul-de-sac des Feuillantines-Saint-Jacques).
Rousseau.
Roux.
Semen.
Tardieu (Baptiste ou Pierre). Place de l'Estrapade, nº 34.
Thuillier (uniquement au dépôt)[56].
Vicq.[57]
Walh (uniquement au dépôt).

Lettre française
Giraldon. Paris, rue Saint-Jacques nº 38.
Lale. Paris, rue Saint-Jacques nº 38.

Lettre arabe pour la carte
Miller (Paris, rue Saint-Jacques nº 53).

55. *Idem*, p. 195 : Chamouin, graveur de géographie, rue de La Harpe, nº 35.
56. L'*Almanach du commerce de Paris…* de 1809, p. 198 : cite Thuillier père, graveur en lettre et Thuillier fils, graveur en géographie, rue de Taranne, nº 7. Il y a un Robert Thuillier, graveur en taille-douce, rue des Cordiers, en 1789.
57. *Idem*, p. 198 : Vicq, graveur de géographie, rue de La Huchette.

Annexe 5

Liste des donataires de la *Description de l'Égypte*

La publication de la *Description de l'Égypte*, qui s'étale de 1802 à 1830, a donné lieu à une distribution gratuite très importante, puisque sur les mille exemplaires qui sont sortis des presses de l'Imprimerie impériale et royale, près de 850 ont été donnés soit à des personnalités, soit à des institutions.

Cette liste a été établie à l'aide des archives de la *Description de l'Égypte*, dont les références sont notées à chaque fois, et en particulier les diverses listes établies par le commissaire du gouvernement et ses employés : état des donataires de la *Description de l'Égypte* ; exemplaires délivrés par le dépôt ; liste des donataires par ordre alphabétique ; *Description de l'Égypte* liste des donataires ; liste des donataires par ordre alphabétique ; exemplaires délivrés par la Commission[1]. Très utile aussi, le registre des sorties, qui complète ces listes, d'autant qu'il indique toujours de quelle sorte est l'exemplaire, mais pas toujours la date de l'ordonnance d'attribution, et le plus souvent il s'agit de la décision ministérielle transmise à la Commission[2].

L'attribution peut provenir d'une ordonnance, d'un arrêté ou d'une simple décision, pris à la suite d'un rapport au ministre de l'Intérieur. La mention de la reliure correspond soit à une correspondance de l'époque, soit à l'indication fournie par la bibliothèque conservant l'exemplaire suivant les résultats de l'enquête de la bibliothèque de Colmar lancée en 1988 et poursuivie par nos soins. Les reliures ne sont pas toujours faites par Tessier. Nous ne certifions pas l'exhaustivité de cette liste, qui compte actuellement 837 exemplaires (193 bibliothèques publiques[3], 78 institutions, 72 membres et coopérateurs de l'ouvrage, 421 personnalités françaises, 73 personnes et institutions à l'étranger), d'autant qu'à peine 150 exemplaires ont été vendus et que nous savons qu'il y a eu de nombreux exemplaires incomplets et défectueux, en raison de l'abandon de certains souscripteurs comme donataires. Remarquons aussi que la Bibliothèque nationale de France compte pour trois : Cabinet topographique, Estampes, fonds général, dont deux pour la Réserve.

1. Toutes ces listes se trouvent à la suite l'une de l'autre, avec d'autres documents de distribution des différentes livraisons, dans BnF, naf.21953 : f^os 93-99, 100-115, 116-139, 140-153.

2. BnF, naf.21971. Voir pour les bibliothèques du Nord, Jean-Louis Podvin, « La *Description de l'Égypte*, incontournable des grandes bibliothèques : l'exemple du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, t. 100, n° 424, janvier-mars 2018, février 2019, p. 157-190. Voir aussi le « Livre de comptes. Journal (1810-1860). Matières. » BnF, naf.21965. Il donne les dates de sortie, mais pas celle des ordonnances ou décisions ministérielles.

3. Annecy, Albertville et Chambéry appartiennent de 1792 à 1815 au département du Mont-Blanc, mais la Savoie est restituée au duché de Savoie, qui comme Nice et sa région, possession du royaume de Piémont-Sardaigne, ne deviennent françaises qu'à la suite du traité de Turin en 1860. Elles possèdent l'édition Panckoucke.

Notons que le ministère de l'Intérieur (Montesquiou-Fezensac) prélève de nombreux exemplaires, dont on ne connaît pas la destination. Ainsi, le ministre de l'Intérieur, Corbière, se fait remettre en juillet 1814 onze exemplaires (six de première sorte, quatre de seconde sorte, un de troisième sorte), et en septembre, un exemplaire de première sorte[4].

La date d'attribution correspond soit à celle de l'ordonnance impériale ou royale, qui peut n'être qu'une simple approbation du rapport du ministre, soit à la décision du ministre de l'Intérieur ou de l'Instruction publique. Les relevés de la Commission donnent la plupart du temps la date de la décision, même si elle écrit en haut de la colonne « date de l'ordonnance ». Les dates de sortie indiquées sont celles de la première livraison.

À la fin du tome XVIII, 3e partie, É.M., 1830, est insérée « La liste de MM. les souscripteurs à la Description de l'Égypte (deuxième édition) dédiée à S. M. Louis XVIII, publié par C. L. F. Panckoucke, chevalier de la Légion d'honneur », 32 pages. Cette liste est disponible en ligne dans Google Livres.
https://books.google.fr/books?id=Sz9g9aE8AGUC&pg=PA273&lpg=PA273&dq=liste+des+souscripteurs+Description+de+l%27Egypte&source=bl&ots=uBpJWGBXWQ&sig=ACfU3U0stprha2OpQNprjUpPIy8Xv4bNGw&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwj27-eL8LvlAhUgAWMBHVKGBjYQ6AEwEXoECAYQAQ#v=onepage&q=liste%20des%20souscripteurs%20Description%20de%20l'Egypte&f=false

Bibliothèques municipales

Abbeville (Somme). Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823. Cartonnage par Tessier (naf.3583, p. 130 ; 21953, fo 347 ; 21953 ; 21965 ; 21971 ; F17 1106).

Agen (Lot-et-Garonne). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 18 février, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21965, p. 69 ; 21971 ; F17 1104-5).

Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). Papier fin, 4e sorte, 6/7 février 1839, sortie 7 mars 1839 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414)[5].

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Papier fin, 4e sorte, 8/14 août 1816. Cartonnage par Tessier en papier marbré bleu-vert, pièces de titres rouges avec filets dorés, coins parchemin pour les planches (naf.21936 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106 ; F21 707)[6].

Ajaccio (Corse). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21986, p. 117 et 166 ; 21967 ; 21971).

Alençon (Orne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. Cartonnage par Tessier en papier marbré bleu, dos et coin en parchemin (naf.3582, p. 133 ; 3583, p. 149 ; 21936, fos 275 et 277 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21971)[7].

Albi (Tarn). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. Cartonnage en papier marbré vert, pièces de titres en papier maroquiné rouge (naf.3582, p. 133 ; 21938, fo 199 ; 21944, fo 146 ; 21948 ; 21953 ; 21971)[8].

4. Lettres de Hyde Neuville à Jomard, des 15, 21 et 30 juillet 1814, 29 septembre 1814. BnF, naf.21945, fos 34 et, 35, 38 et 41.
5. Don du ministre de l'Instruction publique, Salvandy, l'ouvrage est relié en papier noir, conservé dans le fonds ancien de la bibliothèque municipale. Articles dans *L'Écho de Lalys*, no 85, vendredi 17 mai 1839, « Nouvelles », p. 1 et « Bibliothèque d'Aire », p. 2.
6. Conservé dans le meuble réalisé pour le docteur Henri Arnaud (voir à son nom) à la Bibliothèque patrimoniale et archives municipales-Michel Vovelle d'Aix-en-Provence. Cote de l'ex. : In-Fol 1527.
7. Texte en 21 livraisons d'origine et conservé dans un meuble en chêne plaqué d'acajou, réalisé en 1822 par l'ébéniste local Houel d'après les dessins de Jomard.
8. Cartonnage en papier vert, avec coins en parchemin, reliure de Tessier, selon la lettre du bibliothécaire Toulze, s.d. BnF. ; 21948, fo 219.

Amiens (Somme). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 8/10 mai 1815. Cartonnage papier vert (naf.3580, p. 67 ; 21940, fo 317 ; 21935[9] ; 21953 ; F17 1106).

Angers (Maine-et-Loire). Papier fin, 3e sorte ; 21 août 1810. Cartonnage papier vert marbré avec coins en parchemin. L'Atlas en 1846 (naf.21936, fo 220 ; 21940[10] ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Angoulême (Charente). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. Cartonnage papier avec angle en parchemin, Tessier (naf.3582, p. 133 ; 21941, fos 90-92 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106. *Moniteur* du 10 mai 1820 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).

Annonay (Ardèche). Papier fin, 4e sorte, 25 février, 5 mars 1833 (naf.21953 ; 21971).

Antibes (Alpes-Maritimes). Papier fin, 4e sorte, 6 février 1839 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1472).

Argentan (Orne). Papier fin, 4e sorte, sortie le 22 mars 1846 (naf.21953 ; 21965, p. 197 ; 21971).

Arles (Bouches-du-Rhône). Papier fin, 3e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825. Cartonnage par Tessier (naf.3583, p. 210 ; 21938, fo 174 ; 21944, fo 63 ; 21953 ; F17 1106).

Arras (Pas-de-Calais). Papier fin, 4e sorte, 1er mai 1820. Cartonnage par Tessier : demi-reliure avec dos en maroquin et les couvertures en papier maroquiné rouge et roulettes dorées[11] (naf.3582, p. 159 ; naf.21940, fo 50 ; 21948, fos 23-24 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F21 710).

Auch (Gers). Papier fin, 4e sorte, 11 août 1819. Cartonnage couvert en papier vert marbré, étiquetés en papier maroquiné rouge, Tessier (naf.3582, p. 111 ; 21948, fos 11, 13 et 18 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Aurillac (Cantal). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828. Cartonnage papier avec angle en parchemin (naf.21943, fo 268 ; 21945, fo 257 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Autun (Saône-et-Loire). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833. Cartonnage papier marbré, étiquettes de titre et tomaison rouge, Tessier (naf.21953, fo 114 ; 21971)[12].

Auxerre (Yonne). Papier fin, 4e sorte, 4 août 1819 (naf.3582, p. 110 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Avignon (Vaucluse). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21967 ; 21971).

Avranches (Manches). Papier fin, 4e sorte, 26 juin 1833, sortie le 20 juillet (naf.21953 ; 21971).

Bar-le-Duc (Meuse). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828. Cartonnage Tessier. 1828 (naf.21935 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Bastia (Corse). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833 (naf.21953 ; 21971).

Bayeux (Calvados). Papier vélin, 4e sorte, 24 janvier/10 février 1835 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 817).

Beaune (Côte-d'Or). Papier fin, 4e sorte, 14/26 mars 1838 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1293).

Beauvais (Oise). Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 30 juin 1822. Demi-reliure[13] (naf.3583 ; 21935, fo 19 ; 21937 ; 21943 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 80 ; 21971 ; 21986, carton 127 ; F17 1106).

Besançon (Doubs). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815 (carton 127, fo 88 ; naf.3580 p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Béthune (Pas-de-Calais). Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du ? 1845, sortie le 21 avril 1845 (naf.21965, p. 194 ; 21953 ; 21971).

Blois (Loir-et-Cher). Papier fin, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944, fo 146 ; 21949 ; 21953 ; F17 1104-5).

9. M. Baron, conservateur de la bibliothèque, prie le 24 décembre 1818, à propos du cartonnage de la 3e livraison, « le relieur à fortifier les extrémités haut et bas des dos des grands volumes, par de petites bandes de parchemin ou de toile qui s'étendent sur les deux plats, collés ainsi sur le carton et recouverts par le papier couleur verte. » Naf.21935, fo 66.

10. Description de la reliure d'après les lettres de Grille à Jomard, du 24 février 1819 et du 22 octobre 1826. BnF ; 21940, fos 333 et 337.

11. Voir J.-L. Podvin, *op. cit*, p. 178-180. « Malheureusement, le dramatique incendie consécutif au bombardement du 5 juillet 1915 qui ravagea la bibliothèque et les archives causa d'irréparables dégâts et consuma entièrement à la fois les volumes et les documents relatifs à l'ouvrage. »

12. Conservé dans un meuble spécial.

13. « Les volumes de planches des livraisons fournies jusqu'à ce moment à la ville de Beauvais, tout cartonnés & couverts en papier gros vert un peu mélangé avec titre doré sur le dos. Ceux de texte sont brochés & couverts les uns en bleu, les autres en rouge mélangé. » BnF, carton 127, fo 481.

Bolbec (Seine-Inférieure/Seine-Maritime). Papier fin, 4e sorte, 30 juin 1834. Demi-reliure veau (naf.21953 ; 21971).

Bordeaux (Gironde). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815 (naf.3580, fos 67et 73 ; 21940, fo 317 ; 21944, fos 164-170 ; 21952 indique 1re sorte ; 21953 ; F17 1106).

Boulogne (Boulogne-sur-Mer, Pas de Calais). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 8, décision ministérielle du 14 août 1816 (naf.21941, fos 108-109 ; 21953 ; 21971 ; 21986 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne). Papier fin, 4e sorte, décision du 15 juillet 1833. Demi-reliure basane fauve, dos long orné de filets dorés, papier jaspé bleu, probablement par Tessier (naf.21946 ; 21953 ; 21971).

Bourg (Ain). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Bourges (Cher). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 et 29 mars 1834[14]. Demi-reliure papier vert, pièce de titre, dentelle dorée, papier bleu aux plats (naf.3582, p. 133 ; 21936, fo 217 ; 21944, fo 146 ; 21953 ; 21967 ; 21971).

Caen (Calvados). Papier fin, 4e sorte, 19/21 août 1818. « Les volumes de planches… étaient cartonnés avec papier vert, le texte était broché. » (naf.21941, fos 25-26 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Cahors (Lot). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820. Frais de reliure : « 1° 35fr pour la dépense du cartonnage des planches en papier de couleur, avec les angles en parchemin ; 2° 15fr pour plier les planches de l'Atlas géographique, cartonnage en papier de couleur. » (naf.3582, p. 133 ; 21940, fo 144 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Cambrai (Nord). Papier fin, 4e sorte, 14/30 août 1823[15] (naf.21953 ; 21965 ; 21971 ; F17 1106).

Carcassonne (Aude). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. Demi-reliure veau avec plats en papier marbré bleu-vert (naf.3582, p. 133 ; 21938, fo 185 ; 21944, fo 146 ; 21946, fos 173-175 ; 21953 ; 21937, fo 147 ; 21971 ; F17 1107).

Carpentras (Vaucluse). Papier fin, 4e sorte, 1823/1827 (naf.21938 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Castres (Tarn). Papier fin, 4e sorte, 27 février/5 mars 1833 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 444).

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Papier fin, 4e sorte, sortie le 10 septembre 1834 (naf.21971).

Châlons-sur-Marne (Marne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Chartres (Eure-et-Loir). Papier fin, 4e sorte, 8/14 août 1816. Cartonnage par Tessier (naf.21945, fo 258 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Château-Gontier (Mayenne). Papier fin, 4e sorte, 13 décembre 1831, sortie le 20 septembre 1832 (naf.21953 ; 21971)[16].

Châteaudun (Eure-et-Loir). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833, sortie le 18 septembre 1833 (naf.21953 ; 21971).

Châteauroux (Indre). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828, sortie le 24 juin 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F21 543).

Chaumont (Haute-Marne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Cherbourg (Manche). Papier fin, 4e sorte, 12 novembre 1833, sortie le 9 décembre 1833. Cartonnage papier marbré vert, pièce de titre papier maroquiné rouge (naf.21953 ; 21971).

Chinon (Indre-et-Loire)[17]. Papier fin, 4e sorte, 15/16 juillet, sortie 31 août 1833. Cartonnage papier bleu marbré, pièces de titres rouge (naf.21934, fo 368 ; 21953 ; 21971 ; F17 1107 ; F21 543).

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820. Cartonnage papier marbré vert (naf.3582, p. 133 ; 21934, fo 228 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).

14. Envoi en 1834 d'un nouvel exemplaire en remplacement de celui de 1820, en raison de feuilles « maculées ou perdues. » Lettre de Cavé à Jomard, du 24 avril 1834. Naf.21936, fo 217.

15. Voir Jean-Louis Podvin, *op. cit*, p. 181 et 190 : Exemplaire détruit lors des deux Grandes Guerres.

16. La bibliothèque possède un meuble en cours d'identification.

17. L'exemplaire a disparu dans l'incendie du 19 juin 1940.

Colmar (Haut-Rhin). Papier fin, 4e sorte, rapport du 30 janvier, approuvé le 6 février 1818. Cartonnage papier marbré vert[18] (naf.21938 ; 21946, fos 208-213 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Compiègne (Oise). Papier fin, 4e sorte, 8 mai 1839, sortie le 20 juin 1839. Demi-reliure veau blond, à motif égyptien estampé à chaud sur le dos, pièces de titre maroquin vert (naf.21953, fo 114 ; 21965, p. 191 ; 21971).

Condom (Gers). Papier fin, 4e sorte, 24 juin/21 octobre 1833 (naf.21953 ; 21971).

Corbeil (Essonne). Papier fin, 4e sorte, 15 août 1833 (naf.21953 ; 21971).

Coutances (Manche). Papier fin, 4e sorte ; 21 avril 1835, sortie le 10 juillet 1835 (naf.21953 ; 21971).

Dieppe (Seine-Maritime). Papier fin, 4e sorte, 19 août 1833 (naf.21953 ; 21971).

Digne [-les-Bains]. Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828. Demi-reliure par Tessier « cartonnage en papier de couleur avec les angles en parchemin[19] » (naf.21939, fo 369 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Dijon (Côte-d'Or). Papier vélin, 1re sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815 (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Dole (Jura). Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Domfront (Oise). Papier fin, 4e sorte, 22 janvier/6 février 1839 (naf.21943, fo 42 ; 21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1463).

Douai (Nord). Papier fin, 3e sorte, 16/21 juin 1815 (naf.21935 ; 21940, fo 322 et 323 ; 21953 ; 21989, naf.3580, p. 70)[20].

Draguignan (Var). Papier fin, 4e sorte. 17 avril 1826, sortie 21 juin 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

Dunkerque (Nord). Papier fin, 4e sorte, 15 avril, 29 mai 1829[21] (naf.21946 ; 21948, fo 86 ; 21940, fo 379 ; 21953 ; 21971).

Elbeuf (Seine-Maritime). Papier fin, 4e sorte. 1847, sortie le 15 mai 1848 (naf.21971)[22].

Épernay (Marne). Papier fin, 4e sorte, 3 août 1833, sortie le 21 octobre 1833 (naf.21953 ; 21971).

Épinal (Vosges). Papier fin, 22 avril 1819. Cartonnage avec coins en parchemin par Tessier, terminé ou refait par Valentin à Épinal en 1860 (naf.3582, p. 99 ; 21945, fo 259 ; 21953 ; F21 543).

Évreux (Eure). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Falaise (Calvados). Papier fin, 4e sorte, 15 avril 1829, sortie le 20 juillet 1830 (naf.21948, fo 86 ; 21971).

Foix (Ariège). Papier fin, 4e sorte, 9 décembre 1819. Cartonnage papier marbré bleu-vert, pièces de titres papier maroquiné rouge (naf.21953 ; 21967 ; 21971).

Fontainebleau (Seine-et-Marne). Papier fin, 4e sorte, décision du 22 août 1821, 12 décembre 1838 (naf.21953, fo 122 ; 21965, p. 75 ; 21971).

Fontenay (Fontenay-le-Comte. Vendée). Papier fin, 4e sorte, sortie le 13 octobre 1849 (naf.21971).

Gaillac (Tarn). Papier fin, 4e sorte, 30 septembre 1834 (naf.21953 ; 21971).

Gap (Hautes-Alpes). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

Grasse (Alpes-Maritimes). Papier fin, 4e sorte, 7 décembre 1833/19 avril 1838 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1307).

Gray (Haute-Saône). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833, sortie le 8 août (naf.21953 ; 21971 ; F21 543)[23].

18. L'exemplaire conservé possède la reliure originale en maroquin bleu. Bibliothèque des Dominicains, 1, place des Martyrs de la Résistance, 68000 Colmar.

19. Madame Mireille Escoffier, responsable des fonds patrimoniaux et local, me signale que « pour les volumes de planches, les reliures sont de couleur vert foncé avec les titres dorés sur fond rouge au dos. Pour les volumes de textes les plats sont verts avec les angles en parchemin. » L'exemplaire possède la plupart des planches en couleur, ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'un exemplaire de 3e sorte et non de 4e sorte. Lettre d'Antoine-François Duvaudier (1771-1850), conservateur de la bibliothèque à Jomard, du 20 mai 1828. BnF, naf.21939, fos 369-370.

20. La BM ne possède plus que l'exemplaire de la 2e édition.

21. Voir J.-L. Podvin, *op. cit*, p. 184: L'exemplaire a été détruit « pendant la première guerre, la seconde, ou lors du grand incendies de 1829, »

22. Don du ministère de l'Instruction publique. Exemplaire relié par Zoubre, demi-maroquin rouge.

23. Demi-reliure veau vert clair ou belle basane, papier caillouté vert, bleu et jaune.

Grenoble (Isère). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. « Cartonnage des planches, en papier de couleur, avec les angles en parchemin. » (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21939, fos 316-18 ; 21940, fo 317 ; 21953, fo 391 ; F17 1106)[24].

Guéret (Creuse). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828. En juillet 1833, l'ouvrage était encore chez Tessier (naf.21936, fo 219 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Guingamp (Côtes-du-Nord / Côtes d'Armor). Papier fin, 4e sorte, 13/21 février 1839 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

La Roche-sur-Yon (ancienne Bourbon-Vendée. Vendée). Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583, p. 210 ; 21939, fo 310 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

La Rochelle (Charente-Inférieure). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. « Cartonnage en papier de couleur, gros vert, les titres sur papier rouge. » (naf.3582, p. 133, 3583, p. 210 ; 21944 ; 21949, fo 259 ; 21953 ; 21971).

Laon (Aisne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 63 ; 21971).

Laval (Mayenne). Papier fin, 4e sorte, 20 janvier 1820, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21934 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 64 ; 21971 ; F21 543).

Lectoure (Gers). Papier fin, 4e sorte, sortie 13 août 1839 (naf.21971).

Le Havre (Seine-Inférieure/Seine-Maritime). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 18 février, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 72 ; 21971 ; F21 543[25]).

Le Mans (Sarthe). Papier fin, 3e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. Cartonnage papier marbré vert (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21944, fo 94 ; 21953 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Le Puy (Haute-Loire). Papier fin, 4e sorte, 1820, sortie 24 juin 1828. Cartonnage en papier de couleur, avec les angles en parchemin (naf.21946, fo 20 ; 21953 ; 21971 ; F21 453).

Libourne (Gironde). Papier vélin, 2e sorte, 1819 (naf.3582, p. 133 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Lille (Nord). Papier fin, 4e sorte, 9 décembre 1919. Cartonnage papier couleur avec angle en parchemin (naf.21935, fo 326 ; 21946 ; 21953 ; 21967).

Limoges (Haute-Vienne). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820. Demi-reliure[26] (naf.3582, p. 133 ; 21941 ; 21944 ; 21953 ; 21967 ; 21971 ; F17 1104-5).

Lisieux (Calvados). Papier fin, 4e sorte, 20 juin 1833 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 503).

Lons-le-Saulnier (Jura). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21967 ; 21971).

Lorient (Morbihan). Papier vélin, papier fin, 3 septembre 1843[27] (F17 1106).

Louviers (Eure). Papier fin, 4e sorte, 24 mars, sortie le 18 avril 1834 (naf.21953 ; 21971. *Journal des débats* du 29 mars 1834).

Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Papier fin, 4e sorte, 20 janvier / 7 février 1839, sortie le 16 février 1839 (naf.21971 ; F17* 414).

Lyon (Rhône). Papier vélin, 1re sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815 (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Mâcon (Seine-et-Loire). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 18 février, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971).

24. Lettre de Fourier qui sollicite un exemplaire pour la ville de Grenoble. 24 septembre 1812.

25. La copie de la séance du Conseil municipale datée du 6 décembre 1819.

26. « La demi-reliure des deux volumes, avec dos en maroquin et les couvertures en papier maroquiné et roulettes dorées. Les planches de l'Atlas géographique pliées et la demi-reliure avec dos en maroquin. Le texte cartonné. » Lettre de Judde de la Judie, conservateur de la bibliothèque, du 28 août 1827. BnF ; 21941, fo 523. Réponse pour l'enquête de Colmar : 9 vol. de Texte : Pleine basane brun clair, 4 faux nerfs, titre doré, 3 filets dorés au-dessus et au-dessous des nerfs ; 10 vol. de planches : demi-basane, plats papier bleu moucheté, pièce de titre maroquin rouge.

27. L'ordonnance parle de la bibliothèque du port de Lorient. On peut penser qu'il s'agit là de la bibliothèque municipale, car la bibliothèque de la marine a déjà eu le sien le 31 décembre 1829.

Marmande (Lot-et-Garonne). Papier fin, 4e sorte, 13 avril 1828[28] (naf.21988 ; 21953 ; 21971).

Marseille (Bouches-du-Rhône). Papier vélin, 1re sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815 (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21945, fo 69 ; 21953 ; 21971 ; F17 1107, 1106).

Meaux (Seine-et-Marne). Papier fin, 4e sorte, décision du 16 juin 1820. Reliure par Tessier, cartonnage papier de couleur bleu-vert, sans coin, pièce de titre rouge et lettres dorées (naf.21953 ; 21965, p. 65 ; 21971 ; F21 543).

Melun (Seine-et-Marne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820. Cartonnage papier vert[29] (naf.21935, fo 238 ; 21944, fo 146 ; 21948, fos 95-99 ; 21953 ; 21967, fo 147 ; 21971 ; F21 543).

Mende (Lozère). Papier fin, 4e sorte, 13 avril 1828, sortie le 31 juillet 1828. Cartonnage demi-reliure et basane pour le texte[30] (naf.21941, fo 105 ; 21944 ; 21971 ; F21 543).

Metz (Moselle). Papier vélin, 2e sorte, 19/27 mars 1816, sortie 20 juin 1816. Cartonnage papier marbré vert par Tessier (naf.3580, p .106 ; 3582, p. 95 ; 21941, fos 67-69 ; 21944 ; 21949, fo 46 ; 21953 ; F17 1106)[31].

Mézières (Ardennes). Papier fin, 4e sorte, 17 avril, sortie le 24 juin 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

Mirecourt (Vosges). Papier fin, 4e sorte, 6 mars, sortie le 16 avril 1834 (naf.21938 ; 21953 ; 21971).

Montauban (Tarn-et-Garonne). Papier fin, 4e sorte, 4/20 janvier 1820 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

Montbrison (Loire). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 69 ; 21971).

Mont-de-Marsan (Landes). Papier fin, ordonnance du 18 février, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21965, p. 72 ; F21 543).

Montpellier (Hérault). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. « L'exemplaire que la bibliothèque possède est cartonné et couvert en papier vert marbré, les pièces de titre sont en papier rouge maroquiné[32] », par Tessier (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21946, fo 238 ; 21953 ; F17 1106).

Morlaix (Finistère). Papier fin, 4e sorte, sortie le 7 septembre 1833 (naf.21971.)[33].

Moulins (Allier). Papier fin, 4e sorte, 4 janvier 1820. Cartonnage papier marbré vert, texte broché (naf.3582, p. 121 ; 21937, fo 68 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Mulhouse / Mulhausen (Haut-Rhin). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 décembre 1828 (naf.21953 ; 21948, fo 82 ; 21971 ; F17 1106).

Nancy (Meurthe). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106. *Moniteur* du 10 mai 1820 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).

Nantes (Loire-Atlantique). Papier fin, ordonnance royale du 6 février, transmise le 12 mars 1818 (naf.3582, p. 88 ; 21938, fo 192 ; 21953 ; F17 1106).

Narbonne (Aude). Papier fin, 4e sorte, 28 avril 1834 (naf.21953 ; 21971).

Neufchâteau (Vosges). Papier fin, 4e sorte, 18 août /4 septembre 1833. Cartonnage ordinaire (naf.21945, fo 1 ; 21953 ; 21971).

28. Le 13 juin 1828, l'exemplaire est toujours chez le relieur. BnF, AM, carton 128. L'exemplaire est actuellement incomplet de plusieurs planches. La Couverture porte la mention « Donné par le Roi à la Bibliothèque de Marmande par ordonnance du XIII avril MDCCCXXVIII, sur le rapport de Son Excellence Mgr Le Vicomte de Martignac Ministre de l'Intérieur. »

29. Exemplaire est conservé à la médiathèque Astrolabe de Melun. Il possède plusieurs planches en couleur, dont les minéraux, mais pas les oiseaux.

30. D'après une lettre de Jean-Joseph Ignon, mais en réalité simple cartonnage en papier bleu ou rose, avec juste une étiquette imprimée au dos. Réf. BnF ; 21941, fo 105.

31. Le 13 mars, c'est un exemplaire de 3e sorte qui est accordé, mais il n'en reste plus, donc c'est un de 2e sorte qui est accordé le 27. Naf.3580, p. 106.

32. BnF ; 21946, fo 240. « Les précédents volumes que la bibliothèque possède sont couverts en papier vert, marbré, non maroquiné. Les pièces de titre et du tome sont en papier maroquiné rouge. » BnF ; 21946, fo 238.

33. Bibliothèque patrimoniale des Amours jaunes.de Morlaix.

Neufchâtel, ville de[34]. Papier fin, 4e sorte, 15 juin 1833, sortie 10 août 1833 (naf.21953 ; 21971).

Nevers (Nièvre). Papier fin, 3e sorte, 18/20 février 1820. Cartonnage papier marbré bleu[35] (naf.3582, p. 133 ; 21935 ; 21944 ; 21953 ; F17 1106).

Nîmes (Gard). Papier fin, 8/9 novembre 1819. Cartonnage papier marbré vert (naf.3582, p. 121 ; 21953 ; F17 1107 : autorisation de 1810 pour l'acquérir).

Niort (Deux-Sèvres). Papier fin, 3e sorte, 18 mai 1819. Cartonnage papier marbré vert avec étiquettes maroquiné rouge au dos[36] (naf.3582, p. 102 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).

Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Papier fin, 4e sorte, 18 août/9 septembre 1837 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

Orange (Vaucluse). Papier fin, 4e sorte, 3 septembre 1836 (naf.21953 ; 21971).

Orléans (Loiret). Papier fin, 4e sorte, 8/14 août 1816 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Pamiers (Ariège). Papier fin, 4e sorte, 25 mars 1839, sortie le 22 mai 1838 (naf.21953 ; 21965 p. 189 ; 21971 ; F17* 414, no 1299).

Paris, Bibliothèque Mazarine. Papier fin, 3e sorte, décision du 23 novembre 1815 (naf.3580, p. 81 ; 21949, fo 21 ; 21953, fo 391 ; 21971 ; F17 1104-5).

Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève. Papier fin, 3e sorte, 24 mai 1815. Reliure en veau fauve, dorure, étiquette maroquin rouge, papier XIXe s., gardes blanches (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

Paris, Bibliothèque de la faculté de droit. Papier fin, 4e sorte, décembre 1835, sortie le 11 février 1836 (naf.21935 ; 21971).

Paris, Bibliothèque royale, Estampes. Papier vélin, 2e sorte, 17/20 juin 1818 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

Paris, Bibliothèque royale, dépôt typographique ou Réserve. Papier vélin, 1re sorte, 17/20 juin 1818. Cartonnage papier maroquin (naf.21941, fo 227 ; 21971 ; F17 1106).

Paris, Bibliothèque impériale et royale. Département des imprimés. Papier fin, 3e sorte, 17/20 octobre 1810 (naf.3582, fo 162 ; 21940, fos 40 et 43 ; 21989, p. 11 et 13 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106)[37].

Paris, Bibliothèque de l'Arsenal. Papier fin, 3e sorte, 24 mai 1815. Cartonnage papier marbré vert, avec des étiquettes au dos papier rouge maroquiné (naf.3580, p. 68 ; 21940, fo 346 ; 21953).

Paris, Bibliothèque municipale. Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Paris, Bibliothèque du Val-de-grâce. Papier fin, 4e sorte, sortie le 2 avril 1859 (naf.21971)[38].

Pau (Pyrénées-Atlantiques). Papier fin, 3e sorte, 18/20 février 1820[39]. Demi-reliure veau par Tessier (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21937 ; 21953 ; 21971).

Périgueux (Dordogne). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106. *Moniteur* du 10 mai 1820 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).

Perpignan (Pyrénées-Orientales). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 3, et décision du 5 septembre 1817[40]. Cartonnage en papier vert (naf.21953 ; 21941, fo 31[41] ; 21971 ; F17 1106).

Poitiers (Vienne). Papier vélin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).

Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). Papier fin, 4e sorte, 30 septembre 1834 (naf.21953 ; 21971).

34. 21953 donne Neufchâtel (Seine-Inférieure) et ville de, aujourd'hui : Neufchâtel-en-Bray (Normandie), mais il ne possède pas l'ouvrage. Mais ce n'est pas non plus Neuchâtel en Suisse qui possède l'édition Panckoucke.

35. Possède une partie des planches en couleur : les 15 planches des minéraux, et 16 planches pour Thèbes, A., vol. II : pl. nos 37, 47, 48, 49, 50, 58, 59, 82, 83, 86 à 92. Les grandes planches ne sont pas pliées. Informations aimablement transmises par Jean-François Lefebure, Médiathèque Jean Jaurès à Nevers.

36. Conservé dans un beau meuble local égyptisant. Médiathèque Pierre-Moinot, 79000 Niort.

37. Par décision du ministre de l'Instruction publique, du 7 juillet 1859, attribution de deux exemplaires en papier fin des planches de la 1re édition et par arrêté du 2 juillet 1859 de deux exemplaires du texte in-8o. BnF ; 21969, p. 200 et naf.21948, fo 122.

38. L'ouvrage est d'abord livré à la Bibliothèque impériale, avant d'être remis à celle du Val-de-Grâce. (Naf.21971.)

39. L'exemplaire « qui avait été expédié à la ville de Pau et qui, par un fâcheux accident arrivé dans la route, se trouve singulièrement endommagé ». BnF ; 21986, p. 122. Restauration faite par Tessier et renvoyée à Pau en janvier 1823. *Id.*, p. 131. Possède l'édition Panckoucke.

40. Lettres du ministre de l'Intérieur et du préfet des Pyrénées orientales, Paul-Étienne de Villiers du Terrage, frère d'Édouard, collaborateur de la *Description de l'Égypte*, des 5 et 19 septembre 1817. AN, F17 1106.

41. Lettre de Dominique-Marie-Joseph Henry (1778-1856), bibliothécaire de la ville de Perpignan. BnF ; 21941, fo 31.

Pont-Audemer (Eure)[42]. Papier fin, 4e sorte, 4 mars 1835 (naf.21953 ; 21971).
Privas (Ardèche). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).
Provins (Seine-et-Marne). Papier fin, 4e sorte, 4/24 juin 1837. Demi-reliure parchemin par Tessier (naf.21936 ; 21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1147)[43].
Quimper (Finistère). Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 30 juin 1822 (naf.3583, p. 68 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).
Reims (Rheims. Marne). Papier fin, 4e sorte, 11/décision du 14 juillet 1821 (naf.21953 ; 21965 p. 75 ; 21971 ; F17 1106).
Remiremont (Vosges). Papier fin, 4e sorte, 15 avril 1829, sortie le 13 octobre 1829[44] (naf.21948, fo 86 ; 21953 ; 21971).
Rennes (Ille-et-Vilaine). Papier fin, 3e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. Cartonnage en papier vert, dos et angle en parchemin[45] (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21935 ; 21939, fo 320 ; 21940, fo 317 ; 21946, fo 11 ; 21953 ; F17 1106).
Riom (Puy-de-Dôme). Papier fin, 4e sorte, 16 mai 1830 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).
Rochefort (Charente-Maritime). Papier fin, 3e sorte, 31 décembre 1829/1830 (naf.21953 ; F21 543 ; F17 1107).
Rodez (Aveyron). Papier fin, 4e sorte, 9/14 décembre 1819. Cartonnage papier bleu-vert, pièces de titres rouge, par Tessier (naf.3582, p. 124 ; 21953 ; 21967 ; 21971).
Rouen (Seine-Maritime). Papier vélin, 1re sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. Cartonnage simple papier vert (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21943, fos 226 et 228 ; 21952 ; F17 1104-5 ; F17 1106 ; F17 1107).
Saint-Amand (Cher). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833 (naf.21953 ; 21971; F21 543).
Saint-Brieux (Côtes-du-Nord/Côtes d'Armor). Papier fin, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).
Saint-Dié (Vosges). Papier fin, 4e sorte, 12 novembre 1830, sortie le 18 février 1850 (naf.21971 ; F21 543).
Saint-Dizier (Haute-Marne). Papier fin, 4e sorte, sortie le 25 juillet 1849 (naf.21971).
Saint-Étienne (Loire). Papier fin, 4e sorte, 13/25 octobre 1837 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1215).
Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Papier fin, 4e sorte, 31 mai 1834 (naf.21953 ; 21971).
Saint-Germain (Yvelines). Papier fin, 3e sorte, 1815 (naf.3580, p. 68).
Saint-Lô (Manche). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 182 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21967 ; 21971 ; F17 1106. *Moniteur* du 10 mai 1820 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)). Papier fin, 15 mars 1839 (naf.21953).
Saint-Omer (Calvados). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).
Saint-Quentin (Aisne). Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828, sortie le 2 décembre (naf.21938, fo 174 ; 21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106)[46].
Saintes (Charente-Maritime). Papier fin, 4e sorte, décision du 14 juillet 1821 (naf.21953 ; 21965, p. 76 ; 21971 ; F17 1106).
Salins-les-Bains (Jura). Papier fin, 4e sorte, décision du 31 octobre 1838 (naf.21935, fo 326 ; naf.21953, fo 134).
Sancerre (Cher). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833. Demi-reliure Tessier (naf.21935 ; 21953 ; 21971).

42. Le bibliothécaire Alfred Canel (1803-1879), député constituant en 1848 et bibliophile explique dans son catalogue qu'il se l'est procuré grâce à ses relations et nous apprend que « en 1835, M. Auguste Le Prévost, député de l'Eure, obtint du ministre de l'Instruction publique, la *Description de l'Égypte* ». (Information transmise par Marguerite Hibon-Auber, régisseur des collections du musée Alfred Canel.)
43. À la suite de l'attribution, le maire écrit : « Notre bibliothèque renaissante par suite de l'incendie qui a dévoré en 1821 la presque totalité & les plus précieux ouvrages possédera dans le grand ouvrage sur l'Égypte, le plus bel ornement que nous puissions y placer. » Naf.21936, fo 6. La bibliothèque avait reçu l'exemplaire de Savigny, qu'il offrit à sa ville natale en 1810, ainsi que le meuble. Tous deux arrivèrent à Provins en octobre 1843 et furent remis officiellement le 24 avril 1845. *M.-J.-C. de Savigny.* Provins, imp. Lebeau, s.d. (janvier *185*2). In-8o, 67 p. (*Recueil de pièces concernant le célèbre naturaliste*, publié à Provins, A Mademoiselle Agathe-Olympe Letellier de Sainte-Ville.) Voyez à Savigny pour son exemplaire.
44. Demi-reliure rouge, dos lisse orné de filets dorés, titre, tomaison et indication « Bibliothèque de Remiremont » en lettres dorées sur le dos, frise à fleurs de lys encadrant les plats. Conservé à la bibliothèque des Archives municipales, à Remiremont.
45. La ville de Rennes a pour correspondant le libraire Nicolas Pichard, à Paris, quai Voltaire, no 21.
46. La Bibliothèque municipale indique : don fait par le Roi le 3 novembre 1828. Reçu par le maire le 27 avril 1829.

Semur-en-Auxois (Côte-d'Or). Papier fin, 4e sorte, 22 avril 1833 (naf.21935 ; 21953 ; 21971).
Senlis (Oise). Papier vélin, 4e sorte, 29 juin 1839 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1589).
Sens (Yonne). Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833 (naf.21935 ; 21953 ; 21971).
Soissons (Aisne). Papier fin, 4e sorte, septembre 1833, sortie le 17 septembre. Reliure cartonnage vert (naf.21953 ; 21971).
Strasbourg (Bas-Rhin). Papier fin, 4e sorte, 8/14 août 1816 (naf.21938 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).
Tarascon (Bouches-du-Rhône). Papier fin, 4e sorte, 13/18 février 1839. Demi-reliure veau fauve, dos lisse, pièce de titre et de tomaison orange, plat de papier marbré[47] (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1493).
Tarbes (Hautes-Pyrénées). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828. Cartonnage et demi-reliure veau (naf.21941, fos 156-159 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).
Tonnerre (Yonne). Papier fin, 4e sorte, 11 août 1834 (naf.21953 ; 21971).
Toul (Meurthe). Papier fin, 18 mai 1836 (naf.21953).
Toulon (Var). Papier fin, 4e sorte, décision du 1er mai 1820 (naf.21937 ; 21953 ; 21965, p. 65 ; 21971).
Toulouse (Haute-Garonne). Papier vélin, 2e sorte, décision ministérielle du 10 mai 1815. Reliure cartonnage papier vert (naf.3580, p. 67 et 73 ; 21940, fo 317 ; 21953 ; 21971, carton 127 ; F17 1106)[48].
Tournon (Ardèche). Papier fin, 4e sorte, 3 avril 1838, sortie le 23 mai 1839 (naf.21953 ; 21971).
Tours (Indre-et-Loire)[49]. Papier fin, 4e sorte, 28 janvier/2 février 1819 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).
Troyes (Aube). Papier fin, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21944 ; 21953 ; 21971).
Tulle (Corrèze). Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828 (naf.21935 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).
Valence (Drôme). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21935 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106. *Moniteur* du 10 mai 1820 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).
Valenciennes (Nord). Papier fin, 4e sorte, 18 septembre 1819. Cartonnage papier marbré vert-vert[50] (naf.21939 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).
Valognes (Manche). Papier fin, 4e sorte, 3 septembre 1840 (naf.21953 ; 21971).
Vannes (Morbihan). Papier fin, 4e sorte, 18/20 février 1820. Cartonnage papier marbré vert avec angle en parchemin. Tessier (naf.3582, p. 133 ; 21935 ; 21943 ; 21944 ; 21953 ; 21967 ; F17 1104-5).
Verdun (Meuse). Papier fin, 4e sorte, septembre 1828/7 octobre 1831, sortie le 15 décembre 1831 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).
Vernon (Eure). Papier fin, 4e sorte, 13 janvier 1834 (naf.21953 ; 21971).
Versailles (Seine-et-Oise). Papier fin, 4e sorte, 20 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21936, fos 278 et 280 ; 21944, fos 145-146 ; 21953, fo 96 et 113v ; 21967, fo 174v ; 21971. *Moniteur* du 10 mai 1820, p. 622 et *Drapeau blanc* du 11 mai 1820, p. 2).
Vesoul (Haute-Saône). Vélin. Papier fin, 4e sorte ; 21 juillet 1819. « Cartonnés en papier vert jaspé, avec les angles en parchemin et ayant les titres en papier rouge maroquiné. » (naf.3582, p. 108 ; 21944, fo 101 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).
Vienne (Isère). Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).
Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Papier fin, 6/7 février 1839[51] (naf.21953 ; F17* 414, no 1471.)
Vire (Calvados). Papier fin, 4e sorte, 30 avril/12 mai 1834. Cartonnage Tessier (naf.21939, fos 363-365 ; 21953 ; 21971 ; F17* 414, no 634).

47. Exemplaire restauré, conservé dans un meuble récent proche de celui de Jomard, mais sans décoration.
48. Exemplaire numérisé dans Gallica.
49. Par une lettre du préfet du 11 août 1819, on apprend que « la bibliothèque vient de recevoir l'ouvrage ». (F21 543.) L'exemplaire a disparu lors de l'incendie du 19 juin 1940.
50. Lettre du maire, Desfontaines de Preux, à Jomard, du 19 juin 1824. BnF ; 21939, fo 92.
51. L'exposition « La *Description de l'Égypte* dévoilée au musée de Gajac » de Villeneuve-sur-Lot (6 juillet-31 décembre 2011) présente un exemplaire donné à la bibliothèque par l'État en 1926.

Vitré (Ille-et-Vilaine). Papier fin, 4e sorte, 29 juillet 1835 (naf.21953 ; 21971).
Wassy (Haute-Marne). Papier fin, 4e sorte, 13 janvier 1834 (naf.21953 ; 21971 ; Arch. Conseil Municipal).
Wissembourg (Bas-Rhin). Papier fin, 4e sorte, 4/24 juin 1837, sortie le 10 août 1837. Cartonnage par Tessier (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414, no 1149).
Yvetot (Seine-Inférieure/Seine-Maritime). Papier fin, 4e sorte, 29/31 mai 1833 (naf.21936 ; 21953 ; 21971).

Institutions, Écoles, Universités, Sociétés

Brest, bibliothèque de la Marine. Papier fin, 4e sorte, 13 avril 1819 (naf.3582, p. 99 ; 21937 ; 21971 ; F21 543).
Cabinet du château de Compiègne. Papier vélin, 1re sorte, 20 août 1810 (naf.21940, fo 39 ; 21949, fo 5 ; 21953 ; 21971[52]).
Cabinet du château de Fontainebleau. Papier vélin, 1re sorte, 20/22 août 1810 (naf.21940, fo 39 ; 21949, fo 5 ; 21953)[53].
Cabinet du château de la Malmaison. Papier vélin ; 21 août 1810 (naf.21953)[54].
Cabinet du château de Rambouillet. Papier vélin, 1re sorte, 20 août 1810 (naf.21940, fo 39 ; 21949, fo 5 ; 21953 ; F21 543).
Cabinet du château de Saint-Cloud. Papier vélin, 1re sorte, 20 août 1810 (naf.21940, fo 39 ; 21949, fo 5 ; 21953 ; F21 543).
Cabinet du château de Trianon. Papier vélin, 1re sorte, 20 octobre 181 (naf.21949, fo 5 ; 21953 ; F21 543).
Cette (Aujourd'hui Sète, Hérault), musée Adanson (Musée botanique)[55]. Papier fin, 4e sorte, sortie le 15 mars 184 (naf.21965, p. 198 ; 21971).
Cherbourg, bibliothèque de la Marine (Port). Papier fin, 4e sorte, 27 décembre 1829/2 janvier 1830, sortie 24 août 1831 (naf.21935, p. 4 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).
Collège royal et militaire de La Flèche. Papier fin, 4e sorte, 30 avril 1844[56], sortie le 27 mai 1846. Relier par Zoubre (naf.21944, fos 51 et 57 ; 21953 ; 21971 ; F21 710).
Douai, Société royale des sciences de Douai. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle, 4 ou 24 juin 1837, sortie le 28 juin 1838 (naf.21953 ; 21965, p. 189 ; 21971 ; F17* 414 no 1146).
École de Rome. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 8, décision du 14 août 1816 (naf.21953 ; 21965, p. 58 ; 21967 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).
École royale d'État-major. Papier fin, 4e sorte, 11 août 1819 (naf.21953 ; 21965, p. 120 ; 21971).
École royale de l'artillerie et du génie de Metz. Papier fin, 4e sorte, 4 janvier 1820. Cartonnage papier couleur avec les angles en parchemin, par Tessier (naf.21935 ; 21953 ; 21967 ; 21971).
École royale des Beaux-arts. Papier fin, 4e sorte, sorti le 15 novembre 1825 (naf.21971).
École spéciale de Saint-Cyr. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 22 juin 1828, lettre du 3 juillet 1828 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).
Lorient, bibliothèque de la Marine (Port). Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830, sortie 24 août 1831 (naf.21953, fo 108 ; 21971, fo 13).

52. Le château de Compiègne a reçu un autre exemplaire, papier fin, 4e sorte, du 15 avril 1829 (naf.21948, fo 86). Sortie le 14 novembre 1829. Naf.21971.
53. Le château de Fontainebleau a reçu un exemplaire, papier fin le 15 août 1821, en remplacement du premier enlevé lors des invasions. AN, F17 1106.
54. Lettre (demande) de Descamps à Barbier, du 25 mars 1810. BnF, naf.5180, fo 61.
55. Musée Doumet-Adanson, n'ayant pu être racheté par la ville, les collections ont rejoint le château de Balaine à Villeneuve-sur-Allier. Collection privée.
56. D'après la lettre du commandant Maumet à Jomard, du 27 septembre 1844, l'ordonnance et la décision sont du 16 septembre 1844. BnF ; 21944, fo 51.

Lorient, collège communal et maritime de. Papier, 7 décembre 1833, sortie 27 janvier 1834 (naf.21953, f° 108 ; 21971, f° 15).

Lyon, Académie des sciences de Lyon. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, f° 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Paris, Bibliothèque de l'Institut. Papier fin, 3e sorte, 17/20 octobre 1810 (naf.21937, f° 132 ; 21940, f° 40 ; 21953 ; 21986, p. 8 ; 21989, p. 13). Dépôt de l'ouvrage aux Quatre Nations. (F17 1104-5).

Paris, Bibliothèque de l'Ordre des avocats. Papier fin, 4e sorte, 7 mai 1831, sortie le 2 août 1832 (naf.21953 ; 21971).

Paris, Bibliothèque (des avocats) de la Cour de Cassation. Papier fin, 4e sorte, 28 février 1834, sortie le 2 juin 1834 (naf.21936, f° 44 ; 21953 ; 21965, p. 193 ; 21971)[57].

Paris, Bibliothèque de l'Université. Papier fin, 4e sorte, 22/26 mai 1842 (naf.21936 ; 21953 ; 21965, p. 193 ; 21971 ; F17* 414, n° 1977)[58].

Paris, Cabinet topographique du Roi[59]. Papier vélin, 2e sorte, 8/14 août 1816 (naf.3580, 3582, p. 76 ; 21940 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Paris, Chambre de commerce. Papier fin, 4e sorte, sortie le 16 décembre 1844 (naf.21971).

Paris, Chambre des députés. 2 ex. : papier vélin en 1814 et papier fin, 3e sorte, décision du 6 mars 1815. Plein veau glacé bleu foncé, plats estampés à froid, dos ornés de motifs « égyptiens » dorés, par Tessier (naf.21939 ; 21945, f° 63 ; 21953, 3580, p. 60 ; F17 1106).

Paris, Chambre des pairs (Sénat). Don des deux dernières livraisons en papier vélin[60], ordonnance royale du 9 février, décision du 23 février 1827. Demi-reliure veau rouge, plats cartonnés en papier rouge maroquiné. Meuble original de Morel (naf.3583, p. 284 ; 21936, fos 253-258 ; 21953 ; F17 1104-5, 1106).

Paris, Chatelet. Papier fin, 31 décembre 1832 (naf.21953).

Paris, Collège de France. Papier fin, 4e sorte, 20 mai 1839, sortie le 20 juin 1839 (naf.21948, f° 137 ; 21953 ; 21965, p. 191 ; 21971).

Paris, Comité central de l'artillerie. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, f° 19 ; 21971 ; F17 1106).

Paris, Conservatoire des arts et métiers. Papier fin, 4e sorte, sortie le 4 juillet 1832 (naf.21971).

Paris, Cour de Cassation. Papier fin, 4e sorte, 16 mars 1842, sortie le 6 avril 1842 (naf.21953 ; 21971).

Paris, Dépôt des fortifications[61]. Papier fin, 4e sorte, sortie 14 août 1841 (naf.21953 ; 21971).

Paris, Dépôt général de la Guerre[62]. Papier vélin, 2e sorte ; 21 octobre 1814 (naf.21953 ; 21971 ; F21 707).

Paris, École d'application du Corps royal d'État-Major. Papier fin, 4 août 1819. Cartonnage papier couleur vert et angle parchemin, Tessier (naf.21941, f° 21 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F21 543).

Paris, École de pharmacie. Papier fin, 4e sorte, sortie le 25 janvier 1831 (naf.21971).

Paris, École des Ponts-et-Chaussées. Papier fin, 3e sorte, 28 mai 1815 (naf.3580, p. 68 ; 21953 ; F17 1104-5).

57. La Cour de cassation reçoit un exemplaire papier fin, 4e sorte, sortie le 6 avril 1842. Naf.21971.

58. Il y a une attribution d'un exemplaire à la Bibliothèque de l'Université de France Papier vélin, 25 juin 1837 (AN, F17* 414, n° 1164), mais pas de sortie enregistrée en naf.21965.

59. Le Cabinet topographique était installé à la Galerie du Louvre, n° 4, avant d'être réuni avec le Dépôt de la guerre. BnF, naf.3582, p. 76. Lettre de Jomard au ministre de l'Intérieur, du 18 décembre 1818, et lettres de 1816, où il est question d'un exemplaire en papier vélin. F17 1106.

60. Voir lettre de Jean-Arsène Carrey, bibliothécaire de la Chambre des Pairs, du 18 avril 1827. BnF ; 21936, f° 258 ; et de Corbière, du 23 février 1827. BnF, naf.3583, p. 284 et arch. Moderne, carton 128.

61. Les fonds ont été remis au Services historiques de la Défense à Vincennes. Cf. Nicole Salat, « Le Dépôt des fortifications et ses archives (1660-1940) », *Revue historique des armées*, n° 265, 2011, p. 113-117. Dans la lettre du 21 juin 1815, de Grille à Jomard, au nom du ministre de l'Intérieur, demande un exemplaire vélin, 2e sorte pour le Dépôt des fortifications. Mais pas de trace de cette distribution. Naf.3580, p. 70.

62. En plus de cette exemplaire, le Dépôt général de la Guerre reçoit aussi huit exemplaires, un papier vélin et sept papier fin, 4e sorte, 7 octobre 1818, en vertu de l'ordonnance du 19 septembre 1814 (naf.21971). Voir le chapitre sur l'Atlas géographique.

Paris, École Polytechnique. Papier vélin, 1re sorte, 5 mai 1815. Cartonnage Tessier (naf.3580, p. 67 ; 3582, p. 95 ; 21935 ; 21953 ; F17 1104-5).

Paris, École royale des Beaux-arts. Papier fin, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583, p. 210 ; 21953 ; F17 1106).

Paris, École royale des Mines. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 25 juin, décision du 30 juillet 1821 (naf.3580, p. 67, 3582, p. 95 ; 21940 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Paris, Faculté de médecine de Paris. Papier fin, 20 février 1820. Cartonnage papier vert par Tessier (naf.3582, p. 137 ; 21943, fos 176 et 260 ; 21944, fos 146 et 297 ; 21953, fos 96 et 122 ; F17 1104-5)[63].

Paris, Grande chancellerie de la Légion d'honneurs. Papier fin, 1830 (naf.21943, fo 258).

Paris, Hôtel des Invalides. Papier fin, 4e sorte, décision du 14 juin 1820. Demi-reliure maroquin rouge et papier marbré rouge par Dubosq (naf.21938, fo 74 ; 21953 ; 21965, p. 65 ; 21971 ; F17 1104-5).

Paris, Imprimerie royale (Impériale et nationale). Papier vélin, 1re sorte, décision du 16 mars 1816. Relié en 1834 : Demi-reliure maroquin rouge, papier marbré rouge (naf.21934 ; 21953 ; 21965, p. 46 ; 21947, fo 52 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Paris, Louvre, bibliothèque du Cabinet des Tuileries[64]. 2 ex., 1 de 3e sorte papier fin (18 ?) et 1 ex. vélin le 20 octobre 1810 (naf.21953 ; F21 543).

Paris, Manufacture des Gobelins. Papier fin, 4e sorte, ordonnance de 1845, sortie le 24 mars 1845. Reliure par Zoubre (naf.21936, fo 211 ; 21953 ; 21971).

Paris, Ministère de l'Instruction publique. Papier fin, 4e sorte, 25 juin/5 juillet 1837 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

Paris, Ministère de l'Intérieur (Bibliothèque). Papier fin, 3e sorte ; 21 août 1810 (naf.21953).

Paris, Ministère de la guerre. 2 ex. Papier vélin, 2e sorte. 1814 (F17 1106).

Paris, Ministère de la maison du Roi. Papier fin, 4e sorte, 11/20 février 1820 (naf.21953 ; 21971).

Paris, Ministère de la Marine (Dépôt de la marine). Papier fin, 4e sorte, rapport à l'Empereur du 1er décembre, approuvé le 2 décembre 1813. Simple cartonnage (naf.3579 ; 21935 ; 21947 ; F17 1104-5 ; F17 1106)[65].

Paris, Ministère de la Marine. Papier fin, 4e sorte, 4 janvier 1820. Cartonnage papier couleur avec angles en parchemin (naf.21949 ; 21953 ; 21971).

Paris, Ministère des Affaires étrangères. 6 ex. papier fin pour présents. 12 octobre 185 (naf.21940, fo 282 ; F21 710)[66].

Paris, Ministère des Travaux publics. Papier fin, 4e sorte, sortie le 4 janvier 1847 (naf.21971).

Paris, Muséum national d'histoire naturelle, Jardin des Plantes. Papier fin, 3e sorte, 22 février 1815 (naf.3580, p. 60 ; 21945, fo 61 ; 21953 ; F17 1106)[67].

Paris, Société de géographie Paris. 22 janvier/6 février 1839 (naf.21953 ; F17* 414).

Rochefort, bibliothèque de la Marine. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 13 avril, décision du 16 avril 1819 (naf.3582, p. 99 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Séminaire d'Ajaccio. Papier fin, 4e sorte, sortie le 12 août 1851 (naf.21971).

Séminaire d'Auch[68]. Papier fin, 4e sorte, sortie le 6 février 1846 (naf.21934, fo 347 ; 21965, p. 195 ; 21971).

63. Se trouve actuellement à la bibliothèque inter-universitaire Santé, Paris.

64. Cette bibliothèque, versée dans celle du Louvre, disparut lors de l'incendie de 1871.

65. L'ouvrage est accordé une première fois en octobre 1810, sans exécution, comme l'attestent plusieurs lettres du directeur du Dépôt (27 novembre 1813) et du ministre de la Marine (4 décembre 1810 ; 21 septembre 1811). AN, F17 1106.

66. Le ministère des Affaires étrangères reçoit 10 exemplaires de papier fin, 4e sorte, le 17 mai 1825. BnF ; 21971.

67. Les professeurs du Muséum réclament l'ouvrage dans une lettre au ministre de l'Intérieur, du 12 juillet 1812. AN, F17 1106.

68. Le 2 janvier 1846, l'évêque d'Auch remercie pour le « Voyage d'Égypte que M. le ministre de l'Instruction publique m'a accordé pour mon petit séminaire en conséquence de votre lettre ». BnF ; 21934, fo 347. L'exemplaire est conservé à la maison diocésaine, 13 rue du Dr Samalens, 32000 Auch.

Sèvres, Manufacture de porcelaine. Papier fin, 4e sorte, 25 février 1811 ; 21 septembre 1811 (naf.21944, fo 220 ; 21953 ; F17 1104-5 ; F17 1106)[69].

Toulon, Bibliothèque de la Marine. Papier fin, ordonnance du 13 avril, décision du 16 avril 1819. Demi-reliure basane. Restauration par Élisabeth Betoux (naf.3582, p. 99 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Toulouse, Bibliothèque dite du Collège royal (naf.21941 ; F17 1104-5).

Versailles, Bibliothèque du Palais (Château de). Papier fin, 4e sorte, 31 janvier/24 février 1835, sortie 6 mai 1835 (naf.21953, fos 113v et 136 ; 21971, fo 15 ; F17* 414, no 819).

Auteurs et coopérateurs

No 1. Tableau des auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte auxquels il est accordé un exemplaire de cet ouvrage. (Naf.3579, p. 155-157 ; 21952 ; 21953 ; F17 1102.)[70]

Commissaires chargés de diriger l'exécution
Messieurs

Monge Gaspard (1746-1818), sénateur. Papier vélin, 1re sorte ; 21 juin1811/24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Berthollet Claude-Louis, Cte (1748-1822), chimiste, sénateur. Papier vélin, 1re sorte ; 21 juin 1811/24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Fourier Jean-Baptiste-Joseph, Bon (1768-1830), préfet de l'Isère. Papier vélin, 1re sorte ; 21 juin 1811/24 juin 1812/27 octobre 1821 (naf.21953, fo122 ; 21971 ; F17 1106)[71].

Costaz Louis, baron (1767-1842), préfet de la Manche. Papier vélin, 1re sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971, carton 127)[72].

Desgenettes René-Nicolas Dufriche, baron (1762-1837), médecin chef. À sa famille, il est décédé[73]. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Jollois Jean-Baptiste-Prosper (1776-1842), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier vélin, 1re sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Jomard Edme-François (1777-1862), ingénieur géographe. Papier vélin, 1re sorte, 24 juin 1812. Reliure originale par Tessier en maroquin bleu[74] (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Girard Pierre-Simon (1765-1836), ingénieur en chef des Ponts et chaussées. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Dutertre André (1753-1842), professeur de dessin des Pages. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Cécile François-Charles (1766-1840), architecte. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

69. L'ordonnance est semble-t-il du 25 février (F17 1106), d'après une lettre du ministre de l'Intérieur du 31 août 1811, sauf que le choix de la 4e sorte est établi par sa lettre du 21 septembre 1811. BnF ; 21944, fo 224.

70. Tous les membres de la Commission des sciences et arts ayant participé à l'ouvrage reçoivent un exemplaire en vertu du décret du 4 décembre 1819. Circulaires du 31 janvier 1810. (BnF, naf.3579, p. 62-63.) Le tableau donne : 72 personnes (27+21+24).

71. Le 27 octobre 1821, le ministre lui accorde trois exemplaires papier vélin (vélin, 1re sorte le 21 juin 1811 ; 2e sorte, sortie le 1er juillet 1832, la succession) et 3 exemplaires papier fin (AN, F17 1106, naf.3583, p. 41). Sortie d'un ex. papier fin le 16 novembre 1833 (héritiers) et de deux ex. papier fin le 27 février 1834. Naf.21971. Héritiers : Étienne Joseph Fourier et son fils, prêtre. Lettre du 26 juillet 1832. BnF ; 21940, fo 128.

72. Actuellement au musée de Châtillon-Coligny, Loiret.

73. Actuellement à Cornell University, Ithaca (USA), d'après une liste établie par Andrew Oliver. (Courriels de juillet 2014.)

74. Exemplaire conservé à la Biblioteca Angelo Mai, Bergamo (Italie).

Lepère Jean-Baptiste (1761-1844), architecte. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Redouté Henri-Joseph (1766-1852), peintre au muséum. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971)[75].

Balzac Charles-Louis (1752-1820), architecte. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971)

Protain Jean-Constantin (1769-1837), architecte. Papier vélin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Geoffroy Saint-Hilaire Étienne (1772-1844), naturaliste. Papier fin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Conté Nicolas-Jacques (1755-1805), mécanicien, chef des aérostiers[76]. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Savigny Marie-Jules-César Lelorgne de (1777-1851), naturaliste. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812. Reliure originale de Jomard par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971)[77].

Delile Alire Raffeneau (1778-1850), botaniste. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Rozière François-Michel de (1776-1842), ingénieur des mines. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Devilliers René-Édouard de Villiers du Terrage, *dit* (1780-1855), ingénieur des Ponts et Chaussées. Papier vélin, 1re sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Lancret Michel-Ange (1774-1807), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Chabrol de Volvic Gilbert-Joseph-Gaspard-Antoine (1773-1843), ingénieur des Ponts et Chaussées, préfet de Montenotte. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Saint-Genis Alexandre Bourges de (1772-1834), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953, 231971).

Le Père Jacques-Marie, *dit* Le Père aîné (1763-1841), inspecteur divisionnaire des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage en papier de couleur (naf.3579, p. 155-157 ; 21943, fo 108 ; 21953 ; 21971).

Jacotin Pierre (1765-1827), employé au Dépôt de la guerre. Papier vélin, 2e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Nouet Nicolas-Antoine (1740-1811), astronome, géographe. Papier vélin, 3e sorte, 24 juin 1812 (à sa veuve) (naf.3579, p. 155-157 ; 21937, fo 130 ; 21953 ; 21971).

75. Attribution d'un exemplaire 2e sorte au lieu de 3e sorte initiale à Balzac, Redouté et Rozière, à la suite de l'intervention de la Commission le 5 juillet en remettant la liste de distribution aux auteurs et coopérateurs, accordé par le ministre le 10 juillet 1812. BnF, naf.3579, p. 157. Lettre du 10 juillet 1812. BnF ; 21944, fo 239.

76. Voir la lettre de février 1810 de Arnoult Humblot, époux de la fille de Conté, qui explique que Conté a servi de père à son neveu Amédée-Louis Conté, élève de Polytechnique, 1er régiment provisoire en Espagne au grade de lieutenant, actuellement prisonnier en Angleterre depuis l'invasion du Portugal. Il demande un exemplaire de l'ouvrage pour A.-L. Conté. AN, F17 1099, d. 7, p. 158.

77. Ouvrage offert avec son meuble original à la ville de Provins, dès 1810, et qui fut remis par le Dr J.-A. Leroi le 13 octobre 1843.

Coopérateurs

Andréossy Antoine-François (1761-1828), général de Division. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Estève Martin-Roch-Xavier, comte d' (1772-1853), trésorier de la Couronne. Papier fin, 3e sorte, 12 août 1812[78] (naf.3579 ; 21952 ; 21953).

Labate Joseph-Jean-Jacques (1766-1835), chirurgien. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Dubois-Aymé Jean-Marie-Joseph-Aimé Dubois, *dit* (1779-1846), inspecteur des douanes. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier marbré vert avec pièce de titre maroquiné rouge (naf.3579, p. 155-157 ; 21953)[79].

Le Père Gratien (1769-1826), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21943, fos 108-109[80] ; 21953 ; 21971).

Descotils Hippolyte-Victor Collêt- (1773-1815), ingénieur des mines. Papier fin[81], 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Le Gentil de Querlern Emmanuel-Marie-Joseph-Évangéliste (1775-1843), *dit* Legentil, lieutenant colonel de génie. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21986, p. 167).

Castex Jean-Jacques (1731-1822), sculpteur. Papier fin[82], 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21948, fo 179 ; 21953).

Fèvre Jean-Baptiste-Simon (1775-1850), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. « Cartonné en papier couleur avec les angles en parchemin. » (naf.3579, p. 155-157 ; 21940, fo 89 ; 21953).

Larrey Jean-Dominique, baron (1766-1842), chirurgien. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Raige Louis-Rémy (1777-1810), interprète. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21936, fo 32 ; 21953)[83].

Raffeneau, ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Marcel Jean-Joseph (1776-1854), directeur de l'Imprimerie impériale. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. Simple cartonnage (naf.3579, p. 155-157 ; 21953)[84].

Villoteau André-Guillaume (1759-1839), musicien. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Corabœuf Jean-Baptiste (1777-1859), ingénieur géographe. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

78. Exemplaire conservé en 5 fascicules brochés en papier marbré rose et 16 en bleu, étiquette collée sur tranche, au château d'Heudicourt, 27860 Heudicourt.

79. Exemplaire accompagné de 140 planches avec ajouts et annotations manuscrites, ainsi que des tirés-à-part, vendu chez Christie's à Paris, le mardi 29 mai 2018.

80. Gratien Le Père a donné son exemplaire à son frère Jacques-Marie. Lettre de Le Père aîné à Jomard, du 8 octobre 1826. BnF ; 21943, fo 109.

81. L'ouvrage revient à son neveu.

82. Castex, rue des Grès no 16, cède pour 2 500 francs son exemplaire à l'architecte Charles Savinien Thierry (1758-1853), architecte, rue Montmartre, no 137, par acte notarié le 19 août 1822, par Maître Didier Nicolas Riant. (AN, F17 1104-5 ; BnF, naf.3583, p. 138-139.)

83. « Il désirerait savoir s'il est possible de faire obtenir pour la famille de monsieur Raige ancien collègue de monsieur Jomard à l'Institut d'Égypte, la continuation de l'ouvrage d'Égypte dont il avait reçu une partie ; sa mort à suspendu l'envoi du reste de l'ouvrage, mais ses droits à la totalité paraissent, à ses frères et sœurs ses héritiers, être légitimement acquis. » Lettre du comte Brison de Roure à Jomard, du 23 juillet 1822. BnF ; 21936, fo 32.

84. Voir dans le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. J.-J. Marcel…*, Paris, J.-F. Delion, 1856, p. 219, le no 1997 et le no 1998, pour la 2e édition.

Faye Hervé-Charles-Antoine (1763-1825), ingénieur des Ponts et chaussées[85]. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Coutelle Jean-Marie (1748-1835), ingénieur, sous-inspecteur aux Revues. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Lenoir Étienne (1744-1832), ingénieur. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Rouyer Pierre-Charles (1769-1831), pharmacien. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Viard Jacques-Antoine (1783-1849), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 3583 ; 21949, p. 79 ; 21953).

Collin ou Colin Jean (*ca.* 1778-1801), artiste mécanicien. À sa famille[86], il est décédé. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21937 ; 21953).

Coopérateurs correspondants

Denon Dominique-Vivant (1747-1825), directeur général des musées. Papier fin, 3e sorte, 24 avril 1812 (naf.3579 ; 21939 ; 21952 ; 21953).

Champy Jacques-Pierre (1744-1816), chimiste, membre de l'Institut d'Égypte. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage en papier couleur les angles en parchemin par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21937, fos 78-79 ; 21953).

Parseval Grandmaison François-Auguste (1759-1813), membre du Comité des Frises. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. « Cartonnage des planches en papier de couleur, en conservant le texte broché » par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21945, fos 262-263 ; 21953).

Jaubert Pierre-Amédée (1770-1847), orientaliste, conseiller d'État. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage en papier rouge maroquiné par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 3582, p. 102 ; 21934 ; 21941, fo 176 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Bertre Jacques-Antoine (1776-1843), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953, p. 125 ; 21965 p. 55).

Boudet Jean-Pierre (1748-1828), professeur de chimie, pharmacien en chef en Égypte. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier marbré bleu[87] (naf.21952 ; 21953).

Norry Charles (1756-1832), architecte. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage en papier vert par Tessier (naf.3579 ; 21945, fo 95 ; 21952 ; 21953).

Cordier Pierre-Louis-Antoine (1777-1861), minéralogiste. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier vert par Tessier (naf.21938, fo 15 ; 21943, fo 185 ; 21953).

Leroy Jean-Jacques-Sébastien (1747-1825), consul général d'Andalousie, préfet maritime. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier, étiquette rouge maroquiné, par Tessier (naf.21943, fo 185 ; 21953).

Corancez Louis-Antoine-Olivier de (1770-1832), consul d'Alep. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Duchanoy *ou* Duchanois Louis (1781-1850), ingénieur des Ponts et Chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21939, fo 313 ; 21953).

85. À sa mort, c'est son beau-frère, Philippe Troussel (1762-1826), employé aux subsistances militaires, marié à Marie-Françoise-Pélagie Faye, qui reçoit la 3e livraison.

86. Sa sœur, Jeanne Françoise Colin, héritière, réclame l'exemplaire en 1807, la 3e livraison en 1819, les derniers volumes et l'atlas en mai 1832 (Collin est qualifié de dessinateur). BnF ; 21937, fos 205, 207 et 211.

87. L'exemplaire de Boudet avec son meuble est resté dans sa famille jusqu'en 2000, année où ils furent vendus au libraire Jammes, qui les revendit à un libraire londonien pour un bibliophile français vivant à Londres.

Ripault Louis-Madeleine (1775-1823), bibliothécaire. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 3583, p. 149[88] ; 21953).

Rigel Henri-Jean (1772-1852), musicien. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage papier par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21946, fo 289 ; 21953).

Nectoux, inspecteur des jardins de Fontainebleau. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21945, fo 15 ; 21953).

Caristie Philippe-Josep *dit* Jean-Marie (1775-1852), ingénieur des ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812. Cartonnage par Tessier (naf.3579, p. 155-157 ; 21936, fo 234).

Arnollet Pierre-Jean-Baptiste (1776-1857), ingénieur des ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21934 ; 21953 ; 21971).

Regnault Joseph Angélique Sébastien (1776-1823), ingénieur des ponts et chaussées, consul de France à Tripoli. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21941 ; 21953 ; F21 543)[89].

Delaporte Jacques-Denis (1777-1861), chancelier interprète à Tripoli. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157, 21953 ; 21971).

Favier Louis-Joseph (1776-1855), ingénieur des ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, mars 1814 (naf.21952).

Rigo Michel (1772-1814), peintre. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21946 fos 295-297 ; 21953)[90].

Dupuis Victor (1777-1861), minéralogiste, ingénieur des Ponts et Chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953).

Malus Étienne-Louis Malus de Mitry (1775-1812), lieutenant-colonel du génie. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157, 21953).

Martin Pierre-Dominique (1771-1855), ingénieur des Ponts et Chaussées. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953)[91].

Bernard Samuel (1773-1853), ingénieur des Ponts et chaussées, sous-préfet à Rochefort. Papier fin, 4e sorte, 24 juin 1812 (naf.3579, p. 155-157 ; 21953 ; 21971).

Personnalités

Abel-Rémusat Jean-Pierre (1788-1832), conservateur à la Bibliothèque royale, membre de l'Institut. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Acher Mongascon Clément, baron d' (1792-1855), secrétaire des commandements du Dauphin. Papier fin, 4e sorte, 24 avril 1828 (naf.21953 ; 21971)[92].

Adélaïde Eugénie-Louise-Adélaïde, Madame, princesse d'Orléans (1777-1847). Papier fin, 4e sorte, 17 octobre 1845. Reliure par Zoubre (naf.21942, fo 217 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106)[93].

Agoult Hector-Philippe, comte d' (1782-1856), ministre plénipotentiaire à Berlin (naf.21934, fo 13)[94].

88. Sortie de la 2e section, 3e livraison à Ripault fils. BnF, naf.3583, p. 149.

89. Il est transmis à Hérard, qui le fait remettre à un membre de sa famille en province. BnF ; 21941, fo 77. Lettre du 13 décembre 1824 de Hérard.

90. Lettres de réclamation de sa veuve, née Louise-Thérèse Jaubert (1783 ?-18 ?), rue du Faubourg du Temple, no 25. Des 23 septembre et 8 décembre 181 ? BnF ; 21946, fos 295 et 297.

91. Le 29 août 1812, le ministre de l'Intérieur Montalivet informe l'ingénieur des ponts et chaussées Pierre-Dominique Martin qu'il fait mettre à sa disposition, au bureau de la commission d'Égypte (12, rue du Doyenné), un exemplaire de la première livraison. Collection J. Laissus (Cité par Y. Laissus, *Jomard*…, 2004, p. 105, note 5.)

92. Voir le *Catalogue d'une belle collection de livres en grands papiers… provenant de la bibliothèque de M. le baron de M****…, Paris, De Bure, 1831, p. 51, no 525 (« 23 vol. in-fol. cart. non rognés, de texte et de planches de différens format. »).

93. Le 28 février 1835, le duc d'Orléans fait une réclamation pour 19 planches. Naf.21953, fo 66.

94. À moins qu'il ne s'agisse de l'exemplaire donné à la légation de Berlin en 1820.

ALLENT Pierre-*Alexandre*-Joseph, chevalier (1772-1837), général, député, maître des requêtes au Conseil d'État, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 29 mai 1822, décision du 17 juin 1822 (naf.3583, p. 65 ; 21934 ; 21953 ; 21965, p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

ALLONVILLE Alexandre-Louis, comte D' (1774-1845), conseiller d'État, préfet d'Ille et Vilaine. Papier fin, 4e sorte, décision du 2 novembre 1816. Cartonnage papier marbré vert (naf.21934, p. 214-228 ; 21953 ; 21965, p. 33 ; 21971 ; F17 1106)[95].

ALMÉRAS Louis, baron D' (1768-1828), général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 24 mars, décision du 27 mars 1821 (naf.3583, p. 5 ; 21934, fo 229 ; 21953 ; 21965, p. 73 ; 21971 ; F21 543 ; F21 707).

ANISSON DUPÉRON Alexandre-Jacques-Laurent (1776-1852), directeur de l'Imprimerie royale. Papier fin, 3e sorte, ordonnance du 16 mars, décision du 9 avril 1816. Cartonnage en papier rouge (naf.21934 ; 21953 ; 21965, p. 46 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

ARGOUT Antoine-Maurice-Appolinaire, comte D' (1783-1858), ministre du commerce et des travaux publics, pair de France. Papier fin, 4e sorte, sortie le 15 mars 1831 (naf.21935 fos 350-351 ; 21971).

ARMAGNAC Jean Barthélémy Claude Toussaint, baron D' (1766-1855), général de division, campagne d'Égypte, commandant la 9e division militaire à Montpellier en 1828, officier de la Légion d'honneur. Papier fin, 3e ou 4e sorte, ordonnance du 22 avril 1828. Cartonnage des planches en papier de couleur, avec angles en parchemin (naf.21934, fos 335-336 ; 21953 ; 21971).

ARNAUD Jean-Henri-André (1767-1846), docteur en chirurgie, correspondant de la Société royale de Marseille et membre de la Société des agathophiles. Papier fin, 4e sorte, 18 novembre 1834[96]. Cartonnage bleu-vert, 8 faux nerfs en dentelles dorées aux dos, tr. marbrées (naf.21953, fo 70 ; 21971).

ARNOUS DE SAULSAYES René (1778-1872), vice-amiral, commandeur de la Légion d'honneur. Papier fin, 4e sorte, 7 mai 1831 (naf.21953 ; 21971).

ARTAUD Nicolas-Louis (1794-1861), inspecteur des études. Papier fin, 4e sorte, sortie 1er août 1845 (naf.21971).

ARTOIS Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné D', duc de Bordeaux (1820-1883). Papier vélin, 1re sorte, 6/11 février 1828[97] (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

AUDOUIN Jean-Victor (1797-1841), naturaliste. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 25 janvier, lettre du 1er février 1826, sortie le 17 juillet 1828 (naf.3583, p. 251 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

AUGER Simon-Louis (1772-1829), membre de l'Académie française, censeur royal[98]. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822 (naf.3583, p. 72 ; 21953 ; 21965, p. 80 ; 21971 ; F17 1106).

AUGIER François-Henri-Eugène, comte D' (1764-1834), vice-amiral, conseiller d'État, directeur du personnel de la Marine, député. Papier fin, 4e sorte, 4 janvier 1820 (naf.3582, p. 129 ; 21934 ; 21936 ; 21953 ; 21967 ; 21971).

AUVITY Pierre-Jean (1779-1860), médecin ordinaire du Roi et de Monsieur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 décembre 1828 (naf.21934, fo 370[99] ; 21953 ; 21948, fo 82 ; 21971 ; F17 1106).

95. D'Allonville est aussi attributaire des deux voyages de Frédéric Cailliaud « à l'Oasis de Thèbes » et « à Méroé, au fleuve Blanc », publiés par les soins de Jomard.

96. Médecin à Aix, il lègue son exemplaire à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence en janvier 1847 avec son meuble réalisé par Désiré Grosjean en 1835-36. Cote de l'ex. : G 3247.

97. Reliure maroquin vert à long grain, signée Tessier, plats à décor d'inspiration égyptienne composé de filets dorés délimitant 9 compartiments, chacun orné de fers spéciaux dorés ou à froid, aux armes de Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois (Olivier 2557, no 2, fer légèrement différent), dos à nerfs orné, doublure et gardes de moire rouge, dentelle intérieure, tranches dorées. Ventes à Paris, 10-11 juin 1975, lot 86 et Christie's, 24 novembre 2004, lot 22.

98. Actuellement à Louisiana State University, Baton Rouge (USA), d'après la liste établie par Andrew Oliver, 2014.

99. Billet d'Alphonse Auvity (1799-1860), capitaine d'artillerie en 1830, commandeur de la Légion d'honneur.

Ballainvilliers, baron de[100], directeur de la correspondance, chef de la 2e division du ministère de l'Intérieur. Papier fin, février 1815 (F17 1106).

Balsa Marie-Auguste *alias* Balsac, baron de (1788-1880), conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Directeur de l'administration des communes. Papier fin, 4e sorte, 22 avril 1828 (naf.21935 ; 21971)[101].

Barante Amable-Guillaume Prosper Brugière, baron de (1782-1866), secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Papier vélin, 2e sorte, 23 juillet 1815. Cartonnage en papier vert (naf.3580, p. 71, 21935, fo 48 ; 21945, fo 64 ; 21952 ; 21953).

Barbé Marbois François marquis de (1745-1837), ministre de la justice. Papier vélin ou fin, 2e sorte, 20 décembre 1815. Cartonnage papier vert[102] (naf.21949, fo 27 ; 21953 ; F17 1104-5 ; F21 543).

Barbié du Bocage Jean-Denis (1760-1825), membre de l'académie des inscriptions. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, notifié le 11 septembre 1824 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F21 707).

Barbier-neuville Jean-Pierre (1754-1822), chef de la 3e division du ministère de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte, 15 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1106).

Beaumont Gustave de (1802-1866), écrivain, homme politique. Papier fin, 4e sorte, (13 mai 1837, sortie le 16 novembre 1837 (naf.21971).

Becker Nicolas Léonard Bagert *dit*, comte de Mons (1770-1840)[103], lieutenant général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 février, décision du 25 février 1821 (naf.3582, p. 185 ; 21953 ; 21965, p. 72 ; 21967 ; 21971 ; F21 707 ; F17 1106).

Becquerel Antoine-César (1788-1878), physicien. Papier fin, 4e sorte, (8 octobre), sortie le 2 décembre 1831 (naf.21971).

Becquey Louis-Marie (1791-1830), directeur général du Commerce. Papier vélin, 1re sorte, 13/15 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1106).

Belanger (il y a un Jean-Baptiste-Charles-Joseph Bélanger, 1789-1874, ingénieur des ponts et chaussées, inspecteur des études à l'école centrale puis professeur de mécanique à l'école des Ponts et à Polytechnique.) Papier fin, 31 décembre 1829 (naf.21935, fo 21 ; 21971).

Bellart Nicolas-François de (1761-1826), procureur général. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 3 août, décision du 8 août 1820 (naf.3582, p. 167 ; 21935 fo 171 ; 21953 ; 21965 p. 67 ; 21971 ; F21 543)[104].

Belleteste *ou* Bellletête Henri-Nicolas (1778-1808), orientaliste. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 [À sa famille] (naf.3580 ; 21940, fo 305 ; 21953).

Belliard Augustin-Daniel, comte (1769-1832), général, campagne d'Égypte. Papier vélin, 2e sorte ; 21 octobre 1814 (naf.21953 ; F21 707).

Bellune Claude-Victor-Perrin, dit Victor, duc de (1764-1841), maréchal et pair de France, ministre secrétaire d'État de la Guerre. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 4 février 1822, notifié le 11 (naf.3583, p. 46 ; 21935 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Bénoist Pierre-Vincent (1758-1834), secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte, 13/15 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1106).

Berge François Beaudire, baron (1779-1832), général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825. Reliure papier de couleur avec les angles en parchemin (naf.3583, p. 210 ; 21935, fo 169 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

100. Charles-Bernard de Ballainvilliers (1757-1835), dernier comte de Ballainvilliers.

101. Actuellement à la Bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2 rue de Laumière, 12000 Rodez.

102. Dans sa lettre à Jomard du 9 septembre 1823, Marbois lui dit qu'il se « propose quand j'aurai l'ouvrage complet de le faire cartonner en maroquin rouge ». BnF ; 21943, fo 302.

103. Becker est le beau-fils et l'héritier du général Desaix.

104. L'exemplaire est donné par son épouse, à son beau-frère, Édouard François Bergeron d'Anguy (1796-1876), conseiller référendaire à la Cour des comptes, fils de André Louis Bergeron d'Anguy et de Marie Thérèse Bellart. Lettre de Bergeron à Jomard, du 15 juillet 182 ? BnF ; 21935, fo 171.

Berry Marie-Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des deux Sicile, duchesse de (1760-1860), mariée à Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fils de Charles X. Papier vélin, 1re sorte, décision du 20 avril 1820. Relié en maroquin rouge ou bleu, riche dorure et armes, doublée en soie moirée et dorure, aux armes de la duchesse par Tessier[105] (naf.21953 ; 21965 p. 59 ; 21967 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1104-5).

Berthier Louis-Alexandre, prince de Wagram (1753-1815), général, campagne d'Égypte. Papier vélin, 2e sorte[106], 29 septembre 1814 (naf.21944 ; 21949 ; 21953 ; F17 1106).

Bertin Louis-Marie-Armand (1801-1854)[107], journaliste, rédacteur en chef du *Journal des débats*. Papier fin, 4e sorte, sortie le 23 juin 1831 (naf.21971).

Bertrand Henri Gatien comte (1773-1844), général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, 14 mars 1841, sortie le 24 mai (naf.21035 ; 21953 ; 21965, p. 193 ; 21971).

Bessières Henri Géraud Julien (1777-1840), médecin, adjoint-chirurgien de la Commission des sciences et des arts d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, décision du 23 mai 1820, sortie le 2 août. Cartonnage papier vert (naf.3582, p. 88 ; 21935, p. 331-333 ; 21953 ; 21965, p. 65 ; 21971).

Bessières Napoléon, duc d'Istrie (1802-1856), pair de France, fils unique de Jean-Baptiste Bessières, 1er duc d'Istrie, campagne d'Égypte. Papier fin, ordonnance du 17 décembre 1828. Cartonnage en papier vert avec titres rouges et angles en parchemin (naf.21953 ; 21941, p. 110 ; 21948, fo 82).

Beugnot Jean-Claude, comte (1761-1835), député. Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 mai 1816. Cartonnage en papier vert (naf.21935, fos 247-248 ; 21953 ; 21965, p. 31 et 45 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Blacas d'Aulps Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte puis duc de (1771-1839), ambassadeur à Naples. Papier fin, 12/23 novembre 1826 (naf.21935, fo 258[108] ; 21953 ; F17 1106).

Blanc Adolphe-Edmond (1799-1850), secrétaire général du Ministère du Commerce et des Travaux publics. Papier fin, 4e sorte, 4 mars 1831 (naf.21935 ; 21953 ; 21971).

Blouet Guillaume-Abel (1795-1853), architecte, directeur de l'expédition scientifique de Morée. Papier fin, 4e sorte, 3 mars 1831 (naf.21935 ; 21953 ; 21971).

Boisserolle Jean-Aurèle comte de (1764-1829), général de camp, membre de l'expédition. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822 (naf.3583, p. 72 ; 21935 ; 21953 ; 21965, p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

Bonnay Charles-François, marquis de (1750-1825), pair de France, gouverneur de Fontainebleau. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 3 janvier, décision du 6 janvier 1821 (naf.3582, p. 176 ; 21935 ; 21953 ; 21965 p. 71 ; 21971 ; F17 1106).

Bordesoulle Étienne Tardif de Pommeraux, comte de (1771-1837), commandant, pair de France, ouverneur de l'école royale Polytechnique. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 novembre, notifié le 23 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Bory Saint-Vincent Jean-Baptiste (1778-1846), naturaliste. Papier fin, 4e sorte, 4 janvier 1831, sortie le 31 janvier (naf.21953 ; 21971).

105. La bibliothèque du château de Rosny, riche de plus de 8 000 volumes, fut dispersée en vente public en 1837.

106. Selon une note du 3 octobre 1814 : « L'abbé de Montesquiou a été surpris d'apprendre que monsieur le prince de Wagram n'avait pas le voyage d'Égypte quoiqu'il ait acquis tant de gloire dans cette célèbre expédition : il s'empresse de réparer cet oubli, & le prie de recevoir un exemplaire non à titre de présent, mais comme sa plus légitime propriété. Je prie monsieur le Prince de Wagram de recevoir tous ses hommages… » AN, F17 1106.

107. Fils de Louis-François Bertin (1766-1841), journaliste, rédacteur en chef du *Journal des débats*.

108. Dans sa lettre à Corbière, datée de Rome, 23 février 1822, Blacas explique que de Cazes l'avait prévenu dans une lettre du 18 février 1820 que le roi lui avait ordonné d'envoyer un exemplaire que Blacas n'a pas reçu. BnF ; 21935, fo 258.

Boucher Mathurin-François (1778-1851), ingénieur constructeur, membre de la Commission des arts. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21935, fos 341-345 ; 21940 ; 21953)[109].

Bouchu François-Louis, baron (1771-1839), maréchal de Camp, directeur de l'École Polytechnique. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 24 mars, décision du 27 mars 1821 (naf.3583, p. 5 ; 21935 ; 21953 ; 21965, p. 72 ; 21971 ; F21 707).

Bourbon Louis-Antoine (1775-1844), duc d'Angoulême, dauphin de France. Papier vélin, 1re sorte, 17 mars 1826, sortie le 28 avril. Reliure originale d'après le dessin de Jomard (naf.3583, p. 261-263 ; 21943, fo 252 ; 21953 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1104-5)[110].

Bourmont Louis-Auguste-Victor, comte de Ghaisne de (1773-1846), ministre de la guerre. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829 (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Bourrienne Louis-Antoine Fauvelet de (1769-1834), secrétaire de Napoléon, puis diplomate. Papier vélin, 2e sorte, 15/17 novembre 1815 (naf.3580, p. 81 ; 21936 ; 21945, fo 79 ; 21953 ; F17 1103 ; F17 1106)[111].

Bouthillier-Chavigny Constantin-Marie-Louis-Léon, marquis de (1774-1829), préfet, conseiller d'État, directeur général des Forêts. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583, p. 210 ; 21936, fos 13-14 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Boyer Pierre François Xavier (Belfort 1772-1851), fait général de brigade lors de la campagne d'Égypte[112]. Papier fin, 4e sorte, décision du 7 octobre 1824 (naf.21936, fos 21-27 ; 21953, fos 102 et 118 ; 21965, p. 100 ; 21971).

Breteuil Achille-Charles-Stanislas-Émile Le Tonnelier, comte de (1781-1864), diplomate, conseiller d'État, préfet, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106)[113].

Brissac Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon de Cossé, duc de (1775-1848), préfet, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106)[114].

Broglie Achille-Charles-Léon-Victor, duc de (1785-1870), homme d'État et diplomate. Papier fin, 4e sorte, 9 février 1820. Demi-reliure, cartonnage papier rouge maroquiné, par Tessier (naf.21936, fo 36 ; 21953 ; 21967 ; 21971).

Bron de Bailly André-François, général, baron (1757-1847), membre de l'expédition comme colonel. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822, sortie le 19 septembre (naf.3583, p. 72 ; 21953 ; 21965, p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

Bruyère Louis, chevalier de (1758-1831), directeur des Travaux publics de Paris. Papier vélin, 2e sorte, rapport au roi approuvé du 12 septembre 1818, 6 août 1819. Cartonnage papier vert (naf.3582, p. 110-111 ; 21936, fo 54 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Bugeau Thomas-Robert, marquis de la Piconnerie, duc d'Isly (1784-1849), dit Bugeaud, maréchal de France, conquérant de l'Algérie. Papier fin, 4e sorte, 29 octobre 1846, sortie le 6 janvier 1847 (naf.21941, fo 107 ; 21965, p. 196 ; 21971.)

109. « Je me contenterai quant à présent du cartonnage en papier de couleur avec les angles en parchemin, semblable à celui des autres volumes de mon exemplaire, me réservant de faire plus tard les frais d'une reliure plus élégante pour la totalité de l'ouvrage. » Lettre de Boucher à Jomard, du 15 mars 1827. BnF ; 21935, fo 345.

110. Réf. Bal Riba 846 ; Blackmer 476 ; Nissen BBI 2234 ; Nissen ZBI4608. Vendu chez Sotheby's le 28 février 2013 (Cat. No 45).

111. Lettre de madame Bourrienne au président de la commission, s.d. (1823-1824 ?). Naf.21936, fo 8. Voir lettre de Jomard à Bourrienne, du 30 novembre 1823, l'informant du prix de la reliure pour l'exemplaire de la 3e livraison (2e section) qui lui est destiné. Pièce 138 du catalogue de la librairie Chamonal, avril 2015. Exemplaire acheté en vente publique le 12 mars 1826 par le vicomte Édouard de Walkiers (1758-1837), financier belge émigré à Paris. Voir aussi lettre et récépissé de Walkiers de 1837. BnF ; 21949, fos 204 et 205.

112. Boyer vend son exemplaire au duc de Nassau, Georg Wilhelm August Heinrich Belgicus von Nassau (1792-1839), à la bibliothèque Grand-Ducale du Luxembourg.

113. Exemplaire relié en maroquin vert, dos orné aux fleurons dessinés par Jomard, dentelle d'encadrement aux plats, conservé au château de Breteuil, Choisel, 78460 Chevreuse.

114. Exemplaire vendu par Christie's le 28 novembre 2001, lot 84.

Burel Antoine (1773-1850), lieutenant-colonel du Génie, collaborateur, polytechnique, membre de l'expédition. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828. Ex. broché et cartonné par Tessier (naf.21936 ; 21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1106).

Caffarelli Charles-Ambroise (1758-1826), préfet, frère du général Maximilien tué au siège de Saint-Jean d'Acre. Papier fin, 4e sorte, décision du 4 septembre 1820, sortie le 16 novembre 1820[115]. Demi-reliure papier vert (naf.3582, p. 168 ; 21936, fo 108 ; 21953 ; 21965, p. 68 ; 21971 ; F21 543).

Cailliaud Frédéric (1787-1869), minéralogiste, voyageur. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 avril 1819 (naf.3582, p. 98 ; 21953 ; 21965 p. 48 ; 21971).

Cambacérès Marie-Jean-Pierre-Hubert, duc de (1798-1881), pair de France. Pour services rendu par son oncle Jean-Jacques-Régis (1753-1824). Papier fin, 4e sorte, mai 1840, sortie 12 août (naf.21936, fo 122 ; 21971 ; F21 543).

Capelle Guillaume-Antoine-Benoît, baron (1775-1843), conseiller d'État, chargé de l'administration des hospices et secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, décision du 26 janvier 1821 (naf.3582, p. 177 ; 21953 ; 21965, p. 70 ; 21971 ; F17 1106).

Carignan Charles-Albert, duc de Savoie, prince de (1798-1849), 7e roi de Sardaigne. Papier vélin, 2e sorte, 31 janvier 1824, sortie le 5 février 1824 (naf.3583, p. 144 ; 21938 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Carnot de Feulins, *dit* Carnot-Feulins, Claude-Marie (1755-1836), général, membre de la Chambre, ministre de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte, 14 juin 1815 (naf.3580, p. 69 ; 21940, fo 320 ; 21953, fo 102v ; F17 1104-5)[116].

Carnot Lazare-Nicolas-Marguerite (1749-1823), général, membre de la Chambre, ministre de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte. 19 avril 1815 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-)[117].

Carnot Joseph-François-Claude (1752-1835), membre de la Cour de Cassation, 6 rue de Touraine. Papier vélin, 1re sorte, 19 avril/6 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 332 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Carteaux Adolphe (1801-1871), médecin, chirurgien attaché au ministère des travaux publics et des beaux-arts. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du 13 février 1836, sortie le 6 août 1836 (naf.21953, fo 114 ; 21965, p. 187 ; 21971)[118].

Castelbajac Marie-Barthélémy, vicomte de (1776-1868), député du Gers, directeur général des haras, de l'agriculture, du commerce et des manufactures. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du12 septembre 1822, sortie le 17 septembre (naf.3583, p. 72 ; 21953 ; 21965 p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

Catelan Étienne-François-Xavier-Amable, marquis, baron de (1740 ?-18) *ou* Jean-Antoine Catellan, marquis de chevalier, seigneur de Caumont (1759-1838), pair de France[119]. Papier vélin, 2e sorte, 6/22 janvier 1819 (naf.3582, p. 84 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Caulaincourt Armand-Louis, marquis de, duc de Vicence (1773-1827), général, diplomate. Papier vélin, 1re sorte, 6 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 330 ; 21953 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1104-5).

115. Toujours en possession de la famille.

116. Ministre de l'Intérieur par intérim du 23 juin au 9 juillet 1815, en remplacement de son frère Lazare. Demi-reliure cartonnée en papier rouge maroquiné. Naf.21936, fo 248, lettre du 5 novembre 1818.

117. Une lettre de Verrier, agent comptable, à Grille, chef du bureau des Beaux-arts du ministère de l'Intérieur, en date du 21 avril 1815, indique que « conformément aux ordres de S. E. le Ministre de l'Intérieur, du 19 de ce mois, l'exemplaire première sorte de la *Description de l'Égypte* que vous m'avez chargé d'envoyer chez le relieur [Tessier]… sera remis aujourd'hui en ses mains ». AN, F17 1104-5. La distribution est continuée en 1818 à son fils Nicolas-Léonard-Sadi Carnot (1796-1832), ingénieur, officier du corps royal d'État-major. (Naf.21936, fos 248-252.)

118. Son nom apparaît avec l'orthographe Cartaux dans les manuscrits naf.21953 et 21971.

119. Une note du 20 janvier 1819 fait remarquer qu'il y a eu erreur dans le choix du papier vélin. Grille indique qu'il en reste sept disponibles, mais le ministre veut qu'il y en ait plus, par contre l'exemplaire pour la bibliothèque de Libourne est en papier vélin. (F21 543.)

Caux de Blanquetot Louis-Victor de, vicomte, baron (1775-1845), maréchal de camp du Génie, général, député, puis ministre de la Guerre. Papier vélin, 2e sorte, 7 juillet 1815. Cartonnage papier marbré vert avec pièce de titre (naf.3580, p. 71 ; 21936 ; 21940, fo 332 ; 21971 ; F17 1104-5).

Cavalier Jacques (1772-1846), commandant le corps des Dromadaires, maréchal de camp. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 13 septembre, décision du 18 septembre 1819. Cartonnage simple (naf.3582, p. 114 ; 21936, fos 275 et 277 ; 21953 ; 21965, p. 54 ; 21971 ; F21 543).

Chabrol de Crousol André-Jean, comte de (1771-1836), ministre des Finances. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829, sortie le 13 janvier 1830 (naf.21942, fo 9 ; 21965, p. 43 ; 21971 ; F21 543).

Chambrier Jean-Pierre, baron de, seigneur d'Olleyres (1753-1822), ambassadeur et ministre plénipotentiaire à la cour de Turin et auprès de la confédération Suisse. Papier vélin, 1re sorte, 1814 (F17 1106).

Champagny Jean-Baptiste Nompère, duc de Cadore (1756-1834), pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 22 décembre, décision du 29 décembre 1820. Reliure cartonnage vert (naf.3582, p. 175 ; 21937, fo 65 ; 21953 ; 21965, p. 69 ; 21971.

Champagny Nicolas-Charles-Stanislas Louis-Marie Nompère, vicomte de (1789-1863), maréchal de camp, aide de camp de S.A.R. le Dauphin, sous-secrétaire d'État, directeur du personnel au ministère de la Guerre. Papier fin, 4e sorte, 5 mai[120]/9 juin 1830, sortie le 10 mars 1831 (naf. ; 21971 ; F21 543).

Champollion Jean-François (1790-1832). (2 exemplaires.) Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 et ordonnance du 6 juillet 1828, notifié le 10[121] (naf.3583 ; 21937 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106 ; F21 543).

Champollion-Figeac Jacques-Joseph (1778-1867). Papier fin, 25 avril/5 mai 1838, sortie le 13 juillet 1843 (naf.21937 ; 21971 ; F21 543 ; F17* 414).

Champy Jean-Siméon (1778-1867), administrateur des poudres. Papier fin, 3e sorte, 24 juin 1812. « Cartonner en papier couleur avec angle en parchemin et atlas géographique non plié » (naf.3579 ; 3585 ; 21937, fo 79 ; 21953).

Chanaleilles Charles-François-Guillaume, marquis de (1767-1845), ancien chevalier de Malte, capitaine de vaisseau, directeur des domaines nationaux en Égypte, rédacteur à la *Description de l'Égypte*. Papier fin, 4e sorte, 4 mai 1832, sortie le 23 janvier 1833 (naf.21971 ; F21 543).

Chantelauze Jean-Claude-Balthazar-Victor de (1787-1859), garde des sceaux, ministre de la Justice. Papier fin, 4e sorte, 9 juin 1830 (naf.21945, fo 331 ; 21971 ; F21 543).

Chaptal Jean-Antoine-Claude, comte de Chanteloup (1756-1832), ministre de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582, p. 91 ; 21953 ; 21965, p. 47 ; 21971 ; F21 543).

Charles Jacques-Alexandre-César (1746-1823), physicien, secrétaire de l'Académie des sciences. (F17 1104-5.)

Châteaubriand François-René, vicomte de (1768-1848). Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 mai 1816 (naf.21937 ; 21953, fo 94 ; 21965, p. 31 et 63 ; 21971 ; F17 1104-5).

Chaumont Jean-François (1774-1856), polytechnicien, ingénieur constructeur, directeur des constructions navales en 1835. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815. Cartonnage papier de couleur avec les angles en parchemin (naf.3580 ; 21937, fo 149 ; 21940 ; 21953).

Choiseul Gouffier Marie-Gabriel-Florent-Auguste, comte de (1752-1817), érudit, explorateur et diplomate. Papier vélin, 1re sorte, 19 octobre et 15 novembre 1814. Demi-reliure (naf.3580 ; 21937 ; 21945, fo 47 ; 21953 ; F17 1106)[122].

120. Voir lettre de Claude-Joseph Trouvé à Jomard, du 7 mai 1830, annonçant l'envoi de l'ampliation de l'ordonnance royale du 5 mai accordant un exemplaire au vicomte de Champagny, sous-secrétaire d'État au département de la Guerre. BnF ; 21948, fo 267.

121. Ordonnance du 6 juillet 1828 : « Art. 1 : Un exemplaire (papier fin) de la *Description de l'Égypte* sera mis à la disposition du Sr Champollion jeune, pour servir aux travaux qu'il est chargé d'aller faire dans cette contrée. Art. 2. Cet exemplaire devra être au retour du sieur Champollion remis à la Bibliothèque de l'Institut royal de France, avec les notes et les observations du voyageur. » F17 1104-5 et 1106.

122. L'ouvrage est ensuite passé entre les mains de sa fille, Sidonie, épouse du duc Édouard de Fitz-James, qui reçut la 3e livraison (1re section) par ordonnance du 16 octobre 1820. (Naf.3582, p. 171 ; 21953.)

Choiseul Praslin Charles-Laure-Hugues-Théobald, duc de (1805-1847), député, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 4 mars 1831, sortie le 8 avril (naf.21937 ; 21953 ; 21971).

Chousserie Martial Barthélemy (1780-1857), colonel de gendarmerie, commandant supérieur du château de Blaye. Papier fin, 4e sorte, 7 novembre 1832. Simple cartonnage[123] (naf.21934, fo 334 ; 21937, fo 188 ; 21948, fo 180 ; 21953 ; 21971).

Claparède comte Michel, Marie (1770-1842), Pair de France, lieutenant général. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21937 ; 21953 ; 21965, p. 91 ; 21971 ; F17 1106).

Clarac Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste, comte de (1777-1847), antiquaire, conservateur du musée des antiques du Louvres en 1818. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829, sortie le 10 mars 1831 (naf.21934 ; 21971 ; F17 1106).

Clarck Henri-Jacques-Guillaume, comte d'Hunebourg, duc de Feltre (1765-1818), directeur du Dépôt de la Guerre. Papier vélin, 1re sorte, 11 décembre 1815 (naf.3580, p. 81 ; 21949, fo 22 ; 21953 ; F17 1106).

Clermont-Tonnerre Aimé-Marie Gaspard, marquis *puis* duc de (1780-1865), pair de France, ministre secrétaire d'État au département de la Marine. Papier fin, 4 sorte, ordonnance du 4 février 1822, notifié le 11 (naf.3583, p. 46 pour le 4 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Clot-Bey Antoine-Barthélemy (1799-1867), médecin. Papier fin, 4e sorte, 18 juin 1843[124], sortie le 19 juillet 1844. Reliure demi-maroquin vert signé Zoubre (naf.21941 ; F17* 414).

Coëtlosquet Charles-Yves-César-Cyr, comte de (1783-1836), lieutenant général, directeur du personnel de la guerre. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21937 ; 21953 ; 21965, p. 85 ; 21971 ; F17 1106).

Colliquet Pierre-François, baron (1767-1832), membre de l'expédition, chef de brigade. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Coquebert de Montbret Charles-Étienne, baron (1755-1831), ingénieur, physicien et minéralogiste, Cour des comptes[125]. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815. « Demi-reliure avec les dos et les coins des volumes, en basane. » (naf.21937, fos 223-236 ; 21940 ; 21952 ; 21953 ; F17 1104-5).

Coraï *ou* Coray *ou* Koraïs Adamantios (1748-1833), traducteur avec La Porte du Theil de la géographie de Strabon, dont la première partie traite de l'Égypte. Papier fin, 3e sorte, 25 janvier 1815. Cartonnage par Tessier[126] (naf.3580 ; 21937, fos 262-263 ; 21945, fo 56 ; 21953 ; F17 1106).

Corbières Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte de (1766-1853), ministre et pair de France. Papier fin, 3e sorte, décision du 26 janvier 1821 (naf.3582, p. 177 ; 21946 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543)[127].

123. La reliure est payée par le ministère de l'Intérieur : « Le premier prix me paraît devoir suffire. Je vous prie, en conséquence, d'en prévenir le relieur qui touchera à la caisse de mon ministère les deux cent trente francs portée (*sic*) au tarif pour chaque exemplaire cartonné. » Lettre de Thiers à Jomard, du 6 décembre 1832. BnF ; 21948, fo 181.

124. Chaque volume porte un « *ex dono* » doré sur le premier plat : « Offert par le Roi au Docteur CLOT BEY. » Vendu le 25 octobre 2001 par Mes J. Chenu et B. Scrive, Lyon et par Sotheby's le 4 novembre 2005, Lot 198.

125. Il est le père d'Antoine-François-Ernest Coquebert de Montbret (1780-1801), botaniste de l'expédition. Il remercie la Commission de son intervention, pour qu'il soit « compris pour un exemplaire de ce magnifique ouvrage dans la distribution qui s'en fait. Je suis d'autant plus sensible à cette munificence qu'elle est un nouveau gage de souvenir affectueux que les compagnons de mon malheureux fils conservent à sa mémoire ». Lettre à Jomard, du 30 avril 1815. BnF ; 21957, fo 223. Demande une demi-reliure avec coins en 1815, mais parle de cartonnage en 1819. *Idem*, 225.

126. L'exemplaire est conservé à l'*Adamentios Korays' library*, Korai Street Kios, Athènes (Grèce).

127. Corbière (rue du Colombier no 28, hôtel d'Espagne) a perdu lors du déménagement du ministère tous les volumes de texte. Lettre de Corbière, du 2 juillet 1828 BnF ; 21937, fo 381.

Cornuau Antoine-Alexis (1793-1862), médecin des prisons de Châteauroux. Papier fin, 4e sorte, sortie le 16 octobre 1859 (naf.21965 ; 21971)[128].

Corvetto Louis-Emmanuel comte (1756-1821), ministre des Finances. Papier vélin, 2e sorte ; 21 décembre 1815. Cartonné en papier rouge maroquiné (naf.21943, fo 230 ; 21949, fo 27 ; 21953 ; F17 1104-5 ; F21 543).

Courvoisier Jean-Joseph (1775-1835), garde des sceaux. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829. Reliure veau glacé acajou, dos et plats ornés de roulettes, plaques et fers d'inspiration égyptienne[129]. Meuble original en acajou, sans sculpture (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Cousin Victor (1792-1867), philosophe, conseiller d'État, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 9 janvier 1833, sortie le 9 juillet 1833 (naf.21953 ; 21971).

Coutard Louis-François, général, comte de (1769-1852), membre de la Chambre des députés. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829 (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Crouseilhes Marie-Jean-Pierre-Pie Dombidau, baron de (1792-1861), administrateur, secrétaire général du ministère de la Justice. Papier fin, 4e sorte, 23 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

Cunin-Gridaine Laurent Cunin, *dit* (1778-1859), ministre du commerce. Papier fin, 4e sorte, sortie le 22 février 1848 (naf.21965, p. 197 ; 21971).

Curial Philibert-Jean-Baptiste-François-Joseph, comte (1774-1829), général, campagne d'Égypte, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 11 avril, décision 21 avril 1821. Cartonnage en papier vert (naf.3583, p. 16 ; 21938 ; 21953 ; 21965, p. 74 ; 21971 ; F21 543).

Curto Jean-Baptiste-Théodore, baron de (1772-1832), général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, décision du 17 août 1819 (naf.3582, p. 111 ; 21938 ; 21953 ; 21965, p. 65 ; 21971 ; F21 543).

Cuvier Georges (1769-1832), naturaliste. Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 mai 1816[130] (naf.21953 ; 21965, p. 31 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Dacier Bon-Joseph, baron (1742-1833), membre de l'Institut. Papier vélin, 2e sorte, 19/21 octobre 1814 (naf.21953 ; F17 1106 ; F21 707).

Dalmas Victor (1773-18 ?), de Toulouse, ingénieur des travaux des Ponts et Chaussées et du canal des deux mers. Papier fin, 3e sorte, rapport du 10, lettre du 11 janvier 1816 (naf.3580, p. 93 ; 3583, p. 285-286 ; 21938 ; 21949, fo 32 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106)[131].

Damas Ange Hyacinthe Maxence de Damas de Cormaillon, baron de (1785-1862), général, ministre de la Guerre sous la Restauration (1823) puis des Affaires étrangères. Papier vélin, 2e sorte, 14 février 1824, sortie le 10 mars. Relié chez Tessier : « cartonné en papier de couleur avec les angles en parchemin. » (naf.21938, fo 165 ; 21952 ; 21953 ; 21971)[132].

Damas François-Étienne de (1764-1828), général. Papier vélin, 2e sorte, 10 mai 1815. Relié chez Tessier (naf.3580, p. 67 ; 21938 ; 21952 ; 21953 ; 21971).

Dambray Charles-Henry (1760-1829), chancelier, ministre de la justice. Papier vélin, 1re sorte, 20 décembre 1814 (naf.3580 ; 21945, fo 50 ; 21953 ; F17 1106).

128. Nous avons un doute sur l'identité de Cornuau, car il peut aussi s'agir de son fils, Jules Cornuau (1821-1903), secrétaire général du ministère de l'Intérieur, préfet. Il y a aussi la question de la nature de cet exemplaire, car dans naf.21965, p. 200, il est écrit « du 21 octobre 1860. A M. Bourin, cessionnaire de M. Cornuau auquel il avait été livré un exemplaire des 26 volumes de texte in-8° : 1 exemplaire complet des planches seulement de la *Description de l'Égypte*. » Pour Bourin, peut-être s'agit-il de Jean-Baptiste Bourin de Châteauroux, marié à la fille du maire de la ville, Charles de Villeclair (1764-1844).

129. Voir description dans le tiré-à-part du catalogue de la vente Wittock du 11 mai 2011.

130. Son exemplaire est conservé à la bibliothèque des lettres, réserve, de l'École nationale supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris.

131. L'exemplaire est cédé au marquis Boniface-Louis-André de Castellane (1758-1837), cartonnage papier de couleur et angles en parchemin sans rogner ni toucher aux marges (naf.21936.) Il a publié *Lettres sur l'Italie, faisant suite aux lettres sur la Morée*, l'Hellespont et Constantinople, Paris, A. Nepveu, 1819. 3 vol. in-8o.

132. Dans 21971, donne papier fin, 4e sorte, sorti le 10 mars 1824. Ex. à la BM de Marennes-Hiers-Brouage (Charente-Maritime).

DARRIULE *ou* D'ARRIULE Jean-Lucq, baron (1774-1850), général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 18 novembre 1834 (naf.21953 ; 21971).

DAUNOU Pierre-Claude-François (1761-1840), administrateur de la Bibliothèque impériale. Papier vélin, 2e sorte, 12/14 avril 1815 (naf.3580 ; 21936 ; 21953).

DAVOUT Louis-Nicolas (1778-1823), maréchal, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstadt. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582, p. 91 ; 21953 ; 21965, p. 46 et 200 ; 21971 ; F21 543).

DECAZES Michel père (1747-1832)[133], chevalier, conseiller du roi, lieutenant particulier au présidial de Libourne, conseiller à la cour royale de Poitiers, puis de Limoges, chevalier de la Légion d'Honneur. Papier fin, 4e sorte, 23 mai 1820 (naf.3582, p. 88 ; 21953 ; 21971).

DECAZES *ou* De CAZES Joseph-Léonard, baron (1783-1868), *dit* Decazes de Lisle, préfet du Tarn, conseiller d'État. Papier fin, 4e sorte, décision du 2 février 1819 (naf.3582, p. 88 ; 21953 ; 21965, p. 53 ; 21971 ; F21 543)[134].

DECAZES *ou* De CAZES Élie-Louis, comte *puis* duc DE (1780-1860), préfet et ministre de la police (1815-1818), ministre de l'Intérieur (1818-1819), pair de France. Papier vélin, 2e sorte ; 21 décembre 1815 (naf.21949, fo 27 ; 21952 ; 21953 ; F17 1104-5 ; F21 543)[135].

DÉGRANGE-TOUZIN Jean-Baptiste-Gustave[136] (1806-1888), directeur de l'enregistrement et des domaines à Poitiers. Papier fin, 4e sorte, sorti le 20 juin 1828 (naf.21938, fos 201 et 202 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

DE LAGARDE Boutigny de Lapaillerie de La Palterie Achille-Honoré-Jules (1781-1861), membre de la Commission d'Égypte et de la Commission chargée de la vente de la *Description de l'Égypte*. Papier vélin, 2e sorte, 25 janvier 1826[137] (naf.3583, p. 251 ; 21953 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

DELAISTRE Guillaume-Joseph-Nobert (1769-1846), préfet, conseiller maître à la cour des comptes. Papier fin, 4e sorte, 13 novembre 1832 (naf.21953 ; 21971).

DELEBECQ (XIXe s.)[138], ?. Papier fin, 4e sorte, sortie le 15 mai 1847 (naf.21971).

DERMONCOURT Paul-Ferdinand Stanislas, baron d'Empire (1771-1847), aide de camp du général Dumas. Papier fin, 4e sorte, sortie le 10 juillet 1833 (naf.21971 ; F21 543)[139].

DESFONTAINES Jacques François Joseph Swebach *dit* Fontaine, ou Swebach-Desfontaines (1769-1823), peintre. Papier fin, 3e sorte, 12 avril/27 septembre 1815 (naf.3580, p. 79 ; 21953).

DESFONTAINES René LOUICHE (1752-1833), administrateur du Jardin des plantes. Papier vélin, 2e sorte, 14 avril 1815[140] (naf.3580 ; naf.21936).

133. Second frère du duc Decazes.

134. L'exemplaire : bibliothèque de l'hôtel Decazes à Albi puis au château de Saint-Hippolyte. Par descendance, bibliothèque de Carbonnel à Toulouse, puis chez les marquis de Palaminy au château de Palaminy (Haute-Garonne). Bibliothèque de G. Séré de Rivières, puis par descendance, famille Funk à Rabastens (Tarn). Reliure demi-maroquin rouge de l'époque, dos lisses ornés, plats en papier maroquiné rouge à encadrement de dentelles de fleurs de lys dorées. Chaque volume porte au contreplat supérieur une étiquette portant l'inscription « Donné par le Roi… ». (Tessier, relieur…) Pièce en maroquin rouge sur le dos portant le chiffre F couronné.

135. Le duc Decazes a offert son exemplaire à la bibliothèque municipale de Libourne.

136. En 1832, Degrange-Touzin, neveu de Jean-Baptiste-Silvère Gay, vicomte de Martignac (1778-1832), est autorisé à ajouter à son nom celui du vicomte « Martignac », son oncle maternel le ministre de Charles X, Martignac. *Bull. des Lois*, 1832, no 180, p. 123-124.

137. Il demande qu'on lui attribue un exemplaire défectueux qui ne peut ni être vendu, ni offert. Il est difficile de savoir s'il a eu satisfaction, mais on sait qu'il obtint l'appui des membres de la Commission et particulièrement de Jomard : note du 23 janvier 1823, rapport du 26 mai 1826. Ordonnance du 25 janvier 1826.

138. La famille Delebecq est lilloise. Il y a Henri Pascal Joseph (1786-1876), gendarme, capitaine instructeur, chevalier de la Légion d'honneur en 1838, ou Alexandre Delebecq, négociant, membre du Grand Orient de France, qui offre à la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille en 1846 les études et dessins de son frère, architecte à Lille.

139. Lettre de demande de Dermoncourt à Montalivet, du 22 février 1831. AN, F17 543.

140. Desfontaines répond le 31 juillet 1823 à Jomard quel « cartonnage je préfère : celui de vingt-cinq francs me suffit et je pense qu'il sera semblable à ceux que je possède, dont le carton est recouvert d'un papier bleu moucheté ». BnF ; 21939, fo 93. Dans la lettre du 26 novembre 1826, il précise : « Cartonné en papier de couleur avec les angles en parchemin, au prix de 35 [francs]. » BnF ; 21939, fo 93.

Desmichels Louis-Alexis baron de (1779-1845), maréchal de camp. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 novembre 1826 (naf.21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Desprez François-Alexandre, comte (1778-1833), général de brigade, commandant l'école d'application du corps royal d'état-major. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825. Cartonnage papier vert avec les angles en parchemin (naf.3583, p. 210 ; 21939, fo 106 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Dessolle Jean-Joseph-Paul, marquis (1767-1828), général, président du Conseil. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582, p. 91 ; 21953 ; 21965, p. 48 ; 21971 ; F21 543).

Didier Louis Paul Antoine Juvénal (1786-1837), préfet, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, 3 mars 1831, sortie le 2 mai[141] (naf.21939, p. 400 ; 21953 ; 21971).

Digeon Alexandre, baron (1771-1826), général, membre de l'expédition. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822 (naf.3583, p. 72 ; 21953 ; 21965, p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

Dode de La Brunerie Guillaume (1775-1851), maréchal de France. Papier vélin, 2e sorte, 26 juin 1815 (naf.3583, 3580, p. 71 ; 21940, fo 327[142] ; 21953 ; 21971).

Doguerau[143] Louis, baron (1777-1856), maréchal de camp d'artillerie, commandant de Metz. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21953 ; 21965 ; 21971 ; F17 1106).

Donzelot François-Xavier (1764-1843), général de brigade, gouverneur et administrateur de la colonie de la Martinique. Papier fin, 4e sorte, 22 avril 1828. « Demi-reliure en dos maroquiné et papier maroquiné. » (naf.3583 p. 79 ; 21939, fo 161 ; 21971).

Doudeauville Ambroise-Polycarpe de La Rochefoucauld, duc de (1765-1841), ministre d'État, Pair de France, directeur général des Postes. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21953 ; 21965, p. 85 ; 21971 ; F17 1106).

Drovetti Bernardin (1775-1852), diplomate et archéologue italien, fit la campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823, sortie le 6 novembre (naf.3583 ; 21953 ; 21965 ; 21971 ; F17 1106).

Dubois Antoine (1756-1837), baron, chirurgien attaché à l'expédition. Papier fin, 4e sorte, décision du 25 octobre 1819 (naf.3582, p. 119 ; 21953 ; 21965, p. 56 ; 21971 ; F21 543).

Dubouchage François-Joseph de Gratet, Vte (1749-1821), général, ministre de la marine. Papier vélin, 2e sorte, 12 déc. 1815 (naf.3580, p. 81 ; 21949, fo 23 ; 21953 ; F17 1106).

Duchâtel Charles-Marie Tanneguy, comte (1803-1867), ministre du commerce et des travaux publics. Papier fin, 4e sorte, 27 mai/19 août 1834 (naf.21953 ; 21971)[144].

Duchesne Antoine-Nicolas (1747-1827), ancien professeur d'histoire naturelle. Papier fin, 4e sorte, décision du 24 mai 1821 (naf.3583 ; 21953 ; 21965, p. 75 ; 21971 ; F17 1104-5).

Du Fougeray Jean-Baptiste, Laurent Garnier (1768-1843), questeur à la chambre des députés. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106 ; F21 543).

Dumanoir le Pelley Pierre-Étienne-René-Marie, comte (1770-1829)[145], vice-amiral, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, décision du 8 août 1820 (naf.3582, p. 167 ; naf.21935 ; 21953 ; 21965, p. 66 ; 21971 ; F21 543).

141. Il demande que son exemplaire « soit cartonné en papier de couleur rouge, avec les angles en parchemin, et avec les planches non pliées. » Lettre du 20 avril 1831. BnF ; 21939, fo 400.

142. Les frais de cartonnage sont pris en charge par le ministère.

143. On trouve parfois l'orthographe « Doguereau », mais lui signe avec l'autre graphie, comme dans sa lettre au ministre de l'Intérieur du 29 août 1823. AN, F17 1106.

144. L'exemplaire, relié en maroquin rouge, est conservé à la bibliothèque du château de Serrant (Saint-Georges-sur-Loire, Maine-et-Loire).

145. À la mort du vice-amiral, l'ouvrage passe dans les mains de son neveu, Bouchot Duvigny. Voir sa lettre à Jomard, du 15 août 1829. BnF ; 21935, fo 352.

DUMON Pierre-Sylvain (1797-1870), député, ministre des Travaux publics de 1843 à 1847. Papier fin, 4e sorte, 10 janvier 1844, sortie le 3 avril 1852 (naf.21939, fo 333[146] ; 21971 ; F17 1106).

DUPIN André Marie Jean Jacques, *dit* Dupin ainé (1783-1865), procureur général auprès de la Cour de cassation, député. Papier fin, 4e sorte, 4 décembre 1832 (naf.21939, fo 344 ; 21953 ; 21971).

DUPONT de L'ÉTANG Pierre, comte (1765-1840), général, ministre de la Guerre. Papier vélin, 2e sorte ; 21 octobre 1814 (naf.3583 ; 21953 ; F21 707).

DURAS Amédée-Bretagne-Malo, duc DE (1770-1838), maréchal, pair et académie française. Papier vélin, 1re sorte, 29 mars 1816 (naf.21953 ; F17 1106).

DURIEU Antoine-Simon, baron DE (1775-1862), général, député. Papier fin, 4e sorte, 4/6 avril 1831 (naf.21935, fo 45 ; 21939, fo 371 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

DUVERGIER Jean-Baptiste Marie (1792-1877), avocat, juriste, sénateur. Papier fin, 4e sorte, 24 mars 1831 (naf.21953 ; 21971).

EFFIAT Benoît-Jean-Gabriel-Armand Ruzé, comte D' (1780-1870), député, pair de France en 1827. Papier fin, 4e sorte, 12/23 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

EMÉRIAU Maurice-Julien, comte (1762-1845), vice-amiral. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825. Cartonnage vert (naf.3583, p. 210 ; 21940, fo 12 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

ESCARS Amédée-François-Régis de Prérusse, duc Des Cars *ou* D' (1790-1868), général. Papier fin, 4e sorte, 25 mars/3 avril 1830, sortie le 15 avril 1830 (naf.21948[147] ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

FAIN Agathon Jean François, baron (1778-1837), premier secrétaire du cabinet du roi. Papier fin, 4e sorte, 4/7 mars 1835, sortie le 6 mai (naf.21936, fo 218 ; 21953 ; 21971)[148].

FAUCHAT Nicolas (1774-1829), chef de la 3e division du ministère de l'Intérieur. Papier fin, 3e sorte, 19/27 décembre 1815. Cartonnage papier peiné vert (naf.3580, p. 89 ; 21940, fo 44 ; 21949 ; 21953 ; F17 1106).

FERNIG Jean-Louis Joseph DE (1772-1847), général. Papier fin, 4e sorte, 24 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

FERRUS Guillaume-Maire-André (1784-1861)[149], chirurgien militaire, membre de l'Académie de médecine. Papier fin, 4e sorte, 13 février 1836 (naf.21953 ; 21971).

FÉRUSSAC André Étienne Justin Pascal Joseph François d'Audebard, baron DE (1786-1836), auteur de l'*Histoire naturelle des mollusques,* dédié au duc d'Angoulême. Papier fin, 4e sorte, décision du 7 décembre 1821. Cartonnage en papier vert (naf.3583, p. 44 ; 21940, fo 79 ; 21953 ; 21965, p. 76 ; 21971 ; F17 1106).

FEUTRIER François-Jean-Hyacinthe DE (1785-1830), évêque de Beauvais, ministre des Affaires ecclésiastiques. Papier vélin, 2e sorte, 17 avril 1828 (Carton 127, fo 67 et 426[150] ; 21953 ; 21971).

FORBIN Louis-Nicolas-Philippe-Auguste DE (1777-1841), peintre. Papier fin, 3e sorte, 28 septembre/15 octobre 1815 (naf.21945, fo 73 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

FOUCHÉ Joseph, duc d'Otrante (1759-1820), ministre de la police. Papier vélin, 1re sorte, 6 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 330 ; 21953 ; F17 1104-5).

FOUCHER Victor (1802-1866), avocat à la Cour de Cassation et procureur de la République en 1848. Papier fin, 4e sorte, 26 mars 1839, sortie le 28 octobre 1841 (naf.21953 ; 21971).

146. Le 19 juin 1851, Dumon prie Jomard « de remettre à M. Kleinhans, relieur, rue mazarine no 56 ».

147. Lettres de Claude-Joseph Trouvé à Jomard, des 3 et 16 avril 1830. BnF ; 21948, fos 264 et 266.

148. Selon les listes des donataires, la date est 7 mars 1835, mais une lettre de Cavé, directeur de beaux-arts, à Jomard du 28 avril 1834 indique qu'une ordonnance royale vient d'attribuer un exemplaire au baron Fain. BnF ; naf.21936, fo 218.

149. Il se marie en décembre 1826 avec Berthe-Juliette Dubois, fille du baron Antoine Dubois, chirurgien attaché à l'expédition.

150. Réclamation d'Alexandre-Jean baron Feutrier (1787-1861), pair de France, préfet, qui est propriétaire de l'exemplaire de son oncle et lettre de Joyau à ce sujet. Mai-Juin 1815. BnF, carton 127, fos 67 et 426.

Foudras Alexandre Henri, seigneur de Demigny, comte de (1752-1832), capitaine au régiment royal de Picardie puis maréchal de camp, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1832, sortie de 17 janvier 1833 (naf.21953 ; 21971).

Fouquet Pierre-Denis (17 ?-18 ?), dessinateur-graveur, membre de la Commission des arts. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21936 ; fo 289 ; 21940 ; 21953 ; F17 1099, 1104-5).

Franchet D'Espérey François (1778/9-185/63), directeur de la Police. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 29 mai 1822, décision du 17 juin 1822 (naf.3583, p. 65 ; 21953 ; 21965, p. 78 ; 21971 ; F17 1106).

Frayssinous Denis, comte de (1765-1841), évêque d'Hermopolis, pair de France, 1er aumônier et ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 29 septembre, lettre du 16 octobre 1824 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Frimont Jean-Marie, baron (1759-1831), général, commandant supérieur des troupes autrichiennes. Papier vélin, 2e sorte, 5 mars 1816 (naf.3580, p. 105 ; 21949 ; 21952 ; 21953 ; F17 1104-5)[151].

Ganneron Auguste Victor Hippolyte (1792-1847), président de la chambre, puis du tribunal de commerce de Paris, député. Papier fin, 4e sorte, 8 octobre 1832 (naf.21953 ; 21971).

Garbé Marie-Théodore-Urbain, baron *puis* vicomte de (1769-1831), lieutenant-général. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830. Demi-reliure veau (naf.21934 ; 21940, fo 146[152] ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Geoffroy Saint-Hilaire Isidore (1805-1861), fils, naturaliste. Papier fin, 4e sorte, mai 1831, sortie le 2 mai 1831 (naf.21953 ; 21971).

Gérando Joseph-Marie, baron de (1772-1842), conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1804. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 décembre 1828 (naf.21940, fo 234[153] ; 21953 ; 21948, fo 82 ; 21971 ; F17 1106).

Gérard François (1770-1837), peintre. Papier fin, 3e sorte, 28 septembre/20 octobre 1815 (naf.3580 p. 79 ; 21945, fo 73 ; 21953 ; F17 1106).

Gérard Alexandre Sébastien (1780-1832) [154], jeune, frère de l'artiste, naturaliste, membre de la Commission des arts, directeur des contributions directes. Papier fin, 3e sorte, 28 septembre/20 octobre 1815. Cartonnage ne papier bleu (naf.3580, p. 79 ; 21940, fos 236-237 ; 21945, fo 73 ; 21949, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Girodet Anne-Louis ou Anne-Louis Girodet-Trioson (1767-1824), peintre. Papier fin, 3e sorte, 28 septembre/14 octobre 1815[155] (naf.3580, p. 79 ; 21945, fo 73 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Gisquet Henri-Joseph (1792-1866), banquier, industriel, membre du Conseil général de la Seine, préfet de police Papier fin, 4e sorte, 26/31 décembre 1832, sortie le 29 janvier 1833 (naf.21953 ; 21971).

Gloutier, famille d'Alexis Gloutier (1758-1800), membre de l'expédition, mort au Caire.[156] Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21946, fos 241-244 ; 21953 ; F17 1099 ; F17 1102).

151. L'exemplaire lui est offert par l'intermédiaire du marquis André de Biaudos de Castéja (1780-1828), préfet du Haut-Rhin de 1815 à 1819.

152. « Je m'empresse de vous prévenir pour les reliures des 14 volumes de planches du travail d'Égypte je choisis de préférence celle que vous m'indiquez en demi-reliure avec dos en veau et devant coûter 340 fr. » Lettre de Garbé, datée du 9 janvier 1829 (*sic* 1830). BnF ; 21940, fo 146.

153. Gustave Gérando (1803-1884) a donné l'exemplaire de son père, selon son vœu, à la bibliothèque de l'université de Perugia (Pérouse, Italie). Lettre de G. Degérando à Jomard, du 29 novembre 1846. BnF ; 21940, fo 234.

154. Arrêté du conseiller, chargé par intérim du portefeuille de l'Intérieur du 28 septembre 1815. Accepté le 14 octobre 1815. Dans une lettre du 12 octobre 1815, Jomard explique au ministre de l'Intérieur que Gérard a déjà eu la *Description de l'Égypte*, depuis trois ans (donc en 1812) et propose donc de « le remplacer par le frère de l'artiste, membre de la Commission, qui a fait partie de l'expédition comme zoologiste ». (AN, F17 1106.)

155. Passe à son héritier, Denis-Étienne Becquerel-Despréaux (1791-1834), marié à la fille de Girodet, voir sa lettre à Jomard, du 23 avril 1825/9. BnF ; 21935, fo 93. Puis il est acheté par François-Étienne Sanglé-Derrière (1780-1865) à ses héritiers entre 1824 et 1829, année où il réclame la suite. BnF ; 21940, fo 87.

156. Gloutier figure sur la liste de distribution du 24 juin 1812, en tant que coopérateur-correspondant, mais sans attribution d'exemplaire.

Gosselin Pascal-François-Joseph (1751-1830), traducteur avec La Porte du Theil de la géographie de Strabon. Papier fin, 3e sorte, rapport du 25 janvier 1815 (naf.3580 ; 21945, fo 56, 521953 ; F17 1106)[157].

Goupil Jean-Ernest (1829-1864), médecin de l'hôpital Saint-Antoine.[158] Papier fin, 4e sorte, 13 février 1836 (naf.21953 ; 21971).

Gouvion Saint-Cyr Laurent Gouvion, marquis de Saint-Cyr, *dit* (1729-1864), maréchal. Papier vélin, 2e sorte, décision du 25 juillet 1817 (naf.21953 ; 21965, p. 39 ; 21971).

Gramont Antoine VIII Louis-Marie, duc de (1755-1836), général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, rapport au roi approuvé du 26, décision du 29 mai 1819 (naf.3582, p. 103 ; 21953 ; 21965, p. 50 ; 21971 ; F21 543).

Gratet du Bouchage François-Joseph, vicomte de (1749-1821), général, ministre de la Marine. Papier vélin, 2e sorte, 12 décembre 1815. Cartonnage par Tessier (naf.3580, p. 81 ; 21935, fo 337 ; 21949, fo 23 ; F17 1106).

Grenier Jean, comte (1753-1841), pair de France, membre de l'Institut. Papier vélin, 1re sorte, 6 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 330 ; 21953 ; F17 1104-5).

Greslé Philippe (1776-1846), polytechnicien, membre de la Commission des sciences et arts, ingénieur constructeur. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580, p. 61 ; naf.21940 ; 21953 ; F21 543).

Grille François-Joseph (1782-1855), chef de division au ministère de l'Intérieur. Papier fin, 3e sorte ; 21 août 1810 (naf.21953).

Grillon de Villeclair Charles (20 mai 1764-19 décembre 1844), directeur de la sucrerie impériale de Châteauroux, maire de 1806 à 1814. Papier fin, 1844 et 16 octobre 1859[159] (naf.21936, fos 19-20 ; 21971 ; F17 1104-5).

Guérin Pierre-Narcisse, baron (1774-1833), peintre. Papier fin, 20 février 1820 (naf.21953 ; F21 707).

Guernon de Ranvillé Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire, comte de (1787-1866), ministre des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique sous le cabinet Polignac. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Guilleminot Armand-Charles, comte de (1774-1840), lieutenant général, ambassadeur à Constantinople. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 septembre, notifié le 23 septembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Guizot François-Pierre-Guillaume (1787-1874), historien et homme politique. Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1814 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106)[160].

Halgan Emmanuel (1771-1852), contre-amiral, conseiller d'État, député du Morbihan, pair de France, directeur du personnel au ministère de la Marine en 1824. Papier fin, 4e sorte, décision du 25 octobre 1819. Cartonnage vert par Tessier[161] (naf.21941, fos 7-8 ; 21953 ; 21965, p. 56 ; 21971).

Hallé Jean-Noël, baron (1754-1822), premier médecin de Napoléon. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 11 février, décision du 20 février 1819 (naf.3582, p. 134 donne février 1820 ; 21953 ; 21965, p. 60 ; 21967 ; 21971).

157. Dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. P. J. F. Gosselin*… (Paris, De Bure, 1830), p. 68-69, no 721. Sous le no 722, onze mémoires faisant partie de la *Description de l'Égypte*.

158. E. Besnier, « Éloge de J.-E. Goupil, médecin de l'hôpital Saint-Antoine », *Bulletin de la société anatomique de Paris*, vol. 39, 1864, p. 621-627.

159. 1844 pour l'Atlas et 1859 pour l'ouvrage. Ce sont ses petits-fils, Charles Bourin et Charles-Jules Cornuau (1821-1903), conseiller d'État, qui reçoivent l'exemplaire le 17 octobre 1859, qui le donnent, semble-t-il, à la bibliothèque municipale de la ville de Châteauroux.

160. Dans la liste alphabétique, il est noté trois fois : « [1er ex.] V[élin] 15 juillet 1814/2e exempl. 24 mars 1831/3e exempl. dit gd papier 22 juillet 1834. »

161. Lettre d'E. Halgan à Jomard, du 3 janvier 1824. BnF ; 21941, fo 5.

Harmand d'Abancourt Anne-Étienne-Louis, vicomte/baron d' (1774-1850), préfet, député, président à la Cour des comptes. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/ 2 janvier 1830[162] (naf.21934 ; 21953 ; 21971).

Haubersart Alexandre-Florent-Joseph, comte d' (1771-1855), pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Haussez Charles Lemercier de Longpré, baron d' (1778-1854), ministre de la marine. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829 (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Hauterive Alexandre-Maurice Blanc de Lanautte, comte d' (1754-1830), chef de division au Affaires étrangères. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 28 janvier, décision du 2 février 1819 (naf.21953 ; 21965, p. 46 ; 21971 ; F21 543).

Havré Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de, duc d' (famille Croÿ-Havré), lieutenant général. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.21941[163] ; 21953 ; 21971 ; F21 707).

Hély d'Oissel Abdon Patrocle Frédéric (1777-1833), préfet, conseiller d'État. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 3 août, décision du 8 août 1820 (naf.3582, p. 167 ; 21941, fos 28-30 ; 21953 ; 21965, p. 67 ; 21971 ; F21 543)[164].

Henneville Jean-Baptiste Roger Fauchon baron d' (1780-1856), chef du matériel du Conservatoire de Paris, inspecteur du mobilier de la couronne de France. Papier fin, 4e sorte, 4 mars 1831 (naf.21953 ; 21971).

Herbouville Charles-Joseph-Fortuné, marquis de (1756-1829), préfet, directeur des postes, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Héricard de Thury Louis-Étienne-François Héricard-Ferrand, vicomte de Thury (1776-1854), maître des requêtes, membre de la chambre des députés. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 février, décision du 25 février 1821. « Demi-reliure, papier jaspé vert. » (naf.3582 p. 185 ; 21941, fos 35 et 37 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F17 1106).

Héron de Villefosse Antoine-Marie, baron (1774-1852), minéralogiste, conseiller d'État, inspecteur divisionnaire des mines. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825. Planches cartonnées, texte broché (naf.3583, p. 210 ; 21941, fo 39 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Heurtier Jean-François (1739-1822), architecte, membre de l'Institut. Papier vélin, 2e sorte, 14/22 avril 1815 (naf.3580 ; naf.21936 ; 21941[165] ; 21953).

Hoffman Jean Godefroy (1765-1847), économiste allemand *ou* Ernest-Théodore-Guillaume (1776-1822), écrivain. Papier vélin, 2e sorte (F17 1106).

Hugo Victor (1802-1885), écrivain. Papier fin, 4e sorte, 18 mai 1837 (naf.21953 ; 21971).

Hurtault Maximilien-Joseph (1765-1824), membre de l'Institut, architecte de Fontainebleau. Papier vélin, 1re sorte, décision du 9 décembre 1820. Uniquement la 3e livraison, car il a acheté les deux premières (naf.3582, p. 172 ; naf.21941, fos 103-104 ; 21953 ; 21965, p. 84 ; 21971 ; F17 1104-5)[166].

162. Exemplaire donné par son petit-fils à la bibliothèque municipale de Verdun en août 1897.

163. Lettre du 5 octobre 1824 à propos du cartonnage des quatre premières publications, 1824, à 150 F l'exemplaire pour le duc d'Havré et de Croÿ, rue de Bourbon, no 86. Chez Tessier. BnF ; 21941, fo 22.

164. Son fils, Félix-Antoine-Pierre d'Hély d'Oisel (1806-1868), conseiller d'État, industriel, réclame la suite le 28 février 1833. BnF ; 21941, fo 30.

165. Dans une lettre du 22 octobre 1822 à Jomard, sa veuve cherche à revendre l'ouvrage, mais cela est d'après une note en marge, « très difficile ». BnF ; 21941, fo 59.

166. À sa mort, la bibliothèque d'Hurtault est vendue le 12 janvier 1825 par le libraire Jacques-Simon Merlin (1765-1835), quai des Augustins no 7, qui entre en possession de l'ouvrage et demande la suite des livraisons destinée aux héritiers. Lettre à Jomard, du 2 mars 1827. BnF ; 21949, fo 263.

HYDE DE NEUVILLE Jean-Guillaume, baron, Cte de Bemposta (1776-1857), ambassadeur, ministre plénipotentiaire aux États-Unis d'Amérique. Papier fin, 4e sorte, décision du 14 octobre 1820. Cartonné en papier maroquiné vert[167] (naf.3582, p. 171 ; 21935 ; 21945, fo 80 ; 21953 ; 21965, p. 68 ; 21971).

ISTRIE Napoléon BESSIÈRE, duc D' (1802-1856), pair de France. Papier fin, 4e sorte, 23 mai 1820/17 décembre 1828. Cartonnage « en papier vert avec titres rouges et angles en parchemin. » (naf.3582, p. 158 ; 21941, fo 110 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

JACOB Louis Léon (1768-1854), amiral, gouverneur de la Guadeloupe (1823-1826), ministre de la Marine. Papier fin, 4e sorte, 18 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971).

JACQUINOT DE PAMPELUNE Claude-François-Joseph-Catherine (1771-1835), conseiller d'État, procureur général en 1826. Papier fin, 4e sorte, 12/23 novembre 1826[168] (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

JAUBERT François, comte (1758-1822), conseiller d'État, ancien Gouverneur de la Banque de France. Papier fin, 1819. Cartonnage en papier rouge maroquiné (naf.21941, fos 174-177).

JOMARD jeune Jean-Baptiste, officier. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.21953, naf.3580).

JOUBERT Joseph-Antoine-René, vicomte DE (1772-1843), général, campagne d'Égypte, commandant le dépôt d'Ille-et-Vilaine. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3582, p. 102, 3583, p. 210 ; 21941, fos 509, 511 et 513 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

JUIGNÉ Étienne-Charles-Olivier LECLERC, comte DE (1776-1831), député, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

KERATRY Auguste-Hilarion DE (1759-1869), député. Papier fin, 4e sorte, 20 février 1836 (naf.21953 ; 21971).

LA BOURDONNAIS François-Régis, comte de La Bretêche DE (1767-1839), ministre de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829. Demi-reliure peau maroquin rouge, dos long orné de filets dorés, tranches marbrées[169] (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

LA CHASSE VÉRIGNY Edme Nicolas Jean-Baptiste Marie, Mis DE (1775-1835), maréchal de Camp. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

LA FERRIÈRE Louis Marie LÉVESQUE, comte DE (1776-1834), lieutenant-général. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828. Demi-reliure maroquin rouge, dentelle de fleurs de lys sur les plats[170] (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

LA FERRONNAYS Auguste FERRON DE, comte DE (1777-1842), maréchal, ministre des Affaires étrangères. Papier vélin, 2e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

LA GOY ou LAGOY Jean-Baptiste, Florentin, Gabriel de Meyraud, marquis DE (1764-1829)[171], membre de la Chambre des députés (Bouches-du-Rhône). Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829, sortie le 25 août 1832 (naf.3583 ; 21942, fo 9 ; 21946 ; 21971 ; F21 543).

LA HOUSSEYRE [écrit Lahoussay] Armand Lebrun, comte DE (1768-1856), lieutenant général et inspecteur général de la gendarmerie. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.21953 ; 21971 ; F21 707).

167. « Ceux que j'ai déjà sont cartonnés en vert. Je ferai relier le tout autrement… » Lettre de Hyde à Jomard, du 23 mai 1825. BnF ; 21935, fo 251.

168. L'exemplaire est légué à Amédé Berru, puis à son fils Étienne, dont la veuve le vend en janvier 1880 à Dupré de Bouloi. Vente Christie's du 29 octobre 2012, live auction 3518, Lot 8.

169. Acquis en 1994 par le Conseil général du Maine-et-Loire et conservé à la bibliothèque du château du Plessis-Macé (49220). Meuble bureau avec plateau-pupitre en acajou. Inv. Suppl. des MH arrêté D3 94, no 760.

170. Porte au plat supérieur : « Donné par le Roi au Lt. Gl de La Ferrière, Grand Croix des Ordres Royaux de St-Louis et de la Légion d'honneur. 1828. » Exemplaire passé en vente le 7 juin 2009 à Cheverny, lot 81, expert Rouillac (26 000 €).

171. Le marquis meurt peu de temps après avoir reçu l'ouvrage. C'est sa veuve, née Henriette Clemence de Beraud de Lubières, qui le reçoit par l'intermédiaire du chevalier de Beausset. Lettre de Rives, conseiller d'État, directeur du personnel du ministère de l'Intérieur, à Jomard, du 8 septembre 1829. BnF ; 21946, fo 311.

La Loyère Pierre-Joseph-Armand-Jean-Baptiste de Beuvrand, comte de (1782-1857), maréchal de Camp. Papier vélin, 2e sorte, 6 septembre 1815. Cartonnage papier bleu avec pièces de titre et tomaison rouge de Tessier (naf.3580, p. 74 ; 21945, fo 68 ; 21953 ; F17 1106 ; F21 543)[172].

La Panouze *ou* La Panouse Alexandre-César comte de (1764-1836), banquier, membre de la Chambre élective. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583, p. 210 ; 21942 ; 21953 ; 21971 ; F21 543)[173].

La Porte du Theil François-Jean-Gabriel (1742-1815), membre de l'Institut, traducteur de la géographie de Strabon. Papier fin, 3e sorte, 25 janvier 1815 (naf.21945, fo 56 ; 21936[174] ; 21953, 3580 ; F17 1106).

La Reine, Marie-Amélie de Bourbon-Sicile (1782-1866), épouse de Louis-Philippe. Papier fin, 4e sorte, 13 octobre 1845, sortie le 3 décembre (naf.21935, fo 330 ; 21965, p. 195 ; 21971 ; F17 1106)[175].

La Rochefoucauld Vte Sosthènes de (1785-1864), directeur des beaux-arts. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

La Rochefoucauld Louis François Armand de (1785-1864), duc de Liancourt, 7e duc de, homme politique et philanthrope, fondateur de l'école des Arts et Métiers. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582 p. 91 ; 21953 ; 21965, p. 47).

La Valette Charles-Jean-Marie-Félix Mis de (1806-1881), ministre plénipotentiaire en Hesse-Cassel. Papier fin, 4e sorte, sortie le 15 mai 1847 (naf.21971).

La Vau *ou* Lavau *ou* Delavau Guy Louis Jean-Baptiste de (1787-1874), préfet de police, conseiller d'État. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 12 novembre 1826[176] (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Labiche Louis-François (1777-1862), chef de division au ministère de l'Intérieur, maître des requêtes au Conseil d'État. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1832 (naf.21953 ; 21971).

Laborde Alexandre Louis Joseph, marquis de, comte (1773-1842), maître des requêtes, membre de l'Institut. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 20 novembre[177], décision du 24 novembre 1820 (naf.3582, p. 172 ; 21953 ; 21971 ; F21 707).

Labouillerie François-Marie-Pierre Roullet, baron de (1764-1833), trésorier général de la Grande Armée. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Lacave-Laplagne Jean (1795-1849), magistrat à la Cour des comptes, ministre de Finances de 1837 à 1839. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1840 (naf.21971).

Lacipière Jean-Baptiste (1776-1847), médecin, membre de la Commission, bibliothèque de l'Institut d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21953 ; F17 1104-5).

Lafon-Blaniac Guillaume-Joseph-Nicolas (1773-1833), adjudant-général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582 p. 91 ; 21937 ; 21953 ; 21965, p. 48 ; 21971 ; F21 543).

Lafont André-Jacques-Élisabeth baron de (1779-1844), maréchal de Camp d'artillerie, président de la Commission d'Égypte. Papier vélin 1re sorte, 2/19 avril 1823 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

172. Exemplaire dans une collection privée.

173. L'exemplaire est peut-être revenu à sa fille, Anastasie Louise Charlotte de La Panouse (1811-1892), mariée au vicomte Armand-Joseph de Bonneval (1803-1879).

174. L'exemplaire passe à sa sœur, madame de Barry, unique héritière. BnF ; 21936, fo 76.

175. Lettres de Louis Borel de Brétizel (1802-1870), secrétaire des commandements de la Reine, du 11 novembre 1845. BnF ; 21935, fo 330. Lettre du bibliothécaire Joseph Navarro (1789-18 ?) à Jomard, Tuilerie 30 avril 1846. « Le relieur pouvait porter l'ouvrage sur l'Égypte à la bibliothèque de la Reine, rue de Valois 3, palais Royal. » BnF ; 21945, fo 3.

176. Exemplaire demi-maroquin rouge de l'époque, dos lisses ornés, plats en papier maroquiné rouge à encadrement de dentelles dorées pour les volumes de planches et préface ; 21 livraisons brochées papier marbré bleu ou rouille avec étiquettes aux dos. Vendu avec son meuble en 2012 par Rouillac au château de Cheverny, provenance de la bibliothèque du château de Meslay, Loir-et-Cher.

177. Il s'agit d'un échange de sept de ses ouvrages contre un exemplaire. AN, F21 707.

Lagrange Joseph comte de (1763-1836), général, ancien participant de l'expédition, inspecteur général de la gendarmerie. Papier fin, 4e sorte ; 21/27 septembre 1819 (naf.3582, p. 115 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Lainé Joseph-Henri-Joachim, vicomte (1767-1835), président de la Chambre des députés. Papier vélin, 2e sorte, ordonnance du 16 mars, décision du 9 avril 1816 (naf.21953, fo 94 ; 21965, p. 30 ; 21971 ; F17 1106).

Lally Tolendal Trophime-Gérard, marquis de (1751-183), pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Lamarque d'Arronzat Jean-Baptiste-Théodore, baron de (1762-1834), général, Campagne d'Égypte, à Pau. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822 (naf.3583, p. 72 ; 21942 ; 21953 ; 21965, p. 81 ; 21971 ; F17 1106).

Lameth Alexandre-Théodore-Victor, comte de (1760-1829), préfet, député, pair de France. Papier vélin, 2e sorte, 13/15 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1106).

Langlès Louis-Mathieu (1763-1824), administrateur de l'École des langues orientales. Papier fin, décision du 15 février 1821. Uniquement la 3e livraison, car il a acheté les deux premières (naf.21953 ; 21965, p. 72 ; 21971 ; F17 1104-5)[178].

Langlois Jean-Pierre (1766-1824), imprimeur en taille-douce. Papier fin, 4e sorte, en vertu du marché souscrit le 19 août 1807, décision du 10 juillet 1822 (naf.21953 ; 21965, p. 81 ; 21971).

Lanusses Pierre, baron (1768-1847), général. Papier fin, 4e sorte, 24 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

Lapeyrade Joseph Marie Étienne Jean Pierre Ratyé de, vicomte (1774-1846), député, maire de Cette (Sète). Papier fin, 4e sorte, 11 juin 1828, sortie le 14 juillet (naf.21953 ; 21971 ; 21988, p. 10).

Lasagni *ou* Lasagny Barthélemy-Vincent-Joseph (1773-1847), conseiller à la Cour de Cassation. Papier fin, 4e sorte, ordonnance 17 décembre 1828, sortie le 30 janvier 1829 (naf.21953 ; 21948, fo 82 ; 21971 ; F17 1106).

Lascour Fortuné Reynaud de Bologne de (1786-1850), général. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle, sortie le 13 septembre 1836 (naf.21965 ; 21971).

Latil Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine, comte puis duc de (1761-1839), archevêque de Reims, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 11 janvier 1826 (naf.3583, p. 251 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Latour-Maubourg *ou* Fay de La Tour Maubourg Victor de (1768-1850), général, ministre de la guerre de 1819 à 1821. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 février 1820. « Cartonné simplement en papier de couleur, avec parchemin aux angles et titres en or, suivant ce qui est prescrit dans la désignation des reliures, 1er paragraphe de l'avis aux souscripteurs, par le relieur de la Commission[179]. (naf.3582, p. 132 ; 21941 ; 21949, fo 258 ; 21953 ; 21965, p. 58 ; 21971).

Lauriston Jacques-Jean-Alexandre-Bernard Law, marquis de (1768-1828), lieutenant général, ministre de la maison du Roi. Papier fin, 4e sorte, décision du 26 janvier 1821 (naf.3582, p. 177 ; 21953 ; 21965, p. 70 ; F17 1106 ; F21 543).

Lebeau Emmanuel-Marie-Amédée (1765-1846), président du Conseil de la Seine de 1826 à 1830. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971).

Lebrun Pierre-Antoine (1785-1873), directeur de l'Imprimerie royale. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 août 1847 (naf.21953 ; 21971).

178. Cf. *Catalogue des livres imprimés et manuscrits, composant la bibliothèque de feu M. Louis-Mathieu Langlès* (Paris, J.-S. Merlin, 1825), son exemplaire de la *Description de l'Égypte* est le no 3611, p. 424. Il comprend les 1re et 2e livraisons et les 1re et 2e sections de la 3e livraison, composées de 7 tomes en 17 parties de texte, in-fol., br., et de 12 vol. de planches, 9 in-fol. max., et 3 de format atlant. max. » Langlès possède plusieurs tirés-à-part sous les numéros 3612 à 3625, p. 424-425. Le no 3626 est issu de l'édition Panckoucke. Voir Y. Laissus, *Jomard*…, 2004, no 33, p. 539.

179. Lettre du 20 février 1827 à propos de la 3e livraison (3e section). BnF ; 21949, fo 258.

Lecesne Bienheureux (1772-1827), capitaine ingénieur géographe. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21952 ; 21953 ; F17 1099, 1104-5).

Le Duc Louis Marie François, baron (1772-1854)[180], sous-inspecteur aux revues. Papier fin, 4e sorte, 24 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

Legrand Alexis-Baptiste-Victor (1791-1848), député, polytechnicien, sous-secrétaire d'État aux travaux publics. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 22 décembre 1841, sortie le 14 mars 1842 (naf.21940, fo 137 ; 21965 ; 21971).

Lehon *ou* Le Hon Charles-Aimé-Joseph (1792-1868), ministre plénipotentiaire de Belgique en France[181]. Papier fin, 4e sorte, 5 mars 1833 (naf.21943, fo 35 ; 21953 ; 21971).

Lemot François-Frédéric (1772-1827), sculpteur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 16 juillet, décision du 19 septembre 1818 (naf.21942 ; 21953 ; 21965, p. 40 ; 21971 ; F17 1106).

Leroux du Châtelet Marie-Philippe-Onuphre-Désiré-Louis (1763-1834), membre de la chambre des députés. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825, sortie le 16 février 1833 (naf.3583, p. 210 ; naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

Lescarenne ou L'escarène Joseph-Barthélemy Tonduti comte de (1771-1856), chef de la 2e division du ministère de l'Intérieur. Papier vélin, 2e sorte, décision du 29 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21945, fo 66 ; 21952 ; 21953 ; F17 1106).

Lesourd Antoine-Adolphe (1799-1852), sous-préfet de Sceaux, directeur de l'octroi de Paris. Papier fin, 4e sorte, 4 mars 1831 (naf.21934, fo 330 ; 21943 ; 21953, fo 189 ; 21954 ; 21971).

Letronne Jean-Antoine (1787-1848), membre de l'Académie des inscriptions et inspecteur général des études. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F21 707).

Lévis Mirepoix Athanase-Gustave, marquis de (1792-1851), pair de France, gentilhomme de la chambre du Roi, conseiller général de la Seine. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Louis Joseph-Dominique, Bon (1755-1837), ministre des Finances. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819. Cartonnage papier vert (naf.3582 p. 91 ; 21943, fo 236 ; 21953 ; 21965, p. 50 ; 21971 ; F21 543).

Lourdoueix Jacques-Honoré Lelarge, baron de (1787-1860), chef de la 4e division au ministère de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822 (naf.3583, p. 72 ; 21953 ; 21965, p. 79 ; 21971 ; F17 1106).

Lucas Charles (1803-1889), inspecteur général des prisons. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle, sortie le 24 mai 1837 (naf.21965, p. 187 ; 21971).

Mackau Ange-René-Armand, baron de (1788-1855), amiral, chef du personnel du ministère de la marine. Papier fin, 4e sorte, mai 1830, sortie le 23 juillet 1847 (naf.21941 ; 21971 ; F21 543).

Maillé Charles-François-Armand Maillé de La Tour-Landry, duc de (1770-1837), premier gentilhomme de SAR Monsieur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 20 février, décision du 25 février 1821 (naf.3582, p. 185 ; 21953, fo 128 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1106).

Maine de Biran Marie-François-Pierre Gonthier de Biran, *dit* (1766-1824), conseiller d'État, membre de la commission de liquidation. Papier vélin, 2e sorte, décision du 4 juin 181 (naf.21953 ; 21965, p. 38 ; 21971 ; F17 1106).

Maleville François-Jean-Léon de (1803-1879), sous-secrétaire d'État au département de l'Intérieur, député. Papier fin, 4e sorte, 27 octobre 1840, sortie le 12 novembre 1840 (naf.21953 ; 21971).

180. Voir la lettre du 11 juillet 1828 : « Le ministre de l'Intérieur demande que la Commission constate la durée des services de M. le Bon Le Duc en Égypte », et la réponse de Jomard du 16 juillet 1828, indiquant : « Le Duc sous-intendant a fait partie de la Commission des sciences et arts d'Égypte. » BnF ; 21988, p. 11 et 12.

181. Son exemplaire a été relié par le grand atelier du relieur René Simier (1172-1843) et son fils Alphonse à partir de 1826.

MANGIN Jean-Henry-Claude (1786-1835), conseiller d'État, préfet de police. Papier fin, 4e sorte, 18 novembre 1829 (naf.21942, fo 15 ; 21971 ; F17 1106).

MANGOZ (?). 25 octobre 1823. Papier fin (naf.3583, p. 149[182]).

MANNE Louis-Charles-Joseph DE (1773-1832), conservateur de la Bibliothèque du roi. 1830 (F21 543).

MARET Hugues-Bernard, duc DE BASSANO (1763-1839), ministre de l'Intérieur, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 12 décembre 1834 (naf.21935, fo 102 ; 21971).

MARTIGNAC Jean-Baptiste-Sylvère Gaye, vicomte DE (1778-1832), ministre d'État, directeur général de l'enregistrement et des domaines. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583 p. 210 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

MARTIN DU NORD Nicolas (1790-1847), ministre des Travaux publics. Papier fin, 4e sorte, sortie le 24 février 1836 (naf.21971).

MATHIEU DE LA REDORTE David-*Maurice*-Joseph, comte (1768-1833), lieutenant général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 24 mars, décision du 27 mars 1821. Cartonnage ordinaire (naf.3583 p. 5 ; 21944, fo 49 ; 21953 ; 21965, p. 73 ; 21971 ; F21 543 ; F21 707).

MÉCHAIN Jérôme-Isaac (1778-1851), astronome. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21953 ; F17 1099, 1104).

MÉRIMÉE Prosper (1805-1870). Papier fin, reçu 3e livraison du 17 juillet 1828 (naf.21944).

MEUNIER Claude-Marie, baron (1770-1846), lieutenant général. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583 p. 210 ; 21953 ; 21967 ; 21971 ; F21 543).

MEYRONNET CHÂTEAUNEUF Balthazar Henri comte DE (1782-1844), colonel d'état-major. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824, sortie le 29 septembre. Cartonnage papier (naf.21944, fos 90-91 ; 21953, fo 98 ; 21971 ; F21 707).

MICHAUX Antoine (1770-1847), maréchal de camp, inspecteur du génie. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fos 19 et 148 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

MIDDLETOWN Henry (17?-18?), ingénieur aux fonderies et ateliers de Chaillot, adjoint gérant de Scipion Périer & Cie, donateur du manuscrit persan de « Ferdourd of Shah-Nameh » à la Bibliothèque du roi. Papier fin, mai 1831 (F21 543).

MIOT Jacques-François (1779-1858), colonel, chef d'État-major. Papier fin, 4e sorte, décision du 27 mars 1821 (naf.3583 p. 5 ; 21944, fo 110 ; 21953 ; 21965, p. 73 ; 21971 ; F21 707).

MIRBEL Charles-François Brisseau DE (1776-1854), botaniste, intendant du jardin de la Malmaison, membre de l'Académie des sciences. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 février 182 (naf.3582, p. 132 ; 21953 ; 21965, p. 58 ; 21967 ; 21971).

MOLÉ Louis-Mathieu, comte (1781-1855), ministre de la Justice. Papier vélin, 1re sorte, 6/12 avril 1815 (naf.3580 p. 61 ; 21952 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

MOLINE DE SAINT-YVON Benoît (1780-1842), ingénieur des Ponts et chaussées. Papier fin, 4e sorte, décision du 12 avril 1815 (naf.3580 p. 62 ; 21940, fo 305 ; 21944, fo 162 ; 21953 ; 21971 ; F17 1102).

MONGEZ Antoine (1747-1835), archéologue, membre de l'Institut et de l'administration des Monnaies. Papier fin, 3e sorte, 25 avril 1815 (naf.21944 ; 21953 ; 21971).

MONTALIVET Jean-Pierre BACHASSON, comte DE (1766-1823), ministre de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte ; 21 août 1810 (naf.21953 ; 21971).

MONTALIVET Camille BACHASSON, comte DE (1801-1880), fils, ministre, pair de France. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 août 1832 (naf.21971).

182. À propos de la distribution de la 2e section de la 3e livraison. Liste des exemplaires dont les récépissés ne sont pas rentrés au 12 mars [1824]. Mangoz est porté à la date du 25 octobre 1823. BnF, naf.3583, p. 149. Peut-être y a-t-il erreur avec Antoine Mongez, mais il a reçu son exemplaire en date du 25 avril 1815 ?

Montbel Guillaume-Isidore Baron, comte de (1787-1861), ministre des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829 (naf.21942, fo 9 ; 21944 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Montesquiou François-Xavier, duc de (1756-1832), abbé de. Papier vélin, 1re sorte ; 21 août 1810. Demi-reliure par Tessier (naf.21944, fos 280-288 ; 21953).

Montesquiou-Fezensac Élisabeth-Pierre, comte de (1764-1832), pair de France. Papier vélin, 1re sorte, 13 juillet 1814/21 août 1810 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

Montmorency Mathieu-Félicité, vicomte de (1767-1826), membre de la Chambre des députés, ministre secrétaire d'État des Affaires étrangères. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 4 février 1822, notifié le 11 (BnF, naf.3583, p. 46 ; 21944, fos 288-290 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21967 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Montpensier Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de (1824-1890). Papier fin, 4e sorte, 13 octobre 1845 (naf.21971 ; F17 1106).

Morand Charles-Antoine-Alexis (1771-1835), général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 6 février 1833, sortie le 5 mars (naf.21971, carton 127)[183].

Moret Armand (1780-18 ?), chef de bataillon de génie, membre de l'expédition. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 28 mars, décision du 2 avril 1816 (naf.21949 ; 21953 ; F17 1106 ; F17 1107).

Mortemart Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente (1787-1875), général et diplomate[184]. Papier fin, 4e sorte, décision du 8 mars 1819 (naf.21938, fo 193 ; 21942 ; 21953 ; 21965, p. 46 ; 21971 ; F21 543).

Mounier Claude-Philibert-Edouard, baron (1784-1843), conseiller d'État, membre de la commission de liquidation. Papier vélin, 2e sorte, décision du 4 juin 1818 (naf.3582, p. 161 ; 21953 ; 21965, p. 38 et 67 ; 21971 ; F17 1106).

Moustier Clément-Edouard, marquis (1779-1830), notre ambassadeur auprès de la confédération helvétique. Papier fin, 4e sorte, ordonnance royale du 15 juin, décision du 25 juin 1825 (naf.3583, p. 210 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Napoléon Joseph Charles Paul Bonaparte, prince (1822-1891), général, ministre. Papier fin, 2e sorte, décret impérial du 10 juin 1857, sortie le 2 juillet 1857 (naf.21965, p. 200 ; 21971).

Narbonnes-Pelet Raymond-Jacques-Marie, comte puis duc de (1771-1855), ministre d'État. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583, p. 293 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Nisard Jean-Marie-Napoléon-Désiré (1806-1888), journaliste au *Journal des débats* puis au *National*., chef de division au Ministère de l'Instruction publique, 3 avril 1845 (naf.21945 ; 21965).

Noailles Antoine-Claude-Dominique-Juste, duc de Mouchy, comte de (1777-1846), chambellan de l'Empereur. Papier vélin, 2e sorte. 21 juillet 1814. Cartonnage papier bleu marbré, pièces de titre rouge (naf.21937, fo 364 ; 21944, fo 120 ; F17 1106)[185].

Noailles Louis-Joseph-Alexis, comte de (1783-1835), député, ministre d'État. Papier fin, 4e sorte, décision du 3 juin 1823. Expédier en feuille (naf.3583, p. 68 ; 21945, fo 88[186] ; 21953 ; 21965, p. 78 ; 21971 ; F17 1106).

Noé Louis-Pantaléon-Jude-Amédée, comte de (1777-1858), pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F21 543 ; F21 707).

183. Demi-reliure en veau brun et papier marbré par Tessier, relieur, rue de la Harpe, no 45, à Paris. Ouvrage avec 50 planches en couleur, conservé dans un meuble d'origine, signé Zimmerman à Besançon, par le comte Morand.

184. Échange de sa « collection précieuse de manuscrits », composée de 227 volumes de pièces historiques.

185. Exemplaire passé en vente à Drouot le 12 juin 2021, Cabinet Poulain, Million, Souvenirs historiques autour du bicentenaire, no 97.

186. Lettre du Comte Alexis de Noailles à Jomard, du 14 juillet (1823) : « Cet exemplaire du voyage d'Égypte m'est donné en indemnité d'une dépense considérable que j'ai faite en compte au gouvernement et qui ne peut être remboursée parce que les exercices sur lesquels on l'impute sont fermés. » BnF ; 21945 fo 88.

Opinel Claude-François (1758-1823), commissaire des guerres, rue de Touraine, nº 6. Papier vélin, 2e sorte, 7 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fº 332 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Orléans Louis-Philippe, duc d' (1773-1850), roi de France. Papier vélin, 1re sorte, 6/20 décembre 1814 (naf.3580, p. 41 ; 21953)[187].

Osmond René-Eustache, marquis d' (1751-1838), diplomate, pair de France. Papier vélin, 2e sorte, ordonnance du 16 mars, décision du 9 avril 1816 (naf.21953, fº 94 ; 21965, p. 55 et 130 ; 21971 ; F17 1106).

Oudinot Nicolas-Charles, duc de Reggio (1767-1847), commandant en chef de la Garde Nationale de Paris. Papier fin[188], 4e sorte, rapport au roi approuvé du 22 août, décision du 2 sept. 1819 (naf.21953 ; 21965, p. 53 ; 21971 ; 21989, p. 63 ; F21 543).

Pailhou Louis (1786-1868), maréchal de camp, gouverneur de l'École Polytechnique. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fº 19 ; 21971 ; F17 1106).

Panckoucke Charles-Louis-Fleury (1780-1844), éditeur de la seconde édition. 3 exemplaires : Papier fin, 4e sorte, 2 le 11 février et le 23 juin 1820[189] (naf.3582 ; 21953 ; 21971).

Paravey Charles-Hippolyte de (1787-1871), orientaliste, ingénieur des Ponts et Chaussées, sous inspecteur attaché à Polytechnique. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 2 février 1824, sortie le 10 mars (naf.21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Pardessus Jean-Marie (1772-1853), jurisconsulte et historien, membre de la Chambre des députés. Papier fin, 4e sorte, décision du 21 avril 1821 (naf.3583, p. 16 ; 21953 ; 21965, p. 74 ; 21971).

Pariset Étienne (1770-1848)[190], docteur (Hôpital de la Salpêtrière), secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, fondateur de la Société protectrice des animaux. Papier fin, 4e sorte, 30 juillet 1828. Demi-reliure chagrin, papier marbré, pièces de titre (naf.21953 ; 21988, p. 14 ; 21971).

Partouneaux Louis, comte (1770-1835), lieutenant général, député. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824. Cartonnage avec pièces de titre et tomaison par Tessier (naf.3583, p. 166 ; 21945, fos 264-268 ; 21953, fº 98 ; 21971 ; F21 707)[191].

Pasquier Auguste (177?-185?), directeur des contributions indirectes, directeur général de l'administration des tabacs. Papier vélin, 2e sorte, 9 Août 1815 (naf.219454, fº 67 ; 21952 ; 21953).

Pasquier Adrien-Jules-Paul (1774-1858), préfet de la Sarthe, directeur des impositions indirectes, directeur de la caisse d'amortissement. Papier vélin, 2e sorte, 4 Août/19 septembre 1815. Cartonnage papier vert (naf.3580 p. 72 ; 21945, fº 70 ; 21952 ; 21953 ; F17 1106).

Pasquier Étienne-Denis, baron *puis* duc (1767-1862), directeur des Ponts et Chaussées, ministre, pair de France. Papier vélin, 2e sorte, 20 décembre 1814[192] (naf.3580 p. 42 ; 21945, fº 51 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Passy Antoine (1792-1873), botaniste et géologue, préfet, député, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte ; 21 décembre 1841, sortie le 17 avril 1847 (naf.21953 ; 21965, p. 198 ; 21971).

Pastoret Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, comte *puis* marquis de (1756-1840), pair de France, de l'Académie française. Papier fin, 4e sorte, décision du 28 juin 1820. Demi-reliure en papier rouge maroquiné (naf.21945, fº 281 ; 21953 ; 21965, p. 66 ; 21971 ; F21 543).

187. Son exemplaire semble être entre les mains de son fils, Ferdinand-Philippe duc d'Orléans, qui fait une réclamation pour 19 planches le 28 février 1835. Naf.21953, fº 66. Vendu avec son meuble par Sotheby's le 28 juillet 2020, lot 141.

188. Il était prévu un papier vélin, mais un rapport du président de la Commission de la vente, Dacier, du 1er septembre 1819, propose de lui remettre un papier fin. AN, F21 543. Décision du 28 août 1819. BnF ; 21986, p. 106.

189. Selon l'art. 24 de l'acte pour la réimpression du 23 juin 1820. BnF, naf.3582, p. 163.

190. Lettre du ministre de l'Intérieur à Jomard, 30 juillet 1828. « Le ministre de l'Intérieur annonce que par une ordonnance royale du même jour un exemplaire de l'ouvrage devra être mis à la disposition du docteur Pariset pour servir à ses travaux dans sa mission du Levant. » BnF ; 21988, p. 14. [Mission en Égypte, 5 août 1828-10 mai 1830.] Il semble avoir laissé son exemplaire à l'Académie royale de médecine.

191. Étiquette rouge : « Donné par le Roi à Mr le Comte de Partouneaux Lieutenant Général le 1er 7bre 1824. » Il a donné son exemplaire à la bibliothèque de la ville de Menton.

192. L'exemplaire est conservé au château de Sarry, Saint-Christophe-le-Jajolet, 61570 Boischampré.

Patry Ange-Émile-Jacques, baron (1779-1869), maître des requêtes, secrétaire général de la direction de l'administration du département. Papier fin, 4e sorte, décision du 26 janvier 1821 (naf.21953 ; 21965, p. 70 et 271-273 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Paulinier de Fontenille, Pierre-François-Antoine (1775-1841), député de l'Hérault, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. 3e sorte, 19 décembre 1815/27 décembre 1815. Cartonnage papier vert avec les angles en parchemin et étiquette papier rouge (naf.21945, fo 283 ; 21949, fo 28 ; 21953, fo 122 ; F17 1106).

Paultre de Lamotte Pierre-Louis-François (1774-1840), chef d'escadron d'artillerie légère. Papier fin, 4e sorte, décision du 8 novembre 1819 (naf.21953 ; 21965, p. 56 ; 21971 ; F21 707)[193].

Pelleport Pierre, baron puis vicomte (1773-1855), général de division, pair de France. Papier fin, 4e sorte, décision du 19 septembre 1820. Cartonnage grenat, filet doré d'encadrement, par Tessier[194] (naf.3582, p. 168 ; 21953 ; 21967 ; 21965, p. 69 ; 21971).

Percier Charles (1764-1838), architecte. Papier fin, 4e sorte, 27 mai 1834 (naf.21953 ; 21971).

Pèdre Pierre, baron Lacaze *ou* La Caze (1794-1874), député, pair de France. Papier fin, 4e sorte, sortie le 13 avril 1836 (naf.21971).

Persigny Jean-Gilbert-Victor Fialin, comte *puis* duc de (1808-1872), ministre de l'Intérieur de 1852 à 1854. Papier fin, 4e sorte, 8 avril 1853, sortie le 29 mars 1854 (naf.21971 ; F21 710).

Persil Jean-Charles (1785-1870), député, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 8 octobre 1832, sortie le 25 (naf.21953 ; 21971).

Pertusier Charles de (1779-1836), polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, auteur. Papier fin, 4e sorte, 28 juillet 1829 (naf.21948, fo 88 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Petit Jean-Martin, baron (1772-1856), lieutenant général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 2 et 20 juin 1831. Cartonnage simple du texte et des planches[195] (naf.21945 ; 21953 ; 21971).

Peyronnet Charles-Ignace, comte de (1778-1854), membre de la Chambre des députés, ministre secrétaire d'État de la Justice et Garde des sceaux. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 4 février 1822, notifié le 11 (naf.3583, p. 46 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Picquet Cyrille-Simon, baron (1774-1847), maréchal de camp, lieutenant général des gardes du corps du roi, compagnie écossaise. Papier fin, 1825 (naf.3583, p. 212).

Plaisance Charles-Antoine Lebrun, duc de (1739-1824), ancien 3e consul, prince architrésorier. Papier vélin, 2e sorte, décision du 9 février 1820 (naf.3582, p. 132 ; 21953 ; 21965, p. 57 ; 21967 ; 21971).

Polignac Auguste-Jules-Armand-Marie, comte puis prince de (1780-1847), ministre des affaires étrangères. Papier fin, 4e sorte, 27 août 1829[196] (naf.21942, fo 9 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

ponthon Charles-François, baron de (1777-1849), maréchal de camp, inspecteur du génie. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 juin, décision du 30 juin 1821 (naf.3583 fo 27 ; 21939 ; 21953 ; 21965, p. 75 ; 21967 ; 21971 ; F17 1106).

Portal Pierre-Barthélemy, baron (1765-1845), maître des requêtes, ministre de la Marine. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.21953 ; 21965, p. 48 ; 21971 ; F21 543).

193. Les archives de la famille Paultre, château de Belon (77). Information transmise par François Poplin du Muséum.

194. L'exemplaire porte une étiquette en maroquin vert avec ces mots en or : « Donné par le Roi à Mr le baron Pelleport. » En 1927, les petits-fils du général donnent l'ouvrage à la bibliothèque Mériadeck de Bordeaux. Cote : D95095.

195. Prix : « 185 francs pour les cinq publications, tant pour les trois volumes grand aigle que pour les onze volumes demi-aigle. Pour le texte il me serait agréable qu'il fût aussi cartonné mais le plus simplement et à moins de frais possible ; plutôt pour la conservation de l'ouvrage que comme objet de luxe, enfin il est de toute inutilité de mettre ni maroquin ni dorure. » Lettre de Petit à Jomard, du 27 juin 1831. BnF ; 21945, fos 314-315.

196. Acheté à Paris par un Américain à la suite du bannissement (nov. 1836) de Polignac à la forteresse de Ham, puis par Brown et Ives et huit autres habitants de Providence, qui font don de l'exemplaire à la Providence Athenaeum Library (USA, Rhode Island).

Portalis Joseph-Marie (1778-1858), secrétaire général des cultes, conseiller d'État, sous-secrétaire d'État à la Justice. Papier fin, 4e sorte, décision du 31 janvier 1820. Le relieur « le cartonnera en papier de couleur avec les angles en parchemin » (naf.3582, p. 131 ; 21946, fos 30 et 33 ; 21953 ; 21965, p. 59 ; 21967 ; 21971).

Pouqueville François-Charles-Hugues-Laurent (1770-1838), ancien membre de l'expédition, académiciens. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 21 août 1822, décision du 12 septembre 1822, sortie le 16 octobre (naf.3583, p. 72 ; 21946, fo 43 ; 21953 ; 21965, p. 80 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1106).

Poussielgue Jean-Baptiste-Étienne (1764-1845), administrateur des finances de l'armée d'Orient. Papier fin, 4e sorte, sorti 19 juin 1828 (naf.21971).

Prieur de la Côte d'Or Claude-Antoine, comte Prieur-Duvernois, *dit* (1763-1827), rue St Dominique, 53 au Gros Caillou, ancien colonel de génie. Papier vélin, 2e sorte, juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 332 ; 21946, fo 87 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Prunelle Clément-Victor-François-Gabriel (1777-1853), bibliothécaire et homme politique. Chirurgien attaché à l'expédition. Papier fin, 4e sorte, 30 avril/15 juin 1833 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

Puymaurin Jean-Pierre Casimir Marcassus, baron de (1757-1841), chimiste, député, directeur de la monnaie des médailles. Papier fin, 4e sorte, décision du 12 mai 1820 (naf.3582, p. 158 ; 21953 ; 21965, p. 62 ; 21967 ; 21971).

Quatremère de Quincy Antoine-Chrysostome (1755-1850), archéologue, député, secrétaire de l'académie des beaux-arts. Vélin, Papier vélin, 2e sorte ; 21 juillet 1814 (naf.21953 p. 132 ; F17 1106).

Quinette Nicolas-Marie, baron de Rochemont, comte de (1762-1821.), préfet, conseiller d'État, directeur de la comptabilité publique. Papier vélin, 1re sorte, 6 juillet 1815 (naf.3580, p. 71 ; 21940, fo 330 ; 21953, p. 132 ; F21 543 ; F17 1104-5).

Rainneville Alphonse Valentin Vaysse, vicomte de (1798-1864), député, conseiller d'État. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 décembre 1827, notification du 11 janvier 1828 (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Ramboz François-Dominique (17 ?-1820 ?), imprimeur en taille-douce. Papier fin, 4e sorte, en vertu du marché souscrit le 19 août 1807, décision du 10 juillet 1822 (naf.21944[197] ; 21953 ; 21965, p. 81 ; 21971).

Ramond de Carbonnières Louis-François-Élisabeth, baron (1755-1827), géologue, conseiller d'État. Papier vélin, 2e sorte, 6 décembre 1814. Cartonnage simple (naf.3580 ; 21945, fo 49 ; 21953).

Rampon Antoine-Guillaume, comte de (1759-1842), lieutenant général, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 27 août 1821, notifié le 22 septembre 1821[198] (naf.3583 ; 21953 ; 21965, p. 76 ; 21971, AM carton 127 ; F17 1104-5, 1106).

Ransonnet Antoine (1778-1862), officier de marine, secrétaire du ministre de l'Intérieur, Lazare Carnot. Papier vélin, 1re sorte, 18 avril 1815 (naf.21953).

Raoul-Rochette Désiré (1790-1854), membre de l'Institut. Papier fin, 4e sorte, 30 décembre 1822 (naf.21953 ; 21965, p. 80 ; 21971 ; F17 1106).

Rapp Jean, comte (1772-1821), lieutenant général. Papier fin, 4e sorte, décision du 20 février 1820 (naf.3582, p. 136 ; 21941 ; 21953 ; 21965, p. 60 ; 21967 ; 21971).

Ravez Auguste Simon Hubert Marie, comte (1770-1849), sous-secrétaire d'État à la Justice. Papier vélin, 2e sorte, décision du 25 juillet 1817. Cartonnage papier vert marbré (naf.21946 ; 21953 ; 21965, p. 51 ; 21971).

197. C'est par l'intermédiaire de l'inspecteur de l'imprimerie et de la librairie, Louis-Charles-Marie-Justinien Meynard de Franc (1779-183 ?), que la veuve Ramboz reçoit la troisième livraison, selon la lettre de ce dernier, du 24 décembre 1826. BnF ; 21944, fo 88.

198. Le relieur de Rampon est Déforce (?) qui est chargé par le Comte de récupérer les livraisons qui lui manquent. Lettre de Rampon à Jomard, du 2 mai 1827. BnF, AM, carton 127, fo 490.

Rayneval Maximilien-Gérard (1878-1836), sous-secrétaire d'État des Affaires étrangères. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 23 juin, décision du 30 juin 1821 (naf.3583, fo 27 ; 21946 ; 21953 ; 21965, p. 75 ; 21971 ; F17 1106).

Regnaud de Saint-Jean d'Angely Michel-Louis-Étienne (1760-1819), président de la Commission de la vente. Papier vélin, 1re sorte, 12/4 avril 1815 (naf.3580 ; naf.21936 ; 21953 ; F21 543).

Reiset Marie-Antoine, vicomte de (1775-1836), ancien aide de camp de Kléber. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543 ; F21 707).

Rémond Jean-Charles (17 ?-1830), imprimeur en taille-douce. Papier fin, 4e sorte, en vertu du marché souscrit le 19 août 1807, décision du 10 juillet 1822 (naf.21953 ; 21965, p. 81 ; 21971).

Rémusat Charles François-Marie de (1797-1875), député, philosophe. Papier fin, 4e sorte, 20 février 1836, sortie le 22 mars 1850 (naf.21953 ; 21971).

Reynaud Antoine-André-Louis, baron (1771-1844), polytechnicien. Papier vélin, 1re sorte, 181 ? (naf.21952).

Richelieu Armand-Emmanuel du Plessis, duc de (1766-1822), président du Conseil, alors ministre des Affaires étrangères. Papier vélin, 2e sorte, 12 décembre 1815 (naf.3580, p. 81 ; 21949, fo 23 ; 21953, carton 127 ; F17 1106) [199].

Richomme Charles-Nicolas (mort après 1827), imprimeur en taille-douce. Papier fin, 4e sorte, en vertu du marché souscrit le 19 août 1807, décision du 10 juillet 1822 (naf.21953 ; 21965, p. 81 ; 21971).

Rives Dominique-Bernard (1779 ?-1863), conseiller d'État, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, 18/19 novembre 1829 (naf.21942, fo 15 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Roenne Louis-Maurice-Pierre de (1804-1891), président du commerce de Prusse à Berlin. Papier fin, 4e sorte, sortie le 24 mars 1845 (naf.21971 ; F17 1106).

Rogniat Joseph (1767-1840), vicomte, lieutenant général du génie [200]. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.3583 ; 21935 ; 21953 ; 21971 ; F21 707).

Roize Louis-Félix [201] (1771-1846), capitaine au 2e régiment de gendarmerie d'élite de la Garde Impériale, colonel de cavalerie. Papier fin, 4e sorte, 23/25 janvier 1833, sortie le 12 février (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

Rosman Antoine-Nicolas (1780-1843), chef de division (comptabilité) au ministère de l'Intérieur. Papier vélin, 2e sorte, ordonnance du 13 juillet, décision du 15 juillet 1814. Cartonnage papier rouge maroquiné (naf.21941, fo 324 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Rouland Gustave (1806-1878), ministre de l'Instruction publique. Papier vélin, 2e sorte, décret impérial du 19 juin 1857, sortie le 3 décembre 1857 (naf.21965, p. 200 ; 21971) [202].

Roullet Charles Aimé (1769-1847) [203], avocat à Bordeaux, bâtonnier de l'ordre des avocats en 1817-1818. Papier vélin, 2e sorte, 19 septembre/25 novembre 1818 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

Roux Philibert-Joseph (1780-1854), médecin, chirurgien des hôpitaux (Charité et Hôtel-Dieu), membre des académies de Médecine et des Sciences. Papier fin, 4e sorte, 13 février 1836 (naf.21953 ; 21971).

Roy Antoine, comte (1764-1847), pair de France, ministre des Finances. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 février 1820. « Demi-reliure avec dos en maroquin, et les couvertures en papier rouge maroquiné et roulettes. » (naf.3582, p. 132 ; 21947, fos 73 et 74 ; 21953 ; 21965, p. 59 ; 21967 ; 21971).

199. À sa mort, passe dans les mains de son héritier présomptif Pierre-Antoine Joseph Chapelle, marquis de Jumilhac, marié à la sœur du duc, puis à son frère, Joseph-Léon Marie Chapelle-Richelieu, marquis de Jumilhac (1773-1854). BnF, carton 127, fos 495-499.

200. Lieutenant général du Génie, premier inspecteur général du Génie, président des fortifications, conseiller d'État, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie militaire de Stockholm. Tombe au Père Lachaise. Auteur de : *Considérations sur l'art de la guerre*. Paris, Magimel, 1816. 608 p.

201. Le colonel Louis Roize, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, certainement de la famille des généraux César-Antoine (1761-1801), mort en Égypte, et Claude Roize (1778-1847).

202. Il y a une sortie le 2 juillet 1859 d'un exemplaire papier fin, 4e sorte, pour Rouland, ministre ? (Naf.21971).

203. Charles Roullet devint premier président de la Cour d'appel de Bordeaux. Il existe un catalogue de la vente de sa bibliothèque, qui a eu lieu le 1er juillet 1851, Bordeaux, P. Coudert, 1851.

ROYER-COLLARD Hippolyte-Louis (1802-1850), médecin, chef de la division des sciences et des arts au ministère de l'Intérieur de 1830 à 1838. Papier fin, 4e sorte, sortie le 6 juin 1831 (naf.21947 ; 21971).

ROYER-COLLARD Pierre-Paul (1763-1845), philosophe, homme politique, doyen de la Faculté des lettres de Paris. Papier vélin, 1re sorte, 13/15 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1106).

RUTY Charles-Étienne-François, comte (1774-1828), général, campagne d'Égypte, pair de France. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 11 avril, décision du 21 avril 1821 (naf.3583, p. 16 ; 21953 ; 21965, p. 74 ; 21971 ; F21 543).

SACY Antoine-Isaac Sylvestre DE (1758-1838), orientaliste, membre de l'Institut. Papier fin, 3e sorte, 30 juillet 1814 (naf.21953 ; F17 1104-5)[204].

SAINT-CRICQ Pierre-Laurent-Barthélemy, comte DE (1772-1854), directeur général des Douanes, ministre du Commerce et des Colonies. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 février 1820 (naf.3582, p. 132 ; 21953 ; 21965, p. 58 ; 21967 ; 21971 ; F21 543).

SAINT-MARTIN Antoine-Jean (1791-1832), membre de notre académie des inscriptions et belles-lettres. Papier fin, 14 août 1823, sortie le 10 octobre (naf.3583 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

SALVANDY Narcisse-Achille, comte (1780-1856), ministre de l'Instruction publique. Papier fin, 4e sorte, sortie le 6 février 1846 (naf.21971).

SAMPIER D'ARENA Ambroise-Jean (178?-1825), imprimeur en taille-douce. Papier fin, 4e sorte, en vertu du marché souscrit le 19 août 1807, décision du 10 juillet 1822 (naf.21953 ; 21971).

SANSON Nicolas-Antoine (1756-1840), directeur des fortifications et directeur général du Dépôt de la Guerre. Papier vélin, 2e sorte, 10 mai 1815 (Naf, 3580, p. 67 ; 21953.)

SCHONEN Augustin-Jean-Marie, baron DE (1782-1849), procureur général près de la cour des Comptes. Papier fin, 4e sorte, 24 mars 1831. (naf.21953 ; 21971).

SCRIBE Augustin-Eugène (1791-1861), de l'Académie française, auteur dramatique. Papier fin, 4e sorte, 7 novembre 1835, sortie le 14 février 1844 (naf.21947 ; 21953 ; 21971).

SÉBASTIANI Jean-André Tiburce, comte Sébastinai de La Porta et de l'Empire (1786-1871), député, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 15 juin 1833, sortie le 25 juin (naf.21953 ; 21971).

SÉBASTIANI Horace-François-Bastien, comte de La Porta et de l'Empire (1727-1851), général, ambassadeur à Constantinople et Londres (1835-1840), ministre des Affaires étrangères (1830-1832). Papier fin, 4e sorte, 3 mars 1831, sortie le 8 avril 1831, 2e exemplaire 28 octobre 1832[205], sortie le 4 février 1833 (naf.21953 ; 21971 ; F21 543).

SÉMONVILLE Charles-Louis HUGUET de MONTARAN, comte, puis marquis DE (1759-1839), pair de France, sénateur. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 16 mars, décision du 9 avril 1816 (naf.3582, p. 121 ; 21953, fo 94 ; 21965, p. 30 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106)[206].

SENONNES Alexandre de LA MOTTE-BARACÉ, vicomte DE (1781-1840), littérateur, secrétaire général du ministère de notre maison. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21948 ; 21953, fo 153 ; 21965, p. 85 ; 21971 ; F17 1106 ; F21 543).

SERCEY Pierre-César-Charles-Guillaume, marquis DE (1753-1836), vice-amiral. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 1er septembre, décision du 11 septembre 1824 (naf.3583 ; 21948 ; 21953 ; 21971 : F21 707).

SERRE Pierre-François-Hercule, Cte DE (1776-1824), garde des sceaux. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582 p. 91 ; 21953 ; 21965, p. 48 ; 21971 ; F21 543).

204. Plusieurs volumes de son exemplaire sont conservés à la bibliothèque du Congrès à Washington. *The catalogue of his sale : Bibliothèque de M. de baron Silvestre de Sacy*, t. 3, Paris 1847, p. 471, no 5655. Information transmise par Andrew Oliver.

205. Son exemplaire se trouve à Londres, à la bibliothèque du Travellers Club, 106 Pall Mall. Don de 1838.

206. Les archives de la Bibliothèque du Sénat possèdent une lettre du ministre de l'Intérieur, Vaublanc, à Sémonville, du 30 avril 1816, l'informant de l'attribution de l'ouvrage à la suite de sa demande du 20 avril, et une lettre de Jomard à Sémonville, du 6 mai 1816, pour lui donner des précisions sur les opérations, et entres autres le cartonnage de l'ouvrage.

Sèze Raymond, comte de (1748-1828), paire de France, 1er président de la Cour de cassation. Papier fin, 4e sorte, décision du 19 septembre 1820. Demi-reliure papier maroquiné rouge (naf.3582, p. 168 ; 21939, fos 351-352 ; 21953 ; 21965, p. 68 ; 21971).

Siméon Joseph-Jérôme, comte (1749-1842), sous-secrétaire d'État de la Justice, pair de France. Papier fin, 4e sorte, décision 9 février 1820, remplacé par papier vélin, 2e sorte, décision du 1er mai 1823 (naf.3582, p. 132 ; 21953 ; 21965, p. 57, 70 et 87 ; 21971)[207].

Siméon Joseph-Balthazar, vicomte (1781-1846), préfet, conseiller d'État, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 24 avril 1828, sorti 13 mai 1829 (naf.21953 ; 21971).

Simonel Pierre (mort 1810), capitaine ingénieur géographe. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21953 ; F17 1099, 1106).

Soult Jean-de-Dieu (Nicolas), duc de Dalmatie (1769-1851), maréchal d'Empire, pair de France. Papier fin, 4e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

Talaru Louis-Justin-Marie, marquis de (1773-1850), pair de France, ambassadeur à Madrid. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 29 septembre, lettre du 16 octobre 1824 (naf.3583 ; 21948 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

Talleyrand-Périgord Charles-Maurice de (1754-1838), prince de Bénévent. Papier vélin, 2e sorte, rapport au roi approuvé le 13 mai 1819, notifié le 16 à Jomard (naf.3582, p. 96 ; 21948 ; 21953 ; 21965, p. 38 ; 21971 ; F17 1106).

Tarente Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre MacDonald, duc de (1765-1840), maréchal, pair de France, grand chancelier de la Légion d'honneur[208]. Papier fin, 4e sorte, 14 août 1823 (naf.3583 ; 21943, fo 257 ; 21953 ; 21965, p. 85 ; 21971 ; F17 1106).

Teste Jean-Baptiste (1780-1852), ministre de travaux publics. Papier fin, 4e sorte, sortie le 18 février 1842 (naf.21971).

Thénard Louis-Jacques (1777-1857), pair de France, administrateur du Collège de France. Papier fin, 20 mai 1839 (naf.21948, fo 137).

Thiers Adolphe Marie Joseph Louis (1797-1877), ministre de l'Intérieur. Papier fin, 4e sorte, 7 novembre 1832 (naf.21934, fo 334 ; 21953 ; 21954 ; 21971).

Tirlet Louis, baron (1771-1841), lieutenant général d'artillerie, chef d'État-major en Égypte. Papier fin, 4e sorte, décision du 26 janvier 1821. Cartonnage papier rouge maroquiné (naf.3582, p. 177 ; 21948 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F17 1106).

Tocqueville Alexis-Charles-Henri de (1805-1859), publiciste, académicien. Papier fin, 4e sorte, décision du 13 mai 1837 (naf.21948 ; 21971).

Tournon-Simiane Philippe-Camille-Marcellin-Casimir comte de (1778-1833), préfet de la Gironde. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 9 janvier, décision du 11 janvier 1821 (naf.3582, p. 176 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F21 543).

Tupinier Jean-Marguerite, baron (1779-1850), conseiller d'État, directeur des ports. Papier fin, 4e sorte, 25 mars/3 avril 1830 (naf.21948[209] ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

Vatimesnil Antoine-François-Henri Lefebvre de (1789-1860), ministre de l'Instruction publique. Papier vélin, 2e sorte, 17 avril 1828 (naf.21953 ; 21971).

Vaublanc Vincent-Marie Viénot, comte de (1756-1845), ministre de l'Intérieur. Papier vélin, 1re sorte, 16 octobre/novembre 1815. Cartonnage papier marbré vert, titre étiquette rouge (naf.21949 ; 21953).

207. « L'exempl. pap. fin, pour lequel il a été écrit est celui qui porte le no 88, et que le Cte Siméon a échangé avec la ville d'Arras. » Lettre du Vte Siméon, du 5 janvier 1833, à propos de l'exemplaire de son père. BnF ; 21949, fo 92.

208. Le château de Courcelles-le-Roy à Beaulieu-sur-Loire, dernière demeure du maréchal, a été pillé et ne garde plus de trace de son ancien propriétaire.

209. Lettres de Claude-Joseph Trouvé à Jomard, des 3 et 16 avril 1830. BnF ; 21948 fos 264 et 266.

VAUDONCOURT Frédéric-François-Guillaume, baron DE (1772-1845), général et historien militaire. Papier fin, 4e sorte, sortie le 24 juillet 1833 (naf.21971).

VAUVILLIERS Geneviève Jean Victor DE (1784-1861), conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la Marine. Papier fin, 4e sorte, 12/23 novembre 1826 (naf.21953 ; 21971 ; F17 1106).

VÉRAC Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de Saint-Georges, marquis DE (1768-1858), pair de France, gouverneur du château de Versailles. Papier fin, 4e sorte, décision 7 décembre 1821 (naf.3583, p. 44 ; 21953 ; 21965, p. 76 ; 21967 ; 21971 ; F17 1106).

VERDIER Jean-Antoine, comte (1767-1839), général, campagne d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 février, décision du 5 mars 1819 (naf.3582 p. 91 ; 21949, fos 69-70 ; 21953 ; 21965, p. 49 ; 21971 ; F21 543).

VERRIER (17 ?-18 ?), agent comptable. Papier fin, 4e sorte, 12 avril 1815 (naf.3580 ; 21940 ; 21953 ; F17 1099, 1104-5).

VIAL Jacques-Laurent-Louis-Augustin, chevalier (1774-1855 ?), ancien consul [de France] en Morée [à Coron]. Papier fin, 4e sorte, 31 octobre 1828, décision du 3 novembre 1828 (naf.21944, fo 19 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

VIDAILLAN Pierre-Antoine-Marguerite-Aza (1798-1876), préfet, maître des requêtes. Papier fin, 4e sorte, 30 octobre 1846, sortie le 15 mai 1848 (naf.21947, fo 269 ; 21965, p. 198 ; 21971).

VIESSE DE MARMONT Auguste-Frédéric-Louis, duc de Raguse (1774-1852). Papier vélin, 2e sorte, ordonnance du 16 mars, décision du 9 avril 1816 (naf.21953 ; 21965, p. 30 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

VILLEBOIS Marie-Étienne-Louis, baron DE (1777-1857), directeur de l'Imprimerie royale de 1824 à 1830. Papier fin, 4e sorte, 2 janvier 1830. Cartonnage papier vert (naf.21934 ; 21941 ; 21949, p. 141 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

VILLÈLE Jean-Baptiste-Séraphin-Joseph, comte DE (1773-1854), président du Conseil des ministres, ministre des Finances. Papier fin, 4e sorte, décision du 26 janvier 1821 (naf.3582, p. 177 ; 21949 ; 21953 ; 21965, p. 71 ; 21971 ; F17 1106) [210].

VILLEMAIN Abel-François (1790-1870), maître des requêtes, membre de l'Institut, directeur de la librairie. Papier fin, 4e sorte, décision du 9 février 1820, sortie 9 mars (naf.3582, p. 132 ; 21941 ; 21953 ; 21965, p. 57 ; 21967 ; 21971).

VILLENEUVE-BARGEMONT Joseph, comte DE (1782-1840), directeur des postes. Papier fin, 4e sorte, 31 décembre 1829/2 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

VINCENT Louis-François (1781-1812), lieutenant-colonel du génie. Papier fin, 4e sorte, décision du 12 avril 1815 (naf.3580 ; naf.21940 ; 21949, fos 13 et 15 [211] ; 21953 ; F17 1099, 1104-5).

VISCONTI Ennius-Quirinus (1751-1818), archéologue. Papier fin, mai 1825 (F21 543).

VOLNEY Constantin-François de Chassebœuf, baron DE (1757-1820), pair de France, philosophe, écrivain. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 3 septembre, décision du 5 septembre 1817 (naf.21940, fo 242 ; 21949, fos 227-228 ; 21953 [212] ; 21965, p. 40 ; 21971 ; F17 1106).

WALCKENAER *ou* WALKENAER Charles-Athanase, baron (1771-1852), membre de l'Institut. Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 mai 1816 (naf.21935 ; 21953 ; 21965, p. 31 et 37 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

210. Exemplaire conservé au château de Villaudric (Tarn-et-Garonne).

211. Réclamation au nom de la veuve Vincent (Jeanne Sibille), par Caroline Pigache, née Vincent, domiciliée à Saint-Cloud, 1823 et 1827. BnF ; 21949, fos 13 et 15. À ne pas confondre avec Jean-Pierre-Séraphin (1779-1818), ingénieur du génie maritime qui séjourna à Alexandrie en 1800 et 1801.

212. *En note* : Mr le Cte Daru légataire. Le comte Pierre-Antoine Daru (1767-1829), pair de France, Académie française, exécuteur testamentaire de Volney. Voir « Notice sur M. le comte de Volney, lue à la chambre des pairs, le 14 juin 1820, par le comte Daru », dans Œuvres choisies de C.-F. *Volney*, Paris, Baudouin, t. I, 1827.

Étrangers, ambassades, consulats [213]

Abouzabel (école d'), en Égypte [214]. Papier fin, 15 juillet 1835 (naf.21953 ; 21965, p. 185).

Alexandrie, consulat général. Papier fin, ordonnance du 15 avril 1829, sorti le 25 avril. Envoi en feuilles (naf.21940, f° 152 ; 21948, f° 85 ; 21953, f° 109 ; 21944, f° 161 ; 21965, p. 145 et 187 ; 21971) [215].

Alger (ville d'). Papier fin, 4e sorte, 27 septembre 1836 (naf.21953 ; 21971).

Alger, Direction de l'artillerie à. Papier fin, 4e sorte, 25 janvier 1847 (naf.21965, p. 197 ; 21971).

Alger, Bibliothèque publique. Papier fin, 4e sorte, 2/13 juillet 26 septembre 1837 (naf.21953 ; 21971 ; F17* 414).

Athènes, Bibliothèque de l'université. Papier fin, 3 août 1841 (naf.21953 ; F17* 414).

Athènes, École Française d'Athènes. Papier fin, 4e sorte, 7 novembre 1857, sorti le 3 décembre (naf.21938, f° 184 [216] ; 21965, f° 200 ; 21971).

Berlin, Bibliothèque de la Légation française. Papier fin, 4e sorte, 18 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21938, fos 231-232 ; 21953 ; 21967 ; 21971 ; F21 543 ; F17 1106).

Bey de Tunis, Ahmed Ier (1806-1855), bey depuis octobre 1873. Papier fin, 4e sorte, sortie le 1er janvier 1848 (naf.21965 p. 197 ; 21971).

Bône (aujourd'hui Annaba, Algérie), bibliothèque militaire de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Bruxelles, Bibliothèque royale. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du 2 août 1837, sortie le 10 août 1837 (naf.21953 ; 21965, p. 188 ; 21971) [217].

Calcutta (Inde), Société asiatique de Calcutta. Papier fin 7 novembre 1835 (naf.21953.)

Castlereagh Lord Robert Stewart, 2e marquis de Londonderry, connu sous le nom de Castlereagh (1769-1822), diplomate et parlementaire anglais. Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 octobre 1819 (naf.3582, p. 119 ; 21953 ; 21965, p. 56 ; 21971).

Cicognara Léopoldo, comte de (1767-1834), président de l'Académie des beaux-arts de Venise et correspondant de l'Institut. Papier fin, 4e sorte, rapport approuvé le 10 mars, transmis le 16 mars 1819 [218] (naf.3582, p. 92 ; 21953 ; 21965, p. 47 ; 21971 ; F21 543).

Constantine (Algérie), bibliothèque de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Constantinople, Bibliothèque de la Légation française. Papier fin, 4e sorte, décision du 4 avril 1821 sortie le 14 avril (naf.3583 ; naf.21941 ; 21953 [219] ; 21965, p. 73 ; 21971 ; F21 543).

213. Pour la diffusion en Angleterre, voyez A. Bednarski, *Holding Egypt: Tracing the Reception of Description de l'Égypte in Nineteenth-century Great Britain*, GHP, Egyptology 3, Londres, 2005, p. vi-106 p., ill.

214. *Abouzabel* est situé en Basse Égypte, à 22 kilomètres au nord du Caire. Méhémet-Ali y forma un hôpital avec une *école* de médecine, qui eut une grande influence dans la diffusion des techniques de médecine occidentale en Égypte. Selon naf.21965, juste l'Atlas géographique le 22 juin 1825 et 3 ex. de la carte générale le 1er juillet 1825.

215. « J'ai l'honneur de vous informer que par ordonnance du 15 de ce mois le Roi a accordé un exemplaire de la *Description de l'Égypte* pour être remis à Mr Mimaut [Jean-François (1774-1835), consul de 1829 à 1837] et déposé par lui au consulat général d'Alexandrie. » Lettre du ministre de l'Intérieur à Jomard, du 15 avril 1829. BnF ; 21948, f° 85. 29 avril 1837 : « Carte générale en 3 feuilles et 1 ex. des 26 vol. de texte 8 » BnF ; 21965, p. 187 et 21971.

216. Reçu du dépôt de l'ouvrage, signé par l'helléniste Amédée Gaston Daveluy (1798-1867), directeur de l'École française d'Athènes.

217. Dans *Journal des débats, politique et littéraire* du mercredi 4 octobre 1837, p. 2. « – On lit dans l'*Indépendant* de Bruxelles : M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique en France, a fait parvenir à notre bibliothèque royale un exemplaire choisi de la *Description de l'Égypte* et les neuf premiers volumes de la collection publiée par le Comité historique fondée par M. Guizot. » Un exemplaire, peut-être de la 2e édition est donné le 13 juillet 1841. AN, F17* 414, no 1172.

218. L'exemplaire est depuis 1824 à la Bibliotheca apostolica vaticana par acquisition de la bibliothèque du comte (Cicognara, VII, 2521 et XIII, 2521). La Vaticane possède trois autres exemplaires incomplets : 9 vol. du texte, don du cardinal Lambruschini ; 8 vol. du texte et 11 de planches et 9 vol. du texte et 12 vol. de planches (R.G. Arte Archeologia S. 702, S. 701, S. 765).

219. En observation : « 18 flles de l'at. géog. (10 juillet 1827) »

Copenhague, Bibliothèque royale. Papier fin, 4e sorte, 22 janvier 1839, sortie le 23 juillet 1847 (naf.21971 ; F17* 414).

Empereur d'Autriche. Papier vélin, 1re sorte, 19 octobre 1815 (naf.3580, p. 79[220] ; 21945 ; 21953).

Empereur du Brésil. Papier vélin, 2e sorte, 16 août 1833, sortie le 12 septembre 1838 (naf.21934 ; 21953 ; 21971).

Empereur de Russie, Alexandre Ier. Mars 1808 et 1814. Papier vélin, 1re ou 2e sorte[221] (naf.3578, p. 77 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Établissement français du Sénégal[222]. Papier fin, 182 ? (F17 1104-5).

États-Unis. État du Massachussetts. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle 9 mai 1847, sortie le 15 mai 1847 (naf.21965, p. 197 ; 21971).

Fornari Rafaele (1788-1854), archevêque de Nicée, nonce du Saint-Siège à Paris de 1843 à 1850. Papier fin, 4e sorte, 18 janvier 1845, sortie le 3 mars. Relié par Zoubre (naf.21965, p. 194 ; 21971 ; F21 709).

Gigelli (aujourd'hui Jijel. Algérie), bibliothèque des officiers. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Graves Thomas (1802-18 ?), capitaine anglais. Papier fin, 4e sorte, 7 mars 1847, sorti le 20 mars (naf.21965, p. 197 ; 21948, fo 259 ; 21971 ; F17 1106).

Humboldt Frédéric-Henri-Alexandre de (1769-1859), naturaliste et voyageur. Papier vélin, 2e sorte, 6/12 janvier 1819, reçu les 14 mars 1819, 17 mars 1824, 5 août 1827 (naf.21941, fos 101-102 ; 21953 ; 21986, fo 169 ; F21 543)[223].

Ibrahim pacha (1789-1848), fils de Méhémet Ali, Pacha d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du ? 1846, sortie le 16 mai 1846 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Institut national des États-Unis d'Amérique. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du 22 avril 1846, sortie le 26 août 1846 (naf.21965, p. 196 ; 21971 ; F17 1106)[224].

Kaas Frederic Julius, baron (1758-1827), président de la chancellerie royale auprès de Bonaparte, ministre de l'intérieur et de la justice du Danemark. Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1819 (naf.3582, p. 108, 3583 ; 21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5).

Karcher chevalier de (17 ?-1825), chargé d'affaires du grand-duc de Toscane à Paris. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 27 août 1821, notifié le 22 septembre 1821 (naf.8583 ; 21953 ; 21986 ; 21971[225] ; F17 1104-5, 1106).

La Havane (île de Cuba), bibliothèque de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 30 juin 1847 (naf.21965, p. 197 ; 21971).

Lambruschini Luigi Emmanuele Nicolo (1776-1854), Archevêque de Gênes, nonce du Saint-Siège à Paris de 1826 à juillet 1830. Papier fin, 4e sorte, 2/9 avril 1830[226] (naf.21948 ; 21953 ; 21971 ; F21 543).

220. Un volume de texte est gâché dans le transport (« pag. 209 à 254 du tome 1er des mémoires d'Antiquités »). Son bibliothécaire, Young, demande le remplacement, mais la réimpression ne peut se faire sans autorisation du ministre, et à la suite de l'intervention de son ambassadeur, le baron Vincent, le roi accorde un nouvel exemplaire papier vélin, 1re sorte, qui lui est remis en octobre 1815, par l'intermédiaire du duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères. (BnF, naf.3580, p. 74-75 et 78-79.)

221. Le 27 avril 1814, la Commission demande un exemplaire pour Alexandre Ier et signale que Cretet lui en a déjà offert un exemplaire. Un billet du 14 mai signale au ministre que le comte Beugnot a refusé. (F17 1106).

222. Brouillon de l'ordonnance sans approbation.

223. L'exemplaire est déposé dans la bibliothèque qu'il possède avec son frère le philosophe, linguiste et diplomate Charles-Guillaume (1767-1835). Ils remettent leur bibliothèque à l'université de Berlin qui prit le nom de Humboldt. Toutefois, son catalogue ne recense que l'édition de Panckoucke.

224. Catalogue de vente Sotheby's, New York, Wednesday, December 2, 1987, no 99, ill. (Possède 47 planches en couleur.) L'exemplaire a été acheté par la bibliothèque du Congrès à New York, avec une lettre de Jomard à Vattemare pour l'envoi de l'ouvrage.

225. Dans l'attribution de la 3e livraison (3e section) ou 5e publication, il est indiqué entre parenthèse : Gaudot de la Bruerre (*sic*). Il doit s'agir du conseiller de la légation de Toscane à Paris.

226. L'ordonnance est du 2, le 9 est la date de l'envoi par Claude-Joseph Trouvé, chef de service au ministère de l'Intérieur. BnF ; 21948, fo 265. L'exemplaire incomplet (9 vol. du texte) est entré par don à la Bibliotheca apostolica vaticana (R.G. Arte Archeologia S. 702).

Le Caire (Égypte). Papier fin, 4e sorte, 14/27 septembre, 12 octobre 1836. Envoi en feuilles (naf.21940, fo 152 ; 21944, fo 161 ; 21953 ; 21971).

Lisbonne (Portugal), Académie de. Papier fin, 4e sorte, 15 février 1841, sortie 20 mars (naf.21935 ; 21953 ; 21965, p. 192 ; 21971).

Londres, Amirauté anglaise. Papier fin, 4e sorte, 27 décembre 1829/3 janvier 1830 (naf.21934 ; 21953 ; 21971 ; F17 1106).

Londres, Bibliothèque de la légation française. Papier vélin, 2e sorte, décision du 18 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21953 ; 21965, p. 62 ; 21967 ; 21971).

Londres, Chambre des Lords. Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle du 2 mai 1833, sortie le 20 mai. (naf.21965, p. 174 ; 21971 ; F17* 414).

Londres, Institut britannique des étrangers. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 avril 1847 (naf.21965, p. 197 ; 21971).

Londres, Muséum britannique. Papier vélin, 2e sorte, 16 mars 1816 (naf.21949 ; 21953 ; F17 1106).

Mahmoud-Khan II (1785-1839), empereur des Ottomans[227]. 4/10 août 1838 (naf.21953).

Manners Sutton Charles (1780-1845), vicomte de Canterbury et baron Bottesford, Orateur de la Chambre des Communes à Londres. Papier fin, 4e sorte, 2 septembre 1832 (naf.21934, fo 333 ; 21953 ; 21971)[228].

Méhémet Ali (ca. 1760-1849), Pacha d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, 13 janvier 1821 (naf.3582, p. 176 ; 21948 ; 21953 ; 21971). Vice-roi d'Égypte. Papier fin, 4e sorte, 7 février 1830, sortie le 10 mars 1830 (naf.21948 ; 21971)[229].

Metternich Klemens Wenzel von (1773-1859), comte, puis second prince de Metternich-Winneburg-Beilstein, ministre des Affaires étrangères de l'Empereur d'Autriche. Papier vélin, 2e sorte, décision du 27 octobre 1819 (naf.3582, p. 119 ; 21944, fo 143 ; 21953 ; 21965, p. 55 ; 21971).

Muffling Frédéric-Ferdinand-Charles, baron de (1775-1851), général, gouverneur de Paris pour les armées alliées. Papier fin, 3e sorte, 16 décembre 1815 (naf.3583, p. 257 ; 21949, fo 26 ; 21953 ; F17 1106)[230].

Murray Sir George (1772-1846), général anglais. Papier fin, 4e sorte, décision du 21 octobre / 2 novembre 1816 (naf.21953 ; 21965, p. 33 ; 21971 ; F17 1106).

Nyapaachapeh [Inde, Madhya Pradesh ? capitale Bhopal], bibliothèque de l'État du. Papier fin, 4e sorte, 22 décembre 1846. Relié en mars-avril 1847 par Zoubre (naf.21949, fos 15-16)[231].

Oran (Algérie), bibliothèque militaire de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Orléans-ville (Algérie, aujourd'hui Chlef), bibliothèque militaire de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

Philippeville (aujourd'hui Skikda, Algérie), bibliothèque militaire de la ville. Papier fin, 4e sorte, sortie le 14 janvier 1847 (naf.21965, p. 196 ; 21971).

227. Voir son portrait dans le *Magasin pittoresque*, t. VII, 36, septembre 1839, p. 281-283, portrait.

228. Orateur ou *Speaker* de 1817 à 1835, c'est-à-dire président de la Chambre des communes. Voici un extrait de la lettre du ministre du commerce, le vicomte d'Argout, du 19 septembre 1832, à Jomard : « J'ai décidé d'après la note concernant les diverses reliures dont vous avez débattu les prix avec le relieur du ministère, que la plus convenable en cette circonstance est la reliure pleine en veau, avec roulettes en or, frises égyptiennes sur les plats, longueur de 10 à 12 lignes & dont vous avez indiqué les prix comme suit :

Chaque vol	chaque vol	chaque vol	l'ouvrage
In-folio	jésus	grand aigle	entier
30 F	75 F	150 F	1 545 F

Je vous serai obligé, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres au relieur pour qu'il exécute le travail dont il s'agit conformément à ma décision et pour le prix de 1545 Fs dont il est convenu avec vous. » BnF ; 21934, fo 333.

229. L'ordonnance est du 7 février 1830 selon la lettre du 19 de Claude-Joseph Trouvé, chef de service au ministère de l'Intérieur. BnF ; 21948 fo 262. Il semble que c'est Mehémet-Ali, qui est vice-roi, mais il l'a déjà reçu le 13 janvier 1821. AN, F21 543.

230. L'ouvrage est transmis par l'intermédiaire du baron Guillaume de Werther (1772-1859), ambassadeur de Prusse à Paris de 1824 à 1837.

231. Cet exemplaire, dont la reliure est prise en charge par le ministère de l'Instruction publique, n'est pas présent dans les listes 21953 et 21971.

Poletica Pierre de (17?-18?), envoyé extraordinaire de Russie aux États-Unis d'Amérique[232]. Papier fin, 4e sorte, décision du 31 avril 1822 (30 novembre 1822 pour naf.21953) (naf.3583, p. 82 ; 21953, fo 131 ; 21965, p. 80 ; 21971 ; F17 1106).

Pozzo di Borgo Charles-André, comte (1768-1842), ambassadeur de Russie à Paris. Papier vélin, 2e sorte, ordonnance de juin 1816 (ex. donné à l'Empereur en 1817) et décision du 29 mai 1817[233]. (naf.21949, fo 34 ; 21953 ; 21965, p. 34 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106).

Razowrowsky, Andreï Kirillovitch, prince (1752-1836), ambassadeur russe au congrès de Vienne en 1815. Papier fin, 1816[234] (naf.21934 et 21986).

Roënne baron de (Friedrich Ludwig von Rönne, 1798-1865), président du bureau du commerce de Prusse à Berlin. Papier fin, 14 avril 1845 (F17 1106).

Roi du Danemark, Frédéric VI. Papier vélin, 2e sorte, décision du 15 juillet 1819. Relié en maroquin rouge ou bleu, riche dorure et armes, doublée en soie moirée et dorure par Tessier (naf.3582, p. 108, 3583 ; 21953 ; 21965, p. 53 ; 21971 ; F17 1104-5).

Roi de Grèce, Othon Ier, prince de Bavière (1815-1867). Papier fin, 4e sorte, décision ministérielle, sortie le 30 avril 1846. Demi-reliure maroquin rouge, plats en toile avec roulettes et frises dorées, tranches dorées et armes du roi Othon au milieu du plat (naf.21943, fo 44 ; 21965, p. 195 ; 21971).

Roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel Ier (1759-1824)/Bibliothèque royale de Turin. Papier vélin, 1re sorte, 19/23 octobre 1815 (naf.21945 ; 21953 ; F17 1106).

Roi de Suède et de Norvège, Jean-Baptiste-Jules Bernadotte (1763-1844), sous le nom de Charles IX Jean. Papier vélin, 2e sorte, ordonnance du 4 février 1822. Relié en maroquin rouge, riche dorure et armes du roi, doublée en soie moirée et dorure par Tessier.[235] (naf.3583, p. 46 ; 21953 ; 21965, p. 77 ; 21967, fo 146 ; 21971 ; F17 1104-5 ; F17 1106 ; F21 543).

Rome[236], Bibliothèque de la Légation française. Papier fin, 4e sorte, 18 février 1820. Demi-reliure en parchemin, dos orné, plats papier marbré vert[237] (naf.3582, p. 133 ; 21939, fo 327 ; 21943, fo 242 ; 21953 ; 21965, p. 78 ; 21971 ; 21986, p. 152-153 ; F21 543 ; F17 1104-5).

Rome, Société archéologique fondée à Rome.[238] Papier fin, 4e sorte, 15 juillet 1833 (naf.21953 ; 21971.)

Rumpff Vincent (1789-1867), de Hambourg, ministre résidant des villes d'Allemagne à Paris. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 17 décembre 1828 (naf.21953 ; 21948, fo 82 ; 21971 ; F17 1106).

Saint-Pétersbourg, Bibliothèque de la Légation française. Papier fin, 4e sorte, décision du 18 février 1820 (naf.3582, p. 133 ; 21953 ; 21965, p. 63 ; 21967 ; 21971 ; F21 543).

Smith William Sidney (1764-1840), amiral anglais. Papier fin, 4e sorte, ordonnance du 25 janvier 1826, lettre du 20 février 1826 (naf.3583, p. 251 ; 21953 ; 21971 ; F17 1104-5, 1106).

232. Pierre de Poletica, conseiller d'État, chevalier de l'ordre de Saint-Anne de première classe, et grand'croix de l'ordre de Saint-Wladimir de seconde.

233. Exemplaire donné à l'Empereur de Russie et remplacé en 1817.

234. En octobre 1816, il demande le remplacement de son exemplaire « dont une grande partie a été perdue dans l'incendie de son palais à Vienne ». On lui refuse « au motif que la commission… ne possède point d'excédent ». (BnF ; 21934, p. 73 et 21986, p. 120.)

235. L'exemplaire se trouve à la bibliothèque nationale de Suède. Kungliga biblioteket, Humlegården, Box 5039, 102 41 Stockholm.

236. La bibliothèque de l'Institut de zoologie de l'Université de Rome possède un exemplaire, au moins du volume 2 d'Histoire naturelle de la première édition. Vu dans Google livres.

237. Exemplaire incomplet du texte de l'Histoire naturelle. Communauté de Saint-Louis-des-Français, 5, via S. Giovanna d'Arco, 00186 Roma. L'exemplaire n'était toujours pas envoyé en avril 1822, d'après une plainte de Blacas d'Aulps. Lettre de Lourdoueix à Jomard, du 9 avril 1822. BnF ; 21943, fo 242.

238. La *Société archéologique*, fondée en 1829 à Rome par MM. Gerhard, Bunsen, Panofka, le duc de Luynes, Millingen et autres archéologues distingués, porte le nom d'Instituto di correspondenza archeologica.

Soliman *ou* Soleyman Pacha, *alias* Joseph Anthelme Sève (1788-1860), général égyptien, ancien colonel de l'armée de Napoléon. Papier fin, 28 février 1847, sortie le 4 mars 1850 (naf.21935, f° 364 ; 21948, f° 110 ; 21955)[239].

Standish William[240]. Papier fin. Offert par Louis-Philippe. Papier fin, 4e sorte, 7 septembre 1841, sortie le 8 octobre 1841 (naf.21935[241] ; 21953 ; 21965, p. 193 ; 21971).

Staoueli, Abbaye trappiste de (Algérie), bibliothèque de la Trappe de Staoueli. Papier fin, 4e sorte, (octobre 1846), sortie le 14 janvier 1847 (naf.21946, f° 240 ; 21971).

Steinbüchel von Rheinwall Anton (1790-1883), directeur des médailles et des antiques du Cabinet impérial à Vienne. Papier fin, 30 octobre 1849 (naf.21953, f° 231).

Thompson[242] ? (?). Papier fin, 4e sorte, 11 novembre 1831, sortie le 30 décembre 1831 (naf.21953 ; 21971).

Van Swinden Jan Hendrik (1746-1823), membre correspondant de l'académie des sciences.1812 (naf.21949).

Vienne, Bibliothèque de la Légation française. Papier fin, 4e sorte, décision du 18 février 1820, sortie le 4 avril (naf.3582, p. 133 ; 21953 ; 21965, p. 72 ; 21967 ; 21971 ; F21 543).

Watson John (?)[243]. Papier fin, 11 novembre 1829, sortie le 9 juillet 1830 (naf.21953 ; 21971).

Wellington Arthur Wellesley duc de (1769-1852), général et homme politique. Papier vélin, 1re sorte, 16 mars 1816 (naf.3580, p. 106 ; 21949 ; 21952 ; 21953 ; F17 1106).

Woronzow comte Michail Simonovitch de (1782-1856), général russe. Papier fin, 4e sorte, décision du 21 octobre 1816 (naf.21953 ; 21965, p. 33 ; 21971 ; F17 1106).

Zieten *ou* Zeithen Hans-Ernst von (1770-1848), général prussien. Papier fin, 4e sorte, décision du 21 octobre/2 novembre 1816 (naf.21953 ; 21965, p. 33 ; 21971 ; F17 1106).

Demandes en suspens ou non satisfaites

Baude Pierre-Joseph-Marie, baron (1763-1840), ancien membre de l'expédition d'Égypte, préfet, conseiller d'État. Le ministre répond le 7 mai 1831 à sa demande du 17 mars « qu'il mettra sous les yeux du Roi lorsque SM m'autorisera à lui proposer. » (F21 543).

Belauze Charles (178?-1857). Papier fin, 27 décembre 1829. (F17 1106.) Attribution très incertaine, car aucun des registres de distribution n'enregistre ce nom.

Dubois-Maisonneuve Charles-Marie (1772-1838), homme de lettres, auteur d'une *Introduction à l'étude des vases antiques d'argile peints, vulgairement appelés Étrusques*. (Paris, Didot, 1817.) Demande en 1831 (F21 543).

Gau François-Christian (1790-1853), architecte, auteur des *Antiquités de la Nubie*, 1827-1831[244]. La demande semble approuvée en janvier 1831, mais aucune sortie n'est enregistrée (F21 543).

Mannoury-D'Ectot Jean-Charles-Alexandre-François, marquis de (1778-1823), ingénieur. Demande de son fils en mémoire de son père dont l'État a acheté 400 exemplaires de son ouvrage sur les machines (il présente plusieurs rapports à l'Institut sur les *machines* hydrauliques) en 1830 (F21 543).

239. Au titre de Français illustré à l'étranger. Il signe « gal Suleyman ». Jomard tarde à remettre l'ouvrage en raison d'un problème de formalités, qui sont levées par Henri Boulay de La Meurthe (1797-1858), vice-président de la République, et qui est transporté en Égypte par le voyageur François-Xavier Rochet *dit* Rochet d'Héricourt (1801-1854). Lettre de Boulay de la Meurthe à Jomard, du 1er mars 1850. BnF ; 21935, f° 364.

240. William Standish, cousin du grand bibliophile anglais Frank Hall Standish (1799-1840), qui légua sa bibliothèque au roi Louis-Philippe en 1840. Vente Sotheby's, New York, 16 juin 2005.

241. Voir la lettre de Barbier à Jomard, du 21 septembre [1841] : « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remettre à monsieur Simier, relieur du roi, l'exemplaire accordé à M. le Cte de Montalivet pour Mr Standish Standish… » BnF ; 21935, f° 63.

242. Il peut s'agir du philosophe William Thompson (1775-1833), du naturaliste William Thompson (1805-1852) ou d'un autre Thompson.

243. Peut-être le peintre John Watson Gordon (1788-1864) ?

244. *Antiquités de la Nubie, ou Monuments inédits des bords du Nil, situés entre la première et seconde cataracte*, par M. Gau, Paris, 1822. Ouvrage offert au gouvernement pour échange. Son nom n'apparaît pas dans les listes des manuscrits naf.21953 et 21971.